LES LEVÉES DANS LE DÉPARTEMENT DE L'YONNE

PENDANT

LA GUERRE DE 1870-71 ET LA DÉFENSE LOCALE

EXTRAIT du *Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, 1er SEMESTRE 1914.

LES LEVÉES

DANS LE DÉPARTEMENT DE L'YONNE

PENDANT LA

GUERRE DE 1870-71

& LA DÉFENSE LOCALE

PAR

MM. le Capitaine de BONTIN et le Lieutenant CORNILLE



AUXERRE

TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE A. GALLOT, RUE DE PARIS, 47

—

1915

AVANT-PROPOS

—

An lendemain de l'année fatale qui vit sombrer l'armée impériale, la plus belle du monde, il n'était au cœur de chaque Français qu'un espoir : reprendre nos provinces arrachées à la Mère-Patrie. Quarante-trois années se sont écoulées; le pays a conservé cet espoir et repris confiance dans l'avenir.

Nos aînés ont fait leur devoir. Dans les houblonnières d'Alsace, dans les champs autour de Metz, dans la banlieue de Paris, dans les plaines d'Orléans et du Nord, tant de monuments témoignent de leur dévouement et de leur sacrifice!

Dans cette étude, nous avons cherché à montrer aux générations qui n'ont pas vécu cette douloureuse époque la part prise par leur petite Patrie pour secourir la grande Patrie, et nous leur répétons combien la France est en droit de compter sur ses enfants lorsqu'elle les appellera.

Après l'anéantissement de l'armée régulière, la République, suivant l'exemple de son aînée, voulut défendre pied à pied son territoire à l'envahisseur. Rappelant les paroles du vieux paysan de Godefroy Cavaignac : « Il ne s'agit plus de Bonaparte, le sol est envahi, allons nous batire », on s'adressa à toutes les énergies, à toutes les bonnes volontés, faisant abstraction des ambitions ou des rancunes politiques. Mais que pouvait cette armée composée d'hommes mal vêtus, mal

armés, sans cohésion, sans instruction, ayant à supporter une température des plus rigoureuse, contre des armées disciplinées, surprises de leurs succès et aguerries par plusieurs mois de campagne.

En 1870, le département de l'Yonne a fourni le 14e mobiles qui fit la campagne de l'Est; un bataillon forma le 72e mobiles qui, avec les jeunes soldats du 51e de marche, prirent part à la campagne de la Loire.

Nous étudierons l'effort fait par les vieux garçons du département et par ses compagnies de marche pour défendre le Morvan et le département. Nous mettrons en relief l'espoir de résistance qui a animé les gardes nationaux sédentaires.

Nous remercierons ici MM. Andreiny, G. Berthier, le commandant Bernard, Chaignet, Fouard, Frappé, G. Guilliet, Garnier, Lamy, Légé, de Langle de Cary, Perrat, Perrot, Pescheux, Simon, des souvenirs qu'ils ont bien voulu évoquer pour nous en faire part, et surtout MM. le général Marquet, le colonel Carrière et MM. de Kirwan, de Sainte-Anne, des notes et documents originaux qu'ils ont bien voulu nous communiquer, les Archives de l'Yonne ne possédant que peu de pages sur cette période tourmentée.

Nous espérons que ceux de nos lecteurs qui ont vécu ces terribles années aimeront se souvenir de ces sombres jours, et que leurs enfants et petits-enfants sauront puiser dans ce passé inoubliable un robuste enseignement.

CHAPITRE PREMIER

Garde Nationale Sédentaire

§ Ier. — Décrets concernant la Garde nationale sédentaire

La garde nationale sédentaire avait été réorganisée par le décret du 11 janvier 1852; elle devait comprendre tous les Français de 25 à 50 ans jugés aptes par un Conseil de recensement; toutefois, elle n'était rétablie que dans les communes où le Gouvernement la jugeait nécessaire. Les compagnies bataillons, légions étaient formés suivant les besoins du service par l'autorité administrative; cette dernière pouvait au reste créer dans les communes des corps de sapeurs-pompiers et leur confier des armes.

Les officiers de tous grades étaient nommés par le Président de la République sur la présentation des préfets dans les déparments; les chefs de bataillon nommaient les adjudants sous-officiers, les sous-officiers et les caporaux, sur la présentation des commandants de compagnie.

Malheureusement, jusqu'en 1870, ce décret n'avait guère reçu d'application que dans le département de la Seine et dans les villes et communes où avaient été créées des compagnies de sapeurs-pompiers. Cette organisation territoriale n'existait donc en fait que sur le papier; il fallut alors tout créer et la formation de la garde nationale fut régie, comme nous le verrons, par la loi de 1851.

Au début de la campagne, organiser la garde nationale sur tout le territoire ne parut pas opportun au Gouvernement qui gardait toujours une certaine méfiance à l'égard de cette troupe (1). Le général Dejean, Ministre de la Guerre par intérim, n'estimait-il pas qu'il serait préférable de créer des compagnies de francs-tireurs?

Cependant, le 7 août, un décret appelant à faire partie de la garde nationale les citoyens valides de 30 à 40 ans qui n'y étaient pas incorporés, était soumis à la signature de l'Impératrice (2). Deux jours après (le 9), Jules Favre demandait au

(1) *Revue d'Histoire*, avril 1907.

(2) *Id.*, ibid.

Corps législatif la réorganisation et l'armement de la garde nationale sur tout le territoire. De nombreuses demandes de ce genre étaient déjà parvenues au Gouvernement. Dès le 20 juillet, le général Ducrot, commandant à Strasbourg, avait écrit au Ministre de la Guerre : « Il serait facile de trouver des « ressources dans la garde nationale sédentaire, mais je ne « me crois pas autorisé à rien faire, puisque Votre Excellence « ne m'a donné aucun pouvoir. » Le 9 août, le général en chef de l'armée de Lyon télégraphiait : « Puis-je faire délivrer « d'urgence des fusils à la garde nationale sédentaire et aux « compagnies de volontaires? Tous les préfets m'en deman- « dent. » Malheureusement, beaucoup de membres du Gouvernement y virent un danger, et l'on hésitait entre le désir d'armer la population contre l'ennemi et la crainte de l'armer contre la dynastie (1).

Malgré tout, la proposition de Jules Favre, discutée le 11 août (2), aboutit à la loi du 12 août, rétablissant la garde nationale dans tous les départements et prescrivant sa réorganisation immédiate, conformément aux dispositions de la loi des 8 avril, 22 mai et 13 juin 1851. L'organisation des bataillons existants (loi de 1852) était toutefois maintenue pendant la durée de la guerre. La distribution des armes devait commencer par les gardes nationaux des départements envahis, des villes mises en état de défense et des communes des départements déclarés en état de siège. Les anciens militaires devaient être les premiers enrôlés et armés. Enfin, un crédit provisoire de 50 millions était ouvert aux Ministères de l'Intérieur et de la Guerre pour faire face aux dépenses entraînées par l'organisation de la Garde Nationale de France.

Cette loi du 12 août était complétée par celle du 29 du même mois et reconnaissait comme faisant partie de la garde nationale tous les citoyens qui se portaient spontanément à la défense du territoire avec l'arme dont ils pouvaient disposer. Il leur suffisait de prendre un des signes distinctifs de cette garde pour se couvrir de la garantie reconnue aux corps militaires constitués.

Il s'agissait donc, pour les Préfets, de proclamer l'exécution immédiate des dispositions de la loi, mais, dans la majorité des départements, ils préférèrent s'occuper de la garde mobile,

(1) J. Simon, *Origines et chute du second Empire*, p. 265.
(2) Délibéré en séance publique le 11 août 1870.

et ce n'est qu'après le 4 septembre que se généralisa l'organisation de la garde nationale. De plus, le remplacement des Préfets de l'Empire vint encore retarder les opérations, et l'on peut dire qu'un réel temps fut perdu dans l'organisation de la défense en Province (1).

§ II. — Organisation de la Garde nationale sédentaire dans l'Yonne

Le département de l'Yonne dépendait de la 1re Division militaire du Ier corps d'armée (2) : la 6e subdivision, commandée par le général Régougne baron de Juniac, passa le 17 juillet entre les mains d'un général de cavalerie du cadre de réserve, le marquis Euzenou de Kersalaun, lors de la nomination du général de Juniac à la 3e brigade de cavalerie du IIIe corps à Metz.

Les premières défaites de nos armées dans l'Est devaient entraîner rapidement pour la 1re Division militaire, en raison de sa situation géographique et des nécessités du recrutement, la mise en état de siège. Le 8 août, en effet, les habitants étaient prévenus que les pouvoirs civils passaient aux mains de l'autorité militaire et que tous les crimes ou délits contre la sûreté de l'Etat ou contre la paix publique devenaient justiciables des Conseils de guerre. Tous étaient informés que l'autorité militaire avait le droit de faire des perquisitions de jour et de nuit dans le domicile des citoyens, d'éloigner les repris de justice, d'ordonner la remise des armes et munitions et de procéder à leur recherche et à leur enlèvement, enfin d'interdire les publications et les réunions qu'elle jugeait de nature à exciter ou à entretenir le désordre.

Cette mise en état de siège était expliquée le jour même par le général de Kersalaun dans la proclamation suivante qu'il adressait aux habitants de l'Yonne (3) : « Un décret du « 8 août met votre département en état de siège. Cette mesure « ne lui est pas particulière, elle s'applique à tous les dépar-

(1) *Revue d'Histoire*, octobre 1907.

(2) Ier corps, 1re division militaire : Seine, Seine-et-Oise, Oise, Seine-et-Marne, Aube, Yonne, Loiret.

(3) *Constitution*, jeudi 11 août 1870.

« tements du ressort de la 1re Division militaire, sous le « commandement duquel nous sommes placés. Avec les « sentiments d'ordre et de patriotisme qui vous animent, ma « responsabilité sera facile : j'en ai l'intime conviction. Ce sera « pour moi le couronnement d'une carrière de quarante ans « consacrée au service de mon pays, que de marcher à votre « tête, si jamais le destin des armes abandonnait nos drapeaux. « Réunissons-nous donc tous dans un même sentiment « d'union qui peut seul rendre notre force invincible, et « rallions-nous sans distinction d'opinions et de partis aux « cris de : Vive la France! Vive l'Empereur, sacré par vos « suffrages ! »

Quelques jours après (15 août), le Préfet, M. Tarbé des Sablons, notifiait aux maires du département la loi du 12 août (1), décrétant l'organisation immédiate de la garde nationale. Les maires devaient procéder, dès la réception de la loi, à la formation du contrôle contenant l'inscription de tous les gardes nationaux sédentaires (2); ces derniers devaient être avant tout choisis parmi les hommes de 21 à 55 ans, solides, prêts à la résistance et habitués au tir et au maniement des armes. Les citoyens devaient être aussi rapidement que possible groupés en compagnies de cent à deux cent cinquante hommes pour former des bataillons et des légions (3).

(1) *Constitution*, 16 août 1870.

(2) Cette inscription devait avoir lieu par les soins d'un Conseil de recensement.

(3) Il devait y avoir par subdivision de compagnie :

Jusqu'à 14 hommes : 1 sergent, 1 caporal.

De 14 à 20 hommes : 1 sergent, 2 caporaux.

De 20 à 25 hommes : 1 sergent, 3 caporaux.

De 25 à 40 hommes : 1 sous-lieutenant, 2 sergents, 4 caporaux et 1 tambour.

De 40 à 50 hommes : 1 lieutenant, 1 sous-lieutenant, 2 sergents, 4 caporaux et 1 tambour.

Il y aura par compagnie :

De 51 à 100 hommes : 1 capitaine en 1er, 1 lieutenant, 1 sous-lieutenant, 1 sergent-major, 1 sergent-fourrier, 4 sergents, 8 caporaux et 1 tambour.

De 100 à 150 hommes : 1 capitaine en 1er, 1 lieutenant, 2 sous-lieutenants, 1 sergent-major, 1 sergent-fourrier, 6 sergents, 12 caporaux et 2 tambours.

De 150 à 250 hommes : 1 capitaine en 1er, 1 capitaine en 2e, 2 lieutenants, 2 sous-lieutenants, 1 sergent-major, 1 sergent-fourrier, 8 sergents, 16 caporaux et 2 tambours.

L'arrêté préfectoral insistait pour que le travail prescrit fût exécuté d'urgence et dans le plus bref délai : « Des armes « seront très probablement mises à votre disposition pour les « besoins du service, ajoutait M. Tarbé; en attendant, il faut se « servir des ressources du pays. Les circonstances sont impé- « rieuses. Votre patriotisme et celui des populations ne feront « pas défaut. »

Ainsi furent prises par l'autorité supérieure toutes les mesures de détail concernant l'établissement des contrôles et l'organisation effective de la garde nationale sédentaire.

La Mairie d'*Auxerre* fit alors appel au patriotisme des anciens officiers ou des autres militaires âgés de plus de 55 ans, « l'expérience et l'instruction de ces anciens soldats pouvant être des plus précieuses (1) ». Les journaux de la localité, en date du 23 août, donnèrent l'organisation définitive, « sauf réclamations pour admission ou exemption » , de la garde nationale d'Auxerre. A cette date, le service ordinaire comprenait 1.406 citoyens, divisés en 8 compagnies d'un effectif moyen de 175 gardes (2). Les officiers devaient être élus dans les soirées des mercredi, jeudi, vendredi et samedi (24, 25, 26 et 27 août), et procéder, une fois élus, à la nomination du chef de bataillon. Des billets nominatifs, remis à domicile, indiquaient le jour et l'heure de ces réunions aux différentes compagnies.

M. de Cetto, capitaine en 1er de la garde nationale d'Auxerre, est nommé capitaine adjudant-major du bataillon.

(1) Sont nommés le 30 août aux emplois suivants :
Chirurgien-major : M. Dionis des Carrières.
Aide-chirurgien-major : le docteur Puissant.

(2) *Constitution,* 31 août 1870.

Les huit compagnies d'Auxerre, organisées dès le 23 août, avaient les cadres ci-dessous :

1re *compagnie* (1) (ancienne 5e). — Reckel, capitaine; Jojot et Lanier, lieutenants; Rimbert et Sautereau, sous-lieutenants; Justin Monné, sergent-major; Alexandre Parizot, sergent-fourrier; Auguste Henry, caporal.

2e *compagnie* (2) (ancienne 1re). — 100 à 150 hommes. — Husson, capitaine; Messigny, lieutenant; Guedin et Guyard, sous-lieutenants; Gauchery, sergent-major.

(1) La 1re compagnie comprend le périmètre de la porte de Paris à la porte d'Egleny, passant par les rues de Paris et d'Egleny.

(2) La 2e, de la porte d'Egleny à la porte du Temple, par les

Le besoin de cette organisation semblait se faire d'autant plus sentir que, dans la nuit du 26 au 27 août, le Sous-Préfet de Sens avait télégraphié au Préfet qu'une avant-garde prussienne s'était emparée, à Bar-sur-Seine, de quelques fourgons et que deux ou trois brigades de gendarmerie de l'Aube avaient été faites prisonnières; des Prussiens avaient été vus à Estissac (1), annonçaient les gendarmes de Villeneuve-l'Archevêque.

Un zèle des plus louables s'empare dès lors de nos gardes nationaux que l'on voit chaque jour, dit l'*Yonne* du 1er septembre, manœuvrer sur les places publiques et les boulevards.

3e *compagnie* (1) (ancienne 6e). — Remiré, capitaine; Breuillé, lieutenant; Couturat et Canivet, sous-lieutenants.

4e *compagnie* (2). — Eugène Boivin, capitaine; Pierre Muzard, lieutenant; Brenne et Daul, sous-lieutenants.

5e *compagnie* (3) (ancienne 7e). — Soirat, puis Ernest Joly, capitaines; Chapotin, lieutenant; Labessède et Chateau, sous-lieutenants.

6e *compagnie* (4) (ancienne 2e). — 100 à 150 hommes. — Guinlé, capitaine; Sautereau, lieutenant; Mercier et Légé, sous-lieutenants.

7e *compagnie* (5) (ancienne 3e). — David de Conflans, capitaine; Rojot, lieutenant; Thiney et Bouvier, sous-lieutenants.

8e *compagnie* (6). — Néré, capitaine; Beaujean, lieutenant; Gastellier et Pourrain, sous-lieutenants.

rues d'Egleny, de Paris et du Temple. Le faubourg Saint-Amatre y est compris.

(1) La 3e de la porte du Temple à la porte Chante-Pinot, par les rues du Temple, des Belles-Filles, de la Monnaie et Chante-Pinot.

(2) La 4e, de la porte Chante-Pinot à la porte du Pont, par les rues Chante-Pinot, Valentin, du Puits-des-Juifs et du Pont, avec le faubourg Saint-Martin.

(3) La 5e, de la Porte de Paris à la place Saint-Nicolas, par les rues de Paris, Napoléon, des Grands-Jardins, Cochois et de la Marine, avec le hameau des Chesnez.

(4) La 6e, de la rue Saint-Pancrace à la place Saint-Nicolas, par les rues Cochois, des Grands-Jardins, Paris, de l'Horloge, Joubert.

(5) La 7e, du bas de la rue Saint-Pancrace au bas de la rue Saint-Pélerin, par les rues Saint-Pancrace, Saint-Regnobert, de l'Horloge, Fécauderie, Joubert, Saint-Pélerin, avec les faubourgs Saint-Gervais, Saint-Martin-lès-Saint-Marien, Jonches et Laborde.

(6) La 8e, de la place de l'Hôtel-de-Ville à la porte du Pont, par les rues de Paris, des Belles-Filles, de la Monnaie, du Puits-des-Juifs et du Pont.

(1) *Constitution*, 27 août 1870.

L'entente est parfaite, et cependant le Maire d'Auxerre, M. Chaîle, doit rappeler aux gardes sédentaires que l'exercice commandé est obligatoire pour tous ceux qui n'en ont pas été dispensés par le commandant ou, en son nom, par les capitaines. Bien des armes destinées aux mêmes gardes n'ont pas encore été retirées et le Maire est décidé à sévir contre les réfractaires (1).

Après le 4 septembre, le Préfet de l'Yonne, M. Tarbé des Sablons, demande à être relevé de ses fonctions. Le 7 septembre, il fait ses adieux au département, regrettant de ne pouvoir « marcher à sa tête pour défendre le sol de la Patrie contre les incursions de l'ennemi (2) ». M. Ribière est nommé Préfet, et prend comme chef de cabinet, M. Paul Bert, professeur à la Faculté des Sciences de Paris. Le 12 septembre, le nouveau Préfet adresse une proclamation aux habitants de l'Yonne (3) : « L'ennemi, après nous avoir une première fois « menacés, s'était éloigné de nous; il se rapproche maintenant « de Paris qui se prépare à une résistance énergique. Pendant « cette nouvelle marche en avant, pendant les opérations du « siège, des détachements ennemis peuvent apparaître sur « notre territoire pour y chercher des vivres, pour y semer « la ruine, pour s'éclairer sur l'état et sur la position de nos « troupes.

« Citoyens, accepterons-nous sans résistance ces incursions « dévastatrices? Nous sommes prévenus de l'arrivée des « ennemis; nous avons des armes, armes de guerre, armes de « chasse.Levons-nous de toutes parts et préparons-nous à la « résistance? Que dans chaque commune les hommes les « plus énergiques prennent la tête du mouvement; qu'ils « groupent autour d'eux tous ceux qui n'acceptent pas « sans frémir de colère l'invasion étrangère, tous ceux qui ne « veulent pas se laisser ruiner sans combattre. Qu'ils s'arment « comme ils l'entendent, qu'ils fabriquent, s'ils le peuvent, « armes et munitions, qu'ils se distribuent comme ils le « voudront les rôles. Qu'ils établissent des communications « de commune à commune, afin de s'avertir, de se prêter « secours en cas de danger. L'administration fera tous ses « efforts pour aider ces rapports, pour diriger sur les points

(1) *Constitution,* 1er septembre 1870.
(2) *Id.,* 10 septembre 1870.
(3) *Id.,* 13 septembre 1870.

« menacés les compagnies de marche en voie de formation
« parmi les gardes nationaux, pour détruire les obstacles que
« des imprudents tenteraient d'opposer à cette levée en masse.
« De tous les points du département, ce généreux mouve-
« ment s'élève. Il ne s'agit point de livrer de véritables
« combats. Il s'agit de chasser les éclaireurs, de détruire les
« pillards, d'enlever les convois, de couper ou d'obstruer les
« routes, d'inquiéter, de démoraliser, d'affamer l'ennemi.
« C'est la guerre de partisans comme l'ont fait nos pères dans
« les Argonnes, dans les Vosges, dans nos propres contrées.

« Avec ou sans résistance, l'ennemi nous apporte la ruine.
« En résistant, nous sauvons notre honneur. Que la France
« entière en fasse autant, et nous sauverons la Patrie! »

Pourquoi, hélas! oublia-t-on ces patriotiques paroles à l'arrivée des armées allemandes?

La réaction fatale qui devait suivre l'établissement du nouveau régime obligea le général de Kersalaun à demander son changement. Une sourde irritation s'était répandue dans la ville, des bruits de menées réactionnaires circulaient; les mots de trahison, de complot, de gouvernement occulte étaient même prononcés.La présence à Auxerre de l'ancien Préfet, M. Tarbé des Sablons, ses allées et venues à travers le département, ses rapports fréquents avec des fonctionnaires et des partisans fidèles du régime déchu, semblaient donner corps à ces rumeurs sans cesse grossissantes. L'opinion était inquiète, émue; c'est ainsi que les propos les plus étranges étaient tenus : refus d'armement, distribution de cartouches avariées, dissimulation d'armes, excitation à la haine contre les citoyens, etc... On allait même jusqu'à prêter à des officiers de l'armée et de la mobile les paroles les plus vives et les plus imprudentes. Toutes les exagérations se donnaient libre cours et dans l'irritation qui en résultait, le général de Kersalaun avait une large part. On s'étonnait de la continuation de ses rapports personnels avec M. Tarbé des Sablons; on s'indignait presque de cette attitude, alors que le maintien de l'état de siège laissait entre ses mains tous les pouvoirs. La défiance et la colère allaient grandissant; il suffisait d'une occasion pour les faire éclater publiquement.

Cette occasion se présenta le dimanche 2 octobre. Ce jour-là, la garde nationale devait être passée en revue à 9 heures par le général. Lorsqu'il apprit que des manifestations étaient possibles, il annonça qu'il ne passerait pas la revue, craignant

de compromettre la dignité du commandement. Cette revue fut alors passée par le Préfet, elle fut calme, presque froide; mais l'abstention du général fut diversement appréciée. On y vit plutôt une marque de défiance et d'hostilité, et les gardes nationaux se réunirent vers les 5 heures du soir sur l'Esplanade du Temple pour prendre une décision. Au cours de cette réunion des plus orageuses, le bruit se répandit que, par ordre de l'autorité militaire, les troupes étaient consignées, et que les cartouches avaient été distribuées. Une délégation de la garde nationale fut envoyée auprès du général pour lui demander des explications et protester au besoin contre sa conduite. M. de Kersalaun, entouré des principaux chefs militaires placés sous ses ordres, reçut les délégués, écouta leurs réclamations et finit par engager une discussion assez vive, à la suite de laquelle la députation crut devoir se rendre à la Préfecture pour obtenir certains éclaircissements. Pendant ce temps, une foule nombreuse se portait à la Mairie et au domicile du général. Les versions les plus contradictoires et les plus mensongères se croisaient : l'inquiétude, l'émotion et la colère gagnaient de groupe en groupe. Le général se rendit alors à la Préfecture, protégé par ses officiers et par le Maire provisoire. La délégation lui déclara alors que la population n'avait pas confiance en lui et réclamait sa démission. Mais le général de Kersalaun répondit nettement qu'il tenait ses pouvoirs du Ministre de la Guerre, que le Ministre de la Guerre seul était juge de la façon dont lui, général, exerçait son commandement et que le Ministre de la Guerre seul avait le droit de le lui enlever.

La députation dut se retirer devant une réponse aussi catégorique (1).

A la suite de cette manifestation du 2 octobre, le général de Kersalaun adressa à la population la proclamation suivante (2) : « Dans un esprit de conciliation et de confiance « dans votre patriotisme, en proclamant l'état de siège décrété « le 8 août, j'ai laissé à toutes les autorités civiles les pouvoirs « dont elles sont investies. En présence de la manifestation « qui a eu lieu hier, et dans laquelle mon autorité a pu « être contestée, et qui a jeté l'inquiétude dans la population « qui ne réclame que l'ordre et la tranquillité, je reste dans

(1) Supplément à l'*Yonne*, 4 octobre 1870.

(2) *Yonne*, 4 octobre 1870.

« la plénitude des droits que me réserve l'état de siège, et, « conformément aux ordres du Gouvernement et de la « Défense Nationale, je déférerai aux tribunaux militaires « ceux qui se rendraient coupables de délits contre l'ordre et « la paix publique, quelle que soit la qualité des auteurs prin- « cipaux et des complices. Toute réunion de nature à exciter « et à entretenir le désordre est interdite (art. 4). J'ajoute le « paragraphe 5 du titre I de la loi sur la Garde Nationale, qui « dit que les citoyens ne peuvent ni prendre les armes, ni se « rassembler comme gardes nationaux avec ou sans uniforme, « sans l'ordre des chefs immédiats, et que ceux-ci ne peuvent « donner ces ordres sans une réquisition de l'autorité.

« En rappelant toutes ces dispositions, le général com- « mandant le département compte bien plus sur le patrio- « tisme et le concours des vrais citoyens que sur des rigueurs « qui répugnent à son caractère.

« Si la discorde est toujours un malheur, elle devient un « crime dans un moment où la France a besoin de tous ses « enfants unis et groupés autour de son drapeau. » (1).

Le Conseil municipal répondit à ces mâles paroles en réclamant au Gouvernement de la Défense Nationale la levée de l'état de siège et les mesures nécessaires pour mettre fin au conflit existant entre les autorités militaire et civile (2).

Le général de Kersalaun voyant les difficultés contre lesquelles il devait infailliblement se briser dans l'exécution de sa tâche, demanda un autre commandement. Dans une longue lettre au rédacteur de l'*Yonne,* il essaya de rétablir la vérité au sujet de la manifestation du 2 octobre et s'exprima ainsi (3) : « Depuis deux mois que j'ai l'honneur de com- « mander le département, j'ai envoyé à l'armée plus de « 2.000 hommes instruits, équipés et armés. J'ai formé et « organisé 4 bataillons de la garde mobile, près de 5.000 « hommes. J'ai pris et assuré tous les moyens de défense « nationale et militaire. Si mes efforts pour lesquels je n'ai « rien épargné, temps, veilles et fatigues, ne doivent pas « m'assurer la confiance de celui seul qui est appelé à les « juger, je me retirerai devant son arrêt. J'aurai du moins la « consolation de me retrouver au milieu de mes enfants, de

(1) *Yonne,* 6 octobre 1870.
(2) *Id.,* 6 octobre 1870.
(3) *Constitution,* 15 octobre 1870.

« ma femme, de mes foyers, que j'ai abandonnés sans défense, « pour apporter ce qui me reste de forces et de vie à celle de « mon pays. »

Le 14 octobre, le général de Kersalaun, appelé à un commandement à Evreux, faisait ses adieux aux officiers, sous-officiers, caporaux et soldats du 95e de ligne et de la garde de l'Yonne et du Cantal : « Je me sépare de vous, leur disait-il; « après les injustes calomnies auxquelles j'ai été en but, je « devais demander un autre commandement. Ce n'est pas « sans regret que je m'y suis déterminé, moi qui sais tout ce « qu'il y a lieu d'attendre de votre patriotisme et du dévoue- « ment dont vous n'avez cessé de me donner des preuves. « J'emporte un juste orgueil, c'est d'avoir préparé vos succès « à venir et d'avoir assuré la défense du département qui « est confiée à votre courage. »

Que l'on nous pardonne cette longue digression, mais nous avons tenu à relater ces regrettables incidents, qui ne pouvaient que nuire à l'organisation de nos forces vives, et cela quand l'envahisseur atteignait les limites du département.

Vers la fin d'octobre, on procéda à une révision des contrôles primitifs dans le but d'y faire figurer les noms de ceux des habitants qui, par suite d'erreurs ou de la précipitation avec laquelle ces contrôles avaient été établis, ne s'y trouvaient pas inscrits (1).

Par arrêté du 29 octobre, la garde nationale *d'Auxerre* forme deux bataillons, dénommés bataillon Est et bataillon Ouest.

Un second arrêté préfectoral, en date du 31 octobre, répartissait la Garde nationale du département en sept légions.

L'arrondissement d'Auxerre formait deux légions : la 1re, composée des gardes nationaux des cantons Est et Ouest d'Auxerre, de ceux de Chablis, Ligny-le-Châtel, Saint-Florentin et Seignelay; la 2e, des gardes nationaux des cantons de Coulanges-la-Vineuse, Coulanges-sur-Yonne, Courson, Saint-Sauveur, Toucy et Vermenton.

L'élection des chefs de bataillon eut lieu le 5 novembre; celle des chefs de légion, le 8 du même mois (2).

M. Gustave de Cetto (3) fut élu chef du 1er bataillon (canton

(1) *Constitution*, 13 septembre 1870.

(2) *Liberté*, 6 novembre 1870.

(3) Ancien capitaine de zouaves, capitaine adjudant-major le 3 septembre 1870, chef de bataillon d'Auxerre le 5 novembre, lieu-

Est) par 37 voix et M. Monnot (1), chef du 2e bataillon, par 47 voix sur 62 votants.

Le 8 novembre, M. Taboulé, chef de bataillon de la garde nationale sédentaire de Saint-Florentin, était élu colonel commandant la 1re légion; il ne devait pas remplir ces fonctions bien longtemps, car il démissionnait et était remplacé par M. Bordenave, capitaine d'habillement en retraite, lieutenant-colonel au titre auxiliaire, chargé du commandement militaire de la subdivision de l'Yonne (2). M. de Cetto, élu lieutenant-colonel des mobilisés de la 1re légion, fut remplacé à cette même date du 15 décembre par M. Monnot (3).

Le chef du 1er bataillon (4) fut M. Thomas, résidant à Vaux; il ne gardait pas ces fonctions bien longtemps, car il démissionnait et était remplacé par M. Husson. L'adjudant-major, élu le 10 décembre, était M. David de Conflans.

Le 2e bataillon (5) était commandé par M. Saget, d'Appoigny (5 novembre), avec M. Simonneau (10 décembre) comme adjudant-major.

tenant-colonel à Auxerre, commandant la 1re légion. Commandera les mobilisés de l'Yonne. Appelé à d'autres fonctions avant le 15 décembre.

(1) Ancien militaire, chef de bataillon le 5 novembre; élu lieutenant-colonel le 15 décembre.

(2) *Yonne,* 22 octobre 1870. 268 voix sur 278 votants.

(3) Monnot : 155 voix; Saget : 37; Richard : 30; bulletins blancs : 3. Votants : 225.

(4) CANTON D'AUXERRE EST. — *Commune de Champs.* — Jules Tremet (28 août), capitaine; Chapotin, lieutenant; Romain Raveneau, sous lieutenant.

Commune de Saint-Bris. — Ambroise Prestat, capitaine en 1er; Amédée Goisot, capitaine en 2e; Lauvin et Hurion, lieutenants; Gueniffet et Perreau, sous-lieutenants; Dorotte, Grisot et Blin, sergents; quatre caporaux.

Commune de Venoy. — Bernard Alexandre (4 septembre), capitaine; Pierre Merle, lieutenant; Pierre Hubert et Cercueil, sous-lieutenants.

(5) CANTON D'AUXERRE OUEST. — *Commune de Perrigny.* — Gustave Chouard, capitaine; Pierre Dumont, lieutenant; Prosper Pourchot, sous-lieutenant.

Commune de Monéteau. — Dupont-Desaulty, capitaine; Louis Richard, lieutenant; Ernest Papavoine et Armand Manchet, sous-lieutenant.

Commune de Saint-Georges. — Auguste Vinot (1er septembre), capitaine; Piaugé Marin, lieutenant; Tungnaud et Geandot, sous-lieutenants.

Le 3e bataillon (1) (canton de *Chablis*) était commandé par M. Auguste Barrière, résidant à Chablis; le docteur Gautherin était aide-chirurgien major du bataillon.

Le 4e bataillon (2), formé par le contingent du canton de *Ligny*, avait pour chef M. Edme-Hippolyte Baillot, de Ligny-le-Châtel, et le docteur Leroux comme chirurgien.

Le 5e *bataillon* (3), formé par le canton de *Saint-Florentin*, est commandé par M. Tabouié, avec Fidèle-Aimé Pierrotet

(1) Canton de Chablis. — *Commune de Chablis.* — 1re compagnie : Barrière (28 août), capitaine en 1er; Mary (28 août), capitaine en 2e; Lejeune et Crepey, lieutenants; Chamon et Desblaches, sous-lieutenants. — 2e compagnie : Emile Picon (4 septembre), capitaine en 1er; Roze (4 septembre), capitaine en 2e; Jean-Baptiste Gannot et Porcheron Laminet, lieutenants; Auguste Fournier et Lagoutte, sous-lieutenants.

Commune de Courgis. — Eugène Schor (4 septembre), capitaine; Auguste Rétif (4 septembre), lieutenant; Pierre Vignot et Théophile Rétif, sous-lieutenants.

Commune de Lichères. — Théophile Bonnet, capitaine; Félix Moreau, lieutenant; Pierre Leclerc (28 août), sous-lieutenant.

Commune de Milly-Poinchy. — Hippolyte Chatelain (26 septembre), capitaine; Auguste Rojot (26 septembre), lieutenant; Renaud et Quittot, sous-lieutenants.

Commune d'Aigremont. — Edme Paulvé, capitaine; Hippolyte Joffroy, lieutenant; Quittot et Duchatel, sous-lieutenants.

(2) Canton de Ligny-le-Chatel. — *Commune de Bleigny.* — Anselme Truchy (4 septembre), capitaine; Zéphyre Demeaux, lieutenant; Eugène Chané, sous-lieutenant.

Commune de Maligny. — Faucheur, capitaine; Burat, lieutenant; Gueniffet (29 août), sous-lieutenant.

Commune de Méré. — Alexis Guyot (9 octobre), capitaine.

Commune de Montigny. — Théodore Dubourquet, capitaine, démissionne le 29 septembre.

Commune de Rouvray. — Ferrand, capitaine, Alexandre Droin, (30 août), lieutenant.

Commune de Varennes. — Alexandre Guillé (1er septembre), capitaine; Blosse, lieutenant; Joseph Mothe, sous-lieutenant.

Commune de Villeneuve-Saint-Salve. — Ulysse Brouilly, sous-lieutenant.

(3) Canton de Saint-Florentin. — *Commune d'Avrolles.* — Zéphyrin Jossot, capitaine; Emile Fourey, lieutenant; Isidore Delagneau (8 septembre), sous-lieutenant.

Commune de Rebourseaux. — Lapoix, sous-lieutenant.

Commune de Vergigny. — Cyprien Jacquinot, capitaine; Alexandre Boiteux, lieutenant; Eugène Royer, sous-lieutenant.

comme adjudant-major, et MM. Boussard et Lordereau comme chirurgiens.

Le 6e bataillon (canton de *Seignelay*) (1) a pour chef M. Pierre-Ferdinand Jamin, résidant à Seignelay.

La 2e légion eut comme colonel M. Paul Gentil de La Breuille (2), et comme lieutenant-colonel M. Albert-Louis de Mangin (3).

Le bataillon de *Coulanges-la-Vineuse* (4) a pour chef le baron d'Aleyrac, résidant au Val-de-Mercy, et pour adjudant-major M. Bardout. Le docteur Populus est chirurgien major (29 septembre), avec le docteur Filet comme aide-major.

(1) CANTON DE SEIGNELAY. — *Commune de Cheny.* — Dufeuil (21 août), capitaine; Gouley (21 août); lieutenant; Alphonse Dubois et Ulysse Chat, sous-lieutenants; tous démissionnaires le 14 octobre. — Fulgence Boursin (16 octobre), capitaine; Germain Crochot, lieutenant; Eugène Maure et Boursin-Bidet, sous-lieutenants.

Commune de Gurgy. — Alexandre Mathieu, capitaine; Emile Jangneau, lieutenant; François Guillet et Honoré Chavard (24 septembre), sous-lieutenants.

Commune d'Ormoy. — Thomas Millerat, capitaine; Manuel Savinel, lieutenant; Cappé Perrignon et Ferdinand Couturat, sous-lieutenants.

(2) Ancien colonel de cavalerie habitant Test-Milon (commune de Sementron), élu chef de bataillon le 5 novembre, élu colonel le 8 novembre par 225 voix sur 310 votants.

(3) Ancien capitaine d'infanterie, habitant Andryes, élu le 5 novembre chef de bataillon du canton de Coulanges-sur-Yonne, élu lieutenant-colonel par 132 voix.

(4) CANTON DE COULANGES-LA-VINEUSE. — *Commune de Charentenay.* — Théodore Paris, capitaine; Auguste Albert, lieutenant; Jean Auvergne et Onésime Ravouneau, sous-lieutenants.

Commune de Coulanges. — 1re compagnie : Billaudet (9 octobre), capitaine; Auguste Henry, lieutenant; Sougère (21 août), sous-lieutenant. — 2e compagnie : Auguste Petit, capitaine; Ulysse Petit (21 août), lieutenant; Guidon Jamet (16 octobre), sous- lieutenant.

Commune de Gy-l'Evêque. — François Sicurani (31 août), capitaine; Etienne Jeannin, lieutenant; François Loury et Maurice Guérin, sous-lieutenants.

Commune de Migé. — Thomas Gillon (9 octobre), capitaine en 1er; Auguste Roux, capitaine en 2e; Onésime Berdin, Charles Verain (9 octobre), et Maillaut (27 novembre), lieutenants; Jules Dautin (9 octobre) et Vincent Vildieu (9 octobre), sous-lieutenants.

Le chef de bataillon de *Coulanges-sur-Yonne* (1) était M. de Mangin avant son élection au grade de lieutenant-colonel. Le docteur Tourniès, d'Etais, remplissait les fonctions de chirurgien-major.

Le canton de *Courson* (2) formait un bataillon.

Le bataillon de *Saint-Sauveur* (3) est commandé par un

(1) CANTON DE COULANGES-SUR-YONNE. — *Commune d'Andryes.* — Albert de Mangin (11 septembre), capitaine en 1er; Félix André, capitaine en 2e; Armand Just et Jacques Pinon, lieutenants; François Millot et Constant Leplat, sous-lieutenants.

Commune de Coulanges. — Frédéric Nicolas, capitaine; Droin, lieutenant; Bossu et Achille Poulin, sous-lieutenants.

Commune de Crain. — Boudin, capitaine ; Jean-Baptiste Mournaud (31 août), lieutenant; Ursin Gautrot (31 août) et Ursin Duchemin, sous-lieutenants.

Commune d'Etais. — François Constant, capitaine en 1er; Eugène Boutron, capitaine en 2e; Firmin Frontier (17 novembre) et Hippolyte Mignot, lieutenants; Alexandre Lélu et François Renaut, sous-lieutenants.

Commune de Merry-sur-Yonne. — Edme Billaut (31 août), capitaine; Adolphe Millereau, lieutenant; Philippe Camelin, sous-lieutenant.

(2) CANTON DE COURSON.— *Commune de Courson.*— Paul Ledoux, capitaine en 1er; Florimont Lachaussée, capitaine en 2e; Alphonse Hure et Louis Farget, lieutenants; Basile Quentin et Alphonse Bazin (31 août), sous-lieutenants.

Commune de Fouronnes. — Laurent Juquet (28 août), capitaine; Laurent Quenot, lieutenant; Armand Bonotte, sous-lieutenant.

Commune de Merry-Sec. — Pierre Charles (25 octobre), capitaine, en remplacement de Thillière, nommé maire; Siméon (1er septembre), lieutenant; Nicolas Pinard (1er septembre), sous-lieutenant.

Commune de Molesmes. — André Millot, lieutenant; Pierre Billon (29 août), sous-lieutenant.

Commune de Mouffy. — Célestin Bouché (14 septembre), sous-lieutenant.

Commune de Sementron. — Eusèbe Pichon (15 septembre), capitaine; Léon Boisseau, lieutenant; Constant Lecœur, sous-lieutenant, puis, au 13 novembre, Alexandre Mouffron.

(3) CANTON DE SAINT-SAUVEUR. — *Commune de Fontenoy.* — *Toupenot,* capitaine; Pommeau, lieutenant; Amédée Moreau et *Madelénat*, sous-lieutenants.

Nota. — Les noms en italique ont été mobilisés.

Commune de Lainsecq. — Raimbault, capitaine en 1er; Jean Montassier, capitaine en 2e; Laurent Jallet et Simon Bourgoin, lieu-

habitant de cette localité, M. Liron. Le docteur Guillières, de Lainsecq, est aide-chirurgien-major à ce bataillon (13 octobre).

Le bataillon de *Toucy* (1) a pour chef un capitaine en re-

tenants; Charles Coupinot et Léon Bonotte (11 septembre), sous-lieutenants.

Commune de Moutiers. — Jean Roux (4 septembre), capitaine en 1er; Emile Levé (4 septembre), capitaine en 2e; Alexandre Corneau (4 septembre), et Joseph Dumont, lieutenants; Jules Crépé et Théophile Choux (2 octobre), sous-lieutenants.

Commune de Perreuse. — Guinault, capitaine; Guiblin, lieutenant; Joseph Mouzard (18 septembre), sous-lieutenant.

Commune de Sainpuits. — Fournerat, capitaine en 1er; *Merlot,* capitaine en 2e; Louis Berrier et Sagette, lieutenants; Louis Létable et Pierre Caillon, sous-lieutenants.

Commune de Sainte-Colombe. — Merlot, capitaine; Florenciau, lieutenant; Adolphe Jaluzot, sous-lieutenant.

Commune de Saints. — Loury, capitaine en 1er; Chavau, capitaine en 2e; Terrain et Léon Guillier, lieutenants; Prudent Terrain et Prix Gallon, sous-lieutenants.

Commune de Saint-Sauveur. — Berthier, capitaine en 1er; Louis-Philippe Mathieu, capitaine en 2e; Cèbe et Besland, lieutenants; Vincent et Dominique Mathieu, sous-lieutenants.

Commune de Sougères. — Guénot, capitaine en 1er; Constant Millot, capitaine en 2e; Jules Lenoir et Antoine Clère, lieutenants; Jean-Pierre Lenoir et Achille Guénot, sous-lieutenants.

Commune de Thury. — Jules Merlot, capitaine; Jean Dappoigny (4 septembre), lieutenant; Casimir Muzard et Pierre-Alexandre Merlot, sous-lieutenants.

Commune de Treigny. — 1re compagnie : Bougier, capitaine en 1er; Charles Vivien, capitaine en 2e; Pierre Massé et Pierre Laurent, lieutenants; Théophile Guinault et Théophile Roblin, sous-lieutenants. — 2e compagnie : Pierre Normand, capitaine en 1er; Perreau, capitaine en 2e; Ernest Chevau et Edme Bernot, lieutenants; Joseph Guilloton et Prudent Fournerat, sous-lieutenants.

(1) Canton de Toucy. — *Commune de Diges.* — Louis Preau, capitaine en 1er; Jean-Baptiste Berdin, capitaine en 2e; Germain Millot et Théodore Carrier, lieutenants; François Fabureau et Clément Robin (29 août), sous-lieutenants.

Commune de Dracy. — Gilbert Rapin, capitaine; Alexis Bréchot, lieutenant; Lucien Robin, sous-lieutenant.

Commune de Leugny. — Théodore Guttron (30 août), capitaine; Germain Gally, lieutenant; Adolphe Darlet, sous-lieutenant.

Commune de Lalande. — Jean Blou, capitaine; Etienne Montignon, lieutenant; Ferdinand Charrier, sous-lieutenant.

Commune de Lindry. — François Barbe (4 septembre), capitaine

traite, M. Boulanger, résidant à Leugny; comme adjudant-major, M. Guibert, de Courson, et pour porte-drapeau, M. Etienne Gaudet, de Lindry. Le docteur Roché est nommé chirurgien-major et M. Tassin, aide-chirurgien (29 septembre).

Le bataillon de *Vermenton* (1) a aussi à sa tête un ancien militaire, M. Paul Boucheron. Le chirurgien aide-major est un docteur de Cravant, M. Billout.

La 3e légion, formée par l'arrondissement d'*Avallon*, était commandée par M. Jules Huguet, d'Etaules. Commandant du génie en retraite à Avallon, il est d'abord nommé chef de bataillon à Avallon le 29 août, puis colonel commandant la

en 1er; Jean Ledoux, capitaine en 2e; Adolphe Tissier et Florimont Martin, lieutenants; Alphonse Houchot et Désiré Mertier, sous-lieutenants.

Commune de Parly. — Jean-Baptiste Durville (2 septembre), capitaine en 1er; Léon Lechien (2 septembre), capitaine en 2e; Jean-Baptiste Clairiault et Louis Darbois, lieutenants; Amédée Grimard et Alexandre Borde, sous-lieutenants.

Commune de Pourrain. — Antoine Rosnay (4 septembre), capitaine en 1er; Hilaire Baillet, capitaine en 2e; Décotte et Louis Lechien, lieutenants; Léon Digne et Laurent Varenne, sous-lieutenants.

Commune de Toucy. — Carré, capitaine.

(1) CANTON DE VERMENTON. — *Commune de Bazarnes.* — Eugène Grandjean (28 août), capitaine; Christophe Melou, lieutenant; Eugène Giraud, sous-lieutenant.

Commune de Bessy. — Alexandre Bezard, capitaine; François Bonnet, lieutenant; Adolphe Brisedou (29 août), sous-lieutenant.

Commune de Cravant. — 1re compagnie : Fosseyeux, capitaine; Jean-Baptiste Droin, lieutenant; Lucien Gros (29 août), sous-lieutenant. — 2e compagnie : Gachot, capitaine; Arthur Jocher, lieutenant; Louis Varet et Jules Petit (27 août), sous-lieutenants.

Commune de Lucy. — Pierre Chevillard, sous-lieutenant.

Commune de Prégilbert. — Etienne Griffe, garde champêtre, capitaine; Pierre Massé, lieutenant; Louis Bonnotte (28 août), sous-lieutenant.

Commune de Sainte-Pallaye. — Alexandre Boussin (1er octobre), capitaine; J.-B. Ballet, lieutenant; Henry Guillemeau et Alexandre Bousselier, sous-lieutenants.

Commune de Sacy. — Paul Pivet (25 août), capitaine; puis Emile Riotte (18 septembre), capitaine en 1er; Hector Barbier (22 septembre), capitaine en 2e; J.-B. Piault et Dondaine, lieutenants; Rétif et Ferdinand Dupit (2 octobre), sous-lieutenants.

Commune de Vermenton. — Eugène Poulaine, capitaine.

légion le 8 novembre, par 321 voix sur 393 votants. Le lieutenant-colonel est M. Gombault, capitaine à la garde nationale sédentaire d'Avallon, directeur de la brasserie Michaut, par 220 voix sur 357 votants.

Le 1er bataillon de cette légion, d'abord sous les ordres de M. Huguet, fut commandé à l'élection de ce dernier au grade de lieutenant-colonel, par M. Geantet. M. Louis Richard, adjudant-major (8 septembre), démissionnait bientôt et était remplacé par M. Mignerot (12 décembre). Le docteur Gagniard exerce à ce bataillon l'emploi de chirurgien-major (8 septembre).

Le commandement du 2e bataillon est donné à M. Emile Odobé (2 octobre), imprimeur, résidant à Avallon; l'adjudant-major est un agent-voyer de l'arrondissement, M. Alexandre Viault, nommé le 8 octobre.

Un chef de bataillon d'infanterie en retraite, M. Joseph Miroglio, résidant à Montréal, commande le bataillon de *Guillon*. M. Philbeau, propriétaire à Santigny, est capitaine adjudant-major (14 octobre); le docteur Leriche, de Cussy, aide-chirurgien-major.

Le bataillon de l'*Isle-sur-Serein* est commandé par un propriétaire de l'Isle, M. Dondenne; son adjudant-major, M. Vaugermentey, habitant Massangis, est nommé le 11 octobre. Le docteur Ducrot est appelé le 3 octobre aux fonctions d'aide-chirurgien-major.

M. François Viteau, propriétaire, résidant à Lucy-le-Bois, fut nommé chef de bataillon de *Lucy* le 23 septembre; M. Annéhot, adjudant-major (11 octobre), et le docteur Collin, aide-major.

M. Droin, notaire à *Quarré-les-Tombes*, en commande le bataillon le 23 septembre, secondé par l'adjudant-major, M. Siméon Lacour, nommé à cet emploi le 15 octobre. Le chirurgien du bataillon est le docteur Voisenet.

Le bataillon de *Vault-de-Lugny* avait comme capitaine adjudant-major l'agent-voyer, M. Alexandre-Eugène Viault; le docteur Jacob, de Sermizelles, y est aide-chirurgien.

M. Carrichon, chef d'escadron de cavalerie en retraite, résidant à Châtel-Censoir, commande le bataillon de *Vézelay* (11 septembre) avec M. Auguste de Saint-Martin pour adjudant-major (8 décembre). Le docteur Tissier, de Châtel-Censoir, est nommé le 27 octobre aide-major.

L'arrondissement de *Joigny* fournira deux légions, la 4e et la 5e.

La 4e légion est composée des gardes nationaux des cantons de Brienon, Cerisiers, Joigny, Saint-Julien-du-Sault et Villeneuve-sur-Yonne.

Le 1er bataillon de *Brienon* est commandé par M. Grand (23 septembre), le 2e bataillon par M. Auguste Bézine (23 septembre), secondé par le capitaine adjudant-major Ulysse Rousseau, de Champlost (8 octobre). Le chirurgien est le docteur Thévenon, de Chailley.

Le bataillon de *Cerisiers* a pour chef de bataillon M. Dubois (23 septembre), de Vaudeurs; l'adjudant-major est M. Cotty, l'aide-chirurgien, le docteur Breuil (9 novembre).

Le canton de *Joigny* forme 4 bataillons : le 1er (1) fut d'abord commandé par M. Lefebvre-Mocquot avec M. Auguste Thiney comme adjudant-major, et M. Grenet comme chirurgien. M. Dupont, de Béon, commande le 2e (23 septembre) avec le capitaine adjudant-major Auguste Vermillet, de Cézy (10 octobre), et le docteur Mossot (22 octobre); le 3e bataillon est commandé par un éclusier du canal de Migennes, M. Frédéric Darde (15 octobre), avec M. Pierre Poulain, ancien lieutenant de la compagnie de Migennes, comme adjudant-major (10 octobre). Enfin le 4e bataillon est commandé par M. Rastel, d'Epineau-les-Voves (10 octobre).

Le bataillon de *Saint-Julien-du-Sault* a pour chefs M. Vincent-Hippolyte Viardot, commandant, et M. Edme-Auguste Collet, adjudant-major (15 septembre).

Le canton de *Villeneuve-sur-Yonne* forme 3 bataillons : le 1er, sous le commandement de M. Lemoce de Vaudouard, avec le capitaine adjudant-major Cherrel (26 octobre) et les aides-majors Boulland (8 septembre) et Trouvé (9 novembre); le 2e commandé par M. Hippolyte Prévost, de Dixmont; le

(1) 1re compagnie : Alphonse Zanote et Antoine Spire, capitaines; Vigreux et Paul Couturier, lieutenants; François Bisson et Drain-Maugy, sous-lieutenants.

2e compagnie : Bonnerot et Peron, capitaines; Larcher et Torchet, lieutenants; Barsuraume et Desenclos, sous-lieutenants.

3e compagnie : Grenet et Clouet, capitaines; Coquard et Arnoult, lieutenants; Pouillot et Louis Raclot, sous-lieutenants.

4e compagnie : Eugène Mouroux et Auguste Thiney, capitaines; Henri Cochard et Alexandre Drugé, lieutenants; Alphonse Dumont et Labrosse, sous-lieutenants.

5e compagnie (pompiers) : Marcel Rouard, capitaine; Eugène Bouron, lieutenant; Jovignot, sous-lieutenant.

docteur Marty (26 octobre) est aide-major à ce bataillon. Quant au 3e bataillon, il est commandé par M. Danguy; le capitaine adjudant-major est M. Leloup (10 octobre), le chirurgien, M. Deville, de Piffonds (10 novembre).

M. Lefebvre-Mocquot, chef de bataillon à Joigny, est élu colonel commandant la 4e légion par 369 voix sur 512 votants, le 8 novembre. M. Chevrel, capitaine adjudant-major au 1er bataillon de Villeneuve-sur-Yonne, est élu lieutenant-colonel à la même date.

La 5e légion est composée des gardes nationaux des cantons d'Aillant, de Bléneau, de Charny et de Saint-Fargeau.

Le canton d'*Aillant* forma trois bataillons : le 1er aux ordres de M. Pierre Roy (23 septembre) avec M. Millet comme capitaine adjudant-major (7 octobre) et le docteur Mercier comme major; le 2e avec M. Auguste Loreau, de Guerchy, comme chef de bataillon (23 septembre) et M. Burat adjudant-major (28 octobre); le 3e est commandé par M. Paul-Napoléon Précy, résidant à Saint-Aubin-Châteauneuf.

Le bataillon de *Bléneau* est commandé au 23 septembre par M. Dethou, secondé par l'adjudant-major Henri Larcher (13 décembre).

Le bataillon de *Charny*, d'abord commandé par M. Esclary, puis par M. Charles Boulet, résidant à Charny (23 septembre), a comme adjudant-major M. Levert, de Charny (15 novembre).

M. Romain Toutée commande le 23 septembre le bataillon de *Saint-Fargeau* avec M. Ginest Pinseau comme adjudant-major et le docteur Lachassagne (15 octobre).

La 5e légion est commandée par le chef du bataillon de Bléneau, M. Dethou, ayant sous ses ordres le lieutenant-colonel Chatin, de Mézilles.

L'arrondissement de *Sens* forme la 6e légion, sous les ordres du colonel Charles-Alphonse Simonet, capitaine en retraite, et du lieutenant-colonel Noël (8 novembre).

Le 1er bataillon est commandé par M. Epoigny; le 2e par M. Dutard, de Saint-Clément, dont l'adjudant-major est M. Denis Farinier (28 novembre) et le chirurgien, le docteur Péronne.

Le 3e bataillon, dont l'adjudant-major est M. Frédéric Moreau, propriétaire à Véron (3 décembre), a pour commandant M. Victor Garceau et pour chirurgien M. Mouchet.

M. Charles Godnaire, de Paron (1), commande le 4e bataillon, avec le capitaine adjudant-major Eugène Ménard, de Nailly, et le docteur Juffin (2), aide-major. Le 5e bataillon de Sens, avec M. Alphonse Crépin, de Collemiers, comme adjudant-major (14 décembre), est commandé par M. Armand Julien, d'Egriselles-le-Bocage.

Le baron de Séréville, résidant à la Belliole, commande le bataillon de *Chéroy*.

L'arrondissement de *Pont-sur-Yonne* lève deux bataillons, le 1er commandé par M. Jean-Pierre Malary (28 septembre), l'adjudant-major M. Constant Cabourdin et le docteur Deschamps; le 2e par M. Onecton avec le docteur Regnoul, de Villeneuve-la-Guyard, comme aide-major.

Le 1er bataillon de *Sergines* a pour chef un capitaine de cavalerie en retraite, M. Léon-Lubin Charpentier (2 octobre); le 2e, un habitant de Grange-le-Bocage, M. Filliaux.

Villeneuve-l'Archevêque fournit un bataillon dont le chef est M. Soufflot; le capitaine adjudant-major, M. Dubois (15 octobre); l'aide-major, M. Juste (22 octobre).

L'arrondissement de *Tonnerre* forme la 7e légion. Le 9 novembre, il fut procédé à l'élection du colonel et du lieutenant-colonel de cette légion, mais aucun des candidats n'obtint la majorité absolue (3).

(1) A Paron : M. Berrault, capitaine; M. Fouet, lieutenant.
(2) Commandera la compagnie de marche de Sens.
(3) Pour colonel :

MM.	Dorneau, percepteur municipal................	184 voix
	de Clermont-Tonnerre........................	113
	Armand Dumaresq, d'Epineuil................	11
	Robin, chef de bataillon....................	7
	de Tanlay, colonel d'état-major..............	4
	Bulletins blancs............................	115
		434 voix

Pour lieutenant-colonel :

MM.	Armand Dumaresq..........................	181 voix
	Robin	102
	Dorneau, de Cruzy..........................	34
	Maudry, de Serrigny	16
	de Clermont-Tonnerre........................	2
	Bulletins blancs............................	97
		432 voix

Le bataillon d'*Ancy-le-Franc* est commandé par M. de Clermont-Tonnerre, d'Ancy (23 septembre); M. Drouhin, d'Aizy, est adjudant-major (25 novembre); le docteur Lamblin, aide-chirurgien (30 septembre).

M. Dorneau commande, au 23 septembre, le bataillon de *Cruzy-le-Châtel.*

A *Flogny,* nous trouvons deux bataillons : le 1er sous les ordres de M. Jean-Baptiste-Elie Clémendot, de Millois (23 septembre), avec le docteur Rouby, aide-major. Le 2e bataillon est commandé par M. Jules Portier (1er octobre); l'adjudant-major est M. Jean-Baptiste Huchard (11 décembre), l'aide-major, M. Bernot (13 octobre), puis M. Audigé (19 octobre).

A *Noyers,* commande le chef de bataillon Gelez (23 septembre); le docteur Paillot remplit les fonctions de chirurgien.

Le canton de *Tonnerre* fournit 3 bataillons : le 1er avec M. Rolland comme chef de bataillon (1) et M. Milleret, négociant en vins, ancien militaire, comme adjudant-major; le 2e, avec M. Maudry, de Serrigny (23 septembre); le 3e, avec le commandant Robin, d'Epineuil (23 septembre), et le capitaine adjudant-major, M. A. Dumaresq (6 octobre). Le docteur Maurice est chirurgien-major à Tonnerre.

De bonne heure donc, les gardes nationales sédentaires sont organisées à l'intérieur du département. Sur beaucoup de points, elles manœuvrent sous la direction de leurs officiers, presque tous anciens militaires.

Le 25 septembre, la garde d'Auxerre fait des marches dans les rues et autour de la ville, précédée de la musique des pompiers jouant la *Marseillaise.* Les habitants constatent le bon ordre de la marche et l'état d'instruction de la garde citoyenne (2). Les armes sont distribuées (3), mais l'adminis-

(1) M. Louis Perruchon, capitaine en 1er; M. Deresse, fabricant de bougies, ancien militaire, lieutenant en 1er.

(2) Les exercices ont lieu tous les soirs de 4 h. 1/2 à 6 heures sur la place d'Armes. (*Constitution,* 29 septembre.)

(3)

COMMUNES	Quantité attribuée	Quantité remise	Date de la remise	Compagnies
Auxerre	1.100	135	26 août	1re
—		135	26 août	3^e^
—		135	27 août	6^e^
—		135	27 août	2^e^
—		135	28 août	7^e^
—		135	27 août	4^e^
—		135	27 août	5^e^
—		117	28 août	8^e^

tration rencontre une certaine résistance de la part des maires. Dans l'arrondissement de Sens, la plupart de ces derniers refusent de prendre livraison des fusils (1); à Bléneau, 32 fusils sont refusés par les propriétaires qui ne veulent pas s'en servir pour repousser l'ennemi (2). Les communes commencent à craindre les représailles des Allemands, si quelques-uns des habitants sont pris les armes à la main. Les efforts les plus énergiques sont tentés par l'administration pour atteindre le plus vite possible les meilleurs résultats, et vienne le moment d'agir, nos administrateurs pensent bien que les populations de l'Yonne sauront prouver à tous l'ardeur de leur patriotisme (3).

L'habillement était fourni par chaque garde; mais cette mesure soulevait des murmures, suscitait bien des difficultés, et nombreuses sont les plaintes s'élevant de la classe ouvrière et agricole.

Au total, le département avait organisé 56 bataillons de gardes nationales sédentaires et un crédit de 60.000 francs était voté pour subvenir à une partie des dépenses résultant de leur habillement.

Telle fut l'organisation des gardes nationaux sédentaires du département de l'Yonne, force imposante par le nombre, mais sans cohésion, sans discipline, sans instruction militaire et incapable de lutter contre des troupes de campagne.

(Fin de la note 3 de la page précédente.)

COMMUNES	Quantité attribuée	Quantité remise	Date de la remise
Chablis	150	150	24 août
Coulanges-la-Vineuse ..	100	100	20 août
Coulanges-sur-Yonne ..	100	100	26 août
Courson	100	100	22 août
Ligny	100	100	22 août
Saint-Florentin	200	200	24 août
Saint-Sauveur	150	150	21 août
Seignelay	100	100	22 août
Toucy	200	200	20 août
Vermenton	200	200	21 août
Total...........	2 500		

(1) Dépêches du 6 septembre : 9 h. 15 et 1 h. 28.

(2) Dépêche du 9 novembre : 5 h. 46 soir, Maire Bléneau à Préfet Yonne.

(3) *Yonne*, 1er septembre 1870.

Avant d'étudier le rôle joué par eux dans la défense du département, il nous faut parler des formations issues de leur sein : les compagnies de marche (1).

§ III. — Les Compagnies de marche

Par arrêté préfectoral en date du 9 septembre, il était formé parmi les gardes nationaux sédentaires du département des compagnies dites de marche (1).

Ces compagnies devaient être composées de volontaires, toujours prêts à se réunir pour opérer dans les limites du département. Leur uniforme comporte une blouse avec signes distinctifs, ceinturon, képi et cartouchière. Les armes les meilleures dont peut disposer l'autorité leur sont distribuées. Leurs chefs sont élus le jour de leur rassemblement (2); enfin une solde de 1 fr. 50 est payée à tout citoyen d'une compagnie de marche par journée passée hors de la commune (3).

Cinq compagnies de marche furent levées dans l'Yonne. Dès le 18 septembre, une compagnie de nouvelle formation s'exerce avec activité à Auxerre (4); les engagements y sont nombreux (5) et une souscription s'organise pour aider à la formation de nouvelles compagnies, à leur équipement et au soulagement de leurs familles (6).

Auxerre fournit deux compagnies de marche. La 1re compagnie est commandée par le capitaine Petit, employé de banque, avec M. Bouxin, ancien sous-officier de cavalerie, négociant, comme lieutenant, et M. Remacle, avocat, comme sous-lieutenant. Le médecin est M. Soupplet; le sergent-major, M. Tortera; le fourrier, M. Léon Lechiche. Elle comprend 4 sergents : MM. Armand Lechiche, Bayard, Simon, Martin; 10 caporaux : MM. Rouget et Loury (caporaux-fourriers), Ahü, Passé, Bouchez (Marcel), Bouchez (Lucien), Roux, Puissant, Lempereur, Hénelle; 1 clairon et 76 tirailleurs.

(1) *Constitution*, 10 septembre.
(2) *Id.*, 10 septembre.
(3) *Yonne*, 15 septembre.
(4) *Constitution*, 18 septembre.
(5) *Id.*, 20 septembre.
(6) *Id.*, 29 septembre.

Au 3 novembre, à la suite de ses premières expéditions, cette compagnie est ainsi reconstituée :

Capitaine : M. Bouxin, élu par 40 voix;

Lieutenant : M. Léon Lechiche, élu par 43 voix;

Sous-lieutenant : M. Bayard, élu par 39 voix;

Sergent-major : M. Loury, élu par 25 voix;

Adjudant : M. Camille Roddat;

Sergent-fourrier : M. Leclerc;

Caporal-fourrier : M. Allier;

4 sergents : MM. Ahü (39 voix), Lempereur (38), Roux (26), Marcel Bouchez (20);

8 caporaux : MM. Lucien Bouchez, Millon, Eugène David, Pescheux, Adolphe Chocat, Bernard, Klobukowski, Vacher.

La deuxième compagnie, d'un effectif moyen de 80 hommes, est commandée par le capitaine Martin.

A *Joigny*, une compagnie d'une trentaine d'hommes fut organisée, après l'autorisation du Ministre de l'Intérieur, le 1er novembre (1).

A *Sens*, s'organisa la 4e compagnie de marche à l'effectif de 70 hommes, sous les ordres du capitaine Juffin et du lieutenant Croix. Le docteur Juffin s'exprime en ces termes au sujet de sa formation (2) : « Dans la guerre terrible que la France « soutient contre un ennemi envahisseur qui ne doit son « succès qu'à la trahison, tout Français au cœur républicain « s'est levé pour armer son bras et voler au secours de la « Patrie. C'est animée de ces sentiments de patriotisme que « s'est constituée la compagnie de marche de Sens. Son orga- « nisation s'est faite sans difficultés bien sérieuses. Quand un « groupe de citoyens n'a qu'un but, quand tous les cœurs ne « sont remplis que du même sentiment d'honneur et de « patriotisme, l'ordre et la discipline sont bientôt établis et « une confiance réciproque suffit à les maintenir.

« Mais il fallait aux 70 républicains qui s'étaient réunis pour « aller à l'ennemi autre chose que des théories pour apprendre « à marcher au pas et faire des conversions. Il leur fallait des « fusils et des cartouches, et c'est lorsqu'il s'agit de se pro- « curer cet armement qu'ils eurent la douleur non seulement « de rencontrer de l'indifférence, mais même une résistance « occulte; et chose lamentable, le ridicule et la calomnie ont

(1) Dépêche de Tours au Préfet, 1er novembre, 8 h. 15 soir.

(2) *Yonne*, 3 novembre 1870.

« été les premiers fruits qu'ont recueilli ces hommes qui se « dévouaient à leur pays et au salut de leurs concitoyens. « Mais ces mêmes hypocrites n'ont pu réussir à jeter le « découragement dans ces cœurs républicains. L'armement de « la compagnie eut lieu quand même, et quelques jours après, « M. le Préfet de l'Yonne l'autorisa à se mettre en marche. »

Des éclaireurs à cheval furent constitués à Auxerre; leur effectif fut de 6 hommes commandés par le capitaine Amyot, lieutenants Mignot et Petit; l'aide-major était le docteur Emile Dejust. Ils remplirent le rôle d'estafette et servirent à escorter des convois. Cette compagnie était dissoute au 3 novembre.

Les dépenses d'habillement et d'équipement des compagnies de marche s'élevèrent à la somme de 17.275 fr. 55, pour fournitures de 320 vareuses, 320 pantalons, 10 képis, 63 ceintures de laine, 316 havre-sacs, 309 bretelles de fusil, 184 bidons, 60 petites gamelles, 3 marmites, 162 couvertures, 32 tentes.

Les dépenses pour la solde du 1er octobre au 15 décembre 1870, date à laquelle ces compagnies furent remises à la Guerre, s'élevèrent à 8.956 fr. 25. La dépense générale des compagnies de marche, y compris les éclaireurs, s'éleva à 59.932 fr. 23, dont 27.580 fr. 95 pour l'habillement et 32.351 fr. 28 pour la solde (1).

Guides forestiers de l'Yonne.

Le télégramme ministériel du 16 août 1870, adressé directement à M. Gallot, inspecteur des forêts à Auxerre, l'invitait à procéder d'urgence à l'organisation d'une partie des agents et préposés forestiers du département, en compagnie de guides éclaireurs, pour la défense du département. L'inspecteur s'étant mis de suite en rapport avec le Préfet et le Général, obtint pour la compagnie projetée la faveur enviée d'être armée de fusils à tabatière (2). Le 24 août, il pouvait distribuer

(1) Le Conseil général avait voté pour cette dépense de solde un crédit de 360.000 francs.

(2) Le 23 août, le major du 95e remit à l'Inspecteur, pour Auxerre, 33 fusils à tabatière; pour Avallon, 17; pour Sens, 23. — Le fusil à piston transformé en fusil du système Snider, fut baptisé par les troupiers fusil à tabatière, à cause du mode de fermeture, qui s'ouvrait et se fermait comme une véritable tabatière. La vitesse de tir était de 6 à 7 coups à la minute, sa portée

aux chefs de cantonnement du département ou à leurs délégués convoqués à cet effet, 73 fusils et 13 paquets de 9 cartouches par homme; M. de Kirwan, sous-inspecteur à Auxerre, fut désigné pour commander la compagnie comme capitaine.

Peu de jours après la distribution de l'armement, le directeur général demandait à la Conservation de Troyes 40 forestiers de l'Yonne pour concourir à la formation du régiment destiné à la défense de Paris.

Fournir ce contingent était annuler en fait la compagnie qui venait d'être formée. Le Général et le Préfet s'opposèrent à l'envoi d'un personnel aussi nombreux, et on convint à titre de transaction de diriger sur Paris 17 des 34 préposés de l'arrondissement d'Avallon qui, avant les désastres de Sedan et de Metz, ne paraissait devoir être jamais menacé. Ces 17 hommes, mis en route le 31 août, remirent à Auxerre leurs armes qui furent réparties entre les inspections d'Auxerre et de Sens.

Le capitaine de Kirwan proposa au Comité de Défense d'échelonner sa compagnie par détachements correspondant au personnel de chaque cantonnement, dans les forêts en composant la partie essentielle, de donner le commandement de chaque détachement au garde général du cantonnement. La compagnie, forte de 65 hommes, était commandée par un capitaine, M. de Kirwan, deux lieutenants, M. Lefebvre-Nailly, garde général à Joigny, et M. Leblanc, garde général à Tonnerre, deux sous-lieutenants, M. Guérard, garde général à Ancy-le-Franc, et M. Delassasseigne, garde général à Brienon. Elle était répartie en 6 escouades. Les deux premières comprenant les gardes de l'arrondissement d'Auxerre (cantonnements d'Auxerre et de Courson), plus spécialement sous les ordres du capitaine, devaient opérer dans les forêts domaniales, communales et privées de la partie Nord-Est de cet arrondissement. La 3e escouade, sous les ordres de M. le sous-lieutenant Guérard, devait opérer dans la partie Sud de l'arrondissement de

extrême de 7 à 800 mètres au plus; la cartouche avait une enveloppe de clinquant avec balle cylindrique. Il ne comportait pas de hausse : on visait par le sommet de l'articulation du pouce placé en travers sur le canon et le guidon pour la hausse de 400 mètres; on redressait le pouce, pour viser par son sommet pour atteindre un but placé à 600 mètres. (Général Comte de Cornulier-Lucinière, *Souvenirs.*)

Tonnerre. La 4e, commandée par M. Leblanc, dans la partie Nord du même arrondissement; la 5e, avec M. le sous-lieutenant Delassasseigne dans la partie Nord-Est de l'arrondissement de Joigny (forêt d'Othe), et enfin la 6e, avec le lieutenant Lefebvre-Nailly, dans la partie Nord du même arrondissement (forêt d'Othe).

Le but de la formation de cette compagnie était d'utiliser les connaissances locales des agents et des gardes dans les bois confiés à leur gestion pour y établir des éléments de résistance, de stimuler les populations, de les exciter à organiser dans les bois la guerre de partisans, de manière à harceler sans cesse les colonnes de ravitaillement ennemies et leur échapper toujours. Le plan du capitaine de Kirwan fut adopté par le Comité de Défense. La compagnie, convoquée le 15 septembre à Auxerre, reçut jusqu'au 21 une instruction militaire; à cette date, chaque détachement prit ses positions.

Les officiers s'efforcèrent de combiner l'établissement d'embuscades forestières avec les coupures pratiquées par les Ponts et Chaussées. Les gardes nationales locales étaient alors convoquées et se livraient sous la conduite des guides à des reconnaissances et à des exercices d'études.

Au Nord, une première ligne d'embuscades était assise sur divers points de la forêt d'Othe et des massifs avoisinants, de manière à garder tous les passages contre des réquisitions venues de la rive droite de la Seine (Marne, Aube, Seine-et-Marne).

Une deuxième ligne plus au Sud était établie dans les forêts du Mont-Saint-Sulpice, de Pontigny, dans les bois de Flogny, La Chapelle et Marolles, en vue d'une irruption de colonnes par Brienon, Saint-Florentin, Ervy.

Si ces deux lignes étaient forcées, on se rejetait à l'Est et on gagnait la rive droite de l'Armançon, dans la partie orientale du Tonnerrois, la plus facile à défendre, très accidentée, boisée.

Après avoir préparé la défense dans la forêt d'Othe, M. le sous-lieutenant Delassasseigne, remplaçant M. Lefebvre-Nailly, malade à Joigny, explorait la partie Ouest de l'arrondissement et réveillait le zèle des cantons d'Aillant, Charny et Saint-Julien-du-Sault. Sa mission échoua du reste malgré son zèle et son ardeur devant l'inertie des populations de cette partie du département (1).

(1) Rapport de M. de Kirwan.

Cette compagnie de guides forestiers fut transformée de fait en compagnie de marche, et nous étudierons son action parallèlement à celle des compagnies de marche.

§ IV. — Préparation a la résistance

L'effort fourni par le Département, au moment où s'ouvre la deuxième période de la guerre de 1870, était donc considérable. En dehors des mobiles et des mobilisés, il lève 56 bataillons de sédentaires et 5 compagnies de marche; il les organise, les habille, les équipe, les arme et les solde.

Une semblable organisation permettait de supposer une résistance acharnée à l'envahisseur et un recul certain de ses armées vers l'Est. Malheureusement, peu ou pas instruites, à peine encadrées, commandées souvent par des chefs qui n'avaient d'autres qualités militaires que leur courage et leur bonne volonté, ces troupes ne devaient être que de peu d'utilité et se contenter de suivre... de loin les marches et contre-marches des Allemands à l'intérieur du département. Quelques opérations entreprises contre l'ennemi eurent une heureuse issue, grâce à des circonstances favorables, grâce à l'initiative de quelques chefs, grâce aussi à ces qualités de courage et d'endurance qui sont l'apanage de la race française.

Raconter le rôle des sédentaires dans l'Yonne, c'est revoir en détail les opérations de la III[e] armée allemande, des III[e], IX[e], X[e] et VII[e] corps d'armée dans nos régions. En étudiant la marche de ces derniers à travers le département, nous verrons la résistance qui leur fut opposée dans leurs opérations sur la Loire.

Le 8 août, comme nous l'avons vu, le département avait été mis en état de siège, et la proclamation du Préfet du 12 septembre appelait chaque citoyen à la résistance la plus énergique. Dès le milieu du mois de septembre, un Comité de Défense s'organisait dans l'Yonne (1); à peine institué, il donne aux habitants des instructions détaillées en cas d'invasion (2) :

1° *Approche de l'ennemi.* — Etablir des correspondances

(1) Annexe I. Rapport du Comité de Défense.
(2) *Constitution*, 20 septembre 1870.

de commune à commune, par courriers, estafettes à pied ou à cheval.

2° *Obstacles à la marche de l'ennemi.* — Couper les routes dans leur déblai ou remblai, ou aux endroits marécageux, détruire les ponts, barricader les routes. Enlever les écriteaux.

3° *Obstacles au ravitaillement de l'ennemi.* — Battre les blés et les envoyer dans le Sud; ensemencer la terre pour sauver les grains. Chasser les bestiaux dans les bois. Tuer et saler les porcs. Emmener chevaux et charrettes vers le Sud.

4° *Résistance.* — Ne jamais combattre en masse ni se présenter en plaine. S'embusquer et essayer de prendre les éclaireurs. Agir surtout la nuit. Les mesures prises ne semblaient pas de première nécessité, car, au commencement d'octobre, les armées ennemies n'avaient pas encore envahi le département et elles ne paraissaient même pas le menacer sérieusement. Pendant longtemps encore on crut que les régions centrales et occidentales échapperaient à l'invasion et que seul l'arrondissement de Sens pourrait avoir à souffrir des incursions de détachements chargés de ravitailler l'armée d'investissement de Paris, dont l'extrême gauche occupait Seine-et-Marne. La ligne défensive, formée par la forêt d'Othe, les défilés de la vallée de l'Yonne, les bois du Gâtinais et la forêt de Montargis, semblait aux yeux de beaucoup une barrière facile à défendre et que l'ennemi n'avait pas grand intérêt à franchir.

Les populations de l'Yonne ne prétendaient donc pas s'opposer au passage d'une armée, mais attaquer des corps irréguliers peu nombreux, ou simplement des pillards et des maraudeurs. A ces agressions, elles étaient résolues à résister.

On se conforma donc aux ordres du Comité de Défense (1)

(1) Le Comité central de Défense était composé du général commandant la subdivision, des ingénieurs des Ponts et Chaussées (1), de la Navigation et du Chemin de fer, de l'agent-voyer central, du directeur des Postes, de l'inspecteur du Télégraphe, du commandant de la Garde nationale d'Auxerre et de plusieurs autres personnes désignées par leurs professions ou leurs connaissances.

(1) Desmaisons, sous-ingénieur à Auxerre; Desnoyers faisant fonction d'ingénieur à Avallon; Lévy, ingénieur ordinaire à Sens; Etienne, ingénieur ordinaire à Tonnerre.

en ce qui concernait les routes et l'on creusa des tranchées de quatre à cinq mètres de largeur sur deux à trois mètres de profondeur.

Pour ne pas interrompre prématurément la circulation, on fit poser sur chaque tranchée un pont volant en bois avec un amas de fagots sous le tablier à l'effet d'interrompre tout passage au moment opportun en incendiant le pont, dans le cas où l'on n'aurait pas le temps de l'enlever. Cent onze tranchées furent ainsi ouvertes sur les routes nationales et départementales, dont 44 sur les routes nationales (1).

Le Ministère de la Guerre, pour certaines régions, et l'autorité militaire locale pour d'autres complétèrent ces travaux en défonçant les chaussées et en labourant des routes sur des longueurs de 200 à 1.000 mètres, suivant les dispositions des lieux. On ménageait sur un des accotements pour la circulation un passage provisoire qui devait être supprimé à l'approche de l'ennemi par des tranchées, des abatis ou autres obstaces. 13.804 mètres furent ainsi défoncés ou labourés, dont 5.620 sur les routes nationales (2). Les agents-voyers firent exécuter sur les chemins vicinaux des travaux analogues.

La résistance ayant fait défaut, les tranchées furent comblées sur l'ordre de l'ennemi et même en prévision des ordres qu'il aurait donnés.

Toutefois, dans les cantons de Toucy, de Bléneau, de Saint-Fargeau, pays accidentés et très boisés, ils ont suffi pour arrêter l'ennemi et lui faire modifier son itinéraire.

L'arrondissement de Sens eut à supporter de ce fait des représailles et des contributions de guerre.

Tout était donc préparé pour une guerre de tirailleurs qui eût pu être efficace. Cette agitation belliqueuse du département semble ne pas avoir été inutile, puisque pendant longtemps on vit les maraudeurs ennemis qui infestaient les arrondissements de Montereau et de Nogent éviter, par une sorte de terreur, de pénétrer sur le territoire de l'Yonne.

Les précautions vont si loin, écrit le général de Kretschman, que sur chaque borne kilométrique, où par exemple se trouve

(1) Un crédit de 30.000 francs fut voté par le Conseil général. Il fut dépensé 25.739 fr. 09.

(2) Annexes II et III. Rapports de l'Ingénieur des Ponts et Chaussées.

26, on a peint en noir 15; elles vont si loin que les Français retournent les poteaux indicateurs et se livrent à d'autres plaisanteries dont je ne puis leur savoir mauvais gré (1).

Les troupes allemandes étant signalées de tous côtés, le département est mis en état de guerre le 21 octobre 1870 conformément au décret du 14 octobre 1870 (2), sur l'ordre du lieutenant-colonel Besson, commandant le 72e régiment de garde mobile.

Sur ces entrefaites, le colonel Bordenave, commandant de la garde nationale d'Auxerre, est nommé au commandement de la subdivision de l'Yonne (22 octobre 1870) . « Appelé par un « décret du gouvernement de la République et de la Défense « Nationale à l'honneur de commander les troupes de la subdi- « vision de l'Yonne, écrit-il dans un Ordre de la Place, je viens « me mettre en relations avec vous. Je compte sur votre loyal « concours comme vous pouvez compter sur le mien. »

Le colonel Bordenave va donc essayer d'organiser la résistance avec tous les moyens dont il dispose; il institue un Comité militaire (3) en vertu du décret du 14 courant et demande au Préfet les ressources (4) dont dispose le département en gardes nationaux, fusils et munitions.

Les troupes stationnées dans la subdivision étaient en assez grand nombre; en dehors des pompiers, bataillons de séden-

(1) Lettres écrites au cours de la guerre de 1870-71, par Hans de Krestchman, ex-général d'infanterie. Stuttgard, 1904.

(2) *Yonne,* 25 octobre 1870.

(3) Composition du Comité militaire (*Yonne,* 25 octobre 1870) :

MM. le Commandant militaire du département, Président.

Saussac, commandant le dépôt du 95e de ligne.

Pitaut, commandant de gendarmerie;

Guerre, garde du génie;

Doré, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées;

Boucheron, agent-voyer central;

Courmier, ancien capitaine d'artillerie, commandant dans la garde mobile du Cantal;

Lorin, architecte;

Paul Bert, chef de cabinet du Préfet.

(4) Bordenave au Préfet, 27 octobre.

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir me faire parvenir

taires et compagnies de marche, le département disposait des dépôts du 95e de ligne, du 14e mobiles et du 72e mobiles (1).

d'urgence, pour être transmis au général commandant supérieur du Centre :

1° Le nombre de bataillons dans l'Yonne.		54	
2° —	gardes nationaux armés.	24.881	
3° —	gardes nation. non armés	35.119	
4° —	fusils de l'Etat........	18.050	
5° —	fusils de chasse.......	9.000	
6° —	cartouches en service..	»	
7° —	cartouches en magasin.	4.500	
8° —	légions	»	
9° —	compagnies	324	
10° —	sergents	1.500	
11° —	caporaux	3.000	
12° —	fusils attendus	35.000	demandés
13° —	cartouches attendues...	500.000	—
14° —	capsules attendues.....	150.000	promises
15° Quantité de poudre attendue........		20.000 k.	demandés
16° Quantité de poudre en magasin......		250	—
17° Combien pouvons-nous confectionner de cartouches par jour...........		2.000	environ

Pour vous éviter du travail, Monsieur le Préfet, veuillez faire porter les renseignements sur la présente en regard de la demande.

Salut, respect et dévouement.

Bordenave.

(1) Subdivision de l'Yonne. Situation des troupes stationnées dans la subdivision.

CORPS	EMPLACEMENTS	PRÉSENTS		ABSENTS		EFFECTIF		CHEVAUX	
		Officiers	Troupe	Officiers	Troupe	Officiers	Troupe	Officiers	Troupe
95e de ligne (dépôt)......	Auxerre	8	1855	1	112	9	1997	1	»
72e mobiles (3e Bat).....	—	23	1045	»	35	23	.080	1	»
14e mobiles (1er Bat. 8e Cie)	—	3	237	»	27	3	264	»	»
— (2e Bat. 8e Cie)	—	2	44	»	8	2	52	»	»
— (3e Bat. 8e Cie)	—	3	144	»	112	3	256	»	»
72e mobiles (1er et 2e Bat)	Sens	21	813	1	186	22	999	3	»
— (1er Bat. 3e Cie)	Villen.-l-Guy.	3	140	»	»	3	140	»	»
— (1er Bat. 4e Cie)	Villen.-l'Arch.	3	150	»	»	3	150	»	»
— (1er Bat. 5e Cie)	Villen -sur-Y.	3	154	»	»	3	154	»	»
— (1er Bat. 7e Cie)	Pont-s-Yonne	3	147	»	»	3	147	»	»
— (1er Bat 8e Cie)	St-Julien-du-S.	3	153	»	»	3	153	»	»
— (3e Bat. 3e Cie)	Chéroy	3	139	»	»	3	139	»	»
— (3e Bat. 5e Cie)	Brienon	3	145	»	»	3	145	»	»
— (3e Bat. 6e Cie)	Charny	3	140	»	»	3	140	»	»
— (3e Bat. 7e Cie)	Arces.	3	141	»	»	3	141	»	»
		79	3592	2	[illegible]68	81	3960	1	»

Auxerre, 24 octobre. Bordenave.

Un bataillon des mobiles du Cantal était arrivé à Auxerre le 24 septembre (1). Le général commandant la division de Bourges ordonnait au colonel Bordenave d'organiser à Auxerre le 51[e] régiment de marche (2).

L'autorité militaire et l'autorité civile unissaient donc leurs efforts pour préparer la résistance : du reste, les ordres étaient formels et le Ministre de l'Intérieur et de la Guerre les renouvelaient aux Préfets et Sous-Préfets dans la circulaire du 24 octobre 1870 : « Veuillez prévenir tous les maires de toutes « vos communes que la résistance à l'ennemi est plus que « jamais à l'ordre du jour, que tout le monde doit faire son « devoir, notamment les magistrats municipaux qui ne « peuvent faire mieux que les gardes mobilisés. Après les « héroïques exemples donnés par des villes ouvertes, par des « villages exclusivement gardés par des compagnies de pom- « piers, il est d'absolue nécessité que chaque ville, chaque « commune paie sa dette à la défense nationale. Que tout le « monde se pénètre du devoir qui est imposé à la France. Les « villes et communes qui se rendraient sans avoir tenté la « résistance seraient dénoncées au pays par le *Moniteur.* »

Dès le commencement du mois d'octobre, un Comité dit d'armement (3), institué par le Préfet, s'était occupé de se procurer des armes et des munitions. L'esprit public surexcité donnait naissance à des inventions, parfois bien étranges, destinées à nuire à l'ennemi. On fabriquait de la poudre, des capsules, on fondait des balles, on confectionnait des cartou-

(1) Dépêche du Ministre de l'Intérieur à Tours à Préfet de l'Yonne 25 septembre, 6 heures.

(2) Dépêche du 3 novembre 1870, du général de division au commandant de la subdivision de l'Yonne.

(3) Le Comité était composé de :

MM. Paul Bert, professeur à la Faculté des Sciences de Paris.
Bordenave, colonel de la garde nationale d'Auxerre;
Clément, professeur de chimie;
Frontier, armurier;
Glaize, pharmacien;
Goupilleau, ancien ingénieur des Ponts et Chaussées;
Husson, chef de bataillon de la garde nationale d'Auxerre;
Leroy, mécanicien;
Muzey, mécanicien;
Parquin, industriel;
Ravin, pharmacien;
Remise, ingénieur des Ponts et Chaussées.

ches et des torpilles, on transformait les vieux fusils, on essayait même de fondre ou de forger des canons. Cette fabrication était entreprise par les communes et les particuliers, et le comité d'armement prit pour rôle de centraliser tous ces efforts épars et de développer les inventions qui pouvaient avoir une véritable utilité.

Or le nombre de cartouches délivrées par l'Etat étant très insuffisant et la poudre de chasse en dépôt chez les marchands vite épuisée, il fallut songer, après l'achat de quelques barils de poudre provenant de Nevers et de Troyes, à fabriquer directement de la poudre. Le salpêtre faisant défaut dans le département, le Comité en acheta à Lyon et à Marseille, il se procura également du soufre, et des bois choisis dans le département devaient fournir le charbon. L'usine, obligeamment prêtée par M. Sonnet, commençait à fonctionner lorsque l'arrivée des Prussiens à Chablis, le 16 novembre, obligea le Comité à diriger ces matières premières sur Clamecy et Nevers. Au reste, cette fabrication serait devenue sans utilité puisqu'en présence de véritables armées et non de troupes de maraudeurs, toute velléité de résistance disparut dans le département; les troupes régulières se retirèrent et les gardes nationaux renvoyèrent à l'autorité les armes qui furent mises en lieu sûr. La fabrication des cartouches, des capsules, la transformation des fusils à silex en fusils à percussion et celle des fusils à piston en fusils se chargeant par la culasse furent suspendues par la marche menaçante des Prussiens sur Chablis (1).

Le Comité, se préoccupant d'une attaque très probable de l'ennemi qui remonterait la vallée de l'Yonne, reconnut qu'il serait possible de faire une défense sérieuse en plusieurs points et particulièrement entre Villecien et Thèmes, si l'on disposait de quelques pièces de canon. Un peu plus tard, parut la circulaire du Ministre de la Guerre, enjoignant d'élever, sur tous les points où la défense était possible, des ouvrages en terre et de les munir d'artillerie. Le Comité d'armement s'entendit alors avec deux fondeurs d'Auxerre qui s'engagèrent à construire

(1) Un crédit de 200.000 francs avait été ouvert pour l'armement et les munitions, plus 330.000 francs pour fusils, canons, mitrailleuses et accessoires de l'armement. Il fut dépensé 11.303 fr. 12 pour l'armement et les munitions, 2.595 fr. 10 pour transformation d'armes. Au total, 23.839 fr. 50 pour armement, fabrication de poudre et achat de munitions.

chacun 3 pièces de 8 en fonte, auxquelles on donnerait, pour leur assurer une certaine solidité, les dimensions extérieures des pièces de 12. Les affûts étaient de simples affûts de marine. Ici encore la fabrication fut interrompue par l'approche de l'ennemi. 4 pièces seulement furent livrées : l'une d'elles, tirée pour l'épreuve avec 3 kilos de poudre et un boulet, éclata en brisant son affût. Nous verrons le rôle auquel ces pièces étaient destinées dans la défense d'Auxerre.

Les travaux du Comité d'armement ne purent produire tous leurs fruits, non seulement par suite de la rapidité avec laquelle se sont succédés les événements, mais encore par suite du revirement qui se produisit dans les esprits. Les troupes régulières que la population du département avait vues cantonnées dans un pays qu'elle espérait leur voir défendre, auxquelles les gardes nationaux étaient disposés à apporter un énergique concours, s'étaient repliées pour rejoindre les armées du Centre. Il y avait là une grande cause de découragement, mais ce n'était ni la seule, ni la plus importante. Dans les régions boisées de la forêt d'Othe et de la Puisaye, dans nos pays vignobles accidentés et propres aux embuscades, nos paysans eussent fait malgré leur isolement une de ces guerres de guérillas que redoutait tant l'ennemi. Mais s'ils étaient disposés à braver la mort pendant le combat, ils ont été atterrés, désarmés, par l'application du code des lois de la guerre institué par les Prussiens. Les prisonniers fusillés, les notables emmenés en otage, des vieillards inoffensifs massacrés sur un soupçon, des villages pillés ou brûlés ont été les moyens efficaces des Allemands pour faire tomber les armes des mains les plus hardies.

§ V. — Invasion du département par les armées allemandes Rôle des Gardes nationaux et des Compagnies de marche

Opérations contre la IIIe armée. — Si les premiers engagements semblent devoir donner raison à ceux qui supposaient l'envahissement de l'arrondissement de Sens seul possible, et encore, par des détachements de couverture ou troupes de maraudeurs, un tel espoir fut pour eux de courte durée; non seulement Sens, mais encore tout le département eut à supporter les vexations des troupes d'étapes, les représailles et les réquisitions des armées allemandes.

Après la reddition de Sedan, la IIIe armée allemande, com-

mandée par S. A. R. le Prince Royal de Prusse et la IVe armée sous les ordres du Prince Royal de Saxe, à l'exception de détachements des XIe corps et Ier Bavarois, laissés à la garde des prisonniers, s'étaient mises en marche sur Paris. Tandis que la IVe armée avait comme objectif le côté Nord de Paris, la IIIe armée devait s'étendre vers l'Ouest et le Sud, lançant ses brigades de cavalerie du côté de la Loire.

C'est sur le territoire de Vinneuf que les cavaliers allemands firent leur première apparition dans le département. Le 15 septembre 1870, 34 dragons prussiens de la 1re division de cavalerie venant de Bray-sur-Seine étaient signalés à environ 2 kilomètres de Vinneuf, sur la route de Bazoche-les-Bray.

Immédiatement prévenus par le tocsin, gardes nationaux et habitants de Vinneuf s'assemblent, demandent au capitaine de la garde nationale de leur délivrer et de leur charger les armes qu'il avait reçues, puis prennent position dans le jardin du presbytère. A 300 mètres du village, les cavaliers ennemis pressentant le danger filent à travers champs dans la direction de la Tombe et de la ferme de la Muette. Quarante-cinq gardes se forment de suite en deux sections, l'une commandée par le lieutenant Maitrat avec l'abbé Ballacey, curé de Vinneuf, l'autre commandée par le lieutenant Pelletier et l'instituteur Lallement. Ces deux groupes se mettent à la poursuite de l'ennemi, se rejoignent trois quarts d'heure après leur départ de Vinneuf, passent la Seine à gué et se déploient en tirailleurs à 400 mètres de la ferme de la Muette. C'est alors qu'un officier prussien, suivi d'un sous-officier, se présente en parlementaire et demande à se concerter avec ses hommes. Laissant le sous-officier en otage, il part suivi du curé et du garde champêtre de Vinneuf, sans armes, mais au lieu de discuter avec ses hommes, il donne un coup de sifflet et part au galop avec six cavaliers qui font feu sans atteindre personne. Les gardes nationaux ripostent : l'officier est blessé à la cuisse, son cheval abattu. On pénètre dans la ferme, quatorze cavaliers prêts à partir sont faits prisonniers et parmi ces derniers nos gardes reconnaissent un Wurtembourgeois, ex-berger à Vinneuf et Courlon. Les 14 Prussiens furent dirigés sur Sens (1), puis sur Auxerre, le 16 septembre (2).

(1) Dépêche du Sous-Préfet de Sens à Ministre Intérieur et à Préfet Yonne, 15 septembre.

(2) Dépêche du Sous-Préfet de Sens à Préfet Yonne, 16 septembre, 12 h. 15.

Par ordre du Préfet, les chevaux pris restèrent à la disposition du Sous-Préfet de Sens, chargé de transmettre aux gardes nationaux de Vinneuf les félicitations du Département (1). Sitôt informés de cet engagement, les gardes nationaux et les pompiers de Sergines et de Courlon se portèrent à Vinneuf, mais leur concours fut inutile (2). Quant aux habitants de Vinneuf, ils n'eurent à souffrir aucune représaille de la part de l'ennemi, malgré leur courageuse résistance. L'abbé Ballacey fut décoré pour sa valeureuse conduite.

A partir de ce combat, vont commencer pour les forces locales une série de marches et contre-marches sans but nettement défini, sans utilité tactique, mais déprimantes au dernier degré, au physique comme au moral. Nous verrons sans cesse la 1re compagnie de marche auxerroise battre l'estrade : le 28 septembre, elle se rend à Joigny flanquée de 5 cavaliers de la compagnie d'éclaireurs; la fanfare des pompiers l'accompagne à sa sortie d'Auxerre (3); le jeudi 29, elle doit être à Sens où le Sous-Préfet lui indiquera sa destination (4). Son capitaine jugeant inutile la présence des éclaireurs à cheval, les renvoie à Auxerre. Partout, cette compagnie reçoit un excellent accueil « au milieu de populations énergiques et résolues », et son chef ne peut que se féliciter de la perfection de sa tenue. D'après les indications données à Sens, nos volontaires doivent être le 1er octobre à Vinneuf, le 2 à Villeneuve-la-Guyard, le 3 à Chéroy, le 4 à Courtenay, le 5 à Charny, le 6 à Aillant et le 7 à Auxerre (5). Mais, comme d'après les renseignements obtenus, il n'y avait rien à tenter à Vinneuf, l'itinéraire de notre compagnie fut modifié : elle se rendit directement à Villeneuve-la-Guyard, où sa présence semblait utile, les Prussiens étant signalés à quelques lieues (6). Le capitaine Petit, dès son arrivée, s'entendit avec la compagnie de marche en formation à Montereau, afin de

(1) Dépêche Préfet Yonne à Sous-Préfet Sens, 16 septembre, 12 h. 50.

(2) Rapport du capitaine Memain, commandant la garde nationale de Vinneuf.

(3) Elle est alors à l'effectif de 91 hommes, 3 officiers.

(4) Sous-Préfet Joigny à Préfet Auxerre, 28 septembre, 4 h. 22 soir.

(5) Capitaine de la compagnie de marche à Sens à Préfet, 30 septembre, 5 h. 45 soir.

(6) Dépêche du 2 octobre, de Pont-sur-Yonne, 7 h. 30 matin.

s'appuyer et se soutenir mutuellement en cas d'attaque (1). Plusieurs détachements ennemis sont en effet signalés comme circulant dans cette région, et, dans une petite affaire à quelques lieues de Montereau, 8 Prussiens furent mis hors de combat (2). Chacun a le ferme désir de joindre l'ennemi et de se mesurer avec lui. M. Ernest Joly, l'un de nos volontaires, écrivait le 5 octobre, de Villeneuve-la-Guyard : « ... et si écrasés « par le nombre, nous tombons tous ensevelis dans le grand « linceul de la France, ce sera en criant comme ce géant de « Waterloo qui ne voulut pas se rendre et répondit le mot « immortel que l'on connaît... (3). »

Malheureusement, l'ordre arrive de se retirer sur Aillant où la compagnie arrive le 12 octobre vers les deux heures (4), pour rentrer le lendemain à Auxerre. Mais le Préfet de l'Yonne reçoit de Seine-et-Marne la dépêche suivante : « Prussiens au « nombre de 118 venus hier à Provins; ils reviendront dans « six jours pour lever la contribution de guerre fixée à « 164.000 francs. La compagnie de marche de l'Yonne m'a demandé de la prévenir par votre intermédiaire lorsque je « jugerais sa présence utile sur un point de mon départe- « ment. Faites-lui connaître cette situation. J'espère qu'elle « se charge de recevoir l'ennemi »; et la compagnie Petit se remet en marche sur Montereau, y arrive le 16 octobre et là apprend que les Prussiens ont disparu et que la ville de Provins elle-même croit l'ennemi assez loin. Tout en réclamant les vêtements et équipements indispensables aux hommes pour continuer la campagne, et des chassepots en remplacement des fusils à piston, la compagnie attend à Montereau des nouvelles de l'ennemi et des instructions d'Auxerre (5). Le 19, elle part en reconnaissance à Vinneuf (6); son capitaine ne sait encore où il agira, car il lui faut des guides sûrs, et malheureusement ceux dont il dispose ne sont que des poltrons

(1) Annexe IV. Rapport du capitaine Petit.

(2) Commandant compagnie de marche à Préfet 4 octobre, 10 h. 10. Combat du Châtelet.

(3) *Yonne*, 6 octobre 1870.

(4) Aillant, 12 octobre, 8 h. 45 soir.

(5) Montereau, Commandant compagnie de marche à Préfet, 17 octobre, 11 heures matin.

(6) Souliers pas arrivés, manquent 25 vareuses, 25 ceinturons.

proposant des coups à faire, mais se refusant à conduire les troupes (1).

L'occasion allait enfin se présenter de courir sus à l'envahisseur. Le XI[e] corps allemand (III[e] armée) lança contre des francs-tireurs signalés dans la direction de Grandpuits un détachement du 3[e] régiment de Reîtres Roi-Guillaume de la brigade de cavalerie de la division wurtembergeoise opérant dans les environs de Provins. La compagnie Petit quitte Vinneuf dans la nuit du 19 au 20 octobre et se dirige sur Montereau; à Misy, les pompiers se joignent à elle et le détachement se porte sur Grandpuits, secondé par quelques gardes nationaux de Seine-et-Marne en possession d'un canon de la fabrication d'un charron de l'endroit. A 1 kilomètre environ en avant de Grandpuits, la compagnie qui marchait en tête de la colonne se déploie en tirailleurs tout en continuant à marcher. Les éclaireurs aperçoivent bientôt l'ennemi opérant une réquisition et emmenant déjà sur la route une certaine quantité de moutons. Le détachement prussien se rassemble immédiatement dans la cour d'une ferme aux murs crénelés et mise en état de défense. Les nôtres, abrités les uns derrière des meules de paille à droite et à gauche de la route, les autres dans les fossés, ouvrent le feu; certains même plus hardis tentent de mettre le feu à la ferme. Mais en face des Prussiens montés dans les greniers et tirant par la toiture, la bonne volonté de nos tirailleurs échoue. Après une heure et demie d'une lutte ardente, n'ayant plus de munitions, « les gardes nationaux s'étant volatilisés », et le lieutenant ayant arboré son mouchoir au bout de son fusil, la petite troupe se retira sous le feu de l'ennemi, préférant battre en retraite que d'être faite prisonnière (2).

Dans cet engagement, les nôtres, déjà très fatigués par la longue randonnée de la nuit et de la journée, perdirent deux des leurs (3); deux de leurs officiers blessés, le capitaine et le sous-lieutenant, furent faits prisonniers avec 9 tirailleurs (4).

(1) Montereau, 19 octobre, 9 h. 35 matin.

(2) Communiqué par M. Pescheux.

(3) Henri Rousseau et Robert morts de leurs blessures à l'hôpital de Nangis.

(4) Capitaine Petit, sous-lieutenant Remacle, blessé à la main ; prisonniers : Puissant, caporal, et Rouget, sergent-fourrier; Passé, Chambon, Gras, Cretté, Lagrange, Benny et Laurent, tirailleurs.

De leur côté, les Allemands eurent deux tués et trois blessés (1).

Les pompiers de Misy eurent une conduite digne d'éloges, ainsi que le docteur Souplet, qui, accompagné de Mme Merle d'Aubigné, femme du commandant des pompiers de Misy, n'abandonna pas son poste malgré une véritable grêle de balles (2).

La compagnie se retira alors sur Montereau où elle arriva vers les 6 heures du soir, sous les ordres de M. Bouxin, nommé capitaine, et de M. Lechiche, lieutenant. Le lendemain, comme un fort contingent ennemi était signalé se dirigeant sur Montereau, elle se replie sur Villeneuve-la-Guyard et Sens.

Le combat de Grandpuits, s'il ne fut pas très meurtrier, suscita beaucoup d'enthousiasme. Le *Moniteur* en fit, dans une dépêche en date du 21 octobre, un compte rendu jugé par les tirailleurs auxerrois trop élogieux pour la garde de Montereau (3); les journaux de la localité remirent le tout au point en rendant hommage à la belle conduite des volontaires auxerrois, mais en protestant aussi contre les reproches de défection dirigés contre les gardes nationaux de Montereau.

Le capitaine Petit donnait bientôt de ses nouvelles à sa famille; il était prisonnier avec MM. Remacle, Puissant, Célestin Chambon, Passé, Cretté, Gras, Rouget; mais son billet laconique n'éclairait guère la population sur le sort des divers prisonniers, la lettre devant subir un examen avant d'arriver à destination et l'adresse ayant été mise par les geôliers commis à leur garde. Pendant plusieurs jours, on ne fut guère fixé sur leur sort; on signalait le passage du capitaine et de trois ou quatre volontaires à Courpalay; le 22 octobre, on les savait à Corbeil et le 31 octobre, on apprenait que le sous-lieutenant Remacle était à l'ambulance civile de Tournan, avec la main gauche traversée et le petit doigt coupé. Le capitaine, le sergent-fourrier, un caporal sans galons et cinq volontaires passaient à Château-Thierry, dirigés sur l'Allemagne (4). La lettre d'un ecclésiastique de Seine-et-Marne du 31 octobre disait

(1) Leclerc, *Tableaux statistiques des pertes des armées allemandes.*

(2) Un enfant de Vinneuf, âgé de 14 ans, fait le coup de feu armé d'un fusil de chasse.

(3) Monpoix, capitaine, tué; Schneit, lieutenant, blessé. (Martinien, II, 75).

(4) Maire Montereau à Préfet Yonne, 31 octobre, 9 h. 45 matin.

que les prisonniers faits à Grandpuits avaient été emmenés par les Prussiens vers Tournan et que le capitaine et le sous-lieutenant s'étaient évadés (1). Enfin, une autre lettre datée de Bar-le-Duc allait donner de plus amples et de plus exacts renseignements : « Hier soir, à 11 heures, j'ai reçu la visite de mon « neveu, le capitaine Félix Petit. Il était accompagné d'un « sergent de ville et venait me demander logement pour la « nuit. Au premier moment, à la lueur de la chandelle, j'ai « accepté, reconnaissant un officier français, prisonnier de « guerre, de lui donner l'hospitalité. Mais il a fallu qu'il se « nommât pour que je puisse le reconnaître. Il est impossible « de vous dépeindre la surprise que nous avons eu de le voir, « et d'apprendre les événements qui se sont passés à Grand- « puits. Il nous a raconté qu'il avait été fait prisonnier avec « 8 hommes et son sous-lieutenant blessé qui est un avocat « d'Auxerre. Il a été lâchement trompé par le fermier au « secours duquel ils étaient allés avec sa compagnie com- « posée de 84 hommes. Sur la demande qui lui fut adressée « de combien d'hommes se composait le détachement ennemi, « le fermier répondit : d'une centaine. On n'hésita pas à les « attaquer. Mais au lieu de 100, ils étaient 450. Surpris par ces « forces supérieures on se défendit avec le plus grand courage. « Plusieurs de ses hommes tombèrent sous le feu de l'ennemi, « y compris son sous-lieutenant. Les Prussiens ont massacré « impitoyablement les blessés. Le capitaine Petit a reçu une « balle dans son uniforme, qui lui a enlevé sa giberne, une « autre dans son hausse-col qui l'a fait pirouetter et tomber à « genoux. Complètement cerné par l'ennemi, il s'est vu dans « la nécessité de se rendre avec 8 hommes de sa compagnie.

« Ils ont beaucoup souffert des mauvais traitements infligés « par l'ennemi. On leur a lié les mains derrière le dos pendant « deux jours; la première journée, ils ont fait 25 lieues et sont « restés 28 heures sans manger. Ce n'est qu'en arrivant à « Corbeil qu'ils ont reçu l'hospitalité. On a volé au capitaine « son manteau et 1.000 francs, solde de sa compagnie; il en a « fait son rapport au général ennemi qui l'a reçu avec bien- « veillance et lui a promis réparation. Il a refusé d'accéder « à la proposition qu'on lui a faite de se constituer prisonnier « sur parole. Le lendemain, ils furent dirigés sur Nancy. « M. M. »

(1) *Yonne*, 3 novembre 1870.

Telle est donc l'affaire de Grandpuits, qui, en raison de la polémique qu'elle a soulevée, eut un grand retentissement dans l'Yonne.

Ajoutons qu'à Provins, M. Rémacle s'est employé auprès de personnes de ses relations pour éviter à ses hommes la Cour martiale. Les Prussiens les prenaient pour des francs-tireurs. Ils n'avaient pas d'insignes, mais une vareuse et un pantalon en molleton, et avaient une carte d'identité (1).

Le 24 octobre, le Sous-Préfet de Sens signale les Prussiens dans les environs (2); leur mouvement semble, d'après lui, s'incliner vers la rive droite de l'Yonne et leurs éclaireurs ont même été déjà vus vers Misy et en face de Champigny-sur-Yonne. C'est alors que la compagnie de marche de Sens quitte la ville le 23 octobre à la nuit pour se porter vers les points menacés ou occupés par l'ennemi. Arrivée à Pont-sur-Yonne à une heure avancée de la nuit et pour ne pas déranger les habitants, une partie de la compagnie fait veille, tandis que le reste s'enfouit dans quelques bottes de paille. Le lendemain, 24 octobre, se passe à prendre des renseignements sur la marche de l'ennemi; la compagnie apprend avec douleur comment la ville de Montereau avait oublié la gloire attachée à son nom, tout en admirant la résistance énergique et la bravoure de la compagnie de marche d'Auxerre, cette sœur aînée de celle de Sens, qui n'oubliera pas le noble exemple qui lui a été donné. Le 25, apprenant que l'ennemi est aux alentours de Misy, cette compagnie se dirige sur Serbonnes, mais là, autre renseignement : les Prussiens sont à Bray-sur-

(1) Relation de M. Pescheux. — Le général Kretschman écrivait à ce sujet (lettre 93) : « Hier (10 novembre), il nous est tombé entre les mains une instruction à l'usage des francs-tireurs. Celle-ci n'est destinée qu'aux officiers supérieurs : elle est, par suite, très intéressante. Le franc-tireur doit porter des effets civils, d'une coupe uniforme pourtant, de manière à pouvoir prétendre avec autant de raison qu'il est civil ou soldat, suivant que l'une ou l'autre de ces situations lui offre plus d'avantages. Pour être traité par nous en soldat, c'est-à-dire pour n'être pas pendu, il doit avoir une attestation écrite. Tout cela me paraît aussi stupide que l'histoire de la blanchisseuse ; celle-ci, qui s'était jetée à l'eau, avait auparavant mis dans sa poche un billet ainsi conçu : « Je suis tombée en allant chercher de l'eau. » Nous sommes très exactement fixés. »

(2) Dépêche Sens, 24 octobre, 11 h. 40 matin.

Seine. Nos tirailleurs se remettent en marche dans cette direction, mais sont bientôt informés que l'ennemi s'est reporté vers Nogent-sur-Seine. La petite troupe gagne alors Thorigny pour garder la route de Nogent qu'elle surveille et explore, si bien que de là elle pousse une reconnaissance jusqu'à douze lieues dans le pays occupé par les détachements allemands.

« Avant de raconter, écrit le capitaine Juffin (1), les péripé-
« ties de vingt heures de marche dans des chemins impossibles
« et sous une pluie torrentielle, je dois tout d'abord remercier
« les généreuses populations que nous avons visitées, des vives
« sympathies qu'elles nous ont témoignées. Pont-sur-Yonne,
« Gisy-les-Nobles, La Chapelle, Thorigny, Grange-le-Bocage,
« le bon bourg de Trainel et les timides habitants de Cource-
« roy, sur la rive gauche de la Seine, nous ont tous accueillis
« à bras ouverts. »

Le 27, la compagnie, suivie d'un détachement de mobiles, partit en reconnaissance sur la route de Nogent. Arrivée à Grange-le-Bocage, elle se sépara des mobiles et prit seule le chemin de Trainel, s'avançant ainsi hardiment dans le département de l'Aube. Dans cette localité, nos tirailleures sénonais apprennent que les Prussiens se sont retirés; ils passent quelques heures dans cette commune, puis, sur la nouvelle que 60 Prussiens sont partis de Nangis avec 14 voitures pour venir en réquisition à Nogent, ils se mettent en mesure d'aller leur couper la route entre Provins et Nogent. Arrivés à Courceroy, ils arrêtèrent à 10 heures du soir une marche et un plan de combat que signèrent, avec les officiers et les sous-officiers, trois guides du pays. A 11 heures, la petite troupe traversait la rivière dans un bac et passait ainsi sur la rive droite de la Seine.

« Là, continue le docteur Juffin dans son récit des opéra-
« tions de sa compagnie, nos guides nous avertirent que nous
« n'étions séparés que par une demi-heure de marche des
« bois de Sourdin, traversés par la route de Provins à Nogent,
« et où nous devions trouver une embuscade des plus avanta-
« geuses. On avança donc plein d'ardeur et d'entrain à travers
« les prés, sous une pluie battante; on marcha, marcha encore;
« la nuit était des plus noires, la pluie tombait toujours à tor-
« rent. Il y avait déjà trois heures que nous avions quitté la
« rive de la Seine; les bois tant désirés n'apparaissaient pas.

(1) *Yonne*, 3 novembre 1870.

« Evidemment, nos guides nous avaient trompés. Nous ren-
« controns une ligne ferrée : c'était le chemin de fer de
« Mulhouse que nous traversons à la station de Melz. Dans ce
« village, on nous apprit que l'ennemi était arrivé à Nogent.
« On délibéra et il fut décidé qu'on irait l'attendre à son départ
« de Nogent sur la route de Bray. Au moment de reprendre
« notre chemin à travers champs, et toujours par la même
« obscurité, on s'inquiéta des guides : point de réponse. Deux
« avaient bravement disparu, le troisième ne soufflant mot
« finit par être reconnu parmi nous et ordre lui fut enjoint
« de nous ramener à la rivière. On appela, on cria pour
« réveiller le passeur, rien. Pendant ce temps, notre dernier
« guide profitait du bruit et de l'obscurité pour s'échapper,
« descendait la Seine et, comme nous l'avons appris plus tard,
« passait la rivière à 4 ou 500 mètres plus bas, dans un
« bateau qu'il s'était réservé. Enfin, au bout d'une heure de
« cris et d'attente, nous vîmes une lumière apparaître et le
« passeur nous amena son bac qui nous transporta sur l'autre
« rive, transis et mouillés jusqu'aux os. Il était 5 heures du
« matin, on se remit en marche, mais à peine avions-nous
« parcouru cent mètres que deux cavaliers ennemis furent
« signalés s'avançant dans notre direction. Un cri échappé à
« l'un de nous : « Voilà de la cavalerie ! » leur fit prendre la
« fuite et regagner la ville de Nogent, dont nous n'étions
« distants que de six kilomètres. Nous avions l'intention de
« nous diriger sur cette ville, mais on nous apprit que
« par ordre du maire on désarmait tout franc-tireur ou garde
« national à son entrée dans la ville. Cette nouvelle exaspéra
« vivement les hommes de la compagnie, au point que plu-
« sieurs étaient d'avis de se porter sur la ville et de traiter en
« Prussiens les autorités qui prenaient de pareilles mesures.
« Mais il fut décidé qu'on laisserait cette ville de côté et on
« se dirigea vers Grange-le-Bocage. Là, nous apprîmes à notre
« grande satisfaction que les cavaliers que nous avions
« rencontrés le matin ayant rapporté à Nogent la nouvelle de
« notre présence, les Prussiens avaient cru que la ville allait
« être cernée par un grand nombre de francs-tireurs, qu'ils
« avaient abandonné leurs réquisitions et leurs armes et
« avaient disparu au plus vite. »

Le lendemain, les 70 hommes de la compagnie rentraient à Sens pour prendre quelques jours de repos, après ces huit jours et huit nuits de marches et de fatigues presque continuelles, et se préparer à une nouvelle campagne.

Le 4 novembre, l'ennemi est signalé réquisitionnant à Montereau et environs, et la compagnie de Sens part de nouveau en éclaireurs (1); elle traverse Villeneuve-la-Guyard le 6 novembre, à 5 heures du matin, se dirigeant sur les bois de Seine-et-Marne (2). Pendant ce temps, la compagnie Bouxin, laissée au repos à Sens depuis l'affaire de Grandpuits, quitte cette dernière ville pour arriver en bon ordre, le 7 novembre, à Joigny où elle rallie quelques hommes et espère recevoir d'Auxerre d'autres volontaires équipés et armés (3). A peine arrivée à Joigny, elle recevait l'ordre du Préfet de retourner à Sens (4) où elle rentre le 9 novembre, manquant de souliers, d'argent et de munitions (5).

Mais, hélas, nouveau contre-ordre! le Préfet vient de télégraphier au commandant Bordenave et au lieutenant-colonel commandant à Sens, de rappeler toutes les compagnies isolées (6). A 10 heures du matin, le capitaine Bouxin reçoit l'ordre de ne pas dépasser Sens et de se conformer au mouvement des mobiles, et le même jour, à 6 h. 15 du soir, de se replier de suite sur Auxerre. Les guides forestiers recevaient le même ordre à Tonnerre.

La compagnie Bouxin arriva à Villeneuve-sur-Yonne, le 9 novembre, à minuit, et en repartit le lendemain à 7 heures pour Joigny (7). Les hommes étaient fatigués et le lieutenant Lechiche demanda l'autorisation de les ramener à Auxerre sur voitures (8).

Le rappel des forces locales dans les environs du chef-lieu du département semblait nécessité par les circonstances : Tonnerre et Saint-Florentin signalaient l'arrivée à Troyes de forces considérables (9); nos troupes n'allaient plus avoir à

(1) Dépêche de Juffin à Préfet. Sens, 4 novembre, 9 h. 15 soir.

(2) Chef gare Villeneuve-la-Guyard à Préfet Yonne et Sous-Préfet Sens, 6 novembre, 8 h. 15 matin.

(3) Capitaine Bouxin, Joigny, à Préfet Auxerre, 7 novembre, 2 h. 49 soir.

(4) Préfet à capitaine compagnie de marche, 7 novembre.

(5) Capitaine à Préfet, 9 novembre, 2 h. 37 soir.

(6) Préfet Yonne, 9 novembre, 2 h. 30 matin.

(7) Dépêche du lieutenant compagnie marche à Préfet, 10 novembre, 9 h. 25 matin et 12 h. soir.

(8) Ils revinrent à pied par Fleury.

(9) Dépêches de Tonnerre et de Saint-Florentin, 9 novembre, 8 h. 15 et 7 h. matin.

faire à de simples détachements de couverture assurant la sécurité de l'armée d'investissement de Paris ou opérant des réquisitions, mais au flot même de l'invasion.

Déjà, au 7 novembre, le Ministre de la Guerre s'était inquiété auprès du commandant Bordenave des mesures prises et des travaux de défense exécutés. Il prescrivait de les étendre et de les continuer spécialement sur toutes les routes qui conduisent de Tonnerre et de Semur à Avallon et sur celle d'Auxerre à Clamecy. Il le priait en outre de s'entendre avec le capitaine de vaisseau Lafont, commandant à Troyes, qui sera sans doute obligé de se replier sur Auxerre avec toutes les forces qu'il pourra emmener de l'Aube (1).

Le lendemain, une dépêche du général Mazure, commandant à Bourges, venait confirmer les indications fournies la veille par le Ministre : la ligne de Nevers était prescrite comme ligne de retraite, mais seulement après utilisation complète de tous les moyens de défense et en présence de forces franchement supérieures, dont la marche devait être retardée sur les routes d'Auxerre, de Clamecy, de Tonnerre et de Semur à Avallon. Le commandant Bordenave devait prendre en outre ses dispositions pour évacuer sur Nevers les armes, munitions et divers effets d'habillement et d'équipement ou autres, appartenant à l'Etat, et détruire ce qui ne pouvait être emmené (2).

Quelles sont les forces allemandes qui menaçaient alors le département de l'Yonne?

Le prince Frédéric-Charles (II[e] armée), informé du mouvement offensif des Français en avant d'Orléans par un télégramme expédié de Versailles le 10 novembre, avait dirigé à marches forcées de Troyes sur Fontainebleau, le IX[e] corps (général de Manstein) et la 1[re] division de cavalerie. Le III[e] corps (lieutenant-général d'Avensleben II) avait reçu l'ordre de se porter de Vendœuvre sur Nemours par Sens, et le X[e] corps (général de Voigts-Retz) de Chaumont sur Joigny, par Châtillon-sur-Seine (3).

Nos défenseurs vont donc se trouver aux prises avec les têtes de colonnes du III[e] corps. Le 11 novembre, le Préfet recevait de l'Aube un avis annonçant que l'ennemi, qui était

(1) Le Ministre de la Guerre à commandant Bordenave. Signé, Loverdo.

(2) Dépêche du général Mazure, 8 novembre, 12 h. 8 du soir.

(3) *Historique du grand Etat-Major prussien*, Costa de Serda.

à Troyes au nombre de 14 à 15.000 hommes, continuait sa marche sur l'Yonne dans la direction d'Auxerre et que déjà une avant-garde atteignait Auxon. Les communications télégraphiques étaient également coupées entre Sens et Villeneuve-l'Archevêque, ce qui laissait supposer l'occupation de cette dernière localité par les Allemands (1). C'est pourquoi, désireux de conserver à la défense du pays les gardes nationaux mobilisés, ayant d'ailleurs l'exemple de deux départements voisins où le rassemblement et le départ de ces troupes n'avaient pu avoir lieu, le Préfet prit des mesures immédiates pour la concentration de ces dernières.

Aussi lorsque, le 12 novembre, les Prussiens arrivèrent à Sens, les mobilisés étaient partis de la ville, les fusils des gardes nationaux dirigés sur la forêt d'Othe et les uniformes disparus (2).

C'est alors que la compagnie de marche du capitaine Bouxin reçut de nouveau l'ordre d'arrêter sa marche rétrograde.

Qu'était devenue la compagnie des guides forestiers depuis sa formation? Il avait été reconnu comme évident que les guides ne pouvaient compter sur un concours sérieux des populations et de la garde nationale sédentaire, et qu'il fallait qu'ils fussent en mesure de s'en passer et d'être alors rassemblés. Dès le 26 octobre, cette compagnie est réunie à Bussy-en-Othe et continue ses embuscades dans la forêt. Les officiers, à la nouvelle de la marche de l'ennemi sur Dijon qui rendait probable l'invasion du Tonnerrois, décidèrent de se porter dans cette région. Le 29 octobre, la compagnie arrivait à Saint-Florentin et tandis que les guides avec leurs officiers continuaient sur Tonnerre, le capitaine se rendait à Auxerre auprès du Comité de Défense, recevoir ses instructions. Il rejoignit la compagnie le 4 novembre à Ancy-le-Franc, où elle venait de rentrer après avoir fait, sur Aisy et Montbard, des reconnaissances motivées par la nouvelle de la prise de Dijon. Le lendemain, elle fut dirigée en deux groupes sur les embuscades comprises entre Ancy-le-Franc et Jully d'une part et sur Jully et Ravières d'autre part, chaque groupe opposé l'un à l'autre, afin d'en étudier la valeur. Mais à Ravières, une dépêche du colonel Bordenave, ainsi conçue: « Revenez immédiatement sur

(1) Dépêche de Sens, 11 novembre, 7 h. 30 soir.

(2) Dépêches Préfet Yonne à Villeneuve-sur-Yonne et Joigny, 12 novembre, 9 h. 30 matin.

Joigny » les fit revenir à Tonnerre le 7. Là, le capitaine apprit que l'ordre reçu à Ravières avait coïncidé avec une alerte donnée à tous les commandements de la garde nationale à la nouvelle d'un mouvement de l'ennemi de Montereau sur Sens, mouvement démenti peu de temps après. Le capitaine laissa sa troupe fatiguée par une série de marches et de contre-marches de près de treize jours prendre du repos à Tonnerre, et se rendit à Auxerre demander des instructions. Il exposa le 8 novembre au Comité de Défense que sa compagnie, forte d'une soixantaine d'hommes, ne pouvait se porter à chaque point menacé; il demandait à cantonner sa compagnie dans une région où elle serait toujours au courant des forces et des mouvements de l'ennemi et où elle pourrait rendre des services non comme guides, mais comme corps franc; dans les circonstances actuelles, le Tonnerrois lui paraissait se prêter le mieux à cette combinaison. Sa proposition fut acceptée et, le 9 novembre, il rejoignait sa compagnie à Tonnerre. Vers 7 h. 1/2 du soir, il reçut du colonel Bordenave cette dépêche : « Repliez-vous de suite sur Auxerre ». Ayant devancé à Auxerre sa compagnie, il y arriva le lendemain et il apprit qu'il devait être adjoint aux troupes réunies autour de Clamecy, sous les ordres du colonel Thibouville, de l'armée régulière, pour opérer dans les bois qui avoisinent cette ville. Des ordres furent envoyés du cabinet du Préfet directement aux officiers conduisant la troupe, pour se diriger immédiatement sur Clamecy. L'ordre rédigé à la hâte fut heureusement mal compris et les forestiers arrivèrent le 11 à Auxerre. Les ordres de la veille avaient été modifiés : on ne concentrait plus de forces autour de Clamecy, le colonel Thibouville devait recevoir une autre destination. Le 12 novembre, le capitaine de Kirwan recevait du Préfet l'ordre d'aller opérer dans la forêt d'Othe, aux abords de laquelle l'ennemi opérait, mais on n'avait aucun renseignement précis.

La compagnie de marche d'Auxerre lui fut adjointe pour cette expédition et la petite colonne, arrivée à Brienon le 13 novembre au matin, se dirigea par des chemins détournés vers le hameau des Fourneaux, à la lisière de la forêt, où elle arriva à la nuit close.

Des reconnaissances étaient envoyées dès le lendemain dans les bois. En même temps, le sergent Lefroid, brigadier forestier de Joigny, partait à cheval, sous un costume d'emprunt, et, voyageant à travers les lignes prussiennes, explorait les villages

d'Arces, Vaudeurs, Coulours, Cerilly, Rigny-le-Ferron, Les Sièges, et revenait à 10 heures du soir, parfaitement renseigné sur les mouvements et la direction de l'ennemi (1). Le corps du prince Frédéric-Charles traversait à marches forcées le Nord du département, se dirigeant sur Sens et Montereau. Ces troupes ne voyageaient pas par détachements inférieurs à 12 ou 1.500 hommes, munis de cavalerie et souvent de quelques pièces d'artillerie. Ces renseignements furent envoyés par exprès au Préfet. La rapidité du mouvement de l'ennemi ne lui permettait pas des incursions à distance pour se ravitailler, et l'on ne pouvait espérer rencontrer un détachement isolé, ni songer à attaquer avec 150 hommes des régiments accompagnés de cavalerie.

Une tentative fut faite cependant pour se porter par une marche de nuit à l'embuscade du bois de Vaudeurs, afin de s'y trouver avant le jour. On espérait qu'en passant aux Sièges, où il faisait étape, l'ennemi enverrait réquisitionner à Vaudeurs, et on comptait le surprendre. Il n'en fut rien. Cette tentative n'eut d'autre résultat que de permettre de constater le déplorable empressement des habitants de Vaudeurs à combler la coupure pratiquée sur la route des Sièges, et cela sans même en avoir été requis par l'ennemi, mais dans la seule pensée d'aller au-devant de ses ordres.

Cependant l'arrondissement de Tonnerre était envahi et au retour de l'expédition de Vaudeurs, les officiers des deux compagnies apprenaient l'entrée à Saint-Florentin de l'ennemi qui serait le lendemain à Brienon. Les deux capitaines prirent la résolution de se diriger sur Joigny, où ils arrivent le 16 novembre au soir. Ayant reçu d'Auxerre l'ordre de se retirer sur Seignelay et Chablis, ils informent le Préfet de l'impérieuse nécessité dans laquelle ils se trouvent d'évacuer la forêt d'Othe à cause des passages considérables de troupes ennemies de Troyes à Sens, de l'occupation de Saint-Mards et des Sièges et de leur retraite sur la Puisaye par Villiers-Saint-Benoît. Leur proposition ayant été agréée, ils arrivent le 18 à Toucy où les avaient déjà précédé les francs-tireurs de la Vienne, sous les ordres de M. le commandant Robin (2).

Le grand Etat-Major prussien venait de prendre les dispositions suivantes : par ordre du roi de Prusse du 15 novembre, la subdivision d'armée du grand-duc de Mecklembourg-

(1) Annexe V. Rapport du brigadier Lefroid.
(2) Rapport de M. de Kirwan.

Schwerin avait pour tâche de couvrir le blocus de Paris à l'Ouest, jusqu'à la route de Chartres, tandis que la II[e] armée du prince Frédéric-Charles était chargée de ce soin au Sud. Le même jour, le général comte de Moltke avisait le prince Frédéric-Charles que le IX[e] corps, déjà établi aux environs de Fontainebleau, devait s'opposer à toute offensive des Français par la route d'Orléans à Paris. Le 17 novembre, le IX[e] corps était à Angerville, où il devait rester en position jusqu'au 20, pour renseigner de son mieux sur notre situation. Le III[e] corps, qui devait avec le IX[e] marcher sur Orléans, recevait l'ordre de se trouver le 20 à Pithiviers (1), tandis que le X[e] se dirigerait sur Bourges.

La marche en avant de ce III[e] corps avait été signalée au Sous-Préfet de Sens qui, d'accord avec le Comité de Défense (2), avait résolu de ne pas défendre la ville. Le 12 novembre, à 1 h. 59 du matin, Villeneuve-sur-Yonne télégraphie que l'ennemi vient de requérir 10.000 rations et qu'il va traverser rapidement Sens pour se diriger sur Orléans (3). Le jour même, arrivent à Sens les premiers éléments du III[e] corps : par groupes de 8 ou 10, les uhlans parcourent au grand trot les rues principales et les boulevards de la ville et sont bientôt rejoints par deux compagnies du 3[e] bataillon de chasseurs amenés sur des voitures de réquisition. Ils avaient été prévenus par le Maire de Sens, M. Querelle, que la ville ne se défendait pas (4).

Cette première apparition des Prussiens ne donna lieu à aucune vexation; les uhlans craignant d'être séparés ne furent pas mis en billets de logement, mais en cantonnement dans quelques auberges de la ville. Le lendemain (13 novembre), la plus grande partie de ces Prussiens quitta Sens, mais furent remplacés le jour même par 1.244 autres, soutenus par de l'artillerie qui braqua quatre canons sur la place Saint-Etienne, prêts à balayer les rues Dauphine et Royale; ils se montrèrent beaucoup plus exigeants et arrogants que les cavaliers de la veille. La ville fut soumise à des réquisitions (5) et menacée

(1) *Historique du grand Etat-Major, op. cit.*, t. III, p. 422.

(2) Colonel Besson, commandants Courmier et Epoigny, ingénieur Lévy, Sous-Préfet M. Savatier-Laroche.

(3) Dépêche de Sens, 12 novembre, 1 h. 59 matin.

(4) Le Maire obtient la mise en liberté du capitaine Mathé-Gaillard.

(5) 8.000 rations de pains, 8.000 livres de viande rôtie, 45 pièces

de bombardement et de pillage. Le passage de cette forte avant-garde donna lieu à des perquisitions et à des scènes révoltantes de vol et d'orgie. Le maire, M. Querelle, fut en outre mis dans l'obligation de combler les tranchées que l'ingénieur avait fait pratiquer sur la route de Paron.

Le lendemain, 600 cavaliers, avec plusieurs canons, firent également combler les tranchées des environs de Vallery et lancèrent six obus sur le pays (1).

Le 14 novembre, Sens était évacué, mais bientôt le canon se faisait entendre dans la direction de Subligny; on crut à une attaque de francs-tireurs embusqués dans les bois. La vérité est que les francs-tireurs ne tirèrent pas un coup de fusil; les Prussiens prévenus par des paysannes, à qui la terreur faisait oublier tout patriotisme, envoyèrent quelques obus dans les bois pour éclairer leur route et passèrent sans danger (2).

Le Maire de Sens, croyant à un retour de l'ennemi, se rendit à l'Hôtel de Ville; il y trouva des gardes nationaux, à qui le brusque départ des Allemands avait rendu confiance et courage et qui réclamaient des armes. Devant les attaques injustement portées contre lui par ces soi-disants défenseurs, il démissionna.

Le soir même, une voiture de poste prussienne arriva à Sens avec trois cavaliers d'escorte. On voulut l'arrêter au passage dans la ville, les cavaliers firent feu et la voiture continua sur la route de Villeneuve-sur-Yonne; elle fut arrêtée à la coupure de la route de Passy, entre Sens et Villeneuve. Prise par les gardes nationaux, cette voiture avec ses dépêches fut expédiée à Auxerre où elle arriva le 15, les dépêches furent envoyées à Tours (3). Le prince Frédéric-Charles ayant appris cette capture par les journaux de Tours imposa la ville de 13.000 francs.

Le 15 novembre, le gros du III[e] corps débouchait à Sens et la mairie était chargée de préparer des billets de logement pour

de vin, 20 feuillettes d'eau-de-vie, du café, des cigares, du riz et 2.000 paires de bottes ou cuir équivalent, 15 sacs d'avoine, plus une contribution de 8.000 francs.

(1) Moiset, manuscrit inédit.

(2) *L'Invasion allemande* en 1870, par MM. Dauphiné et Humbert.

(3) Dépêches de Villeneuve-sur-Yonne et Joigny, 14 et 15 novembre.

178 officiers, 8.750 hommes, 50 voituriers, 940 chevaux (1). Le prince Frédéric-Charles arriva lui-même vers les deux heures. Le reste de la 6e division (2) (lieutenant-général de Buddenbrock) entra à Sens le 16 novembre et continua le 17 par Chéroy (3) et Nemours (4). La 5e division (général de Stülpnagel), arrivée le 17, quitta la ville le lendemain, prenant la direction de Château-Landon, en contraignant les francs-tireurs qui se montraient sur son flanc gauche à se retirer sur Montargis.

L'attitude hostile de la population à l'égard des patrouilles allemandes détermina l'envoi d'un détachement des 6e et 8e compagnies du 12e grenadiers, d'un peloton de dragons et de deux pièces d'artillerie sous les ordres du major Lehmann, de Sens sur Passy. Après avoir dépassé cette localité et menacé les habitants de Rosoy, Véron et Passy de brûler leurs villages, le détachement trouva la route occupée par des défenseurs dont la résistance dut être surmontée de vive force. Les gardes nationaux de Villeneuve, qui avaient eu connaissance de l'envoi de ce détachement, s'étaient portés à sa rencontre et installés sur le plateau de la Chaume, au nord de la ville. L'artillerie mise en batterie rendit le plateau intenable et les gardes nationaux durent battre en retraite précipitamment. Entrés à Villeneuve, les Prussiens exigèrent une contribution de 40.000 fr., dont 10.000 furent versés de suite. S'étant emparés de quatre gardes nationaux de Villecien, un lieutenant et trois hommes, ils les fusillèrent sur le bord de la rivière, bien qu'ils fussent revêtus de leur uniforme (5).

(1) Costa de Serda, *op. cit.*

(2) Le maire de Pont-sur-Vanne, M. Lavoué (66 ans), aubergiste, et son berger Jean-Louis sont fusillés et la bergerie incendiée. Voir lettre 97 de Kretschman.

(3) Chéroy fut gîte d'étape et siège d'une commandature. Du 16 novembre 1870 au milieu de mars 1871, elle eut plus de dix grands passages, 50 passages partiels et 400 hommes de garnison pendant deux mois et demi.

(4) Costa de Serda, t. III, *op. cit.*

(5) M. Edouard Veuillot, lieutenant blessé, fusillé par les Prussiens (Martinien, II, p. 83); Casimir Fauvel, sergetn-major; Hippolyte Leclerc, sergent; Narcisse Regnaut, garde, fusillés: ils avaient fait partie de l'expédition d'Esnon et, rentrant le lendemain chez eux à 4 heures du soir, ils ignoraient la présence des Prussiens à Villeneuve.

Trois Prussiens avaient été tués à cette rencontre.

Le 20 novembre, les deux divisions du IIIe corps (1) gagnèrent Pithiviers et Boynes; elles établissaient des avant-postes dans la direction de la forêt d'Orléans, se reliant avec la 1re division de cavalerie (IXe corps).

A partir du 20 novembre, Sens n'est plus traversé que par des soldats en petit nombre et logés pour la plupart dans le lycée transformé en caserne.

Le 29 novembre, 30 à 40 Prussiens furent détachés de la garnison de Villeneuve-l'Archevêque pour aller réquisitionner à Coulours et à Vaudeurs. L'opération se poursuivait dans Coulours sans difficultés, lorsqu'arrivèrent, entre 4 h. 1/2 et 5 heures du soir, 150 francs-tireurs environ, appartenant, disait-on, aux bandes de Garibaldi guerroyant en forêt d'Othe. Quelques coups de feu furent tirés en l'air pour avertir les habitants qui chargeaient le foin et la paille sur les voitures ennemies, d'avoir à se retirer. Le feu commença aussitôt : les Prussiens se retirèrent en hâte, laissant cinq hommes et deux blessés dont un mortellement (2). Les Français n'eurent aucune perte, mais en se retirant les Allemands tuèrent un vieillard. Au même moment, arrivaient les voitures de réquisition de Vaudeurs; elles furent abandonnées par les Prussiens qui prirent la fuite.

Le lendemain, 3 à 400 ennemis, partis de Villeneuve-l'Archevêque, se déployèrent en tirailleurs et marchèrent sur Coulours. Avant d'arriver à ce village et de l'envelopper, ils tuèrent un paysan travaillant dans les champs. Quelques femmes s'étant cachées dans le clocher de l'église, les Prussiens ayant entendu parler et croyant avoir affaire à des francs-tireurs, firent feu, mais, revenant de leur méprise, ils firent descendre ces femmes dont l'une avait été blessée. Quatre heures de pillage succédèrent à ce combat : les Prussiens emmenèrent une trentaine de chevaux, des voitures, du bétail et du mobilier. Ils gardèrent

(1) Costa de Serda, *op. cit.*, t. III.

(2) 118e régiment d'infanterie (4e de la Hesse, 1re compagnie), 1 soldat tué. — 1 soldat tué, coup de crosse sur la tête, oreille et nez coupés (2e compagnie). — 2 soldats tués, coups de crosse sur la tête (4e compagnie). — 1 soldat tué (7e compagnie). — 1 soldat blessé grièvement (7e compagnie). — 1 soldat blessé légèrement, un petit plomb dans la main gauche (5e compagnie). — Leclerc, *op. cit.*, p. 283.

cinq otages jusqu'au paiement d'une indemnité de 20.000 fr., dont ils imposèrent le village.

Toutes ces représailles, toutes ces vengeances étaient inspirées par la peur que nos ennemis ressentaient dans ce pays hostile, parcouru par des bandes toujours prêtes à les attaquer (1).

Nous passerons sous silence l'affaire d'Egriselles-le-Bocage contre une compagnie du 35e de fusiliers allemands, ce combat étant le fait des francs-tireurs de l'Ardèche.

La ville de Sens fut occupée jusqu'au 26 mars 1871 (2). Cette longue période ne fut plus guère signalée que par le passage de convois ou de trains transportant du matériel, des munitions et approvisionnements pour l'armée du blocus de Paris. Elle ne fut marquée par aucun incident digne d'être signalé dans le cadre que nous nous sommes fixés, en dehors de la crainte perpétuelle dans laquelle vivait l'envahisseur, soit qu'il reçut de mauvaises nouvelles de la Loire ou de l'Est, soit qu'il redoutât pour lui des attaques du genre de celles d'Egriselles ou de Laroche.

Ainsi que nous l'avons dit, le Xe corps (IIe armée) avait reçu l'ordre, le 10 novembre, de se porter de Chaumont sur Joigny par Châtillon-sur-Seine ; l'aile gauche de la IIe armée se trouvait donc un peu en retrait pour se ménager la possibilité d'une intervention efficace sur la rive méridionale de la Loire (3). De plus, la moitié de la 20e division (4) avait pour mission de couvrir les communications en arrière et de surveiller la place de Langres.

La marche du Xe corps fut fréquemment inquiétée par des

(1) Lettre 104 du général de Kretschman ... « L'armée française ne peut être contenue que par une inexorable sévérité. Pour la moindre peccadille, fusillé. Tu peux te figurer que nous non plus nous ne sommes pas tendres. Je n'ose plus rien dire : on me considère comme trop doux, et pourtant je crois être dans le vrai. En quoi une maison est-elle responsable si des francs-tireurs s'y jettent et tirent sur nos hommes? La maison sera brûlée et les habitants innocents en pâtiront. En tout cas, notre sévérité a eu pour résultats de faire diminuer le banditisme. »

(2) Le séjour coûta à la ville 842.000 francs.

(3) Costa de Serda, *op. cit.*, p. 413.

(4) 40e brigade, 2e et 4e/16e dragons, 4e batterie légère, 4e batterie lourde, sous les ordres du commandant de la division, général de Kraatz-Koschlau.

francs-tireurs, des gardes nationaux et des paysans armés : à maintes reprises, les groupes peu nombreux eurent à essuyer des coups de feu, tantôt des embuscades avoisinant la route suivie par les colonnes, tantôt à l'entrée dans les cantonnements.

Le X[e] corps quitta donc la région Chatillon-sur-Seine, Laignes, précédé par un détachement de cavalerie qui traverse Cruzy et arriva à Tonnerre le 15 novembre.

La situation topographique de cette ville l'appelait fatalement à recevoir plus tôt que le chef-lieu du département la visite de l'ennemi. Aussi Tonnerre s'était-il préparé à recevoir l'agresseur. Malheureusement, les armes de la garde nationale furent réclamées pour l'armement des mobilisés, et ces derniers, ainsi que les gendarmes et les forestiers reçurent l'ordre de se replier par Chablis sur Courson (1). La ville se trouvait donc privée de tout moyen de défense et c'est en vain qu'elle essaya de faire sauter le pont près de Chatillon, réservant ses efforts pour tenter la même destruction sur celui de l'Armançon (2).

Le 15 novembre, à 5 heures du soir, 22 dragons (3), sous la conduite d'un lieutenant, firent leur entrée dans Tonnerre par le faubourg Rougemont, sans être inquiétés. Après avoir pris un conseiller municipal, M. Jules Denis, comme otage, et réclamé au Maire vin rouge, victuailles, cigares et champagne, ils dévorèrent un plantureux repas et partirent vers les 10 heures du soir dans la direction de Chablis. Pourquoi cette marche sur Chablis ? nous l'ignorons; fantaisie bachique, disent les uns, nécessité tactique, disent les autres. Quoi qu'il en soit, cette reconnaissance dirigée sur Chablis fut la cause d'un engagement entre Français et Prussiens. Dans cette nuit du 15 au 16, une vingtaine de gardes nationaux de Chablis avaient été envoyés dans la direction de Préhy; leurs armes n'étaient pas chargées. Tout à coup, une vingtaine de cavaliers passent ventre à terre au milieu d'eux, descendent la côte avec la même rapidité et arrivent à Chablis. La sentinelle, placée à l'entrée de la ville, est frappée d'un coup de sabre, les cavaliers débouchent sur la place de la Mairie et réclament le Maire. On

(1) Préfet Yonne à Maire Chablis, 10 novembre, 9 h. 30 matin.
(2) Sous-Préfet Tonnerre à Préfet, 11 novembre, 9 h. soir.
(3) 19[e] division d'infanterie. — 9[e] régiment de dragons. — 1[er] du Hanovre.

leur indique sa demeure, ils sonnent, brisent les carreaux des fenêtres à coups de pistolet, tandis que le Maire, par une porte dérobée, se rend à l'Hôtel de Ville. Plusieurs coups de feu partent autour de lui; des gardes chargent alors leurs armes et deux cavaliers allemands, dont l'officier, sont acculés dans une impasse. Ce dernier reçoit un coup de fusil qui l'atteint mortellement, tandis que l'homme, blessé légèrement, s'échappe avec ses camarades (1).

Les cavaliers ennemis traversent à nouveau Tonnerre vers les 2 heures du matin et, prenant la direction de Tanlay, vont sans doute mettre au courant leur chef de la résistance rencontrée dans Chablis.

Le 16 arrivèrent à Tonnerre 6.000 hommes environ, partis le matin à 8 heures de Sennevoy et comprenant cavalerie, infanterie et artillerie. Tandis que le corps principal devait continuer sa marche sur Joigny, un détachement d'exécution, fort de 700 hommes, dont 10 pièces de canon, était dirigé sur Chablis.

La nouvelle de l'attaque de Chablis avait été rapidement connue; le Préfet, désireux de résister, prenait ses dispositions et en informait immédiatement le général de Pointe (2) et le colonel Bordenave (3). Ce dernier se trouvait à Coulanges-sur-Yonne où lui était parvenue la veille une dépêche du général de Pointe ainsi conçue : « Le Comité de Défense ne peut avoir que voix consultative quand il s'agit de mouvements de troupes et de la défense par les armes. Son avis ne saurait couvrir la responsabilité du chef militaire qui a le commandement de toutes les forces et préside lui-même à la défense. Arrêtez donc immédiatement la marche rétrograde des 8.373 hommes sous vos ordres. Prenez-en personnellement le commandement. Répartissez-les sur la frontière Nord-Est du département et que nulle troupe ne se retire avant d'avoir vu l'ennemi et fait usage de ses armes. Toutes celles qui se présenteraient à la frontière du département de la Nièvre, avant d'avoir rempli ces deux conditions, seraient repoussées (4) ». Le même

(1) 1er lieutenant de Schlegel, tué, 2 coups de feu à la poitrine. (Leclerc, p. 268.)

(2) Préfet Yonne à général Nevers, 16 novembre.

(3) Préfet Yonne à colonel Bordenave, 16 novembre.

(4) Général Nevers à colonel Bordenave, 15 novembre, 12 h. soir.

jour, le général de Pointe écrivait au Préfet que la santé du colonel Bordenave, et la pression qu'il avait laissé exercer sur lui par le Comité de Défense, le déterminait à envoyer un commandant militaire qui, sous les ordres du colonel Bordenave, commanderait, avec le grade de lieutenant-colonel honoraire, toutes les troupes se trouvant dans le département de l'Yonne (1).

Dans cette journée du 16 novembre, le Préfet essaie donc de grouper dans les environs de Chablis le plus de forces disponibles : c'est ainsi qu'il télégraphie au maire de Brienon de ramener dans cette direction sa garde nationale avec le plus de munitions possible et de faire prévenir par les voies les plus rapides, comme nous l'avons dit, les compagnies de marche et la compagnie de forestiers d'avoir à se replier sur Seignelay et Chablis (2). Ordre est donné au Sous-Préfet de Tonnerre d'envoyer des hommes armés et déterminés à la défense (3); à Toucy, d'amener à grande vitesse les francs-tireurs de la Vienne avec les volontaires de la garde nationale (4). La même demande est adressée aux commandants des gardes nationales de Saint-Florentin (5) et de Coulanges-la-Vineuse (6); enfin le Sous-Préfet de Joigny devait également diriger sur Chablis le corps franc de l'Aube (capitaine Senet) (7). Les francs-tireurs de la Vienne quittent Toucy (8) et la garde nationale de Saint-Florentin s'éloigne de la ville en deux colonnes, l'une prenant la direction de Saint-Mards-en-Othe, l'autre la direction de Ligny-Chablis (9). Mais le lendemain 17 novembre, le Préfet recevait des ordres du général de Nevers de concentrer toutes les troupes de l'Yonne

(1) Colonel Carrière.

(2) Dépêches Préfet Yonne à Maire Brienon et commandants des compagnies de marche, 16 novembre, 3 h. et 4 h. 30 soir.

(3) Dépêche Préfet Yonne à Sous-Préfet Tonnerre, 16 novembre, 4 h. soir.

(4) Préfet Yonne à Maire Toucy, 16 novembre, 3 h. soir.

(5) Préfet Yonne à colonel Taboulet, 16 novembre, 4 h. soir.

(6) Préfet Yonne à chef de bataillon Coulanges-la-Vineuse, 16 novembre, 10 h. soir.

(7) Préfet Yonne à Sous-Préfet Joigny, 16 novembre, 10 h. soir.

(8) Maire Toucy à Préfet, 16 novembre, 7 h. 40 soir.

(9) Maire Saint-Florentin à Préfet, 5 h. soir.

vers Clamecy et de ne pas tenter la défense de Chablis (1). Le détachement prussien lancé sur Chablis ne trouva donc aucune résistance : après avoir mis ses pièces en batterie, il entra dans la ville où les habitants avaient arboré le drapeau blanc. La ville fut imposée de 40.000 francs et le maire M. Rathier, d'abord pris comme otage avec M. Depaquit, mis en liberté dès le paiement de cette indemnité (2). Toutefois, un habitant âgé, ancien militaire, tira sur un cavalier et fut abattu d'un coup de carabine.

Les nouvelles inquiétantes venues de Chablis devaient jeter le trouble et le désordre dans la population auxerroise. Dès l'annonce de l'approche de l'ennemi, M. Lepère avait lancé la proclamation suivante (3) : « L'ennemi marche sur notre « ville. Ses éclaireurs sont à nos portes. Auxerre est réduit « à ses seules forces, le Comité militaire ayant jugé qu'ici « toute défense était impossible (4), la troupe de ligne, la « garde mobile, la garde mobilisée ont reçu de leurs chefs « l'ordre de se replier.

« Dans cette situation, c'est à la garde nationale sédentaire « de sauvegarder du moins l'honneur de la ville en ne la « laissant pas en proie aux incursions de quelques cavaliers « d'avant-garde. Que tous les hommes valides et de bonne « volonté suivent leurs chefs aux postes qu'ils leur indique- « ront, que les autres reportent de suite des armes qu'il faut « éviter de laisser entre les mains de l'ennemi ! Vive la « France ! Vive la République ! »

Dans la journée du 17 novembre, jusqu'à 3 heures du soir, ce ne furent que marches et contre-marches, discussions et protestations par la foule et les gardes nationaux. Quand on vit les troupes abandonner Auxerre à l'approche de l'ennemi, des groupes se formèrent et se changèrent bientôt en forts rassemblements. La foule stationnait devant l'Hôtel de Ville, proférant des menaces contre la Préfecture, la Commission municipale et son président. C'est alors que paraît M. Lepère,

(1) Préfet Yonne à chef de bataillon Coulanges-la-Vineuse, 17 novembre, 10 h. matin.

(2) *Constitution,* 20 novembre 1870.

(3) *Yonne,* 17 novembre.

(4) Dépêche Préfet Yonne à général Bourges, 10 novembre, 10 h. matin. « Défense en avant d'Auxerre et à Auxerre impossible. »

annonçant que la résistance est devenue possible, 500 ennemis et non 5.000 étant aux portes d'Auxerre. Les chefs de la garde nationale font battre le rappel; les compagnies se rassemblent sur la place du Marché et se mettent en marche à 4 heures. Arrivés devant la gare, les deux bataillons reçoivent l'ordre de faire halte, les Prussiens viennent de quitter Chablis (1).

Néanmoins, la garde nationale continua sa marche en deux colonnes, l'une se dirigeant sur Seignelay et l'autre sur Montigny, dans le but de défendre les environs contre les incursions des uhlans. La première colonne n'alla guère plus loin que Monéteau. Quelques gardes déchargèrent leurs fusils en l'air et une véritable panique s'empara de cette troupe dans les environs de Guillebaudon. Le retour se fit dans des conditions telles, qu'une revue passée le lendemain ne réunit qu'une faible partie des hommes. Il en fut à peu près de même pour la colonne de Montigny.

L'institution de la garde nationale auxerroise avait reçu un coup dont elle ne devait pas se relever. Aujourd'hui encore, quand on parle de la garde nationale d'Auxerre, on se rappelle en souriant l'équipée de Guillebaudon.

Une partie du Xe corps, à l'exception de 600 hommes laissés en garnison à Tonnerre, se portait le 17 novembre sur Saint-Florentin où elle arrivait au nombre de 3.000 vers 5 h. 1/2 du soir; le même jour la cavalerie entrait à Brienon (2). Le 18 au soir, un détachement d'infanterie et de cavalerie (3), accompagnant un convoi de vivres et de munitions, traversait à nouveau Tonnerre (4) pour reprendre le lendemain la route de Saint-Florentin. Le passage de ces troupes fut marqué par des réquisitions considérables en avoine, foin et paille. La petite ville de Brienon avait craint d'être envahie lors de la marche du IIIe corps de Troyes sur Sens; arrivé à Arces, l'ennemi pouvait en effet aussi bien bifurquer sur Brienon ou sur Sens, la population de Cerisiers avait désarmé sa garde nationale, Brienon en fit autant et les Allemands purent encore

(1) *Yonne,* 19 novembre.

(2) Préfet Yonne à Ministre Intérieur, Tours, 17 novembre.

(3) Les 17, 18 et 19 novembre, Avrolles eut à loger et à nourrir 4.458 soldats, 17 officiers et 1.888 chevaux. (Moiset.)

(4) 38e brigade : 16e et 57e.

arriver sans coup férir (1). Le Maire n'en fut pas moins arrêté et conduit auprès du général, « homme dur, au regard farouche », qui l'interrogea sur le passage des francs-tireurs et mit les habitants en demeure de livrer leurs armes sous peine de voir leurs maisons brûlées et d'être eux-mêmes fusillés (2). Enfin, le 18 novembre, la 38[e] brigade approchait de Joigny.

En apprenant qu'un certain nombre de villes s'étaient laissé envahir et réquisitionner par une poignée de cavaliers, la presque unanimité des habitants de Joigny s'était bien promis que leur ville ne subirait pas la même honte.

Les mobilisés avaient quitté Joigny le 10 novembre pour se rendre à Auxerre, mais la garde nationale sédentaire avait résolu depuis longtemps de n'ouvrir les portes de la ville qu'à une véritable armée et de combattre avec la plus grande énergie si l'ennemi ne s'approchait qu'au nombre de quelques centaines d'hommes.

Seulement, afin d'épargner à la ville les dommages auxquels elle eût été exposée si l'on s'était battu à ses portes et dans ses rues, il avait été convenu que le cas échéant on marcherait à la rencontre de l'ennemi pour l'attaquer dans un endroit favorable, le plus loin possible de la ville.

Telles étaient les dispositions des habitants de Joigny vers le 16 novembre, lorsqu'on apprit que quelques cavaliers prussiens parcouraient les communes des environs de Saint-Florentin et les réquisitionnaient.

Par suite du départ des mobilisés, chaque compagnie de la garde nationale se trouvait avoir à élire quelques officiers et sous-officiers. L'après-midi du 17 fut employé à ces élections. La réunion de 5 à 600 hommes de la garde nationale eut pour heureux effet de surexciter tout le monde, les plus ardents entraînant les autres. Tous les officiers se trouvaient, en effet, à la Mairie avec les délégués des compagnies pour procéder à l'élection d'un chef de bataillon en remplacement de M. Lefebvre-Mocquot, élu colonel de la Légion. Le télégraphe faisait en même temps savoir que 3.000 Prussiens avaient fait leur entrée à Saint-Florentin dans la matinée et que les employés du télégraphe avaient dû se retirer avec leurs appareils. On avait été en outre prévenu que des cavaliers marchaient sur Brienon.

(1) Préfet Yonne à Maire Brienon, 12 novembre, 5 h. soir.
(2) Moiset, *Invasion allemande dans le département.*

L'assemblée consultée par le colonel décida que l'on irait dès le lendemain au-devant de l'ennemi sur la route de Brienon (1). Le rappel serait battu à 3 heures du matin, les cartouches distribuées à 4 heures. Des voitures étaient mises à la disposition du bataillon pour les bagages et les munitions. Le chef de bataillon de Cézy, celui de Bassou et celui de Laroche avaient reçu l'ordre de convoquer immédiatement leurs hommes pour venir se joindre à ceux de Joigny.

Le colonel Lefebvre demandait à Auxerre l'envoi de tous les francs-tireurs disponibles. Il n'y en avait point. Cette raison ne devait pas déterminer la garde nationale à changer de résolution et le colonel à ne pas se conformer aux ordres du général commandant le département dont les dépêches, déjà citées, recommandaient de résister à l'ennemi partout où il se présenterait.

Ce généreux désir de marcher à l'ennemi avait été pourtant précédé de bien des hésitations. Dès le 11 novembre, le Sous-Préfet de Joigny demandait ce qu'il fallait faire des armes provenant des sédentaires de Sens (2), si l'on devait résister ou désarmer (3). Le Préfet ayant ordonné la résistance partout où elle était possible et l'envoi des armes dans les communes de la forêt d'Othe, telles que Bellechaume, Champlost et Dillo, dans le cas de désarmement (4), les membres de la Commission municipale décidèrent l'envoi dans une maison de garde complètement isolée, située en forêt d'Othe, à 8 kilomètres de Joigny, des armes provenant de la garde nationale de Sens (5). Le 14 novembre (6), nous retrouvons les mêmes hésitations : « faut-il marcher à l'ennemi ou au contraire désarmer les sédentaires et faire replier les fusils »? L'incertitude est d'autant plus grande que la compagnie de marche de Joigny, partie en reconnaissance sur Rigny-le-Ferron, rapporte que : « l'état-major prussien doit passer aujourd'hui. 70 lits étaient commandés chez M. Damblay. Soldats interrogés par habitants

(1) Colonel Légion Joigny à Préfet, 17 novembre, 8 h. 15 soir.

(2) Sous-Préfet Joigny à Préfet, 11 novembre, 10 h. 40 matin.

(3) Colonel Lefebvre à Préfet, 12 novembre, 8 h. 45 matin.

(4) Préfet Yonne à Maire et Sous-Préfet Joigny, 12 novembre, 4 h. soir et 6 h. 30 soir.

(5) Sous-Préfet Joigny à Préfet, 12 novembre, 6 h. soir; 13 novembre, 3 h. 25 soir.

(6) Sous-Préfet Joigny à Préfet, 14 novembre, 1 h. 15 matin.

disent aller vers Paris (1). » Il fallait donc cette réunion des gardes pour supprimer toute hésitation et décider d'une marche à l'ennemi.

Les quatre compagnies de Joigny et celle des pompiers ayant le colonel à leur tête, arrivèrent à la pointe du jour à Laroche et y rallièrent le bataillon de cette commune. Des éclaireurs venaient d'apprendre que l'ennemi campait près d'Avrolles, à la bifurcation des routes conduisant l'une à Joigny, l'autre à Sens par Arces et Cerisiers (2).

Un conseil fut tenu par les principaux officiers et l'on décida que l'on irait prendre position sous les petits bois qui bordent de chaque côté la route nationale au sud de la ferme de Chaumançon.

Vers 9 heures, le colonel fit faire halte à la colonne, au bas d'une « colline dont le sommet est au commencement d'un plateau qui s'étend à plusieurs kilomètres ». On était à proximité de terrains coupés de fossés et couverts de petits bosquets ou de bois à l'abri desquels on pouvait masquer des tirailleurs. Quelques sentinelles furent placées sur la hauteur pour prévenir toute surprise. Des patrouilles avaient été poussées jusqu'à Esnon avec mission d'envoyer tous les renseignements qu'elles recueilleraient et de se replier à l'approche de l'ennemi. A la fin de la halte, le bataillon de Cézy arriva prendre sa place à la suite des deux autres. La colonne réunie tout entière sur la route se disposa à continuer sa marche sur Esnon.

Pour conserver sa troupe bien en main et en attendant les renseignements des patrouilles, le colonel fit manœuvrer et exécuter des marches et contre-marches.

Vers 10 heures, les trois bataillons marchaient dans la direction de Laroche; le bataillon de Joigny venait à la suite des deux autres, sa compagnie de pompiers formant l'arrière-garde. On commençait à penser que les Prussiens avaient pris la route de Brienon à Sens, par Arces, lorsqu'on annonça la présence de quelques éclaireurs aux abords d'Esnon. On fit immédiatement demi-tour et, arrivés à Esnon (3), on apprit que

(1) Maire Saint-Florentin à Préfet, 14 novembre, 12 h. soir.

(2) Employé à Préfet, 17 novembre, 8 h. 20 matin.

(3) Les éclaireurs étaient commandés par le caporal Legros qui embrocha à la baïonnette un sergent-fourrier prussien. Celui-ci en tombant cria : « Grosse malheur! » tout en déchargeant son arme sur le caporal.

trois cents Prussiens venaient d'arriver et se tenaient embusqués derrière le château et qu'un nombre à peu près égal avait été vu dans la direction du canal.

Les pompiers (1) et la 4e compagnie (2) s'élancèrent au pas de course, dans un chemin à gauche de la route, et montèrent la côte à travers les champs détrempés par la pluie. Pendant ce temps, les autres compagnies de Joigny suivies du bataillon de Laroche, s'embusquaient dans les bois, à cheval sur la route, ou couraient à l'ennemi, baïonnette au canon, dans la direction du canal.

Un petit bois masquait les Prussiens près du château; beaucoup d'hommes s'y engagèrent et y firent le coup de feu, mais, ne pouvant se retirer à temps, l'épaisseur des broussailles leur ayant dérobé les mouvements de l'ennemi, ils y succombèrent victimes de leur courage. Les isolés de toutes les compagnies qui étaient à proximité se rallièrent à la colonne et l'on se disposa à tourner le bois. Tout le versant de la colline fut en un instant couvert par une ligne d'environ 300 tirailleurs s'avançant, la droite au petit bois et la gauche au sommet de la côte, se couvrant contre la cavalerie dont on voyait au loin les éclaireurs. En se rapprochant du plateau qui commence au sommet de la colline, on aperçut, à moins de 200 mètres, l'ennemi hésitant, ne sachant à qui il avait affaire : au premier plan, se trouvaient deux lignes de tirailleurs dissimulées derrière les accidents du sol et soutenues par une batterie d'artillerie en position à l'entrée d'Esnon; au second plan, une réserve d'infanterie et, un peu à gauche, plusieurs escadrons menaçant les assaillants par la route de Brion.

Malgré une différence numérique énorme, le combat s'engagea. Pendant que les pompiers et la 4e compagnie déployés en tirailleurs faisaient le coup de feu derrière la garenne d'Esnon, beaucoup d'autres gardes nationaux, protégés par les maisons du village et les bosquets, ouvraient le feu. Au même instant, les officiers de la 1re (3) et de la 2e compagnie (4) comprenant l'importance du pont du canal, situé à droite de la route d'Esnon à Brienon, donnent l'ordre de s'y porter pour le défendre. Une partie des bataillons de Bassou et de Laroche

(1) Capitaine Eugène Mouroux.
(2) Capitaine Marcel Renouard.
(3) Capitaine Zanote.
(4) Capitaine Bonnerot.

s'y trouvaient déjà. Abrités par les parapets du pont, par les levées qui le bordent de chaque côté et par le remblai du chemin de fer, nos hommes ripostent avec vigueur et beaucoup d'entre eux, remontant dans la direction de Brienon, peuvent arriver en face de la ferme du Pré-Martin, située entre le canal et la route nationale. Embusqués autour de cette ferme, se trouvaient, à moins de 200 mètres, un certain nombre de Prussiens. Un feu violent est ouvert sur eux; mais bientôt le combat va changer de face. L'artillerie ouvre le feu sur le pont, au milieu du village et sur la ferme de Chaumançon; en même temps, les hauteurs de Pré-Martin se couvrent de cavalerie et d'une nombreuse infanterie. Il fallut songer à se replier: pourtant un certain nombre de gardes nationaux, après quelques instants de retraite, traversa le canal sur de légers bateaux disposés dès la veille par les gardes de Laroche et retourna sur la lisière des bois faire le coup de feu. Plusieurs restèrent à tirailler aux abords de la tranchée creusée en deçà d'Esnon; puis, faute de munitions, tous se retirèrent.

Les tambours et clairons, continuant à battre et à sonner la charge, rendirent prudente la cavalerie ennemie et l'empêchèrent de poursuivre le gros des défenseurs d'Esnon qui put revenir à Joigny en suivant le chemin de fer; le canal qui suit la ligne jusqu'à Laroche interdisait aussi toute tentative des cavaliers.

Un certain nombre de gardes furent obligés, pour gagner les bois qui bordent l'Armançon, de traverser cette rivière à la nage au risque de se noyer et allèrent cacher leurs armes et leurs uniformes à Ormoy, Cheny, Bonnard et Bassou.

Les pompiers et la 4e compagnie, ainsi que tous les gardes postés derrière la garenne d'Esnon furent les plus exposés : quatre d'entre eux furent tués (1). Tel fut donc le combat d'Esnon, tout à l'honneur des habitants de Joigny et des environs; il ne devait, hélas! que retarder d'un jour l'entrée des Prussiens à Joigny.

La compagnie de marche du capitaine Bouxin et les forestiers de M. de Kirwan n'avaient pu prendre part au combat d'Esnon. Nous avons vu en effet qu'ils avaient reçu l'ordre à Joigny, le 17 novembre, de retraiter sur la Puisaye; ils devaient empêcher tout départ d'armes et de munitions sur Auxerre

(1) Auguste Tripier, Auguste Collat, Jules Villette, Prosper Petit, tués. Michel, Petijean, Lectour, J. Tripier, Aubert, Laforgue et Legros, blessés; Tissier, porte-drapeau, prisonnier.

où l'ennemi pouvait arriver d'un jour à l'autre (1). Le 19 novembre, ces deux compagnies venaient d'arriver à Toucy, où le commandant des francs-tireurs de la Vienne, M. Robin, leur assignait des avant-postes autour de la ville (2), lorsqu'une nouvelle dépêche du Préfet les rappelait dans la direction de Joigny (3). Mais les hommes étaient épuisés par trois semaines perdues en marches et contre-marches, et comme il leur était impossible de défendre tout le département, la seule tactique était de surveiller les mouvements de l'ennemi signalé entre Joigny et Toucy et de l'attaquer en temps voulu (4).

Ce ne fut donc que le 19 novembre que la 38e brigade allemande put entrer dans Joigny. Les Prussiens exigèrent une contribution de 200.000 francs, firent prisonniers 40 à 50 gardes nationaux et réclamèrent 26.000 francs pour leur rançon.

Le jour même, le général de Voigts-Rhetz recevait l'ordre donné déjà depuis trois jours par le commandant en chef de se trouver avec son corps d'armée, le 20, à Montargis (5).

Quel allait être l'itinéraire suivi par les Prussiens dans leur marche sur Montargis? Les habitants et les commandants de nos forces départementales l'ignoraient et les communes, crainte de représailles, ne demandaient qu'à désarmer leurs gardes sédentaires.

Dès le 11 novembre, Aillant, plus directement menacé, avait demandé à Auxerre de renvoyer armes et munitions sur la Puisaye (6); le même jour, les forestiers de l'arrondissement de Clamecy recevaient l'ordre de se replier sur cette ville (7).

Toucy va pourtant chercher à se renseigner : les avant-postes fournis par la 1re compagnie de marche d'Auxerre et

(1) Préfet Yonne à compagnie marche et forestiers à Joigny, 17 novembre, 9 h. 30 matin.

(2) Compagnie francs-tireurs de la Vienne à général Clamecy, 19 novembre, 8 h. 5 du soir.

(3) Préfet Yonne à compagnie marche et forestiers à Toucy, 19 novembre, 5 h. 30 soir.

(4) Compagnie marche et forestiers à Préfet, 19 novembre, 9 h. 11 soir.

(5) Costa de Serda, *op. cit.*, p. 424.

(6) Maire Aillant à Préfet, 11 novembre, 2 h. 30 et 9 heures soir.

(7) Préfet Yonne à Sous-Préfet Clamecy, 11 novembre, 9 h. 30 soir.

les forestiers n'ayant rien signalé dans la région (1), une reconnaissance formée des francs-tireurs de la Vienne et autres doit se porter le 20 novembre sur Saint-Aubin-Châteauneuf (2). Du reste, le général de Pointe désirait savoir si Aillant était occupé (3). Des uhlans étaient signalés à Senan (4) et à Aillant (5) et la garde nationale de Toucy était embossée dans les bois de Merry. Le chef cantonnier Bobowicz, arrivant de Joigny, annonce dans l'après-midi du 20 que l'ennemi marche sur trois côtés : une partie part sur Sens, l'autre sur Charny, la troisième sur Aillant (6). Cette nouvelle était démentie par une dépêche de M. de Kirwan ne signalant aucun Prussien à Aillant et n'ayant aucune connaissance de la marche en trois colonnes de l'ennemi (7).

Le général de Voigts-Rhetz, laissant un millier d'hommes à Joigny, se rendait par Saint-Julien-du-Sault (8) et Courtenay à Montargis vers le 22 novembre; le 2e escadron du 9e régiment de dragons, dirigé vers Châtillon-sur-Loing, y dispersait quelques gardes mobiles venus de Gien (9). Le Xe corps devait occuper Montargis et Château-Landon pour surveiller l'espace compris entre le Loing et l'Yonne (10); ce soin fut confié au commencement de décembre à la 1re division de cavalerie renforcée de la 39e brigade et d'une batterie.

C'est dans cette marche des forces principales du Xe corps sur Montargis que la compagnie de marche de Sens eut l'occasion d'agir. « Avertis qu'un nombreux détachement ennemi se dirigeait sur la route de Villefranche-Saint-Phal, dit M. Juffin dans son rapport, nous sommes allés à sa rencontre entre Sépeaux et Chevillon, dimanche soir (20 novembre). A quatre heures du soir, nous attaquions l'arrière-garde qui se replia sur Sépeaux. Prévenu de cette attaque, le gros du

(1) Maire Toucy à Préfet Yonne, 20 novembre, 7 h. 50 matin.

(2) Maire Toucy à Préfet Yonne, 20 novembre.

(3) Général Clamecy à Préfet, 20 novembre, 8 h. 30 matin.

(4) Maire Toucy à Préfet, 20 novembre, 1 h. 30 matin.

(5) Maire Toucy à Préfet, 20 novembre, 2 h. 55 soir.

(6) Conducteur à ingénieur, 20 novembre, 3 h. 15 soir.

(7) Compagnie forestiers à Préfet, 20 novembre, 4 h. 45 soir.

(8) Saint-Julien-du-Sault fut imposé de 30.000 francs; le maire M. Coste, fut arrêté et dut souscrire un engagement de 3.000 francs pour sa rançon personnelle.

(9) Costa de Serda, *op. cit.*, p. 425.

(10) Costa de Serda, *op. cit.*, p. 447.

détachement revenait sur ses pas, et à la nuit, vint nous attaquer dans notre embuscade, les bois de la Tourelette, en face de l'étang de Sépeaux. Ils entrèrent dans les bois en poussant des cris terribles, de véritables hurlements. Pendant qu'une partie de ma compagnie gardait l'autre extrémité, j'attendis avec une autre partie ces batteurs de bois, que nous laissâmes approcher jusqu'à nous. Un gentil feu de peloton, qui leur tua quatre hommes dont le chef, les fit cesser leurs hurlements affreux, et les fit battre en retraite. La nuit protégea notre retour au rendez-vous, la Ferté-Loupière, d'où nous gagnâmes Sommecaise.

Deux de nos hommes, un caporal et un soldat, manquent encore à l'appel.

Les ennemis ont eu, en tout, huit morts et environ 22 blessés (1).

Une dépouille tombée entre nos mains nous apprit que nous avions eu à faire au 2e Bavarois (cavalerie et infanterie) (2). »

Au 24 novembre, la compagnie de marche de Sens se trouve à Bléneau où fut fait échange de 60 fusils (3) avec les compagnies de marche d'Auxerre. Ces compagnies devaient prendre livraison de fusils à tabatière en échange de leurs armes et envoyer le surplus à Auxerre (4). Ordre était donné au maire, M. Dethou, de ne pas toucher à ces armes « sous responsabilité personnelle et grave (5). » Le maire de Bléneau avait en effet reçu de Gien pour les compagnies de marche, 300 fusils et des munitions en proportion (6). Le surplus fut dirigé sur Auxerre par Saint-Fargeau qui demanda à garder ces armes et 5 caisses de munitions les accompagnant (7).

Le capitaine Bouxin était engagé le 23 novembre à défendre

(1) IIe armée, Xe corps, 19e division, 37e brigade, 91e régiment d'Oldenbourg, 7e compagnie : 1 soldat blessé grièvement au bas-ventre est provisoirement confié au Maire de Châteaurenard. Leclerc, *op. cit*, p. 294.

(2) *Yonne*, 22 novembre 1870.

(3) Préfet Yonne à Maire Bléneau, 24 novembre, 9 h. soir.

(4) Préfet Yonne à compagnie marche, 21 novembre, 11 h. soir.

(5) Préfet Yonne à Maire Bléneau, 22 novembre, 9 h. 34 soir.

(6) Remis 110 au capitaine Martin, 81 au capitaine Bouxin, 60 au capitaine Juffin; retourné à Auxerre, le 25 : 49; total 300. (Dép. maire Bléneau, 26 novembre 1870, à 11 h. 25 matin.)

(7) Commandant Saint-Fargeau à Préfet Yonne, 25 novembre, 7 h. 50 soir.

la ville d'Aillant menacée de pillage et dont le maire, M. de Billy, avait été emmené à Joigny pour avoir refusé d'obtempérer à une réquisition (1). Mais le commandant Robin (2), sous les ordres de qui les compagnies forestières et de marche avaient été placées le 21 novembre, avait donné l'ordre de partir de Toucy le 23 au matin. La compagnie de marche d'Auxerre devait occuper Charny, la 1[re] compagnie de la Vienne, capitaine de Marne, les Ormes; la 2[e] compagnie, capitaine de Voyon, lieutenants Grandmaison et Briant, Sommecaise; les forestiers, Saint-Aubin-Châteauneuf; les francs-tireurs français de Montévidéo, capitaine de Friès, Perreux. Ces corps étaient en liaison avec le commandant par des éclaireurs à cheval; les forestiers se rendirent le 23 à Sommecaise, le 24 à La Ferté-Loupière, à une tuilerie cachée dans un bois situé entre Villiers-sur-Tholon et la Ferté-Loupière; la compagnie de marche se rendit à Chevillon; les deux compagnies de la Vienne à La Ferté-Loupière; les Montévidéens au même endroit, ainsi que le commandant Robin. La compagnie forestière gagna ensuite Chevillon et enfin Châteaurenard où elle arriva par une marche de nuit le 28 au matin, rejoignant les trois autres compagnies; le 25, les francs-tireurs de la Vienne sont à Prunoy, la compagnie d'Auxerre à Douchy; le 26, les francs-tireurs de la Vienne et la compagnie de marche sont à Châteaurenard, de là ils se dirigèrent sur Montargis et revinrent à Châteaurenard. Il y eut à Chevillon une alerte : on était arrivé à ce village le 25 novembre, à 11 heures du matin. A une heure, tandis que les hommes nettoyaient leurs armes, les officiers se rendirent à Prunoy où se trouvait le commandant Robin. Le bruit d'une fusillade assez bien nourrie et peu éloignée, dans la direction du Nord-Est, se faisait entendre et bientôt un homme de la compagnie auxerroise, à ce moment cantonnée à Dicy, arrivait à toute bride annoncer au comman-

(1) Préfet Yonne à capitaine compagnie de marche.

(2) Effectif des troupes sous les ordres du commandant des francs-tireurs de la Vienne, M. Robin :

2 compagnies de francs-tireurs de la Vienne..	170 hommes
Compagnie des guides forestiers de l'Yonne.....	55 hommes
1[re] compagnie de marche d'Auxerre (capitaine Bouxin, lieutenant Lechiche, sous-lieutenant Bayard)	75 hommes
Total........................	300 hommes

au 28 novembre 1870.

dant qu'un détachement ennemi battait en retraite et se rapprochait, et que suivant toute probabilité, il serait en vue en moins de deux heures. On prit de suite les armes, les forestiers arrivant de Chevillon à Prunoy apprirent qu'il n'y avait qu'une fausse alerte au désappointement général. L'ennemi, toujours prévenu des mouvements des francs-tireurs par des gens des localités, modifiait les siens en conséquence. Le commandant Robin fit reconnaître le pays dans un rayon assez étendu (1), puis le 1er décembre il rentra dans l'Yonne, en dirigeant les forestiers sur la Ferté-Loupière où ils furent renforcés par un détachement des tirailleurs du Rhône, tenant alors garnison à Charny. Le lendemain 2, vers 2 heures de l'après-midi, Viennois, Auxerrois, Lyonnais et forestiers étaient réunis à Cézy dans le but de tenter un coup sur Joigny, où les Prussiens n'avaient laissé qu'une faible garnison. Le commandant Robin tint conseil avec les capitaines des diverses compagnies présentes et un membre de la Commission municipale de Joigny qui se trouvait là. Deux circonstances modifièrent les résolutions du commandant. D'abord le très vif désir de la ville de Joigny, qu'aucune attaque ne fût dirigée, par des corps détachés et mobiles, contre la garnison prussienne, dans la crainte des plus cruelles représailles; ensuite, l'avis apporté sur les entrefaites que les mouvements de la colonne de M. Robin venaient d'être révélés par des gens des environs à l'ennemi qui avait pris une attitude de défense formidable, se fortifiant dans la caserne et à la gare de chemin de fer, de manière à défier toute attaque non soutenue par de l'artillerie. A la suite de ce contre-ordre, les forestiers retournèrent à la Ferté-Loupière où ils arrivèrent à 9 heures du soir harassés, ayant parcouru dans la journée 35 à 40 kilomètres sans avoir pu prendre d'autre nourriture que la soupe mangée le matin avant le départ (2).

Le 3 décembre, le commandant de la légion bourguignonne, Bombonnel, écrit d'Aillant au colonel Carrière à Auxerre, l'informant que les Prussiens sont encore à Joigny au nombre de 400, retranchés dans la caserne. « Nous sommes ici 300 francs-tireurs, dit-il. Pouvez-vous venir nous rejoindre cette nuit avec des hommes ? Les Prussiens n'ont aucune artillerie,

(1) Le 29 novembre, les forestiers sont à Châtillon-sur-Loing, le 30, à Melleroy.

(2) Rapport de M. de Kirwan.

notre intention est d'entourer la ville et de les prendre demain matin au petit jour, malgré les autorités de Joigny (Sous-Préfet, Maire, Conseil municipal) qui s'y opposent ». Cette lettre arrive au colonel Carrière à 11 h. 1/2 du soir; ne pouvant partir avant 2 heures du matin, il demande à Bombonnel d'attendre la nuit suivante, il quitterait alors Auxerre à 9 heures du soir avec 2.000 hommes et 2 pièces de canon. Si Bombonnel peut l'attendre, qu'il passe sa journée du lendemain à la Ferté-Loupière, de façon à faire croire à une marche sur Montargis, puis dans la nuit il devra passer le pont de Cézy. De cette manière, Bombonnel, placé en arrière de Joigny à 6 heures du matin, coupera la retraite de l'ennemi, tandis qu'avec ses canons, Carrière attaquera de front en passant par les ponts de Joigny et de Migennes (1).

Ce projet ne put être exécuté, le colonel Carrière ayant reçu l'ordre de se diriger sur Prémery avec sa colonne pour surveiller la vallée de la Loire.

Le commandant Robin ayant fait connaître au capitaine de Kirwan son intention de faire reposer sa troupe à Auxerre, celui-ci résolut de diriger sa compagnie sur la forêt de Pontigny, tandis qu'il se rendrait de sa personne à Auxerre se concerter avec la nouvelle autorité militaire pour essayer de gagner le Tonnerrois. On partit le 4 décembre de la Ferté par un temps de neige très froid et l'on fut coucher à Charbuy pour gagner le lendemain Monéteau, tandis que le capitaine de Kirwan se mettait à Auxerre en rapports avec le capitaine de frégate Pallu de La Barrière (2), colonel au titre auxiliaire et depuis peu investi du commandement de la subdivision. Le colonel Pallu approuva ses projets, lui donna l'ordre de se diriger sur les hauteurs de la vallée de l'Armançon pour éclairer la contrée; il combinerait ses opérations avec celles de la gendarmerie à cheval qui assurerait sa liaison avec le colonel Pallu. Tout d'abord, ce corps appuierait une petite démonstration à faire par le 6e bataillon des mobilisés de la Côte-d'Or (commandant de La Chapelle (3), contre les incursions de la garnison de Joigny dans la campagne environnante.

(1) Papiers Carrière.

(2) Pallu de La Barrière : envoyé à Nevers le 22 novembre, à Auxerre, le 4 décembre, nommé commandant de la réserve générale de l'armée de l'Est le 25 décembre.

(3) De La Chapelle, lieutenant de cavalerie démissionnaire, chef de bataillon le 20 octobre 1870. (Martinien.)

En conséquence de cet ordre, les troupes désignées se rendirent le 6 au soir à Appoigny où le commandant Robin les rejoignit le lendemain. Un plan fut concerté pour opérer le 8 entre Seignelay, Mont-Saint-Sulpice, Brienon et Laroche, mais le 8, au point du jour, des ordres parvinrent aux chefs de corps d'avoir à se replier immédiatement sur Auxerre.

Arrivés à Auxerre à onze heures, il leur fallut partir avec toutes les forces militaires du département coucher à Courson, étape de 32 kilomètres, par une neige épaisse et très fatigante. Le 9, ordre fut de gagner Clamecy.

Sur ces entrefaites, le général de Kraatz-Koschlau, laissé devant Langres avec la 40e brigade, deux escadrons de cavalerie et deux batteries, recevait le 19 novembre, du commandant en chef, l'ordre de laisser deux bataillons seulement, un escadron et une batterie devant Langres (1) et de s'acheminer aussitôt vers la Loire (2).

Le général de Kraatz, évitant tout engagement sérieux ainsi qu'il lui avait été recommandé, prenait sa direction par Tonnerre, Joigny, Courtenay, Chéroy et débouchait le 30 novembre dans la vallée du Loing, aux abords Nord-Est de Château-Landon.

Bien éclairé par sa cavalerie, ce détachement avançait avec prudence et redoublait de vigilance à son arrivée à Tonnerre. Prussiens et Français avaient en effet été avertis du coup de main tenté sur Auxon par les tirailleurs franc-comtois dits Garibaldiens contre une compagnie du 36e régiment d'infanterie de Magdebourg. A peine entrés dans Tonnerre, ils réquisitionnèrent pour 10.000 hommes et 12.000 chevaux marchant, soi-disant, derrière eux. Le lendemain, ils repartaient pour Saint-Florentin qui s'empressait de prévenir Auxerre que les Prussiens n'étaient pas aussi nombreux qu'ils le disaient, bien qu'ils se fissent servir avec arrogance. Les francs-tireurs prévenus pourraient certainement tenter de les arrêter. Mais ce détachement traversa le département par l'itinéraire indiqué sans être inquiété.

Le département devait être traversé par d'autres forces et Auxerre allait cette fois supporter le joug de l'envahisseur.

Un rôle important venait d'être dévolu au VIIe corps alle-

(1) Les troupes laissées devant Langres se composaient de Ier bataillon et fus./17e, 2e esc./16e dragons et 4e batt. lég./Xe sous le commandement du colonel d'Ehrenberg.

(2) Costa de Serda, *op. cit.*, p. 467.

mand commandé par le général Zastrow (1) de la Ire armée allemande (2) et ses troupes allaient apparaître sur les frontières du département. Restées aux environs de Metz jusqu'au

(1) Ordre de bataille du VIIe corps :

13e *Division d'infanterie.* — Lieutenant-général DE BOTHMER.

25e *brigade,* général-major von der Osten, dit Sacken. — 13e rég. (1er rég. d'inf. de Westphalie), colonel de Frankenberg-Ludwigsdorff. — 73e de fusiliers de Hanovre, lieutenant-colonel de Loebell.

26e *brigade,* colonel de Barby. — 15e rég. (2e rég. d'inf. de Westphalie) : colonel de Delitz. — 55e rég. (6e rég. d'infanterie de Westphalie) : major de Wichman, 7e bataillon de chasseurs de Westphalie : major de Kamecke. — 8e régiment de hussards (1er régiment de Westphalie) : lieutenant-colonel Arent. — 3e section montée du 7e régiment d'artillerie de campagne de Westphalie (5e et 6e batteries lourdes, 5e et 6e batteries légères) : major de Wilhelmi. — 2e compagnie de pionniers : capitaine Goetze, puis lieutenant de Schweinitz. — 3e compagnie de pionniers : lieutenant, baron de Hoiningen. — 1er détachement de santé.

14e *Division d'infanterie.* — Lieutenant-général DE KAMEKE.

27e *brigade,* colonel de Pannwitz. — 39e de fusiliers du Bas-Rhin : colonel Eskens, puis major de Wangenheim. — 74e d'infanterie : 1er du Hanovre : lieutenant-colonel de Kameke.

28e *brigade,* général-major de Woyna. — 53e d'infanterie (5e de Westphalie) : lieutenant-colonel de Grabow. — 77e d'infanterie (2e régiment d'infanterie du Hanovre) . major de Koeppen. — 15e hussards du Hanovre . colonel de Cosel. — 1re section montée du 7e régiment d'artillerie de campagne de Westphalie (1re et 2e batteries lourdes, 1re et 2e batteries légères) : major baron d'Eynatten. — 1re compagnie de pionniers : capitaine Junker. — 2e détachement de santé, artillerie de corps.

Artillerie de corps. — Le colonel MINAMEYER

2e et 3e batteries de la section à cheval du régiment d'artillerie de campagne de Westphalie : major Coester.

2e section montée (3e et 4e batteries lourdes, 3e et 4e batteries légères), 7e d'artillerie de campagne de Westphalie, major Matthias, capitaine Hasse.

3e détachement de santé, 5 colonnes de munitions d'artillerie, 4 de munitions d'infanterie.

(1) Costa de Serda, t. III, p. 233.

(2) Général de Steinmetz, puis, vers le milieu de septembre, le général Manteuffel, et en janvier le général de Goeben, lorsque le général Manteuffel prit le commandement de la Ve armée à Châtillon.

27 novembre (moins la 14e division occupée au siège de Mézières), elles avaient été portées en chemin de fer et par échelons successifs vers Chaumont et Châtillon-sur-Seine, étendant leur gauche vers Céré-en-Barrois.

Le 8 décembre, Zastrow avait reçu par télégramme l'ordre de marcher sur Châtillon-sur-Seine avec l'avis que Werder serait chargé d'observer la place de Langres. Une lettre de Versailles insistait sur l'importance prépondérante de la ligne Châtillon, Nuits-sur-Armançon, Tonnerre, Joigny, au point de vue du service des étapes de la IIe armée. N'ayant plus à observer Langres, Zastrow allait disposer de toutes ses forces (1) (13e division, artillerie de corps, 3e uhlans de réserve) auxquelles un ordre du 11 décembre ajoutait le 1er hussards de réserve venant d'Allemagne et qui devait débarquer à Vitry et les 72e et 60e d'infanterie employés au service des étapes (2).

Le général Zastrow reçut bientôt les ordres suivants : « Comme une offensive de l'armée de Bourbaki sur la rive droite de la Loire peut exiger l'emploi de forces plus considérables que celles qui se trouveront à Orléans et à Gien, le gros du corps Zastrow (le VIIe) se dirigera sur Auxerre, où il sera en situation de rallier la IIe armée à Montargis pour une bataille (3) ». Dès le 14 décembre, il avait reçu du commandant de la IIe armée : « la demande pressante de prendre au plus tôt une position interdisant à l'ennemi de marcher de Gien sur Paris. »

Le général Zastrow arriva à Châtillon-sur-Seine le 14 décembre. Le lendemain, il recevait par télégramme l'avis suivant :

« Versailles, 15 décembre, 3 h. soir.

« Le général de Werder est chargé de couvrir aussi la ligne
« Chaumont-Nuits. Portez-vous sur Auxerre avec vos troupes
« disponibles; envoyez des détachements de flanc sur Nuits
« et Clamecy; faites reconnaître les directions de Nevers,
« Cosne et Gien. Cherchez dans cette dernière direction à vous
« rallier avec la IIe armée. »

(1) La 14e division opérait contre les forteresses du Nord : 74e et 77e devant Montmédy, Charleville et Mézières, les 39e et 53e devant Longwy, Charleville et Mézières.

(2) *Revue d'Histoire*. Supplément. *Campagne de Bourbaki dans l'Est*, I, p. 18.

(3) Id., t. I, 17.

En conséquence, le général Zastrow laissant deux bataillons, deux escadrons et deux batteries à Châtillon (1), un bataillon, à Troyes et Bar-sur-Seine, se mit en marche sur trois colonnes :

La première, par Tonnerre et Chablis, commandée par Bothmer (IIe et IIIe bataillons du 73e, VIIe bataillon de chasseurs, 3e escadron du 8e hussards, trois batteries, une compagnie de pionniers).

La deuxième, détachement Osten Sacken (13e d'infanterie, un bataillon du 73e, deux escadrons du 8e hussards, un escadron du 5e uhlans de réserve, une batterie), par Noyers et Saint-Cyr-les-Colons.

Enfin la troisième, commandée par M. Bischoffshausen (état-major du corps d'armée, Ier et IIIe bataillons du 15e d'infanterie, un escadron de uhlans et deux batteries à cheval), par Tonnerre et Chablis, avec un jour de retard sur le général de Bothmer.

Le 1er régiment de hussards de réserve était envoyé le 17 de Troyes sur Auxerre à Flogny et mis à la disposition de la 13e division.

Le 18 décembre, la situation est donc la suivante : la 25e brigade occupe Noyers (13e westphalien) et Nuits (Ier/73e hanovriens) ; le reste des troupes est à Châtillon, à l'exception du bataillon de Troyes (Ier/15e) et des 60e Brandebourgeois et 72e de Thuringe, adjoints au VIIe corps par dépêche du 11 décembre (2).

Pour se conformer aux ordres donnés par le général de Pointe dans sa proclamation aux habitants de l'Yonne et de la Nièvre, Auxerre était bien décidé à se défendre. Dès le début du mois de décembre, le Préfet rendait compte que la population s'étonnait que l'on n'attaquât pas et lui reprochait une inaction dont il n'était pas responsable. Dans une dépêche du 7 décembre adressée au Ministre de la Guerre, il faisait ressortir qu'une colonne volante avec un peu d'artillerie gênerait beaucoup les concentrations ennemies et arrêterait leurs correspondances (3). Il demandait même un petit canon, ce à quoi le général de Pointe répondait qu'un petit canon

(1) Deux bataillons du 15e et un du 55e : colonel Barby.

(2) Ier/60e à Chaumont; F/60e à Château-Villain; IIe/60e à Verdun; 72e à Metz.

(3) 7 décembre, 9 h. 3/4 soir, Préfet Yonne à Guerre.

serait « peut-être plus nuisible qu'utile » (1). On pensait ne devoir être attaqué que par un corps peu considérable, composé particulièrement de cavalerie, de 1.200 hommes d'infanterie et d'une demi-batterie (2). Les officiers de la garde nationale proposaient de faire, en ville même, une résistance qu'ils devaient croire d'autant plus efficace que l'ennemi ne paraissait alors que très peu tenir à occuper Auxerre.

Deux des canons fabriqués par les soins de la ville, placés sur la promenade de la Porte de Paris, devaient couvrir de mitraille les abords du nouveau pont de l'Yonne, convenablement barricadé; le troisième, appuyé par de nombreux tirailleurs, prendrait en écharpe le vieux pont. Mais quand on sut que les forces annoncées étaient suivies de troupes d'un effectif plus considérable, les canons furent mis à l'abri et jusqu'à la fin de la guerre ne purent être sortis de leur cachette.

Le 18 décembre, on apprenait, en effet, l'arrivée d'une armée de 35.000 hommes avec 40 pièces d'artillerie ayant pour objectifs Auxerre et Clamecy. Il fut décidé que la résistance à une troupe aussi nombreuse était impossible, mais que la garde nationale garderait cependant les portes de la ville pour empêcher les cavaliers isolés de s'y introduire. La garde nationale fut réunie à minuit, des postes établis aux barrières. Dans l'après-midi du 19, quelques cavaliers du 8e hussards se présentèrent devant Auxerre; ils furent accueillis par des coups de fusil tirés sans ordre; un homme fut blessé et la patrouille se replia; la journée se passa sans nouvelle apparition de l'ennemi. Une reconnaissance, composée de trois pelotons du 7e chasseurs à pied et d'un peloton du 8e hussards, fut néanmoins envoyée sur Auxerre, mais ne put atteindre la ville, en raison des nombreux francs-tireurs qui parcouraient les environs.

Dans cette même journée, le 13e d'infanterie parti de Noyers ne pouvait dépasser Saint-Cyr-les-Colons. Les obstacles faits sur la route, les fossés et les abatis avaient retardé la marche de quatre heures. Pendant qu'on travaillait à débarrasser le

(1) De Nevers à Auxerre, général à colonel commandant subdivision, 8 décembre, 1 h. 10.

(2) Capitaine Sarlande à général de Pointe et colonel Pallu, Nevers, d'Ancy-le-Franc, 15 décembre, 3 h. soir. « Deux mille Prussiens avec six canons arrivent ce soir à Ravières venant de Laignes. On suppose qu'ils passeront demain à Tonnerre. »

chemin, des coups de feu étaient partis entre Aigremont et la Croix-Pilate, mais on n'avait pas vu d'ennemi. Saint-Cyr-les-Colons était occupé par des gardes mobiles et des francs-tireurs et il fallait déployer et lancer à l'attaque le bataillon de fusiliers et les 1re et 4e compagnies pour s'en emparer. « On ne pouvait s'écarter sans danger de tomber sous les coups des paysans embusqués aux alentours de la route (1). » Le 1er bataillon du 73e rentrait à Lézinnes, tandis que les 2e et 3e compagnies de fusiliers arrivaient à midi à Chablis. Le détachement Bischoffshausen se portait à Tonnerre et était remplacé à Laignes par le 2e bataillon du 55e (2). Quant au détachement Bothmer, après avoir couché le 17 décembre à Laignes et traversé Tonnerre le 18, il arrivait à Chablis le 19 décembre vers midi, poussait son avant-garde sur Poinchy et des patrouilles de hussards sur Beine, Venoy et Quenne. Partout elles essuyèrent des coups de feu, mais à Montigny-le-Roi, elles purent se relier aux partis lancés de Flogny par le 1er hussards de réserve. C'est alors que le 7e bataillon de chasseurs et un escadron du 8e hussards furent dirigés sur Beine et sur Auxerre. Cette reconnaissance trouva la route barrée à hauteur de Pontagny sur une profondeur de 500 mètres (3).

Le même jour, 12 uhlans arrivaient à Vermenton, tiraient quelques coups de carabine et se repliaient (4).

En présence de cette résistance, le général von Bothmer prescrivit pour le lendemain au 1er hussards de réserve d'envoyer deux escadrons sur Sougères et Seignelay pour couvrir le détachement du côté de la forêt d'Othe; deux compagnies de chasseurs de l'avant-garde devaient se diriger de Beine par Bleigny-le-Carreau sur Villecomtesse où elles se joindraient au 1er hussards pour marcher ensemble sur Auxerre; l'avant-garde, renforcée de deux compagnies du 73e, cantonnées à Milly, se porterait sur Auxerre, suivie du gros, par la grand'route.

Quant au détachement Osten Sacken, il devait continuer sa marche de Saint-Cyr-les-Colons à Auxerre; le général Zastrow ne pouvait dire quand il arriverait à Auxerre, la route entre Saint-Cyr et Saint-Bris étant détruite et sa réparation deman-

(1) Costa de Serda, *op. cit.*

(2) *Campagne de Bourbaki dans l'Est. Revue d'Histoire*, I, 22.

(3) *Revue d'Hist., op. cit.*, I, 22.

(4) Maire de Vermenton à Préfet Yonne, 19 décembre, 5 h. soir.

dant un certain temps. Le même jour, le 1er hussards envoyait un escadron sur Joigny et Montargis pour essayer d'établir la liaison avec la IIe armée (1).

Dans le courant de la journée du 20, les troupes de la 25e brigade, renforcées du 7e bataillon de chasseurs, des 1er et 8e hussards, parvinrent à Auxerre. Huit cavaliers se présentèrent près de la gare et demandèrent le Maire. Pendant qu'on allait le prévenir, des coups de feu furent tirés sur les cavaliers qui s'enfuirent au galop (2). Les choses en restèrent là jusqu'à 2 heures de l'après-midi.

« Du haut de la cathédrale, de la tour de l'horloge, des différents monuments de la ville et des terrasses de certaines maisons, on pouvait voir les mouvements de l'ennemi se multiplier et les colonnes toujours plus nombreuses et plus serrées se masser et occuper tour à tour les points stratégiques les plus importants aux abords de la ville (3). A 2 heures, on suivait encore les manœuvres de l'artillerie, lorsque retentit tout à coup un coup de canon, dont le projectile passa au-dessus de la terrasse de M. Manifacier, rue Fécauderie (4).

C'était le signal du bombardement, 72 coups de canons et d'obusiers furent dirigés contre la ville dans l'espace d'une heure (5). La Commission municipale, réunie à l'Hôtel de Ville,

(1) *Revue d'Hist., op. cit.*, I, 23.

(2) Bien tiré pour des gardes nationaux, dit le commandant baron prince de Bouchau, commandant la place à Sens, en annonçant la nouvelle du bombardement à un notable de Sens, ils nous ont tué un cheval et un chien. (Dauphiné et Humbert.)

(3) Deux compagnies du bataillon de chasseurs et le 1er régiment de hussards paraissent sur la route du Nord. L'infanterie se déploie, et deux bataillons du 73e arrivent par la route de l'Est.

(4) *Yonne*, 29 décembre 1870.

(5) La cathédrale a reçu à l'intérieur trois projectiles dont les deux premiers ont atteint les tourelles et le troisième a abattu une corniche de l'entablement. Quatre obus ont pénétré dans l'intérieur du monument : l'un a traversé le mur derrière le maître-autel, un autre a percé la voûte, les autres ont traversé les croisées dont ils ont brisé les vitraux.

A la préfecture, un boulet a traversé la salle à manger, un obus a mis un instant le feu aux archives et les toits ont été également atteints par plusieurs projectiles.

L'hospice a reçu une quinzaine de boulets et obus; ils ont pénétré jusque dans les chambres des malades.

Parmi les maisons qui ont le plus souffert, on cite celles de

fit arborer le drapeau blanc, mais le bombardement n'en continua pas moins. Un parlementaire à cheval fut alors dépêché à l'Etat-Major et son arrivée fit cesser le feu des batteries. Le commandant prussien réclama le Maire et le Préfet. Ces derniers se rendirent au quartier général et entrèrent en rapport avec « M. de Bismarck, neveu du Ministre », disent les journaux. Cet officier exigea que tous les gardes nationaux se rendraient immédiatement à la gare du chemin de fer afin de livrer leurs armes. Mais M. Lepère déclara qu'il serait difficile de réunir ce corps déjà dissous et que la plus grande partie des fusils avaient été recueillis et expédiés en lieu sûr. L'officier exigea que le Maire lui désignât l'endroit où ils avaient été transportés. « Monsieur, lui dit M. Lepère, vous êtes officier et, je crois, homme d'honneur, il est impossible que vous exigiez de moi de vous dire en quel endroit sont déposées des armes qui servent à défendre mon pays. — Sans doute, répondit l'officier, mais c'est précisément pour servir le mien que j'exige de vous cette déclaration. »

Sur le refus réitéré du Maire, il ajouta : « Eh bien! vous serez prisonnier de guerre ». M. Lepère n'en persista pas moins dans sa résolution. L'incident fut porté devant le général qui jugea à propos de ne pas lui donner de suite et de s'occuper tout d'abord des réquisitions imposées à la ville, savoir : 10.000 livres de viande, 20.000 livres de pain, 6.600 livres de légumes, 500 livres de sel, 800 livres de café, 10.000 litres de vin, bougies selon le besoin, 315 quintaux d'avoine, 84 quintaux de foin, 150 quintaux de paille, 15 stères de bois de chauffage (1).

L'occupation d'Auxerre causa peu de victimes. Un cordonnier du nom de Mouchon, s'étant embusqué à la tuilerie Sainte-Geneviève, fut fusillé comme franc-tireur par des cavaliers.

M. Milne, place Lebœuf; de M. Gaven, rue Valentin; de MM. Lepère, place du Département; Martin, rue de la Monnaie; Richard, rue du Pont; Villot, rue des Grands-Jardins; des Dames Ursulines, rue du Champ.

(1) Le lendemain, il fut demandé 75.000 kilos d'avoine livrables le 22, 25.000 kilos pour le 23 et d'avoir toujours en magasin 350.000 kilos d'avoine, sous peine pour chaque infraction de 50.000 fr. d'amende. Les jours suivants : 20 chevaux, 1.000 paires de bas de laine, 50 paires de bottes, cuirs, etc. Il fallut en outre payer la carte des dîners du général en chef qui se monta au chiffre de 4.000 francs.

Un pompier d'Auxerre, parti avec sept ou huit gardes à la rencontre des Prussiens qui occupaient le bois de Jonches, chercha à s'emparer avec ses camarades de trois hussards aperçus sur la route. Survint une vingtaine de cavaliers; les gardes nationaux se jetèrent dans les vignes : seul, le pompier attendit sur la route, déchargea son fusil sur le détachement sans atteindre personne et fut aussitôt haché de coups de sabre et criblé de balles.

La colonne de gauche n'arriva à Auxerre qu'à 4 heures du soir; sa marche avait été à nouveau retardée par un engagement à Saint-Bris. Malgré les ordres des chefs de la garde nationale, une tentative de résistance eut lieu de la part de quelques habitants; des coups de feu furent tirés sur les hussards et immédiatement vingt-cinq bombes s'abattirent sur le village (1). Les trois bataillons du 13e se préparaient à charger lorsque le Maire se présenta. Le Conseil municipal fut amené à Auxerre en otages et la ville dut payer une contribution de 2.000 francs.

Le lieutenant-colonel von den Busche, nommé commandant de la place d'Auxerre, fit alors perquisitionner dans toute la ville et saisir les armes et les munitions. Des gardes furent placés à tous les points importants et de nombreuses patrouilles durent empêcher les rassemblements.

Sur la rive gauche de l'Yonne, le 7e bataillon de chasseurs prit les avant-postes, tandis que deux escadrons du 8e hussards (1er et 3e) et deux compagnies du 73e (10e et 12e) les prenaient sur la rive droite. Le reste du 73e (sauf le Ier bataillon qui resta à Poinchy), l'artillerie, deux escadrons de hussards, et le 13e régiment qui bivouaqua sur place, ne finirent leur installation qu'à minuit.

Quant au détachement Bischoffshausen, il s'était porté sur Chablis et était remplacé à Tonnerre par le IIe bataillon du 55e d'infanterie et un escadron de hussards. Les 9e et 12e/55e occupaient Nuits-sur-Armançon (2).

La journée du 21 décembre fut employée par le général de Zastrow à faire serrer sur Auxerre le détachement Bischoffshausen (à l'exception du IIe bataillon/55e et d'une compagnie laissée à Chablis). Le 55e plaça deux compagnies en avant-postes sur la rive gauche de l'Yonne; les 9e et 11e compagnies

(1) Une enfant de 10 ans fut tuée.

(2) *Revue d'Histoire*, Bourbaki, I, p. 102.

du 73e prirent les postes de la rive droite. Le 13e régiment occupa la ville d'Auxerre et fournit une garde à la Mairie. Le major de Blumenthal, nommé commandant de la place, obligea les habitants à livrer leurs armes, voire même les fusils de chasse. L'artillerie de corps s'installa dans le petit bourg d'Augy, tandis que des patrouilles de cavalerie circulaient aux abords de la ville. Deux escadrons et demi du 8e hussards fournirent pendant ce temps des reconnaissances sur Montargis, Gien, Cosne, Clamecy (1).

Tandis que le général Zastrow rendait compte qu'il avait pu atteindre Auxerre, le Préfet de l'Yonne adressait au Gouvernement la dépêche suivante : « Le 20 décembre, Prussiens se sont présentés devant Auxerre, gardes nationaux ont tiré sur ennemi. De là bombardement sans sommations. Environ soixante-dix obus, dont huit dans la préfecture, autres dans hôpital, etc. Pas encore de conditions de capitulation fixées. Entrée en ville hier et aujourd'hui des troupes qu'on peut évaluer à 5 ou 6.000 hommes, dont 1.500 chevaux et trois batteries d'artillerie. Ils ont posté environ 500 hommes sur la route d'Aillant, autant sur la route de Toucy. Les batteries n'ont pas encore quitté la ville. Voitures avec le titre de VIIe armée. Fantassins ont nos 7, 13, 55, 73, 78. Troupes venant de Montmédy, Metz, Thionville. Hommes de 20 à 30. Westphaliens pour la plupart; disent se diriger sur Gien et Bourges. 1.500, paraît-il, sont à Joigny. »

Les reconnaissances de cavalerie envoyées par le général de Zastrow étaient de retour à Auxerre le 22 décembre, rendant compte qu'elles n'avaient pu dépasser Toucy. A partir de ce point, disaient-elles, toutes les routes menant vers la Loire étaient obstruées. En outre, un hussard avait été pris avec son cheval par les francs-tireurs (2). De plus, après le départ du IIe bataillon du 55e de Tonnerre pour Poinchy, le peloton laissé pour attendre les détachements envoyés en réquisition avait failli être enlevé par la population. A Nuits, les deux compagnies du 55e avaient mis la ville en état de défense; les Prussiens faisaient des barricades avec du fumier et perçaient de meurtrières les murs des vergers. La nuit, ils forçaient les

(1) *Bourbaki, Revue d'Hist.*, I, p. 129.

(2) Reconnaissance près de Senan, 8 kilomètres de Joigny. Leclerc, p. 402.

habitants à illuminer, bouclaient leurs sacs, sellaient leurs chevaux et se tenaient.... prêts à fuir (1).

Le général Osten Sacken reçut l'ordre, dans ces conditions, de se mettre en marche le 23 sur Toucy avec le 13ᵉ d'infanterie, le 7ᵉ bataillon de chasseurs, trois escadrons du 8ᵉ chasseurs, la 6ᵉ batterie légère et une compagnie de pionniers et de pousser des reconnaissances vers la Loire et faire réparer de force par les habitants les chemins conduisant de ce côté.

Ce détachement partit à 8 heures du matin; arrivé sur les hauteurs de Toucy, le peloton de pointe (1ᵉʳ du 1ᵉʳ escadron) fut accueilli par quelques coups de feu et dut livrer un combat à pied pour s'ouvrir un passage.

A midi, la colonne s'installait à Toucy. Ce jour même, le général Zastrow recevait l'ordre de ne pas continuer sa marche sur la Loire. Aussi les mouvements du VIIᵉ corps furent-ils insignifiants.

« Le service de garde à Auxerre, dit l'historique du 55ᵉ, fut « des plus durs. Un cercle de grand'gardes sur les deux rives « de l'Yonne entourait la ville, de fortes patrouilles sillon- « naient les environs. A l'intérieur, il y avait des postes et l'on « avait pris des quartiers d'alarme, car la population était « très hostile. On tira deux fois pendant la nuit sur des « soldats; les volets restèrent fermés jusqu'à ce que le général « les ait fait ouvrir.

« Une particularité de la guerre à cette époque était que « presque jamais on n'avait un véritable ennemi à combattre, « mais que presque chaque habitant avait des intentions hos- « tiles. La force des troupes ne s'étendait qu'aux points mêmes « qu'elles occupaient. Dès qu'elles avaient le dos tourné, leur « autorité était méconnue et les ordres du Gouvernement de la « Défense Nationale accueillis avec joie. Souvent les routes « étaient coupées, et, comme on ne pouvait saisir les auteurs « responsables, on frappait de contributions les localités voi- « sines ou on les pillait (2) ».

C'est ainsi que le 24, la 8ᵉ compagnie du 55ᵉ alla à Pontagny d'où l'on avait tiré sur un courrier et pilla le village.

De fortes patrouilles de cavalerie furent lancées à l'ouest et au sud d'Auxerre, mais ne purent aller bien loin, gênées par le mauvais état des routes, harcelées au retour par les francs-

(1) Moiset, *L'Invasion dans le département.*

(2) Bourbaki, *op. cit.*, I, p. 217.

tireurs. Un peloton commandé par le lieutenant von Asseburg, parti à 7 heures du matin, ne put rentrer qu'à minuit. On le crut perdu, car le poste de correspondance, attaqué, s'était replié sur Auxerre (1).

Le 25 décembre, une reconnaissance, forte d'un bataillon et d'un escadron (II[e] bataillon du 13[e], 3[e] escadron du 8[e] hussards) sous les ordres du lieutenant-colonel von Busche, fut envoyée sur Charny pour se relier avec le général Rantzau, mais ce jour-là, le général s'était mis en marche sur Briare. Le même jour, le II[e] bataillon du 73[e] avec un escadron du 5[e] uhlans partait pour Gy-l'Evêque.

Le 25 décembre, les forces du général de Zastrow étaient ainsi réparties : dans la région d'Auxerre, 9 bataillons, 10 escadrons, 6 batteries; à Toucy, une avant-garde de 4 bataillons, 3 escadrons, 1 batterie, 1 compagnie de pionniers; à Gy-l'Evêque, 1 bataillon et 1 escadron; comme liaison avec Joigny, 1 compagnie avec quelques cavaliers à Appoigny; 4 bataillons, 1 escadron et 2 batteries à Châtillon; 1 bataillon à Troyes; 2 compagnies à Nuits. Le 72[e] est dirigé par chemin de fer sur Châtillon, le 60[e] est à Chaumont (2).

Le 26 décembre, deux reconnaissances, chacune d'un demi-escadron du 8[e] hussards, furent envoyées l'une sur Entrains, commandée par le rittmeister von Schütz, l'autre sur Clamecy, sous les ordres du lieutenant von Steuplitz. La première trouva Entrains (3) occupé et laissa en observation quelques hussards. La seconde reçut des coups de fusil à Courson, perdit deux hussards, eut 3 chevaux tués, 3 chevaux blessés et 3 hommes disparus (4). Le soir, arrivait devant le village avec le 4[e] escadron, le chef du régiment, lieutenant-colonel Arent; il passait la nuit en observation sans pouvoir découvrir la force et la nature de l'ennemi.

Le même jour, le lieutenant Loeselmann quittait Charny et gagnait Nogent-sur-Vernisson. Apprenant que le général de Rantzau s'était porté sur la Bussière et Briare, il se dirigea sur cette dernière localité où il arriva le lendemain à 2 heures du

(1) Reconnaissance près de Champignelles, 15 kilomètres de Bléneau, 1 soldat disparu. Leclerc, p. 402.

(2) *Revue d'Histoire*, Bourbaki, I, p. 249.

(3) Les gardes nationaux abrités derrière une barricade sur la route de Sainpuits tirèrent sur les Prussiens sans tuer personne.

(4) 2 soldats tués (1 par coup de pointe), 3 prisonniers (1 volontaire, 20 ans, chef de patrouille). Leclerc, p. 403.

matin. A 10 heures, il repartait pour Charny, mais n'y trouvant plus son escadron, il prenait la direction de Toucy, où il arriva à 9 heures du soir, ayant couvert 90 kilomètres en 29 heures, par un froid extrême et sur un si mauvais terrain qu'il avait souvent fallu conduire les chevaux à pied. C'est la seule patrouille du VIIe corps qui put atteindre la Loire.

Revenons aux événements de Courson : d'après le Maire, « quelques cavaliers venus à Courson dans l'après-midi du 23 décembre étaient descendus à l'hôtel et avaient fait ferrer leurs chevaux. Un habitant désireux de les faire surprendre, dans le cas où ils reparaîtraient, prévint trois compagnies de francs-tireurs. Le 26, à 9 heures du matin, arriva un escadron de hussards. Une patrouille, composée d'un maréchal des logis et de 5 à 6 cavaliers, traversa le pays dans toute sa longueur pour se rendre à l'hôtel déjà visité. Sur le point d'y arriver, les francs-tireurs embusqués firent feu. Un cheval tomba et son cavalier fut pris. A la sortie du pays, les Allemands reçurent de nouveaux coups de fusil; il resta 4 hommes sur le terrain (2 morts, 2 prisonniers). Les prisonniers furent dirigés sur Clamecy et le gros de la troupe ennemie repartit au galop ».

Le lieutenant Steuplitz se retira sur Ouanne, où il fut recueilli par une compagnie du 7e bataillon de chasseurs, détachée de Toucy en avant-poste. Sur le rapport de la cavalerie, le bataillon tout entier, avec 2 escadrons et 2 batteries, fut désigné pour attaquer Courson; mais en raison de l'arrivée de la nuit, le colonel Arent s'arrêta à Ouanne. Le 27, les Prussiens (1) entrèrent dans le village sans rencontrer de résistance et établirent des postes tout autour de la ville, de façon que personne n'en put sortir. Ils braquèrent deux pièces de canon sur une colline, à l'ouest de Courson, permirent aux soldats de piller pendant deux heures, et exigèrent le paiement d'une somme de 10.000 francs qui ne put être complétée que le lendemain; les 2.000 francs manquant leur furent remis à Mouffy, le 28 (2). Ils emmenèrent trois otages : MM. Jacquin, Rapin et Boussard, sous prétexte que leur maison avait abrité des francs-tireurs (3).

(1) 7e chasseurs 2e/73e, Ier et IIe/13e, 3e esc./8e huss., 2e esc./uhlans, 1re compagnie de pionniers, batteries.

(2) *Annuaire Yonne.*

(3) Ces hommes furent remis en liberté le 25 février.

Riccioti Garibaldi, que l'on soupçonnait être présent à Courson, était ce jour-là à Lormes et n'arriva que le lendemain à Courson, avec 1.000 à 1.200 cavaliers et fantassins. Il y passa la journée et reprit la direction de Clamecy (1).

Le même jour (26 décembre), le détachement de Gy-l'Evêque (IIe/73e, 1 escadron de uhlans) avait envoyé un peloton reconnaître Courson, par le nord. Mais en voyant les hussards de Steuplitz se replier au grand trot, ils en avaient fait autant sur Gy-l'Evêque.

De Gy, il avait été envoyé 2 compagnies et 1 peloton de uhlans réquisitionner dans la direction de Coulanges-la-Vineuse des travailleurs pour réparer la route de Clamecy. Ce détachement se porta jusqu'à Merry où il resta en position jusqu'au soir. Il était rejoint, le lendemain, par le gros de l'avant-garde d'Osten Sacken, venu de Toucy, et les deux troupes réunies occupèrent Merry et Mouffy.

Deux compagnies du 55e s'étaient également portées, le 26, de Chablis sur Chichée, où l'on signalait des francs-tireurs. On ne trouva pas d'hommes, mais seulement 47 fusils, 30 sabres, des pièces d'équipement et un drapeau cachés dans l'église. Cela suffit pour que le village fut pillé de fond en comble (2).

Les rapports qui se succédaient au grand quartier général allemand donnaient à croire que le général Bourbaki avait quitté Bourges et Nevers, avec la première armée de la Loire, pour se diriger à l'Est. En conséquence, le général de Zastrow était invité à reprendre la direction de Châtillon-sur-Seine, pour s'y tenir prêt à recueillir éventuellement les troupes du général Werder et pour passer à l'offensive, de concert avec elles (3).

C'est vers midi (26 décembre) que la dépêche du maréchal de Moltke arriva au général de Zastrow. Désireux de venir en aide au général Werder, en se portant plus au sud et plus près de Dijon, le commandant du VIIe corps prit les dispositions suivantes : l'avant-garde devait gagner Courson et Vermenton, ainsi que le détachement de Gy-l'Evêque. Le détachement de Charny devait aller, le 27, à Toucy, et le 28, à Auxerre. L'état-major et le reste de la division devaient se porter le jour même

(1) *Revue d'Histoire, op. cit.*, p. 299.

(2) *Revue d'Histoire, op. cit.*, p. 273.

(3) Costa de Serda, p. 690.

à Chablis. Le colonel Barby resterait à Châtillon, le 72e resterait à Tonnerre et Nuits et le Ier bataillon du 15e irait de Troyes à Tonnerre (1).

L'évacuation d'Auxerre commença le 27 décembre. Le général de Zastrow laissa dans la ville le IIIe bataillon du 55e et se dirigea sur Lichères, avec 5 compagnies du 55e, une batterie lourde et les Ier et IIIe bataillons du 73e. Trois compagnies du 55e étaient envoyées sur Chablis avec 2 batteries à cheval, un détachement sanitaire et 2 lazarets de campagne.

Le général Zastrow comptait ainsi réunir toutes ses forces sur la ligne Montbard-Nuits.

Le 28, le détachement Osten-Sacken (2) arriva à Vermenton où il leva une contribution de 5.000 francs, parce qu'antérieurement et lors de la marche sur Auxerre, la patrouille du lieutenant von Schule avait reçu des coups de fusil de ce côté et perdu un cheval. Le détachement Busche (3) arriva à Auxerre et rejoignit 3 compagnies du 73e et une batterie lourde dont il prit le commandement. Le IIIe bataillon du 73e, avec 5 compagnies du Ier bataillon du 55e et une batterie lourde, gagna Noyers. Le IIe bataillon du 55e (détachement Wœdlke), avec les deux batteries à cheval, les colonnes de munitions et le détachement sanitaire, gagna Tonnerre où arrivait le IIe bataillon du 72e, escortant un convoi de 100 voitures d'avoine amenées de Châtillon.

L'évacuation d'Auxerre était immédiatement annoncée aux intéressés dans la dépêche suivante :

« 28 décembre. — Secrétaire Préfet Yonne à Sous-Préfet Clamecy, Préfet à Nevers, général Garibaldi, général de Pointe, Gouvernement Bordeaux. Envoyé à Vincelles.

« Ennemis ont évacué Auxerre, emmenant leur préfet, leurs malades même mourants; 2 colonnes, l'une partant d'Auxerre sur Chablis, l'autre venant de Toucy, par Coulanges-la-Vineuse, Vermenton, peut-être Avallon. L'ensemble doit être de 10 à 12.000 hommes avec 40 pièces de canon. Paraissant se diriger sur Nuits et Châtillon. Général-commandant Zastrow, VIIe corps. »

Le 29 décembre, le détachement Osten-Sacken se porte de

(1) *Revue d'Histoire, op. cit.*, p. 274.

(2) 3e esc. 8e huss., 7e bataillon de chasseurs, Ier-IIIe/13e, 1 batterie légère, 1 compagnie de pionniers.

(3) IIe /13e, 1er esc./8e huss.

Vermenton sur l'Isle-sur-Serein, constamment harcelé par des coups de feu. Une patrouille de hussards traversa Montréal, mais au retour, les habitants se jetèrent à la tête des chevaux et les hussards ne s'échappèrent qu'après une lutte corps à corps (1).

Le détachement von Busche gagna ce jour-là Saint-Cyr-les-Colons. L'avant-garde de la division (lieutenant-colonel von Helden Sarnowski) arriva à l'est de Noyers (Censy et Jouancy), le gros à Noyers et Jouancy (I[er]/55[e]). Le détachement Wœdlke arrivait en même temps à Ancy-le-Franc.

« La route de Noyers à Montbard, par Aisy, était à un quart de mille de Noyers et dans un endroit très bien choisi, si profondément coupée, que l'on ne pouvait espérer la remettre en état pour le lendemain. »

Le général de Zastrow résolut de former une nouvelle avant-garde, sous les ordres du lieutenant-colonel Lœwenberger von Schönholtz, avec le 72[e] d'infanterie, le 1[er] hussards de réserve, la 4[e] batterie légère et la 1[re] compagnie de pionniers. Dès le 28, 3 compagnies du 72[e] avaient été envoyées par chemin de fer à Ravières; le II[e] bat./72[e] étant arrivé le 25 à Tonnerre, il lui fut prescrit de se reporter à Nuits; deux compagnies arrivèrent à Ancy-le-Serveux, deux autres à Lézinnes.

Le 29, le détachement d'avant-garde atteignait Coulmier-le-Sec et y cantonnait (2).

Le 30, le détachement von der Busche arriva à Châtel-Gérard, le 73[e] était en entier à Etivey, Aisy et Perrigny, le 55[e] dans le département de la Côte-d'Or, à Rougemont et Buffon (sauf 3 compagnies à Nuits). Le lieutenant-colonel Arent, qui avait couvert le flanc droit, était arrivé à Fain-les-Moutiers. Le général Osten-Sacken établit son quartier général à Anstrudes. La cavalerie détachée sur la droite avait trouvé le pays tranquille et les routes praticables. Une colonne, sous les ordres du lieutenant-colonel von Langen (I[er]/73[e], 4[e] esc./8[e] huss., 2 canons), vint lever une réquisition à Montréal, pour châtier ce village (3).

L'avant-garde de la colonne principale gagna Saint-Rémy et Blaisy-le-Château (5 kilom. ouest de Montbard); une patrouille du 1[er] hussards, lancée de Cerisy, constata que Semur était

(1) 4[e] escadron, 1 soldat blessé grièvement. Leclerc, p. 403.

(2) *Revue d'Histoire,* p. 337.

(3) *Annuaire Yonne.*

occupée par les francs-tireurs et fit prisonnier un sergent qui annonça que des renforts étaient attendus. Le quartier général du corps d'armée était à Aisy, celui de la division à Rougemont.

Dans le détachement de von Busche, qui avait dû, le 29, s'arrêter à Saint-Cyr-les-Colons, le IIe bataillon du 13e d'infanterie fut obligé, par la neige et la fatigue, de s'arrêter à Châtel-Gérard. La colonne du major Wœdlke arriva à Nuits et Ravières. Le Ier bat./15e arriva à Cry, après être allé en chemin de fer de Châtillon à Nuits. La colonne Schönholtz partit de Coulmiers à 8 heures du matin et arriva à Montbard à une heure du soir.

Le général de Zastrow ordonna, le 31, un repos pour les troupes de la 13e division et envoya des patrouilles d'officiers sur Guillon, Semur, Pouillenay et Baigneux-les-Juifs, pour se renseigner sur les routes et sur l'ennemi (1).

C'est à ce moment que, en raison des changements survenus dans la situation, le général de Zastrow recevait l'ordre de faire halte, provisoirement, sur l'Armançon et d'y attendre le moment où les circonstances nécessiteraient son intervention soit sur la Loire, soit sur la Saône moyenne (2).

Dans la journée du 31 décembre, le général von Busche parvint à Montbard avec le IIe bataillon du 13e, le reste du régiment à Anstrudes et Vassy.

Le 73e resta à Etivey, Aisy et Perrigny. Le 15e avait un bataillon à Cry, le reste à Chatillon; le 55e était à Rougemont; le 60e à Nuits (1 bataillon) et Château-Villain (2 bataillons); le 72e à Montbard.

Le commandant du VIIe corps, dont la situation devenait difficile au milieu d'une population hostile, décida que le 1er janvier l'avant-garde occuperait Pouillenay et Flavigny, tandis que le gros et l'arrière-garde resteraient au nord de la ligne Semur-Pouillenay, avec des détachements à Semur, Châtillon, Ravières et Nuits.

Les reconnaissances signalaient l'apparition, le 30, de 5 à 600 hommes de Riccioti Garibaldi, à Vermenton, et leur retraite vers Autun. Ce dernier, en effet, avait laissé piller Courson et n'avait pas su inquiéter la colonne Osten Sacken, sur la marche de laquelle il était pourtant renseigné, comme en témoigne la dépèche suivante : « Je vous transmets nouvelles reçues de

(1) Bourbaki, p. 366.
(2) Costa de Serda, p. 690.

Tonnerre. La colonne ennemie, partie d'Auxerre le 28 décembre, environ 6.000 hommes avec 3 batteries, s'est divisée à Chablis; 3.000 hommes avec l'artillerie sont allés à Tonnerre, le reste, avec l'état-major, à Noyers. Ceux de Tonnerre, le 29 et le 30, sont allés à Ancy-le-Franc et de là ont pris la direction de Montbard. Ceux de Noyers sont allés sur l'Isle. La colonne, partie le 29 (800 hommes, 1 batterie), est allée par Saint-Bris et la batterie par Chablis, sur Noyers. Le colonel Ricciotti sait mieux que moi ce qu'est devenue la colonne qui est arrivée le 28 à Vermenton. Tonnerre évacué, environ 600 hommes à Laignes. Autant à Nuits, le pont sera bientôt rétabli. »

Les mouvements ordonnés par le général Zastrow furent exécutés et le 1er janvier au soir, les éléments du VIIe corps occupaient les emplacements indiqués : le quartier général à Montbard, la 25e brigade à Semur, les Granges, les Laumes, Châtillon, Montbard; le 26e à Fain, Fresnes, Courcelles et Alise-Sainte-Reine; le 60e à Chaumont, Châtillon et Nuits; le 72e à Darcey et Flavigny; la cavalerie à Pouillenay, Flavigny, Montbard, Semur; l'artillerie à Châtillon, Montbard et Semur; les convois à Montbard, Nuits et Châtillon (1).

De nouvelles instructions allaient bientôt parvenir au général de Zastrow. Dans l'après-midi du 1er janvier, en effet, le roi de Prusse envoyait, par télégramme, à la IIe armée l'ordre de se porter de Vendôme et d'Illiers sur les troupes françaises dont la présence était signalée à l'ouest du Loir. Le soin de contenir le général Bourbaki au cas où il prononcerait, pendant ce temps, un mouvement par la vallée du Loing, était confié à une partie de l'armée du blocus de Paris et au VIIe corps établi entre les troupes du général de Werder et la IIe armée (2). En conséquence et dans cette hypothèse d'une attaque simultanée des deux armées de la Loire, la IIe armée devait se porter sur Le Mans, le IIe corps sur Montargis, et le VIIe corps sur Auxerre, afin de couvrir le blocus de Paris au sud, concurremment avec le IIe corps (3). Le télégramme destiné au général de Zastrow lui parvint le 2 janvier; ce dernier, du reste, en demandait la confirmation le 3, et il lui était répondu : « Objectif immédiat, Auxerre. Télégramme

(1) *Op. cit.*, p. 428.
(2) Costa de Serda, t. IV, p. 689.
(3) Id., ibid., p. 989.

répété. IIe corps, le 6, à Montargis ». Le général commandant le VIIe corps résolut alors de rappeler les détachements envoyés au sud et au sud-est et de rassembler ses forces entre Semur, Flavigny et Montbard, pour être prêt à entamer, le 4, la marche prescrite.

En conséquence, le détachement Schönholtz (72e régiment, 2e escadron du 1er hussards de réserve, 1 batterie légère) s'installerait à Montbard, observant les directions de Dijon, Autun et Langres, et se reliant au détachement du colonel de Dannenberg (60e), qui devait arriver le 4 à Châtillon. La 13e division serait, le 4, autour de Noyers; le 5, vers Chablis; le 6, vers Auxerre. Une forte flanc-garde, passant par l'Isle et Vermenton, éclairerait vers Avallon et Clamecy. Les convois étaient dirigés, par Nuits et Tonnerre, sur Chablis, et les deux bataillons du 15e régiment, alors à Châtillon, devaient gagner Auxerre par Tonnerre (1).

Au IIe corps (2), qui avait quitté Paris le 2 janvier, la 3e division se portait, le 3, sur Fontainebleau et la 4e sur Melun.

(1) *Revue d'Histoire,* t. II, p. 85.

(2) Ordre de bataille du IIe corps :

Commandant : général DE FRANSECKY.

3e *division d'infanterie* : major général de HARTMANN.

5e *brigade,* général major de KOBLINSKI. — 2e de grenadiers (1er de Poméranie), colonel de Ziemietzky; 42e d'infanterie (5e de Poméranie), colonel von Knesebeck.

6e *brigade,* colonel VON DECKEN. — 14e (3e de Poméranie), colonel de Voss; 54e d'infanterie (7e de Poméranie), colonel de Rechenberg. — 2e bataillon de chasseurs de Poméranie, colonel de Voss, puis major de Schorlemmer. — 3e régiment de dragons, colonel baron de Willisen, puis major de Wedell. — 1re section montée du 2e régiment d'artillerie de campagne, major baron d'Eynatten. — 1re compagnie de pionniers, capitaine de Wissmann. — 1er détachement de santé.

4e *division d'infanterie* : lieutenant général de WEYHERN.

7e *brigade,* général-major DU TROSSEL. — 9e de grenadiers, de Colberg (2e de Poméranie), colonel de Ferentheil. — 49e d'infanterie (6e de Poméranie), lieutenant-colonel Laurin.

8e *brigade,* général-major de KETTLER. — 21e d'infanterie (4e de Poméranie), lieutenant-colonel de Lobenthal. — 61e d'infanterie (8e de Poméranie), colonel de Wedel, puis lieutenant-colonel Wey-

Le 4 janvier, au matin, la 13e division commença son mouvement vers Auxerre. L'avant-garde, commandée par le colonel von Barby (26e brigade, 8e régiment de hussards, 6e batterie lourde, 1re compagnie de pionniers), atteignit Noyers vers 5 h.50 du soir et cantonna à Noyers, Jouancy, Aunay, Perrigny, Môlay et Censy. Le gros, sous les ordres du général Oosten Sacken (IIe bat./13e, IIe et IIIe bat./73e fusiliers, 7e bat. de chasseurs 2 escadrons du 1er hussards de réserve, 5e batterie légère et 5e batterie lourde, équipage de ponts, détachement sanitaire), vint occuper Etivey Sauvigne, Soulangy, Sarry et Aisy. La flanc-garde de gauche du lieutenant-colnoel de Busche (1er bataillon et fusiliers/13e 2 escadrons/5e uhlans, 6e batterie légère) arriva à 6 heures du soir à l'Isle-sur-Serein. Un peloton d'uhlans, lancé d'Epoisses sur Avallon, essuya deux coups de feu vers Cussy-les-Forges et rebroussa chemin. La brigade Dannenberg restait en arrière pour garder la ligne Montbard-Châtillon avec 6 bataillons, 3 escadrons, 2 batteries (60e et 72e, 2 escadrons de hussards, 1 escadron de uhlans, 2 batteries du 7e régiment). Quant au IIe corps, il se trouvait, ce jour-là, dans la région Fontainebleau-Nemours (1).

Les mouvements de l'ennemi furent rapidement connus du Gouvernement; le Sous-Préfet d'Avallon prévenait le Préfet d'Auxerre que de fortes colonnes étaient signalées à Nuits et Semur (2), et ce dernier annonçait au Gouvernement, le 4 janvier, le retour du VIIe corps.

Dans la journée du 5, l'avant-garde de la 13e division atteignit Chablis, où cantonnèrent l'état-major de la 26e brigade, l'artillerie, le 55e régiment et le 8e hussards. Le 15e régigent avait 1 bataillon à Beines, 1 à La Chapelle-Vaupelteigne, le troisième était à Milly. Le gros de la division arriva à Chi-

rach. — 3e section à pied du 2e régiment d'artillerie de campagne, lieutenant-colonel Bauer. — 2e compagnie de pionniers, capitaine Grethen. — 3e compagnie de pionniers. — 2e détachement de santé.

Artillerie de corps : colonel PETZEL.

2e et 3e batteries de la section à cheval, lieutenant-colonel Maschke. — 2e section à pied du 2e régiment d'artillerie, major Hübner. — 3e détachement de santé. — Colonnes de munitions et subsistances, ambulances.

(1) Bourbaki, II, p. 121.
(2) 2 janvier. 2 h. 15 soir, Sous-Préfet Avallon à Préfet Yonne.

chée, tandis que les convois gagnaient Tonnerre et la flanc-garde de gauche, Vermenton.

Le 5, au soir, la 3e division du IIe corps était à Montargis et la 4e à Nemours et Château-Landon.

Le 6 janvier, à midi, l'avant-garde de la 13e division faisait son entrée à Auxerre. Les Ier et IIe bat./55e, la 6e batterie lourde, 2 escadrons/8e hussards, occupèrent Auxerre. Les fusiliers/55e restèrent à Chablis avec l'artillerie de corps ; un escadron de hussards et le IIe bataillon/15e, furent envoyés à Villefargeau, le Ier/15e était dirigé sur Vallan. Des reconnaissances étaient, en outre, lancées sur Toucy, Château-Renard et Appoigny.

Le gros de la division atteignit Auxerre (1) et occupa la ville, ainsi que Quennes, Augy, Venoy et Egriselles (2). La flanc-garde de gauche arrivait en même temps à Saint-Bris et Champs.

Les reconnaissances de cavalerie apprenaient bientôt qu'Avallon et Clamecy étaient fortement occupées et établissaient, en outre, à Château-Renard la liaison avec le IIe corps qui, le 6 janvier, appuyait sur Montargis et disposait la ligne de ses avant-postes de la route de Ladon (3 kilom. ouest de Montargis), à la route de Courtenay (4 kilom. sud-est de Château-Renard) (3). Le lendemain, la situation était à nouveau modifiée : un télégramme du 7 janvier prescrivait aux IIe et VIIe corps d'armée de se rassembler dans la région comprise

(1) Cantonnements du VIIe corps, le 6. Quartier général, Auxerre.

25e BRIGADE. — 13e *régiment* : 1er bataillon, Saint-Bris; 2e bataillon Auxerre; fusiliers, Champs. — 73e régiment : 1e bataillon, Tonnerre, Beines; 2e bataillon, Quennes; fusiliers, Venoy. — 1re *compagnie de pionniers*, Auxerre.

26e BRIGADE. — 15e *régiment* : 1er bataillon, Vallan; 2e bataillon, Villefargeau; fusiliers, Auxerre. — 55e *régiment* : 1er bataillon, Auxerre; 2e bataillon, Auxerre; fusiliers, Chablis. — 7e *bataillon de chasseurs*, Auxerre.

BRIGADE DANNENBERG. — 60e Nuits, Coulmier, Châtillon; 72e Montbard, Aisey. — 1er *hussards*, Auxerre, Montbard, Nuits. — 8e *hussards*, Villefargeau, Vallan, Auxerre. — 5e *uhlans*, Saint-Bris, Châtillon, Tonnerre. — 5e *batterie légère*, 5e *batterie lourde*, 6e *batterie lourde*, Auxerre. — 3e *batterie légère*, Châtillon. — 4e *batterie légère*, Montbard. — 6e *batterie légère*, Saint-Bris. — *Batteries à cheval*, Chablis.

(2) Bourbaki, II, p. 205.

(3) Costa de Serda.

entre Nuits et Châtillon, pour être placés sous les ordres du général de Manteuffel (1). La 14e division devait se concentrer à Châtillon, et le colonel de Dannenberg chargé d'en couvrir le débarquement (2).

La 13e division gardait ses cantonnements du 6 janvier, tandis que le IIe corps dirigeait la 3e division sur Courtenay, couvert à droite par le 4e escadron du 3e dragons, vers Charny, et la 4e division sur Montargis. Le 8, la 13e division cantonne dans la région Auxerre, Chablis, et le détachement Dannenberg pousse ses premiers éléments sur Montbard, entrant en contact avec les forces de Garibaldi. La 3e division du IIe corps franchissait l'Yonne, à Saint-Julien-du-Sault, et cantonnait à Villecien et environs. La 4e division se portait, le même jour, sur Courtenay.

Le 9 janvier, l'état-major de la 13e division, avec le corps principal, avait atteint Tanlay et environs; le train de la division venait à Pimelles; l'artillerie de corps et les convois à Laignes et Tanlay, le lieutenant-colonel von Busche à Sambourg. La 3e division du IIe corps se portait à Seignelay et environs (Ormoy, Migennes, Cheny, Hauterive, Héry). La quatrième division s'étend à Saint-Aubin et Sépeaux.

Sur les renseignements qui lui parviennent, le général de Zastrow, renforçant le détachement de flanc, avec le IIe bat./13e, ordonna au lieutenant-colonel de Busche de se porter sur Nuits, se mettre en liaison avec le colonel de Dannenberg, et lancer des patrouilles dans la direction d'Avallon. Ce détachement arriva à Nuits le 10, tandis que le gros de la division gagnait Laignes et l'arrière-garde Tanlay.

Auxerre fut alors de nouveau envahi par les forces allemandes. Pendant que la 3e division du IIe corps gardait ses cantonnements de la veille, la 4e division se portait sur le chef-lieu du département et occupait les cantonnements suivants : 49e régiment, Auxerre et environs; 2e bataillon et fusiliers/9e, Appoigny; Ier bat./9e, Monéteau; 21e régiment, Auxerre; Ier bataillon/61e, Appoigny; IIe/61e, Auxerre; fusiliers/61e, Varennes, la Brosse; 3e compagnie de pionniers, artillerie et convois, Auxerre.

« L'Auxerrois a eu beaucoup plus à souffrir de ce passage que de celui du corps de Zastrow. La ville a dû fournir, en

(1) Ve armée, dite du Sud; IIe, VIIe, VIIIe corps d'armée.

(2) Costa de Serda, p. 989.

sus de l'entretien des troupes, pour 2.000 francs environ de draps et de cuirs, sans compter ce qui a été pris chez les fournisseurs. » (1)

Le 11 janvier, le quartier général du VIIe corps était à Châtillon et la 13e division occupait Châtillon, Laignes, Montbard et environs. La 3e division (IIe corps) vint cantonner, ce jour-là, aux environs de Tonnerre et la 4e division entre Saint-Cyr-les-Colons, Chablis et Lichères.

Le 12, le VIIe corps achevait sa concentration, la 13e division autour de Châtillon, la 14e aux environs de Montigny (2), La 3e division arrivait à Nuits, son avant-garde à Cry, la pointe à Aisy. Le quartier général du corps d'armée est à Ancy-le-Franc. La 4e division arrivait à Noyers et poussait la 8e brigade jusqu'à Sarry.

Ainsi, le 12 janvier, lorsque le général Manteuffel arriva à Châtillon, les troupes mises à sa disposition étaient dispersées sur une ligne de 35 kilomètres d'étendue. Pour remplir le rôle qui lui était dévolu, et malgré les nombreuses difficultés qui se présentaient, il s'agissait de se mettre en marche le plus tôt possible (3). Ordre fut donc donné aux IIe et VIIe corps de se porter en avant et de gagner la Saône. La 8e brigade d'infanterie, renforcée de deux escadrons (1er et 2e/11e) et de deux batteries (5e légère et 6e lourde), sous les ordres du général-major de Kettler, devait rester en arrière, pour couvrir la voie ferrée Châtillon-Nuits-Tonnerre, dont l'importance était extrême pour les troupes opérant sur la Loire (4). Cette marche se fit avec beaucoup de difficultés, en raison du temps très froid, du brouillard et du verglas qui avait rendu les chemins très glissants. Le 13, au soir, le quartier général du VIIe corps est à Châtillon, la 13e division occupe Châtillon et environs, la 14e Montigny et Aubepierre. Le quartier général du IIe corps est à Ancy-le-Franc, celui de la 3e division à Buffon et Aisy, les troupes tiennent Ravières, Ancy-le-Franc, Perrigny, Montbard. La 4e division conserve les cantonnements du 12, sauf les fusiliers du 61e qui arrivent à Joigny. La marche du 14 janvier fut des plus pénibles et les troupes n'atteignirent que très tard leurs cantonnements : le IIe corps, les parages de

(1) *Annuaire Yonne.*
(2) Costa de Serda, I, 118.
(3) Id., I, 114.
(4) Id., p. 1118.

Lucenay-le-Duc et Montbard, avec la brigade Dannenberg à Billy-les-Chanceaux; le VIIe, Recey-sur-Ource et Arc-en-Barrois (1). Le quartier général fut établi à Voulaine.

L'état-major du IIe corps vint à Montbard; la 5e brigade se porta à Nuits et Montbard; la 6e, à Lucenay et Darcey; la septième brigade, à Aisy et environs. Quant au VIIe corps, il occupait, comme nous l'avons dit, la région Recey et Arc-en-Barrois.

En dehors des troupes d'étapes et du détachement Kettler, les IIe et VIIe corps avaient donc évacué le département de l'Yonne. Nous ne les suivrons pas dans leur marche contre l'armée de l'Est.

Le détachement Kettler avait été formé, le 13 janvier, avec la mission de s'opposer à toute incursion venant du Sud contre les derrières et les flancs de la Ve armée.

La direction d'Avallon inquiétait particulièrement les Allemands et de nombreuses patrouilles circulaient dans la région. A l'instar des autres villes du département, Avallon comptait faire une défense énergique. Mais dès le 23 novembre, sa garde nationale avait été désarmée par ordre du Préfet et du chef militaire du département. Les fusils avaient été expédiés en partie sur Auxerre et sur Clamecy. A ce moment-là, le général de Pointe, comptant sur l'énergie et le patriotisme du Sous-Préfet d'Avallon pour le seconder en tous points, lui demandait quel était le nombre d'hommes qui lui était nécessaire pour cette défense; ayant l'intention de se rendre à Avallon pour en organiser la résistance, il lui enjoignait de reconstituer sa garde nationale sédentaire; mais 800 fusils étaient nécessaires à Avallon et 5.800 pour les communes (2).

L'envoi de forces à Avallon avait pour but, non pas de soutenir un siège en règle, mais de repousser les incursions de la cavalerie ennemie. Le 31 décembre, une vingtaine de cavaliers s'étaient déjà présentés devant les portes d'Avallon, et trois d'entre eux avaient traversé, au trot, l'une des rues de la ville. Le 13 janvier, une patrouille d'officiers du 11e dragons, forte de 7 chevaux, se dirigeait de Massangis sur Avallon, où elle fut accueillie par des coups de feu : le lieutenant Wernecke chargea un habitant d'aller lui chercher le Maire; celui-ci lui répondit d'aller à la Mairie. Pendant ce temps,

(1) Costa de Serda, I, 1119.
(2) Dépêches des 23 et 26 novembre.

une douzaine de francs-tireurs, postés sur la route, déchargèrent leurs armes sur la patrouille qui s'enfuit au galop et dut contourner Sauvigny, en raison de l'attitude hostile des habitants (1).

Le 14, le générel Kettler, qui avait reçu l'ordre de faire repos autour de Sarry, afin de ne pas gêner, par des croisements de colonne, la marche de la 4e division, envoya le capitaine de cavalerie, von Stuterheim, avec la moitié du 1er escadron de Châtel-Gérard sur Avallon, pour fouiller Cussy-les-Forges et environs. Il détruisit les lignes télégraphiques l'Isle-Dijon et Avallon-Semur et reprit la marche vers le Sud, diminuant les distances entre les échelons, en raison du brouillard. Arrivée à une vingtaine de mètres des premières maisons d'Avallon, la pointe recevait des coups de feu et deux hommes étaient mis hors de combat (3). Les ténèbres augmentant, les cavaliers se retirèrent par des chemins de traverse et arrivèrent à Annoux, à 11 heures 1/2 du soir. Ils avaient eu à faire à la 1re compagnie de marche, qui, malgré les ordres du colonel, n'avait su se contenir, en ouvrant le feu sur eux, au lieu de les cerner dans la ville. Les bagages de l'escadron avaient suivi par l'Isle, et l'escorte, après avoir perdu un homme et un cheval à l'entrée de Sauvigny, continuait sa route sur Châtel-Gérard.

Le général Kettler, au reçu de ces renseignements, pensant Avallon fortement occupé par des troupes capables de gêner son mouvement sur Montbard, résolut d'aller punir les habitants de leur attitude hostile.

Le 14, les cantonnements du détachement étaient les suivants :

21e régiment, 1er bataillon, Annoux; 2e et fusiliers, Châtel-Gérard. — 61e régiment, 1er bataillon, Sarry et Jouancy; 2e bataillon, Soulangy-Jouancy; fusiliers, Saint-Florentin, — 1er et 2e escadrons, Châtel-Gérard. — 5e et 6e batteries, Sarry, Annoux.

Le 15, le général Kettler, laissant ses bagages à Sarry, sous

(1) *Annuaire Yonne.*

(2) Le détachement comprenait 21e et 61e d'infanterie, 1er et 2e escadrons du 21e dragons, 5e batterie légère, 6e batterie lourde, deux lazarets de campagne, en tout 131 officiers, 23 médecins, 6.137 hommes de troupe, 866 chevaux.

(3) L'un était le fils du duc de Posen. (M. Pescheux.)

la protection du 2e bataillon du 61e et de la 6e compagnie, prit la ligne l'Isle-Montréal. Le lieutenant-colonel von Lobenthal, avec le 21e, 3 pelotons du 5e escadron et la 5e batterie, atteignait l'Isle, Sainte-Colombe et Angely, sans avoir rencontré l'ennemi, avec avant-postes à Montomble et sur les hauteurs à l'ouest. Le lieutenant-colonel Weyrach, avec le 1er bataillon du 61e et le 1er escadron, arrivait à Montréal (1). La marche devait reprendre le lendemain, à 5 heures précises, le 1er détachement opérant par Sauvigny; le 2e, par Bierry-les-Belles-Fontaines. Le 2e escadron recevait l'ordre d'observer étroitement le terrain à l'ouest jusqu'à la route de Lucy-le-Bois. Un peloton du 2e escadron, les 6e et 7e compagnies du 61e et la 6e batterie lourde devaient quitter Annoux, sous les ordres du capitaine Kumme et se porter sur Sauvigny. Enfin, la 8e compagnie devait se porter sur l'Isle et garder les ponts pour un retour possible du détachement (2).

Dans la matinée du 16, les avant-postes du 2e bataillon du 21e envoyaient de nombreuses patrouilles qui ne rencontrèrent aucun ennemi. La 7e compagnie fut alors poussée en avant-garde du bataillon, au nord-est de Provency. Le détachement Lobenthal, suivi du capitaine Kumme, entrait à Sainte-Colombe à 6 h. 15 du matin, couvert, sur son flanc droit, par la cavalerie du lieutenant von Wenden. Cet escadron, ne rencontrant aucun ennemi, contourna Avallon, pour en gagner les sorties sud; pendant ce temps, l'avant-garde du détachement trouvait la route barrée à hauteur d'une tuilerie et recevait des coups de fusil.

La municipalité d'Avallon, pensant n'avoir à lutter que contre 5 ou 600 cavaliers à peine, obligeait, en effet, le colonel Duchâteau à accepter une lutte très inégale (3).

Le premier demi-peloton allemand occupait la tuilerie et ouvrait le feu, pendant que le deuxième demi-peloton continuait à s'avancer par les fossés de la route; en même temps, la 7e compagnie se déployait et tiraillait contre le poste français.

Le général Kettler faisait avancer son artillerie et le bombardement commençait: « Pendant plus d'une heure, un

(1) Bourbaki, III, p. 290.

(2) *Op. cit.*, Bourbaki, III, p. 291.

(3) Voir la défense d'Avallon, au chapitre des *Gardes nationaux mobilisés.*

bombardement effroyable s'abattit entre la promenade des Capucins, la rue des Jardins et la rue de Lyon. Cent cinquante obus (1) trouèrent les maisons, enlevèrent les toits, renversèrent les cheminées, brisèrent les appartements. » (2)

Pendant ce temps, les trois autres compagnies du 2e bataillon du 21e se déployaient et la 7e se portait en avant, repoussant les défenseurs. Le lieutenant Prondzinki tombait, frappé d'une balle à la tête, mais la barricade était enlevée à l'aide du 1er bataillon du 21e. La 6e batterie lourde prit alors position à hauteur de la Tuilerie et ouvrit le feu sur la ville, à une distance de 900 pas. Après qu'on eut tiré 22 obus, le drapeau blanc se montra sur la ville et le Maire vint demander au général de Kettler de faire cesser le feu : il était 8 h. 30.

Dès le bombardement terminé, les deux bataillons du 21e régiment reçurent l'ordre de s'emparer de la ville; ils s'attaquèrent aux premières maisons et firent prisonniers un officier et 30 mobilisés. La ville haute évacuée, les Allemands descendirent dans les parties de la ville situées dans la vallée et s'en emparèrent rapidement. Bientôt ils gagnaient les sorties sud et ouest de la ville et ouvraient le feu sur les détachements français qui battaient en retraite. Les 5e et 8e compagnies parvinrent à barrer la route de Lormes et s'emparèrent du colonel Duchâteau, qui continuait la résistance avec quelques mobilisés.

A chacune des issues sud-est et ouest de la ville fut placée une compagnie du bataillon de fusiliers du 21e, la 4e compagnie formant réserve sur la place du Marché (3).

A 9 heures, le 1er bataillon du 61e faisait son entrée en ville, musique en tête. « En arrivant à l'entrée de la grand'rue, ils aperçurent un pompier, coiffé de son casque; croyant que c'était un soldat, ils lui envoyèrent des coups de fusil. » (4)

C'est alors que, pour punir cette ville ouverte de sa défense, le général Kettler la livra au pillage pendant deux heures. Les magasins furent dévalisés de fond en comble, les ateliers détruits, les maisons saccagées.

Enfin, à midi, le pillage avait cessé et les Prussiens se

(1) La batterie légère tira 72 coups dont 28 obus incendiaires; la 6e, 23 coups. (Bourbaki, p. 354.)

(2) *Journal d'Avallon.*

(3) Bourbaki, III, p. 356.

(4) Hérardot, *Les Prussiens à Avallon.*

retiraient emmenant prisonniers les mobilisés tombés entre leurs mains et treize habitants arbitrairement arrêtés. Parmi ces derniers, se trouvait M. Nailly, capitaine d'artillerie, grièvement blessé à Sedan (1).

Le détachement Kettler se dirigea sur Montbard et occupa le 16 janvier, au soir, les cantonnements suivants :

21e régiment, 1er bataillon, Vassy ; 2e bataillon, Moutiers-Saint-Jean; fusiliers, Pisy, Santigny. — 6e régiment, 1er bataillon, Fain-les-Moutiers; 2e bataillon, Annoux, Sarry; fusiliers, Ravières. — Dragons, Moutiers et Vassy. — Artillerie, Vassy, Fain-les-Moutiers.

Avallon ne devait plus revoir les Prussiens. Pendant l'armistice, cette ville eut l'heureuse chance de se trouver dans la zone neutre.

Le 17 janvier, le détachement Kettler continue sa marche sur Montbard et environs. Arrivé à Montbard, il se met en liaison avec le IIe corps d'armée et prend des mesures sévères pour éviter les assassinats et les traîtrises. Le 18 janvier, ses troupes avaient complètement évacué le département (2).

Jusqu'au milieu du mois de mars, l'Yonne, qui devait faire partie du gouvernement général du Nord de la France, dont le siège était à Versailles, eut à supporter les vexations du vainqueur. D'après les conditions de l'armistice, le département devait, en effet, être occupé par les Allemands. 30.000 hommes devaient y tenir garnison, sous le commandement du général von Fabeck.

La deuxième armée se retirait dans l'Est sur trois colonnes, le IIIe corps par Nogent, le IXe par Troyes, le Xe par Châtillon. Enfin, le Ve corps se retirait sur Dijon, par Auxerre.

Le 8 mars, les troupes d'occupation évacuent enfin Auxerre, mais le 14, 5.000 hommes, passant sur la rive droite de la Seine, y séjournent encore 24 heures. Joigny et Sens sont occupés jusqu'aux 25 et 26 mars; il en est de même pour Tonnerre, qui ne fut évacué qu'après la ratification des préliminaires de paix.

Telle est donc l'histoire de la garde nationale sédentaire du département pendant cette terrible guerre, telle est aussi la longue série de souffrances et de vexations qu'eurent à supporter les villes et communes et leurs habitants, de la part du vainqueur.

(1) *Annuaire Yonne.*

(2) Bourbaki, III, p. 430.

Cette phase de la guerre peut, en somme, se diviser en deux parties bien distinctes : l'ennemi est éloigné, il paraît probable que l'on n'aura à craindre que des incursions de troupes peu nombreuses; l'ardeur patriotique et belliqueuse est grande : chacun répond avec ardeur aux diverses convocations; les municipalités préparent la lutte, réclament des armes et des munitions; les gardes nationales s'arment et s'exercent; tout est prêt pour repousser l'envahisseur, les routes coupées et défoncées, les bras armés.

Puis arrive l'ennemi, non plus en petits corps détachés, mais en armée; c'est l'armée de Frédéric-Charles se rendant à Orléans, c'est le corps de Zastrow semant la terreur sur son passage : toute résistance est jugée impossible; les gardes sédentaires sont désarmés, les armes cachées, on calme les plus belliqueux par crainte de représailles et de lâches attentats; on comble les coupures; on déblaie les routes interceptées : on n'ose plus!

CHAPITRE II

Garde nationale mobilisée

Nous avons vu qu'un des derniers actes du Gouvernement impérial avait été de remettre en vigueur la loi du 13 juin 1851 sur la Garde nationale; la loi du 12 août 1870, rendue dans ce but, ordonnait la réorganisation immédiate de cette garde. Le décret du 29 septembre 1870 prescrivait d'organiser immédiatement, en compagnies de gardes nationaux mobilisés, tous les volontaires qui n'appartenaient ni à l'armée régulière, ni à la garde nationale mobile, et tous les Français, de 21 à 40 ans, non mariés ou veufs sans enfants, résidant dans le département. Tous ceux qui étaient appelés à faire partie de l'armée active appartenaient à la garde nationale mobilisée, jusqu'au jour où le Ministre de la Guerre les réclamerait pour le service de la guerre. Les Préfets devaient les soumettre immédiatement aux exercices militaires. Enfin, les compagnies de gardes nationaux mobilisés pouvaient, leur organisation faite, être mises à la disposition du Ministre de la Guerre.

Le décret du 11 octobre 1870 arrête que l'uniforme sera réglé, dans chaque département, par un arrêté du Préfet. La vareuse et le képi sont obligatoires. La vareuse portera le collet et les pattes rouges. Le nom du département ou au moins ses initiales figureront sur le képi. Les gardes mobilisés en marche seront mis à la disposition du Ministre de la Guerre et soumis à la même discipline que l'armée.

L'élection des gradés ne subsista plus de ce fait, et lorsque,

le 25 novembre, des camps d'instruction furent organisés pour recevoir des mobilisés, il fut décidé que, du jour de l'arrivée des troupes, toute nomination à faire relevait de la Guerre. Par circulaire du 21 décembre, la Garde nationale mobilisée était mise sur le même pied que l'armée active et la mobile. Les généraux commandant les camps et les subdivisions territoriales devaient pourvoir aux emplois vacants jusqu'au grade de capitaine inclus, et prononcer, dans les mêmes limites, les cassations, révocations, destitutions, permutations. Un simple compte rendu était fourni au Ministre. Les généraux adressaient des propositions au Ministre pour les officiers supérieurs (1).

Le Gouvernement de la Défense nationale décréta, le 2 novembre, la mobilisation de tous les hommes valides, de 21 à 40 ans, même mariés ou veufs avec enfants. L'organisation de cette levée, faite par le Préfet, conformément au décret du 29 septembre, devait être terminée pour le 19 novembre. Les hommes seraient alors mis à la disposition du Ministre de la Guerre. Il n'était plus admis d'autres exemptions que celles résultant d'infirmités ou de la nécessité d'assurer certains services publics. Le Gouvernement se chargeait de pourvoir aux besoins des familles nécessiteuses et la République devait adopter les enfants des citoyens morts en défendant la Patrie.

Le décret du 7 novembre réglait l'ordre dans lequel seraient utilisées ces nouvelles ressources. Les hommes mobilisés par décret du 29 septembre, c'est-à-dire les célibataires ou veufs sans enfants, de 21 à 40 ans, formaient un premier ban qui comprenait, en outre, les jeunes gens des classes 1863 à 1869, exemptés antérieurement à titre de soutiens de famille par les Conseils de révision.

Le contingent visé par le décret du 2 novembre constituait un deuxième ban qui se subdivisait en trois groupes : le premier comprenait les hommes de 20 à 30 ans; le deuxième, de 30 à 35 ans; le troisième, de 35 à 40 ans. Les bans devaient être successivement mis à la disposition du Ministre, sur son ordre. Le premier ban devait probablement être appelé entre le 1er et le 10 décembre; le deuxième, entre le 20 et le 30 décembre.

L'effectif des mobilisés du premier ban fut de 578.900 hom-

(1) *Revue d'Histoire*, août 1909.

mes, au lieu de 648.910, chiffre sur lequel on comptait; quant aux hommes du deuxième ban, le manque d'armes empêcha de les appeler à l'activité (1).

En adressant, le 23 octobre, aux Maires du département, le décret du 11 octobre, le Préfet fixait au dimanche 30 l'élection, au chef-lieu de canton, des officiers, sous-officiers et caporaux. Ces officiers pouvaient être choisis en dehors des cadres de la Garde nationale mobilisée. Les chefs de bataillon et le porte-drapeau devaient être élus par tous les officiers du bataillon et par des délégués en nombre égal pour chaque compagnie (2).

L'uniforme, pour le département, était ainsi fixé : vareuse en drap ou molleton, noir ou bleu foncé, avec collet et pattes rouges; képi avec bande rouge et la lettre Y, initiale du département, sur cette bande; pantalon en drap gris de fer foncé, avec bande rouge de 0 m. 03 de largeur sur la couture.

Le département, le 6 octobre, s'était imposé pour 1.600.000 francs.

Un arrêté préfectoral du 28 octobre répartit les gardes nationales mobilisées par compagnies, et l'élection des cadres des compagnies eut lieu le 30.

Les délégués ayant été désignés le 30 octobre, il ne s'agissait plus que de les réunir avec les officiers des compagnies pour nommer les chefs de bataillon, conformément à l'art. 37 de la loi du 13 juin 1851. Leur élection eut lieu le 6 novembre, aux chefs-lieux d'arrondissement.

L'arrondissement d'Auxerre forme deux bataillons.

Le premier bataillon, comprenant les compagnies de 1 à 8, élit pour chef de bataillon M. Humbert (A) et pour adjudant-major, M. Scipion Pelissier (B); adjudant sous-officier, M. Petit.

Le 2e bataillon comprend les compagnies de l'arrondisse-

(1) *Revue d'Histoire*, septembre 1909.

(2) Les délégués devaient être désignés dans la séance d'élection du 30 octobre.

(A) M. Humbert ayant démissionné, M. Pelissier fut élu chef de bataillon le 11 novembre.

(B) Né le 21 juin 1834, ancien sous-officier.

ment d'Auxerre, de 9 à 16. M. Hubert Fermier est élu chef de bataillon et M. Hippolyte Morisset, adjudant-major (A).

Le 3e bataillon, qui comprend l'arrondissement d'Avallon, a comme chef de bataillon M. Viteau et comme adjudant-major M. Raymond Detz; l'officier payeur est M. Chenal (B).

L'arrondissement de Joigny forme les 4e et 5e bataillons.

Le 4e bataillon est formé par les compagnies de 1 à 7 et a pour chef de bataillon M. Henri Bonnerot; pour adjudant-major, M. Arthur Gisy.

Le 5e bataillon, qui comprend les compagnies de 8 à 15, est commandé par M. Ravin, notaire de Guerchy.

Le 6e bataillon, formé par l'arrondissement de Sens, est commandé par M. Cochet et M. André-Etienne Gouyer est adjudant-major.

L'arrondissement de Tonnerre forme le 7e bataillon qui a pour chef M. de Chappedeleine et pour adjudant-major M. Claude Gruez.

Les chirurgiens aide-major sont : au 1er bataillon, M. Alexandre-Henri-Emile Pelletier et M. Aube Mobé; au 2e bataillon, MM. Filet et Victor Droin (C) et au 3e bataillon, M. Bernot, de Neuvy-Sautour; aux 4e et 5e bataillons, M. Castelnau et M. Alfred-Léopold Garnier; au 6e bataillon, M. Emile Bayard; au 7e bataillon, M. Charles Droin. Le porte-drapeau est M. Raillard.

L'effectif des bataillons est le suivant :

Auxerre 1er bataillon	1.024	hommes
— 2e bataillon	1.259	—
Avallon 3e bataillon	1.243	—
Joigny 4e bataillon	1.172	—
— 5e bataillon	1.093	—
Sens 6e bataillon	1 081	—
Tonnerre 7e bataillon	890	—
Total	7.762	hommes

(A) *Fermier* (Hubert), né le 14 mars 1832, employé des ponts et chaussées, quatorze ans de services militaires, douze ans de grade de sous-officier, dont huit de sergent-major.

Morisset (Hippolyte), né le 7 octobre 1844, banquier.

(B) *Detz* (Raymond), né à Etreux Aisne), le 15 juin 1841. employé des contributions indirectes.

Chenal (Alphonse), né à Avallon, le 24 février 1837, ingénieur civil.

(C) *Droin* (Victor), né le 11 février 1842, docteur-médecin à Tonnerre.

Les chefs de légion furent M. de Cetto, ancien capitaine de zouaves et de chasseurs à pied, M. Sudrie, ancien officier, pour la 2e légion, et M. Simonet, à Sens.

Le Préfet s'était préoccupé de l'armement de ces forces nouvelles mises au service de la Patrie, et cela peu de temps après la loi organisant la Garde nationale mobilisée. Le 11 octobre, le commandant d'armes de Tours prévenait la Préfecture qu'une Commission spéciale distribuait les armes selon un certain ordre de répartition, imposé par le Ministère de la Guerre et de l'Intérieur : armée, mobile, mobilisés, sédentaires (1). Le département ayant reçu déjà plus de 18.000 fusils, le Ministre de l'Intérieur ne pouvait en allouer d'autres (2).

Les armes des gardes sédentaires furent retirées en partie. Le Sous-Préfet d'Avallon déclarait, le 24 octobre, que, malgré l'arrêté préfectoral et la circulaire du 11 octobre, les communes ne lui avaient encore rapporté aucun fusil et qu'il envoyait une nouvelle circulaire pour qu'on les lui adressât dans les vingt-quatre heures. Il s'étonnait, du reste, d'un tel ordre, trouvant qu'il se conciliait peu avec les instructions du Gouvernement, invitant toutes les communes à se défendre (3). Néanmoins, le Préfet demandait à Avallon d'envoyer de suite ses fusils disponibles (420 fusils), pour armer les mobilisés d'autres arrondissements dépourvus de tous fusils (4). Le Sous-Préfet répondait que les fusils avaient été distribués aux communes les plus menacées et que les faire rentrer, quand l'ennemi était aux confins du département, serait vouloir occasionner un soulèvement dans le pays (5). Pourtant, croyant

(1) Dépêche de Tours, 11 octobre, 4 h. 35 soir, du commandant d'armes au Préfet. Dépêche du 26 octobre, 9 h. 15 soir, Ministère Intérieur à Préfet Yonne : « Dites à subdivision qu'il n'a jamais été question d'expédier de Tours les 1.000 springfields. Vous deviez les envoyer prendre à Brest. Votre délégué est sans doute parti. »

(2) Ministre Intérieur à Tours à Préfet Yonne, 4 novembre, 6 h. 30.

(3) Dépêche Sous-Préfet Avallon à Préfet Yonne, 24 octobre 1870, 4 h. 45 soir.

(4) Préfet Yonne à Sous-Préfet Avallon, 2 novembre.

(5) Sous-Préfet Avallon à Préfet Yonne, 3 novembre, 10 h. 20 matin.

Auxerre menacé, il demande s'il faut envoyer fusils, ceinturons et gibernes (1). Le Préfet lui répond de suite d'équiper, d'armer et d'habiller le mieux possible ses mobilisés et de les envoyer à Vézelay, où ils recevront de nouveaux ordres (2). Le départ fut donc décidé pour le lendemain, sous le commandement du plus ancien capitaine, le chef de bataillon n'étant pas encore nommé. Le bataillon devait partir sans être complètement habillé, les sédentaires étaient invités à céder leurs uniformes, des quêtes étaient faites pour subvenir aux premiers besoins et les dames de la ville confectionnaient de suite quatre-vingts pantalons (3). Mais de nouvelles difficultés surgissent. Le 12 novembre, le Sous-Préfet d'Avallon demande si les mesures nécessaires ont été prises pour la solde des mobilisés, à Vézelay, faute de quoi l'on peut craindre de les voir revenir en partie et à la débandade, d'autant qu'ils ne sont pas tous habillés (4). Le Préfet le rassure en lui demandant l'état d'effectif pour règlement de solde (5); mais cet état ne pourra être dressé qu'à Vézelay, où se termine la concentration des mobilisés arrivant de différents points. Les assurances du département ne suffisaient pas, sans doute, au Sous-Préfet d'Avallon, car, le 13 novembre, à 8 h. 35 du soir, il adressait au Préfet le télégramme suivant : « Obligé de vous avertir que si mobilisés de mon arrondissement qui sont depuis deux jours à Vézelay et communes environnantes, qui ne pourront pas les garder plus longtemps, ne reçoivent pas leur solde, les vêtements pour ceux qui n'en ont pas et leur ordre de départ, je suis menacé de les voir se disperser, et s'en aller chacun de leur côté. Envoyez, si vous ne pouvez faire autrement, ordre de toucher à la recette particulière de quoi payer solde. »

Le Préfet envoyait, le lendemain, l'ordre de faire rentrer de suite le bataillon à Avallon, en attendant les instructions de Tours, et adressait une réquisition au Receveur particulier pour le paiement de la solde et prescrivait de procéder à l'élec-

(1) Sous-Préfet Avallon à Préfet Yonne, 10 novembre, 1 h. 30 soir.

(2) Préfet Yonne à Sous-Préfet Avallon, 10 novembre, 3 h. soir.

(3) Sous-Préfet Avallon à Préfet Yonne, 10 novembre, 4 h. 20 soir.

(4) Sous-Préfet Avallon à Préfet Yonne, 12 novembre, 10 h. 30 matin.

(5) Dépêche Sous-Préfet Avallon, 12 novembre, 11 h. 30 matin.

tion du chef de bataillon (1). A la réception de cette dépêche (10 h. 40), le Sous-Préfet d'Avallon envoyait à Vézelay un gendarme avec les instructions nécessaires pour faire rentrer le jour même à Avallon les mobilisés de l'arrondissement, cantonnés à Vézelay et villages voisins. Le Maire d'Avallon était prévenu en même temps d'avoir à procéder aux élections des officiers qui restaient à nommer et du chef de bataillon. Le Sous-Préfet insistait auprès du Préfet pour que tout le bataillon fût promptement dirigé sur un point déterminé. « C'est là, dit son télégramme, une mesure essentielle. » (2) A onze heures du soir, le même jour, il reçoit le télégramme suivant : « Ennemi entré à Ravières; veuillez faire partir demain matin les mobilisés à Clamecy où ils iront coucher pour continuer, de là, sur Nevers où ils trouveront habillements et équipements. Le Receveur particulier délivrera cinq jours de solde. »

Le 15 novembre, à l'effectif de 826 hommes, le bataillon quittait Avallon pour Nevers, mais arrivé à Brienon, il était rappelé le 17 à Clamecy. Les quatre premières compagnies y furent cantonnées et les quatre autres furent détachées à Dornecy.

Le 9 novembre, le Sous-Préfet de Joigny est informé que le Comité militaire a décidé de diriger immédiatement sur Auxerre tous les mobilisés, avec armes et munitions. L'exécution devait être immédiate, après entente entre les chefs de bataillon et les capitaines (3).

Le Préfet télégraphie de partir dès le lendemain. 600 hommes se porteront sur Sougères, par Bassou, Appoigny et Gurgy. 500 hommes du même bataillon se dirigeront sur Beine, par Seignelay, Montigny et Bleigny-le-Carreau (4).

Le lendemain, ces ordres sont modifiés; le 5e bataillon se réunira à Saint-Fargeau le plus rapidement possible, avec armes, munitions et équipement (5).

Le Maire de Bléneau avait été avisé, le 3 novembre, qu'il recevrait pour les mobilisés de son canton des fusils provenant

(1) Préfet Yonne à Sous-Préfet Avallon, 14 novembre, 10 h. matin.

(2) Sous-Préfet Avallon à Préfet, 14 novembre, 3 h. soir.

(3) Préfet à Sous-Préfet Joigny, 9 novembre, 9 h. 30 soir.

(4) Préfet à Commandant place Joigny, 9 novembre.

(5) Préfet à Sous-Préfet Joigny, 10 novembre, 3 h. soir.

des communes non menacées de l'Avallonnais (1), mais les armes annoncées ne sont pas encore arrivées le 10, et le Sous-Préfet de Joigny demande si les mobilisés doivent les attendre avant de partir pour Auxerre (2). Le même jour, le chef de bataillon Toutée, à Saint-Fargeau, faisait la même demande. Le 11 novembre, les mobilisés des cantons de Bléneau et de Saint-Fargeau arrivent à Toucy et demandent s'ils doivent continuer leur route sur Auxerre (3). Sur la réponse affirmative du Préfet, ils partent le lendemain pour Auxerre où ils devront trouver solde et armes (4).

Dès le 5 novembre, le Sous-Préfet de Sens avait informé le Préfet, les Sous-Préfets de Joigny et de Tonnerre, que l'ennemi réquisitionnait dans les communes de Seine-et-Marne, limitrophes de son arrondissement, et qu'il paraissait faire un mouvement sur la frontière du département, dans la direction du Loiret. Le Conseil municipal de Sens insistait vivement pour que les mobilisés fussent appelés et armés à Sens (5). Le 6e bataillon se concentrait à Sens, mais l'armement faisait défaut. Les sédentaires, désireux de rester constitués, étaient peu disposés à abandonner leurs armes aux mobilisés. Ce 6e bataillon n'était donc ni habillé, ni armé et n'avait pas de solde. Le Sous-Préfet a reçu l'ordre, le 9, d'envoyer immédiatement les deux bataillons coucher à Villeneuve-sur-Yonne, et de communiquer aux commandants des compagnies détachées de les suivre le lendemain; les bataillons devront être rendus le lendemain à Seignelay, où ils recevront des instructions. C'est alors qu'il réclame l'envoi d'un train pour les transporter à Auxerre (7). Ce même jour, 10 novembre, le Préfet demande de hâter le départ des mobilisés et de les diriger sur la Puisaye au cas où Joigny serait occupé par les Prussiens (8). Les mobilisés partent le lendemain à midi, et comme ils n'ont ni équipement ni solde, ce serait d'une

(1) Préfet Yonne à Maire Bléneau, 3 novembre.

(2) Sous-Préfet Joigny à Préfet Yonne, 10 novembre, 1 h. 30 soir.

(3) Maire Toucy à Préfet, 11 novembre.

(4) Préfet à Maire Toucy, 12 novembre, 4 h. soir.

(5) Sous-Préfet Sens à Préfet, 5 novembre, 2 h. 10 soir.

(6) Préfet à Lieutenant-Colonel Sens, 9 novembre, 4 h. 1/4.

(7) Sous-Préfet Sens à Préfet, 10 novembre, 7 h. 25 soir.

(8) Préfet à Sous-Préfet Sens, 10 novembre, 11 h. soir.

grande ressource d'envoyer au-devant d'eux un train de ballast (1). Mais les wagons à ballast dont la gare d'Auxerre dispose ne peuvent transporter des voyageurs (2).

Le bataillon de Tonnerre (7e bataillon) recevait, le 9 novembre, l'ordre de se diriger immédiatement sur Auxerre (3). Le 10 novembre, les mobilisés de Neuvy-Sautour sont à Chablis (4).

Le Préfet informait, le 10 novembre, le Ministre de l'Intérieur de l'arrivée, le lendemain, des Prussiens dans l'Yonne, par Saint-Florentin et Tonnerre, se dirigeant vraisemblablement sur Auxerre et sur Avallon. Les 1.500 hommes du 51e de marche (5),qui étaient à Auxerre,se portent sur Clamecy où la défense semblait possible et où va l'ennemi. Les mobilisés suivent. L'émotion est grande en ville, aux nouvelles reçues des combats d'Orléans (6).

Le même jour, on apprend que les Prussiens sont à Bouilly, marchant de Troyes sur Auxerre (7). Le 1er bataillon des mobilisés de l'Aube arrive alors à Auxerre. Parti de Troyes le 8 novembre, dès l'annonce de l'arrivée des Prussiens dans le département et sans être équipé, il était arrivé le 9 à Saint-Florentin après avoir fait étape à Eaux-Puiseaux. Ce bataillon était commandé par M. de Beurmann (A) (8).

Deux bataillons des gardes mobiles du Morbihan (les 3e et 4e), commandés par MM. de Bongards et de Lahitolle, arrivaient presque en même temps, évacuant le département de l'Aube.

(1) Sous-Préfet Sens à Préfet, 11 novembre, 11 h. 35 matin.
(2) Préfet à Sous-Préfet Sens, 11 novembre, 9 h. soir.
(3) Préfet à Sous-Préfet Tonnerre, 9 novembre, 9 h. 30 soir.
(4) Maire Neuvy à Préfet, 10 novembre, 9 h. 5 du soir.
(5) Voir le chapitre sur le 51e de marche.
(6) Préfet à Ministre Intérieur, 10 novembre, 11 heures matin.
(7) Préfet à Ministre Intérieur. 10 novembre, 3 heures soir.
(9) *Historique du* 1er *bataillon de l'Aube.*
(A) Ferdinand de Beurman, né à Wissembourg (Bas-Rhin), le 9 mars 1833, comptable au chemin de fer de l'Est; volontaire; engagé volontaire au 26e de ligne, le 28 mars 1850; sous-lieutenant le 29 juin 1855, devant Sébastopol. Démissionnaire le 11 août 1862. Campagnes : Paris, 2 décembre 1851; en Crimée, de mars 1854 à septembre 1856; batailles : Alma, Inkermann, Sébastopol; blessé le 18 juin 1855, à Sébastopol.

Le lendemain 11, seulement, le 1er bataillon de l'Yonne fut formé à Auxerre; les armes que les gardes avaient entre les mains leur furent échangées contre des fusils Springfield; l'instruction commençait dès le lendemain.

Le 12 novembre, le Préfet informe le Gouvernement, à Tours, que presque tous les mobilisés de l'Yonne réunis à Auxerre sont dirigés sur Nevers pour que, dans un pays non menacé, ils puissent se former et être utilisés. Ils emportent avec eux leurs armes et une partie de l'habillement et de l'équipement, le reste suivra. La dépêche ajoutait : « Si je renvoyais ces hommes dans leurs foyers, il serait presque impossible de les réunir à nouveau. Nous n'avons plus de troupes dans l'Yonne, sauf mobiles du Morbihan. J'ai également 600 mobilisés de l'Aube. Que dois-je en faire ?»

Cependant, le 2e bataillon de l'Yonne était convoqué à Auxerre, le 13 novembre; ce même jour, M. Fermier (A) fut élu chef de bataillon; le lendemain, il était fait une distribution de fusils, vareuses, pantalons, képis, ceintures de flanelle, caleçons et tricots, par les soins du Préfet.

Ainsi, alors que l'ennemi envahissait déjà les arrondissements et que, dans l'Yonne, il n'y avait pas pour prêter, au besoin, main-forte à la loi, un seul soldat, un seul gendarme, les 7.500 jeunes gens portés au contrôle de la Garde nationale mobilisée se sont tous mis sous les ordres de leurs officiers, au jour, à l'heure prescrite et au premier appel qui leur a été adressé par la Préfecture (1).

Des armes et des munitions avaient été demandées à la Préfecture par le Maire de Saint-Sauveur; le 11 novembre, le Préfet l'informe qu'il recevra le tout en abondance et que ses mobilisés doivent arriver le 13 à Auxerre, armés (2); le 12, il reçoit l'ordre de garder son contingent, momentanément, à Saint-Sauveur (3).

Le départ des mobilisés dans la direction de Nevers, en attendant l'objectif définitif qui leur sera assigné, commence

(1) Conseil général 1871.

(2) Préfet à Maire Saint-Sauveur, 11 novembre, 11 h. soir.

(3) Préfet à Maire Saint-Sauveur, 12 novembre, 4 h. soir.

(A) Hubert Fermier, né le 14 mars 1832, 14 ans de service militaire, 12 ans de grade de sous-oficier, dont 8 de sergent-major; employé des ponts et chaussées.

le lendemain 13 (1), et comme deux bataillons du Morbihan (les 3e et 4e) et un bataillon de l'Indre (le 2e), manquant de souliers, de sacs, d'effets de campement, mal armés de fusils à piston, mais pleins d'énergie et de volonté, sont encore dans le département, le Préfet demande qu'ils soient dirigés sur une ville où leur équipement pourra être immédiatement complété et où ils seront tenus prêts à rendre d'excellents services (2).

L'hésitation est extrême; devra-t-on essayer d'opposer la résistance à l'envahisseur? Le 14 novembre, quelques milliers de Prussiens étant signalés se dirigeant sur Tonnerre et Auxerre, le Préfet songe à la résistance et demande à retenir le 51e de marche, actuellement à une étape d'Auxerre (3). Quelques heures plus tard, tout est changé et le Sous-Préfet de Clamecy est informé qu'il recevra le lendemain, mardi soir, deux bataillons des mobilisés de l'Yonne, se dirigeant sur Nevers. Un troisième traversera la ville pour aller à Varzy. Le mercredi, Clamecy recevra deux autres bataillons : « Tous ces mobilisés, dit la dépêche, s'en vont sur le Midi, pour échapper à l'ennemi. Je vous prie de faciliter leur passage. » (4). Le Préfet de la Nièvre est immédiatement avisé (5) et le lendemain le Sous-Préfet de Clamecy recevait confirmation de la dépêche lui annonçant pour le soir l'arrivée d'un bataillon venant d'Avallon et d'un autre venant de Courson, effectif total de 1.500 à 1.800 hommes (6).

Le 1er bataillon de l'Yonne et le 1er bataillon de l'Aube reçoivent l'ordre de quitter Auxerre. Ils partent, le 16 novembre, à 5 heures du matin pour Saint-Amand, par Toucy. Ils arrivent à leur cantonnement à Toucy, lorsqu'une dépêche leur enjoint de se rendre à Clamecy.

Le 2e bataillon de l'Yonne, envoyé à Leugny, reçoit, lui aussi, une dépêche le rappelant à Auxerre pour être dirigé de là sur Clamecy, par Courson et Coulanges-sur-Yonne.

(1) Préfet à Ministre Intérieur et Guerre, 13 novembre, 6 h. 1/2 matin.

(2) Préfet à Ministre Intérieur, 13 novembre, 6 h. 1/2 soir.

(3) Préfet à Commandant subdivision et Ministre Guerre, 14 novembre, 4 h. 3/4 soir.

(4) Préfet à Sous-Préfet Clamecy, 14 novembre, 10 h. 20 soir.

(5) Préfet à Préfet Nevers, 14 novembre, 11 h. soir (2 bataillons arriveront le 15 au soir à Clamecy, 1 à Varzy, 2 autres, le 16, iront à Varzy, l'autre à Tannay).

(6) Préfet à Sous-Préfet Clamecy, 15 novembre, 10 h. 15 matin.

Le 1er bataillon de l'Yonne et celui de l'Aube partirent le 17 au matin de Toucy pour Courson, et prirent leurs cantonnements dans les villages voisins de Courson, à cause de l'encombrement des troupes qui occupaient cette localité; mais, sur un ordre nouveau, ils durent doubler l'étape pour arriver dans la soirée à Clamecy, parcourant 56 kilomètres (1).

Les deux bataillons de l'Yonne furent détachés, le 1er à Tannay, le 2e à Amazy, où les quelques jours qu'ils passèrent furent employés à l'instruction.

Le général de Pointe, commandant à Nevers, étonné du retrait prématuré de nos forces devant un ennemi qu'on n'avait pas encore vu, donna l'ordre de faire rétrograder les mobilisés sur Auxerre. Le Préfet en référa au Ministre de l'Intérieur par la dépêche suivante : « Je vous ai averti par télégraphe, le 12 novembre, que, en présence de l'invasion départementale, je faisais évacuer les mobilisés de l'Yonne sur la Nièvre, conformément aux instructions du Ministre de la Guerre. N'ayant pas eu de réponse, j'ai fait continuer le mouvement d'accord avec le Comité militaire. Le général de Nevers vient de donner ordre de faire rétrograder ces hommes et de les diriger sur le Sénonais, en face de l'ennemi. Or, la plupart ne sont pas encore habillés ni équipés; les mettre en ligne, c'est amener, à coup sûr, une déroute où tout sera perdu, hommes, armes, habits, tandis qu'après quinze jours de séjour dans une ville ces hommes seront des soldats. Veuillez me répondre de suite, car les Prussiens sont à Ancy-le-Franc et pourraient marcher sur nous. Veuillez en même temps télégraphier au général de Nevers. » (2) Le Préfet insistait auprès du général pour laisser « effectuer aux mobilisés un mouvement qui est plutôt une évacuation qu'un mouvement militaire », ces hommes sans instruction ne pouvant être mis en ligne, ceux qui ne sont pas habillés ne pouvant être considérés comme belligérants (3).

Le général de Pointe avait télégraphié au colonel Bordenave : « Le Comité de défense ne peut avoir que voix consultative quand il s'agit de mouvement de troupes, et de la défense par les armes. L'article 4 du décret du 14 octobre 1870 et les instructions que je vous ai adressées ne laissent aucun doute à ce sujet. L'avis du Comité ne saurait couvrir la res-

(1) *Historique du 1er bataillon de l'Yonne.*

(2) Préfet à Ministre Intérieur, 15 novembre, 3 h. soir.

(3) Préfet à général Nevers, 15 novembre, 4 h. 30 soir.

ponsabilité du chef militaire qui a le commandement de toutes les forces et préside lui-même à la défense. Arrêtez donc immédiatement la marche rétrograde des 8.373 hommes sous vos ordres. Prenez-en personnellement le commandement. Répartissez-les sur la frontière nord-est de votre département et que, comme j'en ai donné l'ordre, nulle troupe ne se retire avant d'avoir vu l'ennemi et fait usage de ses armes. Toutes celles qui se présenteraient à la frontière du département de la Nièvre avant d'avoir rempli ces deux conditions seraient repoussées (1). »

Le 16, le Préfet télégraphie au commandant des mobilisés en étape à Courson et Coulanges-sur-Yonne (2), de revenir immédiatement à Auxerre, à Toucy et à Leugny : « ordre exprès du Général et du Ministre de ramener immédiatement à Auxerre toutes les troupes qui en sont parties et de faire face à l'ennemi avec toutes les munitions à grande vitesse. Menace de Cour martiale. Ramenez expressément la gendarmerie. » (3).

Le commandant de gendarmerie prend sur lui de rentrer à Auxerre avec ses brigades et demande au Préfet de renvoyer à leurs résidences les brigades de Ligny, de Saint-Sauveur, de Saint-Florentin ou autres, si elles arrivaient à Auxerre, le colonel étant à Clamecy (4).

Mais, le même jour, de nouvelles instructions sont lancées : le commandant du 5[e] bataillon devra attendre à Courson et y passer la nuit (5); plus tard, il reçoit l'ordre de se porter le lendemain sur Clamecy (6).

Le rassemblement à Clamecy de toutes les troupes présentes dans l'Yonne et dans la Nièvre, en y attendant le général de Pointe, avait été prescrit au lieutenant-colonel Carrière. Le colonel Bordenave, malade, avait été remplacé dans son com-

(1) Général Nevers à colonel Bordenave, 15 novembre, 12 h. soir.

(2) Préfet à Commandant mobiles Courson et Coulanges-sur-Yonne, 16 novembre, 3 h.

(3) Préfet à colonel Bordenave Toucy et Leugny, 16 novembre, 3 h.

(4) Commandant gendarmerie à Préfet, 16 novembre, 5 h. 8 soir.

(5) Préfet à Commandant 5[e] bataillon Courson, 16 novembre, 5 h. 1/2 soir.

(6) Préfet à Commandant mobilisés Courson, 16 novembre, 10 h. soir.

mandement par le capitaine Carrière (A) du 1er régiment de marche des tirailleurs algériens s'organisant au camp de Pignelin avec les hommes échappés de Sedan, de Reichshoffen, de Freschwiller. Celui-ci avait reçu l'ordre de remettre de suite son commandement et avait été nommé le 16 novembre lieutenant-colonel, à titre provisoire. Aussitôt, M. Carrière se rendit à Clamecy, puis à Auxerre, où il donna au Préfet et au colonel Bordenave connaissance de ses pouvoirs.

Cependant la ville d'Auxerre semble vouloir résister; le Préfet envoie à Clamecy un train pour ramener les éclaireurs sous le commandement de M. Parmentier, avec le plus de munitions possible (1). Ces éclaireurs seront de suite utilisés, car on veut se porter au secours de Chablis, menacé de représailles, les Prussiens ayant eu un officier tué dans cette ville (2).

Mais le 17 novembre, le Préfet télégraphie aux capitaines des mobilisés de Bléneau et de Saint-Fargeau, à Coulanges-sur-Yonne, de continuer leur route sur Clamecy où leur parviendront habillement et équipement. La solde et la demi-entrée en campagne leur seront payées par le chef de corps et continuées par le payeur de la Nièvre (3). En même temps, il informe le colonel Carrière qu'il a transmis à tous les chefs de corps son ordre de se diriger sur Clamecy. Il l'a averti à onze heures que 5.000 Prussiens menaçaient Chablis, puis Auxerre, avec de l'artillerie. La résistance est impossible dans ces

(A) Carrière (Louis-Joseph-Napoléon), né à Paris, le 19 mars 1836, engagé volontaire au 15e de ligne, le 19 mars 1853, caporal le 1er janvier 1854, sergent-fourrier le 14 juillet 1855, sergent-major le 29 novembre 1855, sous-lieutenant le 15 juillet 1859. Passé au 2e régiment de tirailleurs le 21 janvier 1863, lieutenant le 14 juillet 1867, capitaine le 4 novembre 1870, lieutenant-colonel à titre provisoire, du 16 novembre 1870 au 9 mars 1871, détaché pour prendre le commandement des troupes auxiliaires de l'Yonne, du 16 novembre au 27 décembre 1870, et le commandement de la première légion des gardes nationales mobilisées de l'Yonne du 25 décembre 1870 au 29 mars 1871.

Campagnes : Orient, du 1er avril 1855 au 26 juin 1856; Italie, du 29 avril 1859 au 11 août 1859; Afrique, du 19 février 1863 au 28 septembre 1870.

Blessé à Solférino le 24 juin 1859, coup de feu au coude droit.

(1) Préfet à Sous-Préfet Clamecy, 16 novembre, 4 h. soir.

(2) Préfet à Sous-Préfet Clamecy, 16 novembre, 4 h. 1/2 soir.

(3) Préfet à Capitaine mobilisés Bléneau et Saint-Fargeau, à Coulanges-sur-Yonne, 17 novembre, minuit 3/4.

conditions, Auxerre étant couronné de collines à un et deux kilomètres. Il demande le renvoi d'un train pour expédier le lendemain des équipements (1). Il a expédié, par voie de terre, des effets d'habillement et d'équipement, qui devront parvenir le 18 à Clamecy (2).

Le 18 novembre, le Préfet télégraphiait à Clamecy au colonel Carrière qu'il recevait du Ministre de la Guerre la dépêche suivante : « Au fur et à mesure de leur arrivée à Nevers, les mobilisés de l'Yonne seront dirigés sur Toulouse par les soins de l'autorité militaire. » Il demandait à surseoir pendant quelques jours au moins à l'exécution de cet ordre pour permettre de compléter l'habillement et l'équipement (3).

Le général de Pointe passa le 18, à Clamecy, la revue des troupes qui y étaient rassemblées :

Le 4e bataillon de mobiles de la Nièvre, récemment formé et commandé par le commandant de Lacroix de Saint-Vallier (5 compagnies) (4);

Le 2e bataillon de mobiles de l'Indre, de passage dans la région, 7 compagnies (commandant Thore) (5).

(1) Préfet à Colonel Clamecy, 17 novembre, minuit 3/4.

(2) Préfet à Sous-Préfet Clamecy, 18 novembre, 9 h. 1/2 matin.

(3) Préfet Yonne à colonel Carrière, Clamecy, 18 novembre, 10 h. 5.

(4) 4e *bataillon de mobiles de la Nièvre* : M. de Lacroix de Saint-Vallier, commandant; M. de Lalonde, adjudant-major.

3e compagnie : capit., de Charry; lieut., Cartier; sous-lieut., Pierre Bailly.

4e compagnie : capit., Mignot; lieut., Blanchet; sous-lieut., Vallette.

5e compagnie : capit., Charrier; lieut., Couturier; sous-lieut., Martin.

6e compagnie : capit., Franco; lieut., Berteau; sous-lieut., Mathé.

7e compagnie : capit., Bonardot; lieut., Sauvaget; sous-lieut., Lacassagne; docteur, Guyochin.

(5) 2e *bataillon de l'Indre* : M. Thore, chef de bat., commandant.

1re *compagnie* : capit., Alfred Rivet; lieut., Georges Périgois; sous-lieut., Valery Masquelin.

2e compagnie : capit., Frédéric Pignot; lieut., Léon Cherrier; sous-lieut., Marcel Tortat.

3e compagnie : cap., Camille Sarlande; lieut., Deribéré-Desgardes; sous-lieut., Louis Raphaneau.

4e compagnie : capit., Evariste Violland; lieut., Paul Delacour; sous-lieut., Raymond de Fougères.

Pour éclairer et renseigner la colonne, il était adjoint à celle-ci :

Les tirailleurs franc-comtois de Garibaldi (commandant, M. Ordinaire (1);

Deux compagnies de francs-tireurs de la Vienne (commandant, M. Robin);

La compagnie de marche de l'Yonne (commandant, M. Bouxin);

La compagnie des guides forestiers (2) (commandant, M. de
Le corps franc montévidéen (commandant, M. de Friès) (3)
Kirwan);

et 10 gendarmes.

L'effectif total était de 3.000 hommes.

Le 19 novembre, les deux bataillons de mobiles de la Nièvre et de l'Indre étaient transportés en chemin de fer à Coulanges-sur-Yonne. Le camp s'installa sur le versant d'un coteau étendu qui permettait de manœuvrer.

Le 20, la colonne s'établit sur les hauteurs, au sud de Courson, et y séjourna les 21 et 22. Ces journées furent employées à la réparation des armes, fusils à piston qui, pour la plupart, étaient en mauvais état.

L'ennemi avait évacué Tonnerre et Saint-Florentin, le 21 novembre, paraissant marcher de Joigny sur Montargis. Le même jour, le général de Pointe adressait de Clamecy, au

5e compagnie : capit., Lionel de Bondy; lieut., Léon Maublanc; sous-lieut., Louis Desgachons.

6e compagnie : capit., Théodore Benazet; lieut., Albert Reuilly; sous-lieut., Fernand Barny de Romanet.

7e compagnie : capit., Marc Dion; lieut., Paul Doucet; sous-lieut., Albert Roy; aide-major, Maurice Besnard.

(1) M. Olivier Ordinaire, commandant; M. Francis Maillet, capitaine adjudant-major.

1re compagnie: capit., Ferdinand Chapuis; lieut., Jules Louis; sous-lieut., Alexis Pommier.

2e compagnie : capit., Lapomme; lieut., Paul Largnier; sous-lieut., Auguste Laurens.

3e compagnie : capit., Louis-Philippe Panouze; lieut., Pierre Bougrand; sous-lieut., Jean-Baptiste Céron.

(2) Effectif : 5 officiers et 32 hommes; capitaine, M. de Kirwan, sous-inspecteur des forêts à Auxerre.

(3) Commandant, M. de Friès; copitaine major, M. Mendel; capitaine M. des Perrières; lieutenant, M. Brune; sous-lieut., M. Deswarth.

Préfet, la lettre suivante : « J'ai l'honneur de vous informer que je dirige sur Auxerre 5.000 hommes en deux colonnes, lesquelles se réuniront, à Auxerre, en une seule, sous les ordres du lieutenant-colonel Carrière. Ces deux colonnes, à moins d'événements imprévus, arriveront à Auxerre après-demain, 24 novembre.

« Je vous prie de donner des ordres pour qu'il soit pourvu à la subsistance des hommes et des chevaux de cette colonne, dont Auxerre sera désormais chargée.

« Cette colonne répond à la demande que m'a adressée le commandant de la garde nationale de Coulanges-la-Vineuse qui m'a demandé ce qu'il faudrait faire si l'ennemi se présentait.

« Ces 5.000 hommes, bien commandés, soutenus par la garde nationale d'Auxerre et des environs, assurent à la ville d'Auxerre une énergique résistance.

« Les troupes qui sont ou seraient dans la ville et celles que vous y appelleriez seraient sous les ordres du colonel Carrière, auquel je donne des ordres en conséquence.

« Le commandement militaire appartient à l'autorité la plus élevée en grade de la localité.

« Quant à vos compagnies de marche, francs-tireurs ou autres, veuillez en faire l'état et me le remettre; dès lors, ils seront à la disposition et à la charge de la Guerre. Et sans plus attendre, vous pouvez remettre ces compagnies au colonel Carrière, à Auxerre.

« Les 4.500 hommes à 5.000 que je vous envoie à Auxerre doivent être une sécurité pour la ville, sans lui imposer aucune charge de logement.

« Je prescris au colonel Carrière d'établir sa troupe au bivouac, à 2 ou 3 kilomètres de la ville, sans qu'aucun de ses hommes puissent y entrer sans autorisation et sans permission écrite.

« Je compte me rendre moi-même à Auxerre dès que j'aurai pourvu à l'organisation des hommes qui sont ici. »

Le même jour (21), M. Lacour, maire de Saint-Fargeau, informait le Préfet que 1.200 mobiles de la Haute-Loire et le 67e de marche arrivaient à Saint-Fargeau. Il le priait d'en informer le colonel Carrière à Courson et le général à Clamecy, qui veulent être tenus au courant du mouvement des troupes françaises et ennemies. 1.200 hommes sont à

Bonny et 1.200 à Bléneau (1). Le 22, ils recevaient l'ordre de retourner immédiatement à Gien (2).

Le 23, les Garibaldiens avaient quitté Auxerre.

Le 23, la colonne était à Gy-l'Evêque.

Ce jour-là, le colonel Carrière était informé qu'un détachement du génie partait de Nevers pour faire sauter les ponts de Nuits, de Laroche et de Crécy. Cinq compagnies du 4e bataillon du Morbihan, parties le 24 de Coulanges, à 1 heure du matin, arrivaient à Laroche à 7 heures et demie; deux compagnies, sous le commandement du capitaine Bourdonnay, restaient à Laroche; avec sa troupe, qui devait s'établir entre Nuits et Auxerre, le lieutenant-colonel Carrière devait assurer leur repli.

Le plan du colonel était, afin de détourner l'attention de l'ennemi de la compagnie du génie, de l'attirer à lui. S'il etait peu nombreux, il l'amènerait à l'attaquer sur une position choisie à l'avance; si, au contraire, il était en forces, la colonne se retirerait rapidement afin de lui faire croire à l'existence de deux colonnes. Le colonel Carrière partit de bonne heure de Gy, le 24; avant le jour, il avait dépassé Auxerre; il fit prendre un repas à sa troupe dans une prairie à Ligny-le-Châtel. Mais on signala des Prussiens en grand nombre, la colonne quitta alors son emplacement et prit quelque repos dans les bois du Thureau, puis se dirigea sur Seignelay et campa au nord de cette ville.

A la nouvelle qu'une forte colonne prussienne avait quitté Saint-Florentin, le colonel Carrière envoya une reconnaissance dans cette direction. A minuit, la troupe s'arrêtait. Les ponts de Crécy et de Nuits étaient détruits et le but était atteint. Le colonel devant rentrer aussitôt à Auxerre, les deux bataillons revinrent le 25 novembre, au matin, camper sur les hauteurs, au sud de la ville. Les bataillons qui avaient protégé la compagnie du génie, pendant son opération, le 3e bataillon de mobiles (commandant de Bongars) et le 4e bataillon de mobiles du Morbihan (commandant de Lahitolle), rentrèrent à Auxerre, par Chablis.

Avec le bataillon de mobiles de l'Indre, ils formèrent alors le 84e régiment de mobiles dont M. Thore, nommé lieutenant-colonel, prit le commandement le 28 novembre.

(1) Maire Saint-Fargeau à Préfet, 21 novembre, 7 h. 20 soir.

(2) Préfet à Général et à Colonel Carrière, 22 novembre, 9 h. matin.

Le général de Pointe résolut de faire, à Auxerre, une grande démonstration militaire pour prouver qu'il y avait assez de troupes dans le département de l'Yonne pour le défendre. Il fit venir de Clamecy à Auxerre les troupes qui y étaient rassemblées (1).

Le 30 novembre, le général de Pointe passait à Auxerre, sur la route de Paris, la revue des troupes dans l'ordre suivant : sapeurs-pompiers, garde nationale sédentaire, les sept bataillons mobilisés de l'Yonne, les bataillons sous les ordres du colonel Carrière, les corps francs, la gendarmerie et les dix dragons.

Dans la soirée du 30 novembre, il y eut, à la Préfecture, un Conseil, composé du général de Pointe, du préfet M. Ribière, du maire d'Auxerre, M. Lepère, de M. P. Bert, secrétaire de la Préfecture, d'ingénieurs et de fonctionnaires; le lieutenant-colonel Carrière y assistait. Vers onze heures du soir, M. Froment, notaire à Sens, venu en voiture, demanda à être introduit pour faire une communication urgente des plus importantes. Il avait appris du commandant d'étapes prussien, à Sens, que le centre de l'armée de la Loire était attiré en avant par des combats successifs, tandis que l'armée prussienne cherchait à déborder son aile droite. Il s'agissait donc d'informer le gouvernement de Tours, afin que le général d'Aurelles de Paladines eût à se replier sur Orléans et pût éviter ainsi un désastre. Le lieutenant-colonel Carrière se proposa pour porter la dépêche, mais le Comité craignit qu'il ne tombât dans les lignes prussiennes et il fut décidé de télégraphier à Tours.

Le 30 novembre, le 84e mobiles, le bataillon de la Nièvre et le 1er bataillon de l'Yonne, sous les ordres du lieutenant-colonel Carrière, restaient au camp (2), tandis que les six au-

(1) Le bataillon de l'Aube, réorganisé à Clamecy, le 22 novembre, à 4 compagnies de 150 hommes, quitta Clamecy le 24 pour Coulanges, arriva le 25 à Auxerre où il resta jusqu'au 7 décembre.

Le 1er bataillon de l'Yonne quitta Tannay le 26 à 4 h. du soir, coucha à Clamecy; il était le 27 à Courson, le 28 à Auxerre, et cantonna à Jonches et à La Borde.

Le 2e bataillon, arrivé le 27 à Auxerre, logea à la caserne.

Le 3e bataillon quittait Clamecy le 26 pour Auxerre, par Coulanges-sur-Yonne et Courson. Il cantonna à Venoy.

(2) Le bataillon de l'Aube, parti d'Auxerre le 7 décembre, est à Courson le 8, à Oisy le 9, à Gippy, à Nevers, du 11 au 17 décembre.

tres bataillons de l'Yonne étaient mis sous les ordres du lieutenant-colonel de Cetto. Ces bataillons furent dirigés sur Nevers, par Clamecy, Varzy ou Champlemy et Prémery. La neige tombait en abondance, le froid était excessif et la marche fut des plus pénibles. Pendant les quelques jours passés à Nevers, l'instruction fut continuée, on fit des distributions d'effets, de couvertures et de cartouches.

Le lieutenant-colonel Carrière quitta Auxerre le 5 décembre, laissant les francs-tireurs qui, jusqu'alors, avaient accompagné sa colonne aux ordres du colonel Pallu de La Barrière, appelé au commandement de la subdivision de l'Yonne. Il avait reçu l'ordre de se diriger sur Prémery, d'où il lui était plus facile de surveiller la vallée de la Loire. Il fait étape à Courson, couche le 6 à Clamecy, le 7 à Varzy et est le 8 à Prémery.

C'est alors qu'on apprend la retraite de l'aile droite de l'armée du général d'Aurelles de Paladine.

Le 8 décembre, les 2e et 3e bataillons de mobilisés de l'Yonne sont embarqués à Nevers et transportés à Cosne. Les Prussiens s'avançant par Bonny, le 9, le 2e bataillon fut envoyé au petit village de La Celle-sur-Loire pour appuyer le 4e bataillon des mobilisés de l'Yonne, en grand'garde à Neuvy; le 3e bataillon détacha une centaine d'hommes pour travailler aux retranchements de la voie.

Le 4e bataillon s'étant replié sur La Charité, le 3e bataillon, après avoir envoyé une reconnaissance sur Neuvy, se retira avec le 2e sur la Charité. Ils y séjournèrent quelque temps et y reçurent des effets d'équipement. Les six bataillons des mobilisés de l'Yonne, sous les ordres du lieutenant-colonel de Cetto, le 92e de ligne, venu d'Oran, un bataillon de mobiles du Tarn-et-Garonne, le 1er bataillon de mobilisés de la Nièvre, 10 dragons, 11 gendarmes et les gardes nationaux sédentaires de Cosne étaient, en effet, placés sous les ordres du colonel Bardin du 92e de ligne, leurs grand'gardes placées à Neuvy et à Sancerre. Les gares de Cosne à La Charité étaient gardées chacune par un poste de 50 hommes, commandés par un officier. Un petit poste était placé auprès de chaque pont qui était miné.

Le lieutenant-colonel Carrière reçut, le 9 décembre, l'ordre de se porter sur La Charité et d'opposer là une résistance énergique. Le 1er bataillon de l'Yonne, mal équipé, peu instruit, et n'étant pas dans le cas de rendre de sérieux

services, fut alors dirigé sur Nevers où il arriva le 9. Il fut placé sous les ordres du colonel Robin, en réserve de la division de défense de Nevers. Le 10, il fut envoyé à Saincaize et fut réparti entre la gare de Saint-Pierre-le-Moutier et Nevers; les compagnies furent cantonnées dans les gares, et gardèrent les marchandises et le matériel.

A La Charité, le lieutenant-colonel Carrière s'installa, à cheval, sur la Loire; le bataillon de Bongars, du Morbihan, sur la rive gauche, le bataillon de l'Indre barrant la route de Paris, à 3 kilomètres de La Charité, appuyé à la gauche par les mobilisés de la Nièvre et une compagnie du 79e, placée entre la route et la Loire. Le bataillon de Lahitolle, du Morbihan, occupait le chemin de fer. Les travaux de défense, coupures et tranchées furent continués pendant la journée du 11 décembre.

Le colonel Bobin est à Pougues avec tous les mobilisés de la Nièvre (sauf le 1er bataillon) et l'artillerie.

Le colonel Pallu de La Barrière est à Nevers avec toutes les troupes qu'il a ramenées de l'Yonne et prend le commandement des troupes de Nevers.

Les mobilisés, autres que ceux de la Nièvre, sont au camp de Pignelin, sous le commandement du colonel Dalché de La Rive d'Esplanels.

La compagnie de marins est à Fourchambault.

Le 12 décembre, les troupes qui occupaient Cosne sont relevées par les troupes du colonel Carrière, qui prennent alors le nom d'avant-garde de la division de la défense de Nevers. Elles sont embarquées en chemin de fer et dirigées sur Cosne et sur Neuvy. Le 13, elles se portent sur Bonny et le 14 sur Briare (1).

L'ennemi occupait alors Gien et le 15 décembre trois batail-

(1) Le général Vergne ayant pris, à la date du 11 décembre, le commandement supérieur des forces de la défense, l'ensemble des troupes reçut le nom de défense de Nevers, et l'installation du camp était ajournée; mais la dépêche reçue du Gouvernement avait été mal interprétée; le général Vergne prit le commandement du camp d'instruction où furent concentrées toutes les troupes ou fractions de troupes non susceptibles d'être envoyées à la défense. et celle-ci resta sous le commandement du général de Pointe.

A la date du 13 décembre, les troupes concourant à la défense de Nevers et placées sous le commandement du général de Pointe sont réparties en trois colonnes :

La 1re, avec le titre d'avant-garde, sous les ordres de *M. le lieu-*

lons bavarois, deux cents cavaliers sans artillerie, se présentent devant les avant-postes. Ils sont repoussés jusqu'à quatre kilomètres de Gien.

Depuis son séjour à La Charité, le lieutenant-colonel Carrière avait été placé sous l'autorité, plutôt nominale que réelle, du colonel Bardin, commandant le 92e.

A la nouvelle de cet engagement, le colonel Bardin, qui se trouvait de sa personne à Briare, retourna à Neuvy et ramena son régiment qui occupait cette ville. Lorsque le régiment arriva, tout était terminé, les troupes rentraient à Briare.

Le colonel Bardin ne crut pas devoir pousser plus loin; il craignait, en tentant d'occuper Gien, d'avoir à faire à des forces très supérieures en nombre.

Le lendemain, malgré le renseignement que les Bavarois s'étaient retirés à Dampierre et Ouzouer-sur-Loire, le colonel Bardin resta à Briare, sur les ordres formels du général de Pointe, et, après avoir reçu deux petites pièces de canon, on décida de marcher sur Gien.

Le colonel des francs-tireurs, Bombonnel, venu de Montargis et de Châteaurenard, avec les compagnies des francs-tireurs de la Côte-d'Or, de l'Ardèche et du Beaujolais (500 à 600 hommes), couchait le 10 à Saint-Fargeau, se dirigeait sur Nevers par Saint-Amand et Cosne. Il reçoit l'ordre, le 15 décembre, du général de Pointe, de prendre le commandement de son détachement, soit 120 hommes, des volontaires de la

tenant-colonel Carrière, comprend : les francs-tireurs de la Vienne; les francs-tireurs de Sens; le 84e de garde mobile; le 4e bataillon des mobilisés de la Nièvre; 20 cavaliers; 1 compagnie du 79e.

La 2e colonne, avec le titre de corps principal sous les ordres de *M. le colonel Bardin*, comprend : les francs-tireurs de l'Aube; le 92e de ligne; le 1er bataillon des mobiles de Tarn-et-Garonne; le 1er bataillon des mobilisés de la Nièvre; les 6 bataillons des mobilisés de l'Yonne; 20 cavaliers.

La 3e colonne, constituant la réserve qui forme l'arrière-garde, sous les ordres de *M. le colonel Bobin*, comprend : les francs-tireurs de l'Yonne; francs-tireurs de la Nièvre; 2 bataillons de mobilisés de la Nièvre; 1 bataillon de mobilisés de l'Aube; 5 compagnies des mobiles de la Nièvre devant former le 5e bataillon; 3 compagnies du 67e de ligne; petite troupe de cavalerie; petite compagnie du génie civil.

Arrière-garde : un bataillon de mobilisés de l'Yonne, réparti entre les gares de Saint-Pierre-le-Moutier et Nevers.

Côte-d'Or (120 hommes), des francs-tireurs de l'Ardèche (1) (147 hommes), des francs-tireurs du Beaujolais (100 hommes), de la compagnie du Puy-de-Dôme (50 hommes), de la compagnie de Sens (50 hommes), des tirailleurs du Rhône (80 hommes), de la guérilla du Rhône (2) (80 hommes), de la compagnie des gardes-forestiers (30 hommes), soit 777 hommes, et de se diriger sur la rive gauche de la Loire. Il devra suivre, sur cette rive, les opérations dirigées sur Gien. Il prendra, en route, dans les mairies où les armes sont déposées et dans les communes qui ne veulent pas se défendre, toutes les armes, pour les diriger par des voitures de réquisition sur La Charité. Il se tiendra un peu en arrière de la troupe d'expédition de la rive droite et s'y maintiendra jusqu'à ce que l'opération de Gien ait réussi. S'il est attaqué trop vivement et qu'il doive se replier, il le fera par Henrichemont sur Bourges ou La Charité. L'opération terminée sur la rive gauche, les francs-tireurs se dirigeront sur la rive droite, gagneront Toucy et, de ce point, se dirigeront sur Sens, Joigny, Tonnerre, le tunnel de Lézinnes, le pont de Sainte-Colombe et Nuits-sous-Ravières. L'itinéraire est indiqué, mais le temps pour le parcourir n'est pas fixé. La mission à Sens et à Joigny est d'enlever les corps prussiens qui s'y trouveraient. La mission à Lézinnes est de détruire le tunnel; à Sainte-Colombe et à Nuits, de détruire les ponts ou les commencements de réparations de ponts. Mais l'approche de l'armée de Bourbaki obligea Bombonnel, dont la mission devenait sans objet, à rentrer à La Charité où il se mit aux ordres de ce général.

Cependant, le 15 décembre, le 3e bataillon de mobilisés de l'Yonne avait été transporté en chemin de fer jusqu'à Neuvy, localité qu'il quittera le 17 par la même voie, pour être transporté à Briare.

Le 2e bataillon arrive le 17 à Briare, en chemin de fer.

Le 17, le colonel Carrière quitta Briare en 3 colonnes, l'une suivant la route, l'autre la voie ferrée et la troisième, celle de droite, composée des francs-tireurs de la Vienne et d'Auxerre, lieutenant Lefèvre, fouillant les bois. Les colonnes arrivèrent à 9 heures du matin à Gien.

D'après les ordres qu'il avait reçus, le colonel Carrière devait occuper Gien, établir une passerelle sur la Loire, passer sur la rive gauche, désarmer les populations et revenir à

(1) Capitaine Balestrier.
(2) Capitaine Guillon.

Cosne. Il apprend, à 3 heures du soir, par une lettre du Maire de Sully-sur-Loire, que 7.000 Prussiens, avec artillerie, avaient passé la nuit à Bray et se dirigeaient sur Gien. Il était impossible d'avoir établi une passerelle avant 2 heures du matin, et le passage demandant trois ou quatre heures, l'opération était trop dangereuse. Le lieutenant-colonel ordonna la retraite ne voyant pas arriver le 92e de ligne qui devait protéger le passage de la colonne.

Les troupes du colonel Carrière sortaient déjà de Gien quand l'avant-garde était en vue de la ville. Tout le monde rentra à Briare.

Une compagnie fut détachée le 16 décembre pour protéger les travaux du génie civil (commandant Berthault), chargé de faire sauter tous les ponts du canal de Briare jusqu'à Rogny. Les bateaux furent coulés. Les francs-tireurs de la Vienne défendaient le pont de Rogny. Deux compagnies reçurent la mission de défendre le pont d'Ouzouer-sur-Trézée et une troisième compagnie établissait la liaison entre Ouzouer et Briare.

Le 3e bataillon des mobilisés de l'Yonne, dès son arrivée à Briare, fut détaché en grand'garde et bivouaqua la nuit dans les bois que traverse la route de Montargis, mais il devait revenir à Bonny le lendemain et y séjourner cinq jours. Le 2e bataillon, revenu aussi le 18 à Bonny, envoyait la 1re compagnie à Saint-Sauveur-en-Puisaye chercher deux mitrailleuses destinées au lieutenant-colonel Carrière et qui furent amenées à Bonny.

Le 20 décembre, le 1er bataillon fut transporté par chemin de fer à La Charité et placé sous les ordres du colonel du Temple.

Le 22 décembre, à 4 heures du matin, le colonel Bardin reçut avis du général de Pointe, qu'une colonne de 7.000 hommes, venant d'Auxerre, occupait Toucy, menaçant ainsi la retraite à Bonny. Une autre colonne prussienne semblait se diriger de Montargis sur Gien; aussi le colonel Bardin devait-il se retirer sur La Charité en rappelant toutes les troupes échelonnées depuis Briare. Les troupes du colonel Bardin prirent le chemin de fer à Châtillon; le 1er et le 2e bataillons de nos mobilisés, passant par les étapes de Cosne, Pouilly, La Charité, arrivaient à Pougues, ils furent mis sous les ordres du colonel de Cetto; le 24 décembre, le troisième arrivait ce même jour à Guérigny après l'étape de Pougues. Les troupes

du colonel Carrière les rejoignirent à Cosne, à pied. Il y avait à Cosne, le 23 décembre au soir, près de 12.000 hommes; le lendemain, Carrière s'arrêtait à Pouilly, La Charité étant encombrée de troupes.

Le 24 décembre, le colonel Carrière était rappelé à Nevers avec sa troupe, il cantonnait à La Marche et était rendu le 25 dans l'après-midi.

Le général de Pointe, nommé, le 16, général de division, avait dû réorganiser les corps composant sa division, à cause du nombre toujours croissant de troupes qu'il recevait, et il les répartissait ainsi le 26 :

L'*aile gauche*, sous les ordres du lieutenant-colonel du Temple, doit être réunie à La Charité et comprend :

Les Montévidéens;

Les francs-tireurs de Joigny;

Le bataillon de marins du lieutenant-colonel du Temple;

Les 4e, 5e, 6e bataillons de l'Yonne, sous les ordres du lieutenant-colonel Sudrie, nommé le 15 décembre lieutenant-colonel commandant la 2e légion de la garde mobilisée de l'Yonne;

Les 1er et 2e bataillons de la Côte-d'Or et des Vosges;

Le 7e bataillon des mobilisés de l'Yonne;

Le 5e bataillon des mobilisés de la Nièvre, sous les ordres du commandant Bonnerot, faisant fonction de lieutenant-colonel;

Une batterie d'artillerie.

Le *centre ou réserve*, sous les ordres du colonel Bobin, doit être rassemblé à Nevers et comprend :

Les francs-tireurs de la Nièvre;

Le 1er bataillon de mobiles de Tarn-et-Garonne;

Le 4e bataillon de mobiles de la Nièvre;

Le 2e bataillon de mobiles du Loiret; ces trois bataillons sous les ordres de M. de Saint-Vallier, chef de bataillon;

Le 84e mobiles (colonel Thore);

Le 2e et 3e bataillons de mobilisés de la Nièvre;

Une compagnie du 67e;

Une compagnie auxiliaire du génie;

La 7e batterie de 4 du 3e régiment d'artillerie.

L'*aile droite*, sous les ordres du lieutenant-colonel Carrière, doit être réunie à Pougues et comprend :

Les francs-tireurs de la Vienne (commandant Robin);

Les francs-tireurs d'Auxerre (Bouxin);

Le 1er bataillon des mobilisés de l'Aube (commandant de Beurmann);

Le 1er bataillon des mobilisés de la Nièvre (commandant Panay (A));

Le 4e bataillon des mobilisés de la Nièvre (commandant Bobin); ces trois bataillons, sous les ordres du lieutenant-colonel Barret (B);

Le 1er bataillon des mobilisés de l'Yonne (commandant Pelissier);

Le 2e bataillon des mobilisés de l'Yonne (commandant Fermier);

Le 3e bataillon des mobilisés de l'Yonne (commandant Viteau);

Les 4e et 5e compagnies des mobilisés de la Nièvre, 5e bataillon; toutes ces troupes sous les ordres de M. Duchâteau, chef de bataillon, faisant fonctions de lieutenant-colonel;

La 24e batterie de 4 du 2e régiment d'artillerie (capitaine de Condé).

(A) Gustave Panay, né à Paris le 3 août 1833, engagé volontaire au 7e chasseurs à cheval, le 10 août 1851; brigadier le 14 novembre 1853; passé au 49e de ligne, a fait la campagne de Crimée, a pris son congé comme sergent-major de voltigeurs, le 14 juin 1858; lieutenant de la Garde nationale, à Paris, au 7e bataillon; employé à l'Assistance publique de la Seine depuis 1864; attaché au service des Enfants assistés de la Seine pour l'arrondissement de Nevers; lieutenant de la Garde nationale à l'élection, promu au grade de chef de bataillon le 17 septembre 1870, par arrêté préfectoral et acclamé par le bataillon le 15 du même mois, désigné par le colonel Bobin pour commander le 1er bataillon des mobilisés de la Nièvre, le 18 octobre 1870.

(B) Nicolas-André Barret, né le 11 avril 1820, à Lamarche (Vosges), jeune soldat le 14 juillet 1841, au 17e régiment d'infanterie, devenu 92e de ligne par décret du 24 octobre 1854; caporal le 8 juin 1843; sergent le 8 octobre 1844; sergent-major le 1er octobre 1846; adjudant le 11 juillet 1848; sous-lieutenant le 27 mai 1850; porte-drapeau le 10 août 1853; lieutenant le 18 novembre 1854; capitaine le 12 mars 1862; capitaine-adjoint au recrutement de la Moselle, le 28 mars 1866; capitaine commandant le dépôt de recrutement de la Nièvre, le 28 avril 1868; chef de bataillon au 62e régiment d'infanterie de marche, le 30 novembre 1870; lieutenant-colonel, au titre auxiliaire, commandant la 2e légion mixte des gardes nationaux mobilisés de l'Aube et de la Nièvre. Chevalier de la Légion d'honneur, le 30 mars 1865.

L'aile gauche a son centre d'opérations à Cosne, celui du centre est à Entrains, et celui de l'aile droite est à Clamecy.

Les troupes qui composent celle-ci sont à Fourchambault, à Guérigny, à Pougues; leur rassemblement doit avoir lieu le 31 décembre à Clamecy.

Le 1er bataillon de l'Aube, qui était à Garchisy depuis le 24 décembre, part le 28 pour La Charité où il fait séjour; le même jour (28 décembre) arrivent à La Charité le 4e bataillon des mobilisés de la Nièvre, les francs-tireurs de la Vienne et d'Auxerre.Le 1er bataillon de l'Yonne, venant de Pougues, était alors à La Marche; il atteindra le lendemain, ainsi que les 2e et 3e bataillons, Châteauneuf;ces troupes doivent être à Varzy le jour suivant, avec le lieutenant-colonel Carrière. Pendant ce temps, le 1er bataillon de l'Aube et le 4e de la Nièvre, avec le lieutenant-colonel Barret, se rendent à Donzy.

Les francs-tireurs sont alors à Varzy.

Le 1er bataillon de la Nièvre se dirige de Nevers sur Prémery par Guérigny.

Les 4e et 5e compagnies du 4e bataillon de mobiles de la Nièvre restent à Nevers pour compléter leur organisation et devront rejoindre directement Clamecy.

Dans la nuit du 29 au 30 décembre, le lieutenant-colonel Carrière reçoit du général de Pointe l'avis de la retraite de l'ennemi et l'ordre de hâter son mouvement pour attaquer ses convois.

Le 30, la colonne du lieutenant-colonel Carrière arrive à Clamecy, n'ayant fait seulement qu'une halte à Varzy; des voitures avaient été réquisitionnées pour transporter les bagages et alléger les hommes, mais comme on n'en put trouver un nombre suffisant, le 1er bataillon de l'Yonne fit étape à Varzy et arriva à Clamecy le lendemain, ainsi que le 3e de l'Yonne, venant de Nannay, Arleux et Varzy; le 1er de la Nièvre, de Prémery et Marcy.

Le 4e bataillon de l'Yonne avait reçu l'ordre d'embarquer, le 26 décembre, en chemin de fer, pour Briare, à 5 heures du matin. Il ne partit que vers 5 ou 6 heures du soir, s'engagea sur la route de Bussière et revint en chemin de fer à Cosne, il n'y resta qu'un jour et, le 28 décembre, il était à Neuvy-sur-Loire. Placé dans une carrière à l'abri, il observait le tir de l'artillerie prussienne occupant Bonny, sans subir

de pertes. Il quitta Neuvy le 31 décembre, traversa Bonny et Ousson où la compagnie de Saint-Fargeau s'était mutinée sous prétexte qu'elle manquait de pain. Les meneurs ayant été arrêtés, par ordre du lieutenant-colonel, les hommes du 4[e] bataillon commençaient à prendre fait et cause pour eux, quand le sergent-major Parrot, de la 5[e] compagnie, s'interposa et empêcha les hommes de tirer. Le lendemain, le général du Temple vint passer une revue :

— « C'est ce bataillon qui s'est révolté Eh bien, je le ferai décimer! Savez-vous ce qu'est décimer? Les hommes seront mis sur un rang et, à tous les dix hommes, j'en ferai fusiller un. Non, demain, on ira au feu et ce bataillon sera devant, et s'il recule, les matelots le fusilleront. » Le lendemain, les matelots étaient devant. Briare fut repris et évacué le soir (1). Les Prussiens le conservèrent jusqu'au 14 janvier.

Le 2 janvier, le général de Pointe portait à la connaissance de la division l'ordre suivant :

« Une seconde fois, sur le même terrain, la division de la Nièvre vient de remporter un succès sur l'ennemi, succès toujours croissant en importance et malheureusement en sacrifices.

« Chaque fraction de la division semble appelée à triompher à Neuvy et à Briare et chaque fois avec un éclat plus grand.

« Le 31 décembre 1870, la colonne de gauche commandée par le général du Temple, après un combat de deux à cinq heures, a délogé, à la baïonnette, les Prussiens de leurs positions. Les Prussiens ont eu plus de 300 tués ou blessés; de notre côté, nous avons eu 30 hommes hors de combat, dont 10 tués; 2 officiers ont été blessés : le capitaine d'artillerie de Condé, grièvement (balle dans la poitrine), et le lieutenant de vaisseau Daniel. L'ennemi a fui et nous avons occupé Briare. Les mobilisés se sont bien comportés. Les matelots ont été admirables. L'artillerie a bien pointé. Le lieutenant-colonel Sudrie s'est surtout signalé par sa belle conduite pendant l'action.

« Le général du Temple signale la belle conduite des francs-tireurs réunis, commandés par le commandant de Place, et particulièrement celle de la 6[e] compagnie, commandée par le capitaine Cazenaves. La cantinière, jeune fille de 17 ans, qui les suit sur tous les champs de bataille, a reçu deux balles, une dans le bras, l'autre dans la cuisse.

(1) Récit de M. Parrot, qui fut blessé d'une balle au ventre.

« Le commandant supérieur transmettra au Ministre les propositions que le général commandant cette colonne croira devoir faire en récompense des services rendus.

« Chacun verra, dans ce bon exemple, une excitation à suivre de tels précédents.

« Ce n'est pas en paroles que le soldat fait du patriotisme, mais en action sur le champ de bataille où, sans bruit et sans crainte, chacun à sa place accomplit consciencieusement son devoir.

« Nevers, le 2 janvier 1871.

« Le général de division
commandant supérieur de l'état de guerre
de l'Yonne et de la Nièvre,
« DE POINTE DE GEVIGNY. »

A la suite des combats de Briare et de Gien, le général du Temple mettait à l'ordre du jour M. Garnier, aide-major du 5[e] bataillon de l'Yonne, et M. Bonnerot (maire de Joigny), lieutenant-colonel commandant la 1[re] légion mixte (formée du 1[er] bataillon de la Côte-d'Or, 2[e] bataillon Côte-d'Or et Vosges et 7[e] bataillon de l'Yonne).

Les journées des 1[er], 2, 3 janvier furent employées à compléter l'organisation; le 2[e] bataillon de l'Yonne fut exercé, pour la première fois, au tir à la cible; l'armement modèle 63, retiré aux gardes mobiles sédentaires, était en très mauvais état.

Le 2 janvier, le lieutenant-colonel Carrière (1) dirigeait sur Bazarnes, près de Vermenton, les francs-tireurs de la Vienne et d'Auxerre, pour observer l'ennemi, et envoyait sur Saint-Fargeau et Neuvy-sur-Loire, se joindre aux autres francs-tireurs, les francs-tireurs de Montévidéo et les autres corps francs.

Le 1[er] bataillon de l'Aube (2) et le 4[e] des mobilisés de la

(1) Le lieutenant-colonel Carrière, nommé chef de la première légion des mobilisés de l'Yonne (en date du 25 décembre), n'en conserva pas moins le commandement de l'aile droite, et en reçut avis le 5 janvier.

(2) A Donzy, du 20 au 30 décembre; à Saint-Amand le 30; à Thou le 31; à Ousson le 1[er]; à Arquian le 2; à aint-Amand le 3; à Château-du Bois le 4; à Clamecy du 5 au 12.

Nièvre avaient été détachés lors du départ de La Charité sur la droite du général du Temple (aile gauche), pour appuyer, en se portant sur Saint-Amand, les mouvements que ce général allait faire sur Bonny. Le 2 janvier, cette troupe, commandée par le lieutenant-colonel Barret, après être passée à Thou et à Bonny, revenue à Bonny, fit sa jonction avec le général du Temple, sur les hauteurs de Briare où l'ennemi s'était retiré après avoir été battu le 31 décembre près de Châtillon. Ces deux bataillons revinrent, le 5 janvier, à Clamecy.

Cependant les Prussiens avaient de nouveau occupé Auxerre et Vermenton et leurs éclaireurs semblaient menacer Clamecy mis en état de défense. Les dispositions de couverture furent les suivantes :

Le 1er bataillon de la Nièvre, à Coulanges-sur-Yonne, occupait les hauteurs qui commandent la forêt de Fretoy et la vallée de l'Yonne. On construisit des barricades, on creusa des tranchées sur la route de Châtel-Censoir, à deux ou trois kilomètres de Coulanges, on fit des abatis sur la route d'Arras.

Les quatre premières compagnies du 2e bataillon de l'Yonne, détachées à Chamoux, les quatre autres à Asnières, tenaient les positions à l'ouest de Vézelay.

Les francs-tireurs de la Vienne et d'Auxerre, envoyés à Bazarnes, étaient rentrés à Vézelay, annonçant qu'un corps de 4.000 hommes venant de Vermenton semblait se diriger sur Vézelay. Les Prussiens étaient rentrés à Auxerre qu'ils ne devaient pas tarder à évacuer.

La discipline était très relâchée, les manquements aux appels étaient fréquents, aussi le lieutenant-colonel dut-il recourir aux cours martiales qui, par les peines infligées, rappelèrent les hommes à leur devoir; jusqu'au 12 janvier, les journées furent consacrées à l'instruction.

L'ennemi, signalé dans l'arrondissement de Tonnerre, marchait vers le Sud et menaçait l'arrondissement d'Avallon. Les francs-tireurs de la Vienne et d'Auxerre, ainsi que les forestiers de M. de Kirwan, furent envoyés du côté d'Avallon.

Le 13 janvier, sept cavaliers prussiens venant de l'Isle-sur-Serein se présentèrent aux portes d'Avallon. Au lieu de les laisser entrer en ville, on fit feu sur eux et ils se retirèrent.

Le 1er bataillon des mobilisés de l'Aube fut appelé de Clamecy à Vézelay où il arriva le 13, le lieutenant-colonel Carrière s'y rendit de sa personne. Deux compagnies furent détachées à Avallon. Les renseignements qu'avait jusqu'alors

le lieutenant-colonel Carrière étaient inexacts, on évaluait l'ennemi à 5 ou 600 hommes et il comptait, pour les repousser, sur les francs-tireurs, sur la garde nationale d'Avallon et des villes voisines. Les instructions du général de Pointe étaient de ne pas trop dégarnir Clamecy, centre des opérations de l'aile droite.

Cependant, le 14 janvier, un éclaireur à cheval volontaire, M. Desmolins, notaire à Avallon, vint annoncer la marche d'une colonne de toutes armes, d'environ 4 à 5.000 Prussiens, venant de l'Isle-sur-Serein et se dirigeant sur Avallon. Le commandant de Beurmann (1er bataillon de l'Aube) partit dans la nuit pour Avallon, ne laissant qu'une compagnie à Vézelay.

La 4e compagnie fit une reconnaisance aux environs d'Avallon, appuyée par les francs-tireurs.

Les cinq compagnies du 2e bataillon des mobilisés de l'Yonne, détachées à Chamoux, suivirent de près; les trois autres compagnies de ce bataillon, détachées à Asnières, devaient rester en réserve à Vézelay avec la compagnie de l'Aube.

Le 15, de nouveaux éclaireurs s'étant présentés devant Avallon, les francs-tireurs de la Vienne en mettent deux hors de combat. Les avant-postes fournis par la 1re compagnie du 1er bataillon de l'Aube engagent le coup de feu.

Le lieutenant-colonel Duchâteau, promu depuis peu à ce grade, avait appris, dans la nuit, que l'ennemi s'avançait avec un effectif très supérieur au sien, en deux colonnes : l'une, de 1.050 fantassins et 150 cavaliers, passait par Montréal; l'autre colonne, forte de 800 à 1.000 fantassins, avec deux batteries, passait par Sainte-Colombe. Le maire d'Avallon, M. Mathé, le sous-préfet, M. Brunet, et les habitants représentaient, au contraire, la colonne prussienne comme forte de 5 à 600 cavaliers maraudeurs, épuisés et ne cherchant qu'à se constituer prisonniers. Il y avait alors à Avallon environ 1.200 hommes, sans y comprendre les gardes nationaux. Un détachement de la Garde nationale de Lormes, composé d'une vingtaine d'hommes, commandés par un capitaine, un lieutenant et un sous-lieutenant, était venu s'adjoindre à eux. Après avoir appris la force de la troupe qui s'avançait contre lui, le lieutenant-colonel Duchâteau informa le lieutenant-colonel Carrière de son intention de se replier sur Vézelay; mais devant les instances pressantes des autorités d'Avallon et à cause des sentiments de la population, il prit le parti d'attendre l'ennemi.

Aux premiers coups de feu des avant-gardes avec les avant-postes, un officier prussien était tué; la fusillade, devenue très vive, l'artillerie entra en action et bombarda la ville pendant une heure. Le lieutenant-colonel Duchâteau se voyant trop inférieur en nombre ordonna la retraite que les francs-tireurs de la Vienne avaient commencée avant son ordre; tandis que la troupe sortait par la route de Vézelay, l'ennemi entrait par les routes de Lyon et de Montréal. Avallon fut livrée pendant deux heures au pillage et les Prussiens se retirèrent. Nos pertes furent légères, un mobilisé de l'Aube fut tué, six furent faits prisonniers, deux mobilisés de l'Yonne furent blessés, l'un d'un éclat d'obus à la tête, l'autre d'une balle dans les reins; un sous-lieutenant et une trentaine de mobilisés de l'Yonne furent faits prisonniers.

Le colonel Carrière se rendit alors à Vézelay où il dirigea de nuit le 1er bataillon de l'Yonne qui était à Clamecy, le 1er bataillon des mobilisés de la Nièvre qui était à Coulanges-sur-Yonne, les trois compagnies du 2e bataillon des mobilisés de l'Yonne qui étaient à Chamoux. Toutes ces troupes étaient rassemblées à Vézelay, le 16 au soir, tandis que celles qui avaient combattu à Avallon rentraient à Vézelay.

En exécution des ordres qu'il avait reçus du général de Pointe, le lieutenant-coonel Carrière mit en route sur Avallon, le 17 janvier, les troupes qui étaient à Vézelay. Il avait précédé sa colonne d'une dizaine de kilomètres, pour faire la reconnaissance du terrain, et lorsqu'il fut à Avallon, il se rendit à l'Hôtel de Ville où le Maire, le Sous-Préfet et quelques notables s'étaient réunis à la nouvelle de son arrivée. Ces messieurs protestèrent contre l'occupation d'Avallon par les mobilisés, tant que leur effectif et l'artillerie ne seraient pas suffisants pour repousser sûrement l'ennemi. Ce serait, disaient-ils, attirer sur le pays de nouvelles et de plus cruelles représailles. En présence de telles injonctions et devant ces dispositions, le colonel Carrière envoya à la colonne l'ordre de reprendre ses cantonnements à Vézelay et aux environs, en attendant les renforts annoncés par le général de Pointe, soit un bataillon du colonel Thore, soit le commandant de Saint-Vallier (1).

(1) Un décret du 19 janvier nommait chevaliers de la Légion d'honneur pour s'être distingués aux affaires de Briare, Gien, Avallon, M. Sudrie, lieutenant-colonel de la 2e légion des mobilisés de l'Yonne, et M. Robin, commandant des francs-tireurs de la Vienne.

La journée du 18 janvier fut employée à organiser les bataillons; une cour martiale, présidée par M. le lieutenant-colonel Duchâteau, eut à juger quelques hommes coupables d'indiscipline grave. Ce jour-là, en effet, une foule de retardataires de la colonne, revenue l'avant-veille d'Avallon, continuait à rentrer à Vézelay. — Il fut organisé un service d'estafettes entre Avallon, Clamecy et Vézelay et un service d'éclaireurs pris parmi les mobilisés, afin de se procurer des renseignements sur les mouvements de l'ennemi.

A partir de ce moment, la colonne du colonel Carrière cessa de former l'aile droite de la division de la défense de Nevers pour en devenir le centre. L'extrême droite fut formée par la colonne de M. de Saint-Vallier (4e et 5e bataillons des mobilisés de la Nièvre, 1.600 hommes avec 4 pièces d'artillerie et 2 mitrailleuses, les francs-tireurs de la Vienne et d'Auxerre). M. de Saint-Vallier établit à Auxerre le centre de ses opérations.

Les troupes rassemblées à Vézelay et environs comprenaient donc : le 1er bataillon des mobilisés de l'Aube (Saint-Père), les 1er et 2e bataillons de l'Yonne, le 1er bataillon de la Nièvre. Le 3e bataillon des mobilisés de l'Yonne était resté à Clamecy, le 4e de la Nièvre à Coulanges-sur-Yonne, pour surveiller la forêt de Fretoy.

Le 20 janvier, le lieutenant-colonel Carrière recevait du général de Pointe le télégramme suivant :

« Clamecy, 20 janvier, 12 h. 32 matin.

« Je vous transmets la dépêche suivante du Ministre. Tâchez d'atteindre le but proposé et rendez-moi compte.

« Il y a un très grand intérêt à ce que le pont de Nuits « soit détruit pour intercepter le chemin de fer de l'ennemi. « Je m'adresse à la fois aux généraux de Pointe et Garibaldi, « en proposant ce but à leurs efforts. Que chacun d'eux charge « une compagnie de volontaires déterminés pour aller faire « sauter ce pont. On verra la compagnie qui arrivera la pre- « mière. — *Signé* : DE FREYCINET. »

« DE POINTE ».

Le colonel Carrière, d'abord chargé d'exécuter ce projet, fut appelé à une autre mission d'après les ordres adressés par le général au colonel Sudrie.

« Mon cher Colonel,

« La tactique des Prussiens changeant, nous devons changer la nôtre aussi. Le capitaine Sarlande (A) vous remettra cette lettre, il a toute ma confiance, et de plus, une connaissance parfaite des lieux, c'est avec lui que je viens d'arrêter ce plan; par conséquent, il pourra suppléer verbalement à ce que cette dépêche écrite ne contiendrait pas.

« Vous allez vous diriger, avec tout votre monde, sur Vermenton, prêt à soutenir les troupes opérant autour de vous. Les mouvements à exécuter par ces troupes, sont :

« Par celles d'Avallon, la destruction du pont de Nuits et l'enlèvement des Prussiens qui sont à Tonnerre. La troupe actuellement à Avallon suffit pour ces deux opérations.

« Pendant ce temps, la troupe qui est à Clamecy ira détruire le pont de Crécy et enlever le poste de Laroche.

. . . .

« Partout où vous passerez, détruisez de fond en comble les lignes télégraphiques et toutes les voies ferrées qui pourraient servir à l'ennemi. Mais accomplissez d'abord la première partie du programme qui est de vous rendre avec tout votre monde à Vermenton pour protéger au besoin les troupes agissant sur le pont de Crécy et sur le poste de Laroche. »

Le colonel Carrière fit d'abord appel aux volontaires parmi les troupes se trouvant à Vézelay. Le 1er bataillon des mobilisés de l'Aube et les 1er et 2e bataillons des mobilisés de l'Yonne en fournirent 350, mais le 1er bataillon des mobilisés de la Nièvre n'en présenta aucun.

Le colonel les ayant réunis leur exposa la situation, les difficultés que présentait l'exécution de ce plan, les grandes fatigues qu'ils auraient à supporter, le courage dont ils auraient à faire preuve et les dures privations qu'ils auraient à subir probablement. Tous se déclarèrent prêts à marcher.

Le colonel crut devoir ajouter à sa mission la destruction du pont de Laroche; il choisit parmi ses volontaires une quarantaine d'ouvriers terrassiers, charpentiers, employés de chemin de fer, pour remplir l'office de sapeurs du génie. Ils furent formés en deux sections placées sous les ordres d'ingé-

(A) Sarlande, capitaine de la 3e compagnie du 2e bataillon de l'Indre.

nieurs et de constructeurs de travaux choisis parmi les volontaires, MM. Jacob (A), Pion (B), et Jullin (C).

On recevait de Nevers 150 kilos de poudre et des mèches, mais cette quantité paraissait bien insuffisante pour cette entreprise.

Le commandement fut confié à M. Fermier, commandant le 2e bataillon des mobilisés de l'Yonne, désigné par le colonel et par ses collègues; le colonel Carrière passait, le 21 janvier, la revue de sa troupe, qui reçut les chassepots et les fusils à tabatière dont l'Etat et l'administration municipale de Clamecy voulurent bien se dessaisir en sa faveur. Chaque homme reçut un sac de toile contenant quatre jours de vivres et les sacs furent laissés à Vézelay d'où ils furent expédiés à Clamecy.

Il fut formé deux détachements :

Le premier commandé par le commandant Fermier, devait opérer sur Laroche et comprenait 100 hommes et une section du génie, appuyée par le 4e bataillon des mobilisés de la Nièvre.

L'autre détachement, commandé par le lieutenant-colonel Carrière, devait opérer sur le pont de Crécy avec la 2e section du génie, tandis que le 1er bataillon des mobilisés de la Nièvre enlèverait le poste de la gare de Brienon.

La réserve devait être constituée par le 3e bataillon des mobilisés de l'Yonne qui se rendrait de Clamecy à Auxerre.

Le 23, la colonne, formant trois groupes, se mit en marche. Le groupe de gauche (4e bataillon des mobilisés de la Nièvre) se rendait de Coulanges-sur-Yonne à Migé et Charentenay. Celui du centre (1er bataillon des mobilisés de la Nièvre) se rendait de Vézelay à Cravant et celui de droite se portait à Cravant.

Pendant le trajet de Vézelay à Vermenton, il se produisit un pénible incident au passage de la colonne à Voutenay. La population et le Maire offrirent du vin à la troupe et la discipline fut maintenue, grâce à l'énergie du lieutenant-colonel Carrière.

Des voitures de toutes sortes : cabriolets, diligences, tombereaux, charrettes, avaient été réquisitionnées dans les com-

(A) M. Francis Jacob, lieutenant à la 2e compagnie du 2e bataillon de l'Yonne, conducteur des chemins de fer.

(B) M. Eugène Pion, lieutenant à la 8e compagnie du 2e bataillon de l'Yonne, conducteur des chemins de fer.

(C) M. Henri Jullin, sous-lieutenant à la 8e compagnie du 2e bataillon de l'Yonne, conducteur des chemins de fer.

munes de Cravant, Bazarnes, Accolay, Mailly-le-Château et autres avoisinantes, pour le transport des troupes. Elles étaient rassemblées à Cravant. Le 24, à 1 heure, tout le monde y avait pris place et à 8 heures du soir la « caravane », ayant traversé Auxerre sans s'y arrêter, faisait halte à Monéteau, où le commandant Panay (1er bataillon de la Nièvre) attendait la colonne.

Le commandant Robin faisait halte gardée à Appoigny.

Les attaques devaient avoir lieu à l'aube et à la même heure le lendemain.

Le colonel Carrière fit suivre à la colonne la route de Brienon jusqu'à hauteur du Mont-Saint-Sulpice, à égale distance de Laroche et de Crécy. Il était trois heures du matin. Le 1er bataillon de la Nièvre le rejoignit là et les détachements se séparèrent.

Le commandant Fermier, avec ses 120 hommes, que devait appuyer le 4e bataillon des mobilisés de la Nièvre (commandant Robin), avait Laroche pour objectif. Il forma deux fractions. Une trentaine d'hommes gardaient la voiture chargée de poudre sur la route de Cheny, l'autre groupe, de 70 hommes environ, devait attaquer la gare.

La position fut attaquée sur trois points différents par les capitaines Coudron, Sonnet et Morisset. Le commandant Fermier resta avec cette dernière fraction qui suivait la ligne d'Auxerre.

Les Prussiens étaient retranchés dans la gare, abrités par les murs, protégés par des matelas entassés devant les fenêtres; ils envoyèrent une décharge générale à laquelle répondit un feu bien nourri. Le commandant Fermier précipita le mouvement en avant, et bientôt les trois petites colonnes pénétraient au rez-de-chaussée de la gare, tandis que les Prussiens en occupaient le premier étage. Pour en venir à bout, il fallait mettre le feu aux bâtiments. Des hommes de bonne volonté se dévouèrent pour aller chercher de la paille entassée de l'autre côté de la voie; bien qu'ils fussent sous le feu de l'ennemi chaque fois qu'ils traversaient, ils réussirent à accumuler dans la salle d'attente et dans l'escalier assez de paille pour incendier le bâtiment.

Le capitaine Morisset et le sous-lieutenant Moreau s'étant détachés pour donner ordre d'avancer la voiture de poudre restée sur la route de Cheny, le capitaine Morisset fut blessé.

Cependant le feu avait gagné le premier étage de la gare

et les Prussiens avaient dû arborer le drapeau blanc. 38 Prussiens furent faits prisonniers, un officier, deux sous-officiers, un employé du télégraphe et le chef de gare (1).

Après un travail de cinq heures, les lieutenants Jacob et Pion faisaient sauter une arche du pont sur l'Yonne.

Le 4e bataillon des mobilisés de la Nièvre, maintenu en arrière, repoussait les reconnaissances envoyées de Joigny sur Epineau-les-Voves et Charmoy.

Le commandant Panay, avec le 1er bataillon des mobilisés de la Nièvre, avait mission d'attaquer le poste de Brienon. Dès 7 heures et demie, la gare était enlevée par les deux premières compagnies et quelques hommes prélevés également sur les quatre autres. On renversa les poteaux télégraphiques, on coupa les fils, les rails furent déboulonnés. Une fusillade très vive mais peu meurtrière fut échangée; cependant le capitaine Moulinot eut la jambe brisée d'un coup de feu, il devait en mourir le lendemain. Cette fusillade finit par occasionner une panique parmi les mobilisés qui se trouvaient en arrière, ils prirent la fuite en jetant leurs armes. Les Prussiens ne songèrent pas à les poursuivre, mais se replièrent sur Brienon. Le capitaine Adam reçut l'ordre d'attaquer la mairie, qu'occupaient 180 hommes; les fenêtres étaient matelassées, les portes barricadées, les murs crénelés. Après deux heures de combat et sans artillerie, ces troupes ne purent s'en emparer, mais le capitaine Adam ayant appris que la gare n'était occupée que par une vingtaine d'hommes y conduisit les siens (une trentaine d'hommes), les Prussiens ne se défendirent pas, dix-sept prisonniers ayant rendu leurs armes furent ramenés à Auxerre (2).

(1) Récit de M. Rossignol, adjoint au maire de Corvol-d'Embernard.

(2) Inspection d'étapes de la 2e armée, 2e bataillon, Paderborn, du 55e régiment de landwehr. — 2e lieutenant Poelmahn prisonnier en captivité au Puy. — 45 soldats prisonniers. — M. Burckhardt, chef de gare, prisonnier. — 6 prisonniers, 3 cavaliers du 1er escadron du régiment hessois, prisonniers (Leclerc, p. 466); blessés, M. Poelmahn, à la main. — Tués, 2 soldats (id. p. 522). — Michel Moulinot, capitaine de la 3e compagnie du 1er bataillon de la Nièvre, blessé, mort le 28 : né à Pugny, commune de Chaumot, le 23 juin 1835, habitant à Chitry-les-Mines, ancien caporal de grenadiers au 76e de ligne, a fait la campagne d'Italie, mobilisé comme engagé volontaire le 9 novembre 1870, nommé capitaine à l'élection de la 3e compagnie du canton de Corbigny. (Martinien, II, p. 151.). — G. Grangé, capitaine, blessé (id., *ibid.*).

Le colonel Carrière avait pris le commandement de la troupe chargée de détruire le pont de Crécy, que les Prussiens avaient réparé. La ferme de Crécy était cernée au point du jour. Quelques hommes de garde étaient sur le pont, une décharge en coucha un par terre, les autres prirent, à travers les broussailles, la direction de Saint-Florentin.

Avec sa section d'ouvriers, M. Jullin avait achevé son travail en moins de deux heures et il ne restait plus de l'arche rétablie pour la circulation que quelques poutres aux trois quarts sciées. Pour les incendier on avait à peine allumé un grand feu avec des fagots de bois verts, arrosés de pétrole, qu'une vingtaine de Prussiens, amenés par une locomotive et un wagon de Saint-Florentin, vinrent attaquer la troupe et cherchèrent à surprendre le détachement en profitant d'un rideau de peupliers et de la maison du garde-barrière au passage à niveau de la route de Bouilly. Déployés en tirailleurs, ils tentaient de s'étendre du chemin de fer aux premières maisons de Bouilly, tandis qu'un autre détachement de 60 hommes environ arrivait par les chemins d'Avrolles à Crécy, pour nous prendre à revers. Dès les premiers coups de feu, ayant eu trois des leurs tués ou blessés, ils se retirèrent pour regagner leur wagon et retourner à Saint-Florentin.

La mission étant remplie, le colonel Carrière fit sonner la retraite et rentrait le soir même à Auxerre sur ses voitures de réquisition.

Le général de Pointe citait à l'ordre de la division, le 30 janvier, le fait d'armes du colonel Carrière :

DIVISION DE LA NIÈVRE

« Le général de division, commandant supérieur de l'état de guerre dans la Nièvre et dans l'Yonne, est heureux de porter à la connaissance des troupes sous ses ordres un nouveau succès, considérable par ses résultats, remporté par la colonne du colonel Carrière.

« Composé de 350 volontaires du 1er et du 2e bataillon de l'Yonne et du 1er de l'Aube, parmi lesquels avaient été choisis une quarantaine d'ouvriers pour remplir l'office de sapeurs du génie, un détachement se mit en marche le 23 pour se diriger, de divers points, sur Auxerre, et de là tenter un coup contre les postes prussiens établis le long de la section du chemin de fer Paris-Lyon-Méditerranée, qui s'étend de Joigny à Saint-Florentin.

« Les gares de Laroche et de Brienon, situées à l'extrémité de

deux ponts qu'il s'agissait de détruire, étaient l'objet du mouvement, qu'appuyaient les 1er et 4e bataillons des mobilisés de la Nièvre.

« Après une marche forcée de jour et de nuit accomplie contre tous les obstacles, les deux groupes de la colonne expéditionnaire atteignirent le 25, à l'aube, les ponts qu'ils avaient ordre d'attaquer, et pendant que l'on s'emparait du poste établi au pont de Crécy et détruisait le pont, répondant en même temps et avec succès à une vive fusillade de tirailleurs prussiens venus de Saint-Florentin par un train spécial et refoulés de haute lutte, les gares de Brienon et Laroche, abordées vigoureusement, étaient enlevées : la première, par le commandant Panay, à la tête du 4e bataillon de la Nièvre; la seconde, par le commandant Fermier, à la tête des bataillons de volontaires.

« En suite d'un combat acharné, dans lequel les Prussiens avaient l'avantage d'être à couvert, les postes de Laroche et de Brienon, forts de 60 hommes, ont été enlevés; on a fait 30 prisonniers avec armes et bagages, et l'ennemi a eu, en outre, une vingtaine de tués ou blessés.

« Pendant que le commandant Bobin et son bataillon de volontaires maintenaient à distance et finalement repoussaient des reconnaissances prussiennes, venues de Joigny, le pont de Laroche s'écroulait sous l'effort de nos sapeurs du génie improvisés.

« Le général commandant exprime sa satisfaction à tous: l'œuvre était difficile, elle a été bien conduite et elle sera féconde en résultats; car entraver la marche de l'ennemi après lui avoir enlevé ses postes, c'est mieux que le vaincre, c'est le détruire.

« Deux ponts du chemin de fer coupés, les rails enlevés et dispersés sur un parcours de trois kilomètres, la ligne télégraphique détruite et, chose bien importante, l'enlèvement des dépêches et des appareils, une soixantaine de prisonniers: tel est le succès. Nous l'avons acheté par quelques pertes : trois hommes tués, trois officiers, trente sous-officiers et soldats blessés.

« Le général sera heureux de signaler au Ministre les officiers, sous-officiers et soldats qui se sont le plus distingués, et de les proposer pour de justes récompenses et des mentions honorables.

« Les officiers, sous-officiers et soldats qui se sont particulièrement fait remarquer sont :

M. Fermier, chef de bataillon du 2e bataillon des mobilisés de l'Yonne; a fait trente-six prisonniers;

M. Bobin, chef de bataillon du 4e bataillon des mobilisés de la Nièvre; courage et sang-froid admirables ;

M. Moulinot, capitaine au 3e bataillon des mobilisés de la Nièvre; grièvement blessé;

M. Girard, capitaine au 1er bataillon des mobilisés de la Nièvre (1re compagnie); intrépidité qui a décidé d'une partie de la victoire;

M. Grangé, capitaine au 1er bataillon des mobilisés de la Nièvre (2e compagnie), bras gauche fracturé par une balle...

« Au quartier général, à Nevers, le 30 janvier 1871.

« De POINTE DE GÉVIGNY. »

Le 4e bataillon resta à Appoigny; le 1er bataillon des mobilisés de la Nièvre, à Monéteau.

Du côté de Nuits, la partie fut moins heureuse.

La mission d'attaquer le pont de Nuits avait été confiée aux 4e et 5e bataillons des mobiles de la Nièvre, auxquels fut adjointe la compagnie de marche d'Auxerre qui se trouvait alors à Avallon. Des voitures furent réquisitionnées pour le transport des troupes. Parties dans l'après-midi vers 3 heures, elles arrivèrent à Etivey vers minuit; là, une halte assez prolongée fut faite, les voitures furent renvoyées. D'Etivey on se porte sur Nuits, la compagnie Bouxin en avant-garde de la troupe, celle-ci se fractionnant en deux colonnes qui doivent se rejoindre à la bifurcation des routes à la sortie des bois de Nuits et tout près de cette localité. Tout à coup, les hommes de chacun des groupes entendant les autres marcher s'imaginent qu'ils ont l'ennemi près d'eux. Un brouillard épais empêchant de se rendre compte, une panique épouvantable saisit les bataillons de mobiles qui, jetant fusils, ceinturons, équipements, se sauvent de tous côtés sans qu'il soit possible de les arrêter. La compagnie Bouxin restait seule et comme le jour commençait à paraître elle se replia vers Vermenton où elle arriva dans la soirée (1).

A la suite de cette malheureuse affaire, deux capitaines et trois lieutenants du 4e bataillon, un capitaine du 5e bataillon des mobiles de la Nièvre, deux sergents du 4e bataillon et un

(1) Récit de M. Pescheux.

du 5e, onze caporaux du 4e bataillon et un du 5e, furent arrêtés et traduits en Cour martiale. Ils furent tous condamnés à des peines variant de 3 ans à 6 mois de prison.

La garnison prussienne fit réquisitionner par représailles et avec menaces, dans les environs de Joigny et de Laroche. Le bataillon du commandant Robin fut relevé, le 27 janvier, par les volontaires, auxquels furent adjoints les francs-tireurs de la Vienne, récemment arrivés à Auxerre, avec la troupe de M. de Saint-Vallier.

On apprit alors que la garnison prussienne de Joigny s'élevait à ce moment à 4.000 hommes de toutes armes et qu'elle comprenait deux batteries; afin d'éviter toute surprise, le 4e bataillon des mobilisés de la Nièvre fut dirigé, le 27, sur Appoigny, et la journée se passa sans alerte.

Un armistice de vingt et un jours venait d'être conclu, la nouvelle en parvint le 28, en même temps qu'arrivait, à Auxerre, la colonne du lieutenant-colonel Sudrie, qui avait remplacé le lieutenant-colonel Carrière à Vézelay. Le 29, il y avait, à Auxerre, une partie de l'aile droite, la colonne de M. Sudrie, et celle du commandant de Saint-Vallier.

Il y eut, le 30, une alerte générale lorsqu'on apprit, vers midi, qu'une colonne prussienne marchait de Joigny sur Auxerre. Les bataillons reprirent alors, aux environs de la ville, leurs positions des jours précédents. Le maire d'Auxerre, M. Lepère, se porta au-devant du chef de la colonne ennemie pour lui faire connaître la signature de l'armistice; le chef de la troupe prussienne, détachée à Appoigny, reçut aussitôt l'ordre de suspendre les hostilités. La situation eût été, pour les nôtres, des plus périlleuses; des colonnes ennemies, sur lesquelles on n'avait que des renseignements très vagues, occupaient alors la Puisaye et 1.200 hommes, avec une batterie, étaient à Toucy.

Le même jour (30) arriva l'ordre de rejoindre le camp de Nevers. Les bataillons laissés à Clamecy, sous les ordres du lieutenant-colonel Barret et du lieutenant-colonel Duchâteau, y arrivèrent les premiers. Les détachements d'Auxerre en partirent le 31 pour Courson, ils étaient, le 1er février, à Coulanges-sur-Yonne où ils cantonnèrent, ainsi qu'à Andryes, Crain et Festigny. Le général du Temple envoya alors l'ordre de retourner à Courson pour tenir en respect les troupes d'occupation de Toucy, mais le contre-ordre arriva dans la journée.

Le 2 février, on ne put cantonner à Clamecy, encombré de troupes, que fort peu de monde, une partie fut logée à Varzy. Le 3, les troupes cantonnées à Varzy se rendirent à Prémery, la colonne s'était reformée à Champlémy. Elles rentrèrent le même jour au camp de Pignelin.

Le brave colonel Carrière, malade, entra alors à l'ambulance et demanda à rentrer comme capitaine à son régiment de tirailleurs; après avoir accompli une si lourde tâche et l'avoir menée à bonne fin avec tant de difficultés de toutes sortes, il n'eut, comme récompense, que l'estime et l'admiration de ceux qui ont eu l'honneur de le connaître et de servir sous ses ordres.

Le 9 février 1871, le général du Temple passait au camp de Vernuche l'inspection de toutes les troupes qui y étaient alors campées.

La 1re brigade comprenait :

La 25e batterie du 12e d'artillerie;
Les 1er, 2e, 3e, 4e, 5e, 6e, 7e bataillons des mobilisés de l'Yonne;
Le 84e mobiles (Indre et Morbihan);
Le 5e bataillon des mobiles (Nièvre);
Compagnies des 27e et 67e de ligne;
Compagnie du génie.

La 2e brigade était formée par :

La 24e batterie du 2e d'artillerie;
Les 1er et 2e bataillons des mobilisés de la Côte-d'Or;
Le 1er bataillon des mobilisés de l'Aube;
Les 1er, 2e, 3e, 4e, 5e bataillons des mobilisés de la Nièvre;
Le 1er bataillon des mobilisés du Loiret;
Le 98e mobiles (4e bataillon de mobiles de la Nièvre, 2e et 3e bataillons de mobiles du Tarn-et-Garonne).

Le 17 mars 1871, le Gouvernement prononça la dissolution des troupes réunies dans la Nièvre et dans tous les camps d'instruction. Avant de se séparer d'elles, le général du Temple, commandant l'armée de la Nièvre, adressa l'ordre du jour suivant :

« Soldats qui composez la division de la Nièvre, je vous fais mes adieux. Au moment de vous quitter, je tiens à dire hautement que vous vous êtes vaillamment conduits. A Neuvy, à peine arrivés, l'ennemi nous attaque et vous le repoussez; à

Châtillon-sur-Loire, des mobilisés en sabots et armés de mauvais fusils suivent deux compagnies du 3e bataillon de Brest et enlèvent à la baïonnette toutes les positions de l'ennemi, qu'ils chassent devant eux. A Ouzouer, et deux fois à Briare, vous avez battu les Prussiens.

« En prenant personnellement le commandement de l'aile gauche de l'armée de la Nièvre, je m'étais donné pour tâche de ne jamais vous exposer à un échec, tout en préservant le département de la Nièvre.

« J'ai atteint mon but. A bientôt, j'espère! Vive la France! Vive la République!

« *Le général commandant l'armée de la Nièvre,*
« Louis DU TEMPLE. »

Le moral des mobilisés qui, au départ de leurs arrondissement, était excellent, a été très rapidement affecté. Les marches et contre-marches, que ces hommes ont faites avant d'être équipés et habillés, avant d'avoir été exercés suffisamment, ont nui beaucoup à leur instruction et à la discipline. Des distributions partielles de vêtements et d'équipements ont été faites à plusieurs reprises, mais elles ont été toujours incomplètes. Les vêtements étaient de mauvaise qualité, ils étaient insuffisants pour garantir les hommes du froid rigoureux qui sévissait. Les maladies ont enlevé chaque jour beaucoup d'officiers et une réorganisation se faisait lorsque l'ordre de licenciement arriva.

Les pertes subies ne sont dues qu'à la fatigue et aux maladies. La petite vérole surtout a fait de grands ravages. Le 1er bataillon de l'Yonne a perdu plus de 200 hommes (1).

Au 30 janvier, le 2e bataillon avait perdu quatre hommes, de maladie : Calmus Théodule (6e compagnie), mort le 16 décembre à Neuvy d'une angine couenneuse; Paul-Théodore Naudin (6e compagnie), mort à La Charité le 23 décembre; Ernest Daveau (4e compagnie), décédé à La Charité, le 24 décembre; Eugène Debourg (6e compagnie), mort le 19 janvier, à Asnières, ces trois derniers de la variole.

Au combat d'Avallon, le 16 janvier, 20 hommes ont disparu : 1re compagnie, Hippolyte Gillon, Christophe Minet, Enguerrand; 3e compagnie, Louis Raux, Apollinaire Loury, Théophile Bourrand, Alcidonis Plessis, Frédéric Septior, Charles Roté, Robert Bouillé, Louis Chancy, Jean-Baptiste Henry, Jules

(1) *Historique du 1er bataillon.*

Bertin, Théodore Gauthrot, Paulin Charrier, Eugène Savreau, Pélerin Cas, Léon Neveu et le sous-lieutenant Eugène Nain.

Au même combat, le garde Emile Front, de la 4e compagnie, a été légèrement blessé; aucun homme n'a été tué.

Au 23 janvier, le 3e bataillon avait perdu 9 hommes, de maladie : le caporal Emile Jolly, de la 2e compagnie, mort à l'hôpital de Clamecy, le 29 novembre; le caporal Joseph Rolley (3e compagnie), mort à Clamecy; les gardes Michel Montenat (3e compagnie), mort à La Charité, François Trinquet (3e compagnie), mort à Clamecy, Barbier (4e compagnie), mort le 17 janvier à Clamecy, Diard (4e compagnie), mort le 15 janvier à Clamecy, Joseph Chartraire (5e compagnie), mort le 19 janvier à Clamecy, ainsi qu'Adolphe Breuillard (5e compagnie) le 22 janvier, et Pierre Raffeneau (7e compagnie), mort le 22 janvier à Asnières (1).

Nous n'avons pas eu la bonne fortune de pouvoir nous procurer l'historique des autres bataillons de mobilisés de l'Yonne.

Nous avons vu que les forestiers de M. de Kirwan, le 9 décembre, avaient reçu l'ordre de gagner Clamecy depuis Courson. Cette compagnie partit de Clamecy le 10, sans distributions, à onze heures, pour Prémery, par un froid excessif et des chemins couverts d'une épaisse couche de neige. A Varzy, bon nombre des hommes de la compagnie étaient hors d'état de continuer à marcher; les autres se plaignaient hautement de leurs fatigues. Une voiture fut requise à Varzy pour transporter les hommes trop fatigués; mais à cause du grand froid, plusieurs préfèrent se traîner tant bien que mal le long de la route plutôt que de demeurer immobiles sur la paille d'une charrette. Le découragement gagnait les hommes, ces marches les éloignaient de plus en plus de leur département et elles étaient contraires au but de leur institution en compagnie *des guides du département de l'Yonne*. Ils furent cantonnés à 2 kilomètres au delà de Prémery, qu'ils traversèrent à 10 heures du soir. Le colonel Pallu était d'avis de licencier cette compagnie dont la plupart des hommes, mariés, pères de famille, dépassaient la quarantaine et quelques-uns atteignaient la soixantaine; il devait faire cette proposition au général. La compagnie arriva à Nevers le 11 décembre au soir.

(1) *Historique des 2e et 3e bataillons de mobilisés.*

Le général de Pointe n'admit pas les propositions du colonel Pallu et concéda seulement une visite médicale pour faire réformer ceux qui ne pouvaient plus supporter les fatigues de la campagne. Vingt gardes furent réformés. La compagnie fut réorganisée et son effectif réduit à 32 hommes, sous-officiers compris. Le mécontentement de ceux qui n'avaient pas été réformés fut sensible. Un nouvel élément vint bientôt s'y ajouter. Les autorités civiles de l'Yonne s'étaient absolument refusées à continuer aux guides forestiers l'allocation supplémentaire qui avait été convenue à l'origine, du moment qu'ils étaient appelés hors du département. A partir du 15 décembre, les guides maintenus voyaient donc leur solde réduite de plus de moitié (1), en même temps que le service qu'on réclamait d'eux devenait plus rude, augmentait leur éloignement de leurs foyers et dépassait davantage les exigences en vue desquelles on les avait primitivement demandés. C'est dans ces conditions qu'arriva l'ordre d'aller rejoindre à Cosne la colonne Bombonnel, destinée à opérer sur la rive gauche de la Loire, puis à enlever dans l'Yonne les garnisons prussiennes de Sens, Joigny, Brienon, Saint-Florentin, Tonnerre, etc. Bombonnel étant parti avec Bourbaki et considérant que sa mission ne durerait que 8 ou 15 jours pour revenir opérer ensuite dans l'Yonne, émit le désir que la compagnie forestière lui préparât les voies en éclairant ce pays à l'avance et le renseignât d'une façon précise à son retour, pour tomber alors à l'improviste sur l'ennemi.

Les forestiers quittèrent alors La Charité le 20 décembre, à 1 heure du soir, et gagnèrent Chamoux, puis Vézelay, en trois étapes : Châteauneuf, Varzy, Tannay. Depuis Chamoux, M. le sous-lieutenant Delassasseigne partit avec les gardes du cantonnement de Courson pour reconnaître la forêt de Frétoy, tandis que le reste de la compagnie, en deux groupes, reconnaissait : l'un la route d'Asnières; l'autre, la route de Chamoux. Le lendemain, on se divisa de nouveau : M. le lieutenant Le Blanc explorait le triangle formé par le confluent de l'Yonne et de la Cure et ayant pour base les masses boisées comprises entre Vézelay, Montillot, Lichères, tandis que le capitaine de Kirwan gagnait Avallon, pour compléter l'organisation du service d'éclaireurs prescrit par Bombonnel. De nombreux

(1) Sous-officiers, 1 fr. 25 par jour; caporaux et guides, 1 fr. par jour.

exprès envoyés par M. Delassasseigne tenaient journellement au courant de ce qui se passait dans la forêt de Frétoy, où les éclaireurs ennemis faisaient, depuis Auxerre, de fréquentes incursions. M. le lieutenant de Nailly explorait la forêt d'Hervaux et des rapports étaient envoyés par Nevers à Bombonnel. M. Le Blanc arrivait quelques jours après à Avallon, apportant d'utiles renseignements sur la région qu'il venait de parcourir et qui devint peu de temps après le théâtre des opérations du colonel Riu. Par d'autres guides envoyés au nord-est, on sut que divers détachements prussiens occupaient Nuits, Aisy, Anstrude, tandis que Chablis et Noyers voyaient passer des effectifs nombreux marchant sur Laignes et Montbard. Au 31 décembre, le mouvement paraissait terminé lorsque, vers 10 heures du matin, un parti de cavalerie ennemi fut annoncé à l'entrée d'Avallon. M. de Kirwan n'ayant sous la main qu'une douzaine d'hommes et ne doutant pas que, selon leur habitude, les cavaliers ennemis ne vinssent directement à l'Hôtel de Ville, rangea ses douze hommes à côté de cet édifice en les masquant derrière le pignon saillant d'une maison voisine, fit mettre la baïonnette au canon, charger les armes avec défense de tirer sans ordre, puis il fit barricader, avec des charrettes, les rues aboutissant à la place de l'Hôtel-de-Ville et engagea les gardes nationaux présents à se dissimuler dans les maisons de la place pour cerner les cavaliers aussitôt qu'ils seraient aux prises avec les forestiers. Soit que ces dispositions eussent inspiré quelque confiance aux Avallonnais, soit tout autre motif, un grand nombre se portèrent au-devant des cavaliers ennemis, les accueillirent par des ricanements et des sifflets, si bien que, soupçonnant quelque chose, ces derniers firent volte-face à mi-chemin à peu près de l'Hôtel de Ville et reprirent au galop la route de Sauvigny par laquelle ils étaient venus. Cependant des gens de ce village, arrivés après eux, annoncèrent que les Prussiens y avaient commandé leur déjeuner. A cette nouvelle, les forestiers conduits par une personne du pays, se portèrent immédiatement dans le petit bois qui entoure Sauvigny, tandis que des volontaires de la Garde nationale cherchaient à appuyer ce mouvement en se dirigeant en deux colonnes et par deux autres chemins sur le même point. Mais les vedettes de l'ennemi lui signalèrent cette manœuvre; il ne s'arrêta point à Sauvigny et les cavaliers continuèrent leur route pour rejoindre l'arrière-garde. Presqu'en même temps le colonel Carrière, qui venait de prendre position à Clamecy, télégraphiait au capitaine de Kir-

wan de rester à Avallon. Plusieurs guides partirent, déguisés, en reconnaissance pour Annoux, Châtel-Gérard, Jully et diverses autres localités de l'arrondissement de Tonnerre envahies par les Prussiens; tout un réseau de surveillance de l'ennemi et de correspondances devait être établi avec le concours de la Garde nationale et des forestiers étrangers à la compagnie et transmettre chaque jour, à Avallon, les nouvelles de Nuits, ligne de Châtillon-Laignes, Tonnerre, d'une part, de Nitry, Vermenton et au delà, d'autre part, nouvelles qui chaque jour également, seraient transmises à Clamecy, par Menades, Vézelay, Chamoux et Dornecy. La dernière partie du programme put seule être exécutée à point nommé; les lignes prussiennes, une fois traversées, ne furent plus franchissables et aucune nouvelle de l'arrondissement de Tonnerre ne put être transmise en temps utile. Ce ne fut qu'avec grand'peine que les guides qui y avaient été envoyés, voyant l'inutilité de leurs efforts purent rejoindre la compagnie. Nous ne parlerons pas de la défense d'Avallon qui a été traitée plus haut et à laquelle prirent part nos forestiers. A la suite des événements d'Avallon, le colonel Carrière manda à Vézelay le capitaine, tandis que les forestiers cantonnèrent à Saint-Père; puis il concerta avec lui un plan d'attaque des divers ponts du chemin de fer de Lyon. Le 22 janvier, la compagnie se divisa pour aller occuper divers postes. Le sous-lieutenant Guérard fit surveiller et éclairer, par des hommes déguisés, les abords du pont de Nuits, tandis que M. Le Blanc se chargeait des environs de Tonnerre, M. Delassasseigne de la section comprise entre Saint-Florentin et Laroche, M. Nailly des abords de Joigny, principalement au nord de cette ville et jusqu'à Villeneuve-sur-Yonne. Le capitaine se tenait à Auxerre où il centralisait les renseignements qu'il transmettait au colonel. C'est sur les données ainsi obtenues et par lesquelles on eut l'assurance qu'aucune réserve n'appuyait à quelque distance la garnison de la voie ferrée qu'eut lieu, du 24 au 25 janvier, l'attaque des ponts de Laroche et de Crécy et du poste de Brienon, suivie de la coupure de ces ponts; pareille opération devait être dirigée en même temps contre le pont de Nuits, par le commandant Robin; elle échoua comme nous l'avons indiqué.

Peu de jours après, les guides s'étant ralliés à Auxerre, leur mission terminée, la nouvelle de l'armistice fut annoncée. Le capitaine de Kirwan donna aux officiers et à tous les guides une permission de quinze jours, mais tout le monde devait rentrer au premier signal. La compagnie fut ainsi dis-

soute de fait à partir du 1er février; le provisoire devint définitif, la conclusion de la paix ayant suivi la prolongation de l'armistice (1).

A l'armistice, la compagnie de marche d'Auxerre fut dirigée sur Courson, Clamecy, La Charité, Nevers, où elle resta quelques jours, puis sur Cosne. Là elle fut embarquée en chemin de fer pour Cherbourg sur Dol, par Saint-Sulpice-Laurière, Nantes et Rennes. De Dol, cette compagnie se rendit par étapes à Valognes où elle retrouva les corps francs réunis sous les ordres du colonel Riu.

La paix étant conclue, elle fut désarmée à Valognes.

Voici l'ordre du jour adressé aux francs-tireurs réunis sous le nom *de régiment de tirailleurs d'élite,* régiment dont la compagnie de marche d'Auxerre formait la 2e compagnie:

« Avant de renvoyer dans leurs foyers les francs-tireurs des divers corps, réunis en ce moment à Valognes, sous le commandement du colonel Riu, le général en chef doit leur témoigner sa reconnaissance et les remercier, au nom de la France, des services qu'ils ont rendus à la défense nationale. Réunion d'hommes de tout rang et de tout âge, animés du plus pur patriotisme, ces corps ont éclairé nos armées, tourmenté l'ennemi dans ses marches, détruit ses convois et bien souvent arrêté ses mouvements. Ils étaient devenus la terreur du soldat prussien et ont empêché les forces énormes qui ont inondé la France de lui faire autant de mal qu'elles l'auraient voulu. Ces services ne seront pas oubliés par le pays; les francs-tireurs en conserveront aussi avec orgueil le souvenir en se préparant, pendant la paix, à renouveler leurs héroïques efforts. La fortune ne nous sera pas toujours fidèle, mais nous ne pouvons espérer des succès qu'après avoir réparé nos pertes par l'ordre, le travail et la pratique des vertus républicaines.

« Le général en chef compte que, rentrés dans leurs foyers, les francs-tireurs donneront à leurs concitoyens, comme ils ont donné pendant la guerre, l'exemple du dévouement et du courage.

« Valognes, le 8 mars 1871.

« *Le général de division, commandant en chef,*

« DE POINTE DE GÉVIGNY (2). »

(1) Rapport de M. de Kirwan, 17 avril 1871.

(2) *La Liberté,* 25 mars 1871.

CHAPITRE III

Garde nationale mobile

I. — ORGANISATION GÉNÉRALE DE LA MOBILE

La garde nationale mobile, auxiliaire de l'armée active, avait été créée par le maréchal Niel, le 1er février 1868, en vertu d'une loi votée le 14 janvier par les Chambres; elle était appelée à la défense des places fortes, des côtes et des frontières et au maintien de l'ordre à l'intérieur.

Elle se composait des jeunes gens qui, en raison de leur numéro de tirage au sort, n'avaient pas été compris dans le contingent, de ceux qui avaient été exemptés pour des motifs autres que leur défaut de taille ou pour infirmités, ainsi que des hommes qui se faisaient remplacer dans l'armée active; elle comprenait enfin les libérés du service militaire et de la garde nationale qui demandaient à en faire partie. Les substitutions étaient autorisées entre membres de la même famille, jusqu'au sixième degré. En dehors des cas prévus pour l'armée active, la loi dispensait du service, dans la garde nationale mobile, les employés des administrations de l'Etat ou les employés à un service public. Les jeunes gens se trouvant dans un cas d'exemption pour raison de famille pouvaient seuls se faire remplacer (1).

La durée du service y était de cinq années, à compter du 1er juillet de l'année du tirage au sort. De 17 à 40 ans, les citoyens pouvaient, sur leur demande, contracter des engagements de deux à cinq ans.

Chaque homme devait prendre part annuellement à quinze exercices d'une journée (2).

(1) *Revue d'Histoire*, septembre 1909, p. 475.

(2) Les exercices ont lieu le dimanche par groupe de quarante à cinquante hommes au maximum. L'instruction était donnée par des officiers et des sous-officiers instructeurs qui, pour ce service permanent, recevaient une indemnité annuelle. Les capitaines n'avaient pas de traitement fixe sur le budget de l'Etat, mais le Ministre de la Guerre arrêtait à 1.120 francs leurs frais de bureau et de représentation.

La loi avait un effet rétroactif et était immédiatement applicable aux hommes des classes 1866, 1865, 1864; les célibataires ou veufs sans enfants de ces classes, libérés par les conseils de révision, faisaient partie de la garde mobile, les premiers pendant quatre ans, les seconds pendant trois ans et les troisièmes pendant deux ans (1).

L'instruction du 28 mars 1868, précédée d'un rapport à l'Empereur, régla les détails d'organisation (2). Il devait être procédé immédiatement, disait cette instruction, à l'organisation complète de la garde nationale mobile (3). Des unités d'infanterie, bataillons et compagnies, des batteries d'artillerie devaient être formées dans chaque département, en nombre variable avec la population. L'effectif maximum de chaque bataillon était fixé à deux mille hommes, répartis en huit compagnies.

Les circonscriptions des unités correspondaient aux divisions ou subdivisions administratives du territoire (4).

Les cadres de chaque unité étaient numériquement les mêmes que ceux de l'armée active, mais leur recrutement était soumis à des conditions spéciales. « La garde nationale mobile, disait le maréchal Niel dans son rapport à l'Empereur, ne pouvant être soumise à une discipline aussi fortement constituée que celle de l'armée, il me paraît nécessaire que ses chefs, à tous les degrés de la hiérarchie, jouissent d'une considération personnelle qui leur donne l'autorité morale nécessaire à leur commandement. Il convient donc que les grades ne soient confiés qu'aux citoyens qui auront une situation honorable dans la circonscription de la troupe dont ils sollicitent le commandement. »

Aussi devait-on recruter les cadres parmi les officiers retraités ou démissionnaires, les officiers en activité de service ayant 30 ans de service révolus, les militaires libérés, les sous-officiers, caporaux ou brigadiers de l'armée ayant vingt-cinq ans de service et proposés pour la retraite, les appelés et les volontaires de la garde nationale.

(1) *Revue d'Histoire,* septembre 1909, p. 475.

(2) *Journal militaire officiel,* 1868, premier semestre, p. 262.

(3) Elle ne pouvait atteindre qu'au bout de cinq ans son effectif normal de 550.000 hommes.

(4) Un ou plusieurs cantons formaient, suivant le nombre d'hommes, une compagnie; un ou plusieurs arrondissements, un bataillon. Les effectifs des compagnies et bataillons devaient, par suite, varier considérablement.

Les officiers étaient nommés par l'Empereur, les sous-officiers et caporaux, par les généraux commandant les divisions militaires. C'est du reste à ces derniers qu'appartenait le commandement supérieur de la garde mobile.

Ce mode d'élection des cadres devait être la source de bien des mécomptes. C'est ainsi que le colonel d'état-major Berthaut, chargé d'une enquête auprès des Généraux et des Préfets, en vint à proposer de faire appel aux officiers démissionnaires « jeunes, très désireux de reprendre l'uniforme militaire qu'ils regrettent, très actifs et souvent pleins d'entrain. » Quant aux candidats n'ayant pas fait partie de l'armée, le colonel reccmmandait de ne faire porter les choix que sur des hommes sûrs et dévoués afin d'éviter au Gouvernement toute complication (1).

On se plaisait en effet à considérer la garde nationale comme « une institution politique destinée à devenir surtout un moyen d'influence électorale ». Les renseignements que les Préfets donnaient sur les candidats aux différents grades, l'appui qu'ils leur prêtaient ou leur refusaient se ressentaient naturellement de la conception particulière qu'ils avaient de l'armée de seconde ligne que voulait créer le maréchal Niel (2).

Les nominations du Gouvernement impérial, faites sous ces influences diverses, jusqu'au mois d'août 1870, donnèrent parfois le commandement à des officiers dont la personnalité politique accentuée devait, aux jours de crise, éveiller des susceptibilités. D'autre part, plusieurs candidats agréés se trouvèrent sans titres militaires, sans connaissances techniques suffisantes. D'où bien des complications. Les premiers de ces officiers ne tardèrent pas à se trouver en prise à des difficultés personnelles; quant aux seconds, ils se montrèrent rapidement embarrassés devant la troupe et n'eurent aucune autorité sur elle. La discipline s'en ressentit bientôt et après le 4 septembre, dans presque tous les bataillons, se manifesta un vif mécontentement contre les officiers « incapables et nommés par favoritisme. »

Un capitaine-major résidant au chef-lieu du département et secondé par un sous-officier secrétaire garde-magasin assurait d'une manière permanente l'administration de toutes les compagnies du département. Les sous-officiers et soldats pouvaient s'habiller à leurs frais ou recevoir, sur ordre du Mi-

(1) *Revue d'Histoire*, avril 1907, p. 126.

(2) *Ibid.*

nistre, des effets des magasins de l'Etat. Enfin un certain nombre de fusils étaient mis à la disposition de chaque commandant de compagnie pour donner l'instruction (1); les gardes mobiles pour lesquels les capitaines se portaient caution étaient autorisés à garder les armes chez eux (2).

On sait combien cette loi sur la garde nationale mobile fut mal accueillie en France, malgré les efforts du maréchal Niel. Dans les premiers jours de janvier 1869, le maréchal réunissait les officiers de la garde nationale de Paris et leur adressait une allocution énergique, marquant à chacun son devoir dans l'armée et ce que la Patrie attendait d'eux. Rappelant le souvenir des Volontaires de la République et des soldats du Premier Empire, il ajoutait que le cas échéant ces enseignements ne seraient pas perdus et que la nouvelle garde nationale ne démentirait pas la confiance que la France avait en elle (3).

Le maréchal Niel redoubla d'efforts pour faire aboutir malgré tout une œuvre dont l'exécution paraissait si difficile dans certaines régions; il allait même jusqu'à convoquer aux manœuvres annuelles du camp de Châlons les capitaines et commandants récemment nommés (4). De nouvelles instructions ministérielles recommandèrent d'établir d'abord la répartition des batteries d'artillerie, leur circonscription de recrutement et le nombre d'hommes qui devait les composer. Le minimum de la taille était fixé à 1 m. 62 et le contingent devait être fourni en commençant par les numéros les moins élevés et en comprenant avant tout les hommes qui demanderaient à faire partie de l'artillerie. Le surplus des hommes de la garde nationale mobile devait être réparti dans les bataillons et compagnies d'infanterie (5). Un crédit de trois millions était mis, au mois de mai, à la disposition de la garde mobile.

Malgré tous les soins du Ministre de la Guerre, l'organisation ne fut entreprise sérieusement que dans les départe-

(1) Au 11 août 1870, il avait été déjà délégué, au département de l'Yonne, 4.416 fusils transformés par la culasse pour les gardes mobiles. (*Revue d'Histoire*, avril 1907, p. 212.)

(2) Les fusils sont expédiés de la manufacture d'armes de Saint-Etienne.

(3) *Constitution*, 9 janvier 1869.

(4) *Id.*, 6 février 1869.

(5) *Id.*, 13 février 1869.

ments des trois premiers corps d'armée (1) et il n'y eut de réunions d'exercice qu'à Paris Au mois de novembre 1869, la garde mobile, d'après les décrets d'institution, aurait dû comprendre 318 bataillons d'infanterie à 8 compagnies, 122 batteries d'artillerie, 5 compagnies de pionniers. Au 1er juin 1870, son effectif est de 427.366 hommes; mais cet effectif n'existe guère que sur le papier, à l'exception de 120.000 hommes habillés et encadrés (100.000 hommes d'infanterie, 20.000 hommes d'artillerie) (2).

II. — MOBILISATION

Quand la guerre éclata, l'organisation des 318 bataillons de mobiles, dont la formation avait été décrétée, n'était pas terminée; même dans les trois premiers corps d'armée, les cadres étaient loin de se trouver au complet. Les approvisionnements en armes, munitions, effets d'habillement, d'équipement et de campement n'étaient pas rassemblés. Enfin, l'emploi général de la garde nationale mobile n'était pas prévu.

Dans les premiers jours de juillet, le Ministre fit offrir à des officiers de l'armée active des grades supérieurs à leur rang actuel dans la garde nationale mobile (3). A la même époque, 100 chefs de bataillon furent convoqués chez le colonel Berthaut pour les mesures à prendre en cas de mobilisation; les bataillons, dans ces projets, devaient être formés au camp de Châlons (4).

Cette question d'organisation préoccupait le Gouvernement

(1) 1er *corps*. — 1re division : Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, Aube, Yonne, Loiret, Eure-et-Loir. — 2e division : Seine-Inférieure, Eure, Calvados, Orne.

2e *corps*. — 3e division : Nord, Pas-de-Calais, Somme. — 4e division : Marne, Aisne, Ardennes.

3e *corps*. — 5e division : Moselle, Meurthe, Meuse, Vosges. — 6e division : Bas-Rhin, Haut-Rhin. — 7e division : Doubs, Jura, Côte-d'Or, Haute-Marne, Haute-Saône.

(2) J. Simon, *Origine et chute du second Empire*, p. 211, 212.

(3) A Auxerre, le capitaine Collavet, du 95e de ligne, est nommé chef de bataillon à la garde nationale mobile d'Auxerre. (*Constitution*, 14 juillet.) — MM. Rouanet, capitaine au 20e de ligne, et Bramas, capitaine au 21e, sont détachés de leur corps pour servir à la garde mobile, à Auxerre. (*Constitution*, 23 juillet.)

(4) *Constitution*, 14 juillet.

au plus haut point. Déjà, le 11 juillet, le Ministre, par une dépêche secrète adressée aux commandants des divisions territoriales, ordonnait de vérifier si les contrôles de la garde nationale mobile étaient bien au courant. Quelques jours plus tard (16 juillet), un décret prescrivait la réunion immédiate, au chef-lieu de leur département, des mobiles appartenant aux trois premiers corps d'armée, et la loi du 17 juillet appelait à l'activité toute la garde nationale mobile.

La convocation suivante était adressée (1) à tous les militaires de la garde nationale mobile.

GARDE NATIONALE MOBILE

Ordre d'appel à l'activité

En exécution....., qui appelle à l'activité la garde nationale mobile, et des ordres du Ministre de la Guerre,

Il est prescrit au nommé...., garde national mobile du département de...., canton de......, de se rendre le......, à... . ., chef-lieu du département.

Tout retard non justifié qu'apporterait le garde nationale mobile à l'exécution de cet ordre le mettrait dans le cas d'être poursuivi selon les prescriptions du Code de justice militaire.

Le Capitaine-Major
de la Garde nationale du département d.....

Vu :
Le Sous-Intendant militaire,
X...

Pour assurer l'exécution de ces prescriptions, une circulaire du 19 juillet invita les généraux commandant les sept premières divisions militaires à convoquer d'abord les cadres, les laissant libres d'échelonner les jours de convocation des différentes unités pour éviter les encombrements. Mais le lendemain une nouvelle circulaire ordonnait la convocation sans délai, au chef-lieu du département, de tous les mobiles des trois premiers corps d'armée (2). A Paris, pour accélérer le choix des jeunes gens valides, un Conseil de révision, ayant pour mission de vérifier les réclamations et de pronon-

(1) *Constitution,* samedi 16 juillet.
(2) *Revue d'Histoire,* avril 1907.

cer les exemptions, est immédiatement constitué. Les exemptions, par ordre du Ministre, ne pourront pas dépasser quatorze pour cent et elles devront porter uniquement sur les soutiens de famille et sur ceux atteints de maladie grave (1).

En sortant du Conseil, les mobiles sont répartis dans les casernes et les forts évacués par les troupes; une fois habillés, ils doivent partir pour le camp de Châlons. Il était ajouté que les gardes mobiles des classes 1866, 1867, 1868 et 1869, ayant l'habitude de soigner les chevaux et désireux d'être employés pendant la durée de la campagne à la conduite des bagages des officiers généraux et des officiers d'état-major, étaient invités à se présenter boulevard des Invalides (2).

Cependant, le 21 juillet, une nouvelle circulaire autorisait les généraux commandant les sept premières divisions militaires à choisir d'autres centres que les chefs-lieux de département si cela était nécessaire. Enfin une dépêche du 25 rendait aux généraux la faculté, enlevée par celle du 20, d'échelonner leurs convocations. Mais les ordres d'appel immédiat, conformes à cette dépêche du 20, étaient déjà lancés; d'autre part, on ne pouvait renvoyer les hommes arrivés et ces derniers ne pouvant être immédiatement armés et habillés, allaient encombrer inutilement les casernes et les villes.

Ces gardes vivant dans l'oisiveté et isolément avec leur solde journalière de 1 fr. (3), bon nombre d'entre eux devenaient une gêne et quelquefois un sujet de crainte pour les habitants; les bataillons n'étaient, en effet, remis à l'autorité militaire qu'une fois formés et les cadres inexpérimentés n'arrivaient pas à maintenir la discipline. Aussi les Préfets et les Commandants de divisions militaires furent-ils unanimes à demander, dès le début d'août, l'éloignement des unités déjà formées et leur envoi dans des places fortes ou camps d'instruction. Mais le Ministre répondit, le 14 août, que ces bataillons ne pourraient être déplacés qu'autant qu'ils seraient déjà exercés. C'était mettre les officiers et sous-officiers en

(1) *Constitution*, 19 juillet.

(2) *Id.*, ibid.

(3) Pour l'habillement et l'équipement, chaque garde devait recevoir une première mise de quarante francs et une mise journalière d'entretien de dix centimes. Ce ne fut pas toujours fait et l'autorité militaire s'en chargea par circulaire du 20 octobre. (*Revue d'Histoire*, novembre 1909.)

présence de bien des difficultés : par suite du recrutement régional poussé jusqu'à la dernière limite, les gradés subalternes furent quelquefois impuissants à se faire obéir et grand nombre d'entre eux démissionnèrent. Acceptées au début, ces démissions furent refusées à partir du 8 septembre et la suspension du grade frappait tout officier présentant sa démission.

Un décret du 18 juillet autorisait la réunion des bataillons, une fois habillés et armés, en régiments provisoires à deux, trois ou quatre bataillons, puis leur groupement en brigades de deux à trois régiments et celui des brigades en divisions de quatre à six brigades.

Mais la loi du 17 juillet devait subir encore bien des modifications; c'est ainsi qu'un décret du 7 août tendait à mettre dans les rangs de la garde mobile tous les citoyens âgés de moins de 30 ans et n'en faisant pas partie. Ce projet de loi ne fut pas voté, mais remplacé par la loi du 10 août, appelant sous les drapeaux, pendant la durée de la guerre, les anciens militaires de 25 à 35 ans, célibataires ou veufs sans enfant et n'appartenant pas à la garde mobile. Une nouvelle loi du 18 du même mois incorpora les jeunes gens des classes 1865 et 1866, célibataires ou veufs sans enfant, qui s'étaient fait exonérer.

Le Gouvernement ne paraissait pas encore fixé, car dans la séance de la Chambre du 3 septembre, MM. Haentjens et Argence proposèrent un projet de loi ayant pour objet d'appeler sous les drapeaux tous les citoyens de 25 à 35 ans, mariés ou non, ayant satisfait à la loi de recrutement et ne figurant pas sur les contrôles de la garde mobile, de donner au Ministre le droit de requérir et d'incorporer d'office tous les anciens gradés au-dessous de 60 ans. La Chambre prononça bien l'urgence, mais la loi ne fut pas votée (1).

Comment utiliser maintenant cet appoint sérieux que pouvait donner à la France la garde nationale mobile? Nous retrouvons ici les mêmes hésitations! Le Ministre songea tout d'abord à verser dans chacun des régiments de ligne sept cents mobiles et cette idée donna naissance à un projet de loi déposé le 9 août au Corps législatif et dont les deux premiers articles disaient :

Art. I. — Les citoyens âgés de moins de 30 ans qui ont

(1) Jules Simon, *op. cit.*, p. 343.

satisfait à la loi de recrutement et qui ne figurent pas sur les contrôles de la garde mobile sont appelés à en faire partie.

Art. II. — Il pourra être prélevé sur la garde mobile, suivant les besoins du service, des contingents destinés à être incorporés dans les corps de l'armée active.

Accepté par le Conseil des Ministres, ce projet fut renvoyé par le Corps législatif à l'examen immédiat d'une Commission qui devait le rapporter le lendemain à la tribune. Mais à la fin de la séance du 9 août, le Ministère Ollivier fut renversé et la loi votée sans l'approbation d'aucun Ministre de la Guerre. Or la Commission avait singulièrement modifié le texte du projet primitif. Après avoir songé à organiser des corps de mobiles (19 août), puis à introduire un bataillon de garde mobile dans les régiments de marche formés par les quatrièmes bataillons (21 août), à abolir la garde mobile et à l'incorporer dans l'armée active (24 août), le Corps législatif vota la loi du 29 août :

Art. I. — Les bataillons de la garde nationale mobile peuvent être appelés à faire partie de l'armée active pendant la guerre actuelle.

Art. II. — Sont considérés comme faisant partie de la garde nationale, les citoyens qui se portent spontanément à la défense du territoire avec l'arme dont ils disposent et en prenant un des insignes distinctifs de cette garde.

Art. III. — Les anciens officiers, sous-officiers et caporaux peuvent être admis à servir activement, pendant la durée de la guerre, dans les grades dont ils étaient titulaires.

Cette faculté d'incorporer la garde mobile dans l'armée de ligne ne fut pas appliquée. Aussi, après l'échec de tous ses projets successifs, le Ministre, sur les instances du Gouverneur et du Comité de Défense de Paris, décida-t-il, le 31 août, l'envoi dans la capitale de 100.000 mobiles pris parmi les bataillons les mieux organisés des départements. Dans la séance de nuit du 3 septembre, l'ordre fut donné de diriger sur Paris toutes les troupes formées en province et d'organiser une armée de 300.000 hommes derrière la Loire (1).

18.000 mobiles se trouvaient déjà rassemblés au camp de Châlons vers le milieu d'août; mais sur ce nombre, 800 étaient sans fusils, 8.000 pourvus d'armes anciennes et 2.000 seulement avaient des chassepots; « troupe vouée, en cas d'attaque,

(1) Jules Simon, *op. cit.*, p. 358.

dit le général Trochu, à une affreuse débandade et à une destruction certaine » (1).

Conformément aux ordres du 31 août, des bataillons furent dirigés sur Paris à l'effectif de 1.200 hommes et 24 officiers, laissant dans les centres de formation un certain nombre d'hommes qui constituèrent des compagnies de dépôt (2).

A la veille de quitter le Ministère de la Guerre, le 3 septembre, le général Montauban signalait encore aux Préfets les nombreuses réclamations suscitées par les dispenses à titre de soutien de famille et accordées par les Conseils de révision aux gardes mobiles appelés à l'activité! Il leur prescrivait de signaler aux généraux commandant les subdivisions les gardes mobiles paraissant être inscrits à tort sur les listes des soutiens de famille, ainsi que ceux à qui il pourrait être délivré des sursis de départ pour être exceptionnellement maintenus dans leurs foyers. Le nombre de ces sursis ne devait pas dépasser celui des hommes renvoyés à leurs corps. Des réclamations nombreuses et fondées ayant continué à se produire dans tous les départements, le Gouvernement de la Défense nationale institua, par arrondissement, un Conseil de révision qui devait étudier tous les cas de dispenses accordées et désigner pour chaque canton, jusqu'à concurrence de 14 0/0, les jeunes gens qui auraient le plus de titres à la dispense (3).

Le 12 août, deux circulaires émanant du Ministre de la Guerre donnaient la marche à suivre pour convoquer les anciens militaires non mariés ou veufs sans enfant, de 25 à 35 ans, et autoriser les remplacements. Ces militaires, convoqués par voie d'affiches au chef-lieu du département de leur résidence, devaient être dirigés soit sur les dépôts des corps dans lesquels ils avaient servi, soit sur les dépôts de leur arme le plus à proximité (4).

En résumé, le 4 septembre, la garde nationale mobile comprenait, comme infanterie, 318 bataillons à 8 compagnies, dont 174 avaient formé 58 régiments numérotés de 1 à 58. Du 4 au 16 septembre, il fut créé neuf nouveaux régiments allant de 59 à 67. Mais 118 bataillons se trouvaient dans les places investies, si bien que la délégation du Gouvernement

(1) Jules Simon, *op. cit.*, p. 227.

(2) *Revue d'Histoire*, septembre 1909.

(3) *Id.*, ibid.

(4) *Constitution*, 16 août.

de la Défense nationale ne disposait que de 200 bataillons; sur ce nombre, 111 formaient déjà 38 régiments; des 89 bataillons restant, 73 furent utilisés pour organiser, avec 42 bataillons nouveaux, 42 régiments donnant ensemble 115 bataillons (soit 104 régiments) ; les 16 autres bataillons restèrent indépendants, ainsi que 36 bataillons de création récente.

Telles furent donc les dispositions générales prises par le Gouvernement pour résister à l'envahisseur.

Voyons maintenant la façon dont elles furent appliquées dans le département de l'Yonne qui comptait 4 bataillons de mobiles; 3 de ces bataillons devaient former le 14e mobiles, tandis que le 4e entrait avec deux bataillons du Cantal, dans la composition du 72e mobiles. Trois compagnies étaient, en outre, envoyées à la garde des bestiaux d'approvisionnement, à Paris. Les quatre compagnies de dépôt, formées en compagnies de volontaires, furent envoyées, au mois de décembre, au camp de Cherbourg. Le dépôt était à Nantes.

III. — ORGANISATION DE LA GARDE NATIONALE MOBILE DANS LE DÉPARTEMENT

La loi appelant la garde nationale mobile à l'activité fut insérée au *Moniteur* du 18 juillet 1870 (1). Aux termes du décret du 16, les gardes mobiles des classes 1865, 1866, 1867 et 1868 faisant partie des Ier, IIe et IIIe corps d'armée, doivent être convoqués immédiatement au chef-lieu de département (2). Dès le 21 juillet, la municipalité d'Auxerre informe les habitants que les hommes qui ne pourront être reçus à la caserne, en raison du chiffre inaccoutumé de la garnison, seront logés chez l'habitant pendant trois jours. Dans le cas où le séjour de ces troupes se prolongerait au delà de ce délai, les habitants auront droit aux indemnités fixées par la loi.

Le 25 juillet 1870, M. Tarbé des Sablons, préfet de l'Yonne, adressait aux Maires du département une circulaire détaillée concernant la garde nationale mobile (3), appelant leur attention sur les diverses dispositions de la loi et ses principaux articles, et faisant appel au patriotisme de tous : « La loi, écrivait-il, ouvre largement la porte à tous les hommes de

(1) *Yonne*, 19 juillet.
(2) *Yonne*, 2 août 1870.
(3) *Constitution*, 30 juillet.

bonne volonté qui ont la noble ambition de servir leur pays, et M. le Ministre de la Guerre vient de décider que les engagements volontaires dans la garde nationale mobile pourront être limités à la durée de la campagne. »

Le Conseil de révision devait tenir une dernière séance le mardi 2 août pour la réception des remplaçants présentés par les jeunes gens du contingent de la classe 1869.

En exécution d'une décision de M. le Maréchal, commandant le 1er corps d'armée, les officiers et sous-officiers du Ier bataillon de la garde mobile étaient invités à se rendre à Auxerre. Quant aux jeunes gens formant ce bataillon, ils seraient convoqués vers le 1er août. Les autres bataillons (1), formés le deuxième par l'arrondissement d'Avallon, le troisième par celui de Joigny, le quatrième par celui de Sens et le cinquième par l'arrondissement de Tonnerre, recevaient l'ordre de départ pour les jours suivants (2). En attendant qu'ils soient définitivement armés et équipés, les gardes mobiles devaient rester en garnison à Auxerre, Avallon, Joigny et Sens (3).

Le 30 juillet, M. Tarbé des Sablons adressait une nouvelle circulaire aux Maires du département concernant les dispenses. Le chiffre de ces dernières (10 /0) n'ayant pas été atteint lors de la formation des contingents, les dispenses non attribuées pouvaient s'ajouter aux 4 0/0 (soutiens de famille) de manière à compléter au chiffre de 14 0/0 (4).

Les engagements étaient reçus de 17 à 40 ans; la taille minimum exigée était de 1 m. 35 pour l'infanterie et 1 m. 62 pour l'artillerie (5).

(1) Les bataillons étaient numérotés par ordre alphabétique du nom de leur arrondissement, et les compagnies d'après celui des cantons.

(2) *Constitution*, samedi 30 juillet.

(3) Auxerre. 1.200; Avallon, 1.000; Joigny, 1.200; Sens, 1.000. (*Constitution*, 2 août.)

(4) Les dispenses déjà accordées pour chacune des classes appelées à l'activité sont, pour la classe de : 1865, sur un contingent de 875 hommes, de 78; 1866, sur un contingent de 959 hommes, de 75; 1867, sur un contingent de 1.370 hommes, de 14; 1868, sur un contingent de 1.463 hommes, de 11.

Il en résulte que le Conseil de révision peut encore dispenser sur les classes de : 1865, 5 0/0, soit 42 jeunes gens; 1866, 6 0/0 soit 60 jeunes gens; 1867, 13 0/0, soit 178 jeunes gens; 1868, 13 0/0, soit 194 jeunes gens.

(5) *Constitution*, 4 août 1880.

En raison de l'impossibilité de les caserner, les bataillons convoqués à Auxerre, Avallon, Joigny et Sens, devaient être logés chez l'habitant. Déjà, dans nos villes, plusieurs généreux citoyens avaient offert d'héberger les mobiles; le Préfet encourageait tous ceux qui auraient à les recevoir, à les accueillir avec une cordiale sympathie et à les considérer comme les enfants de la maison (1).

La générosité des habitants de l'Yonne ne devait pas se borner à des mesures de première nécessité. De tous côtés s'ouvrent des listes de souscription et chacun s'ingénie, dans la mesure de ses moyens, à venir en aide aux généreux défenseurs de la Patrie, aux prises avec les dures épreuves de la guerre.

M. Collette, percepteur à Saint-Sauveur (2), ancien capitaine au 1er zouaves, adressait le 17 juillet, au journal *La Constitution*, la lettre suivante :

« Au moment où j'écris, la guerre a peut-être déjà fait ses premières victimes. L'heure n'est pas aux attendrissements inutiles et la mort des braves est une gloire aussi bien pour l'individu que pour les siens. Dans une pareille situation, nous n'avons pas à nous préoccuper de ce qui touche aux opérations militaires; mais déjà des cœurs se sont émus et des dons de toute nature affluent de toute part, avant même que des Comités locaux aient été institués pour veiller à la concentration et à la direction régulières de ces offrandes nationales.

« J'ai longtemps fait la guerre moi-même et touché de près à toutes les cruelles privations qu'elle impose. J'ai pensé que mes idées là-dessus ne seraient pas absolument inutiles et je m'adresse à vous, monsieur, pour leur prêter l'appui de votre publicité.

« 1° En ce qui concerne les hommes valides et bien portants, constitution, pour chaque chef-lieu de département ou d'arrondissement ou de canton, d'une Commission destinée à recevoir les dons en nature et procéder à l'emballage ou à l'expédition, soit sur le Comité central à Paris, soit directement, sur les grands quartiers généraux des corps d'armée, où l'intendance militaire prendra les dispositions nécessaires à leur répartition.

(1) *Constitution*, 11 août 1870.

(2) *Constitution*, 19 juillet.

« 2° Il est de la dernière importance qu'une portion du Comité central, à Paris même, s'occupe des secours à allouer aux jeunes femmes laissées sans ressources par leurs maris, appelés sous les drapeaux; il y a là une question très douloureuse, très délicate et plus qu'ailleurs une question d'urgence.

« La faim n'attend pas : qu'on se hâte donc!...

« 3° J'en viens aux malades et aux blessés. Il s'est établi, à Paris, une Association générale pour les blessés de terre et de mer. C'est là une grande idée, mais pour qu'elle porte ses fruits, il est nécessaire qu'elle rencontre un Comité correspondant dans chaque centre important. Là seront reçus les dons en argent et en nature, recueillis par les Comités d'arrondissement ou de canton. Je n'entre pas dans tous les détails.

« L'important est qu'on se hâte. Il est seulsment une question sur laquelle je veux insister. Dans nos grandes guerres de Crimée ou d'Italie, une chose a toujours manqué dans nos ambulances : la charpie, et elle manquera toujours un peu, quelque effort qu'on fasse, en raison de l'énorme quantité qui s'en consomme. J'ai vu panser nos blessés et les blessés russes d'Inkermann avec de l'affreuse filasse ! Il y a des blessures qui exigent cinq à six livres de charpie par jour; enfin, qu'on songe à ceci : la propreté d'une blessure, et la fréquence de pansements blancs et frais, sauveraient autant de blessés que la science chirurgicale. Il est donc indispensable que, dans chaque commune, un atelier soit installé pour faire de la charpie. On y appellerait les pauvres filles ou femmes sans travail, qu'on paierait, bien entendu, et aussi les ouvrières volontaires et gratuites. La matière première abonderait : vieux draps, vieilles chemises, tout sert à l'œuvre pieuse et nationale...

« Je croirais, monsieur, faire une injure à la France s'il me fallait, en terminant, faire appel au cœur de ses enfants.

« Tout est prêt : la pièce d'or du riche, l'obole du pauvre.....

« L'Empereur l'a dit : « Nous commençons une lutte sérieuse ». Préparons-nous donc à tous les sacrifices. Nos soldats vont combattre pour nous; prenons une petite part à leurs glorieuses souffrances, en nous privant pour eux; mais surtout, hâtons-nous... »

Le Préfet de l'Yonne, encourageant ce mouvement, adressait aux Maires la circulaire ci-dessous (1) :

ARMÉE DU RHIN

Souscription nationale

A Messieurs les Maires du département

« Messieurs,

« Les circonstances solennelles dans lesquelles nous nous trouvons placés imposent à chacun des devoirs : s'il appartient aux jeunes citoyens d'aller couvrir de leur corps les frontières et l'honneur de la France, vous penserez, comme moi, qu'il ne suffit pas de les accompagner de nos vœux. Nous devons, nous voudrons prouver à l'armée combien le pays est de cœur avec elle. Des souscriptions patriotiques s'organisent déjà sur plusieurs points de notre territoire. Le département de l'Yonne, dont la fibre généreuse vibre toujours avec tant d'énergie pour toutes les causes nationales, ne voudra pas rester en arrière : il s'associera à ce grand et noble mouvement qui entraîne la France tout entière. Je vous engage donc, Messieurs, à ouvrir immédiatement dans vos communes, une souscription en faveur de l'armée, je me repose entièrement sur vous du soin de prendre les mesures nécessaires à cet effet. Vous pourrez organiser un Comité chargé de recueillir les souscriptions. Les plus modestes offrandes doivent être reçues avec reconnaissance, car chacun, suivant ses moyens, tiendra à honneur de venir apporter à nos braves soldats le gage de sa cordiale sympathie... »

Une souscription est de suite organisée entre plusieurs habitants d'Auxerre (2). Une Commission est nommée pour recevoir les offrandes. Une souscription est également ouverte pour les femmes et les enfants des militaires appelés sous les drapeaux. Pour le soulagement des blessés, une réunion a lieu le 20 juillet à l'Hôtel de Ville : cinq commissaires sont désignés pour centraliser les dons et le travail des habitants; les personnes qui peuvent disposer de vieux linge de toile sont invitées à le leur adresser; ils le remettront aux tra-

(1) *Constitution*, 21 juillet.

(2) La première liste de souscription donne 3.040 francs; au 23 juillet, 6.877 francs.

vailleurs de bonne volonté pour faire de la charpie (1). C'était encore un moyen de servir la Patrie.

IV. — ORGANISATION DU 14e RÉGIMENT DE MOBILES

Le 10 août, la Mairie d'Auxerre prévenait que le Ier bataillon des gardes mobiles de l'Yonne serait réuni dans la ville le samedi suivant (2). La caserne étant occupée par la troupe, les hommes devaient loger chez l'habitant. Le Maire était assuré d'avance qu'on les accueillerait comme des frères, et que, selon l'expression de la proclamation du Préfet, ils seraient considérés partout comme les enfants de la maison. A cet effet, tous les billets de logement, sans s'arrêter aux abonnements que certaines maisons avaient avec les aubergistes, furent délivrés au nom des habitants eux-mêmes.

Les dispositions prises dans le département prévenaient donc la dépêche du Ministre de l'Intérieur du 12 août 1870, adressée aux Préfets et réglant définitivement l'organisation de la garde mobile (3) : « De concert avec le Ministre de la Guerre, je vous charge de l'organisation de la garde mobile, y compris la classe 1869. Télégraphiez ou envoyez immédiatement ordonnance ou estafette dans chaque commune. Pourvoyez d'urgence à leur logement provisoire chez l'habitant. Laissez les soutiens de famille dans leurs foyers. Faites revue de départ très rapide, mais sévère pour exemption à cause d'infirmités, avec médecin, officier supérieur, que désignera le général, et officier de gendarmerie. Nous ne voulons que des hommes très solides : indiquez-moi nombre exact de ces hommes prêts à partir, par le télégraphe, dès que vous le connaîtrez.

« L'uniforme sera blouse bleue avec ceinture en cuir, avec galon rouge en croix sur la manche, sac en toile avec bretelle et un képi.

« Dites-moi si vous pouvez vous procurer ces effets chez

(1) Les hospices de l'Yonne offrent au Ministre de la Guerre 190 lits : Auxerre, 50; Avallon, 20; Joigny, 75; Tonnerre, 20; Chablis, 4; Saint-Florentin, 9; Brienon, 2; Saint-Julien-du-Sault, 4; Villeeuve-sur-Yonne, 6.

(2) 12 à 1.500 hommes. *Constitution,* 11 août.

(3) *Constitution,* 13 août.

vous, en trois ou quatre jours. Serait très préférable à un envoi de Paris qui entraînerait lenteurs et serait peut-être impossible.

« Les cadres recevront tunique en drap aux lieux de rassemblement. Chaque homme se pourvoiera de deux chemises et d'une paire de souliers. Solde provisoire, 1 franc par jour. Délivrez mandat pour trois jours à la fois aux commandants qui répartiront entre capitaines. Mobiles vivant à l'ordinaire.

« Exercez provisoirement aux fusils que pompiers prêteront volontiers. Action patriotique. 100 fusils peuvent exercer 100 hommes, de 5 à 7 heures du matin et 100 de 7 à 9 et ainsi de suite.

« Occupez-vous jour et nuit de cette organisation. Je vous indiquerai lieu définitif de rassemblement de mobiles, où l'on délivrera les armes.

« Pour le Ministre de l'Intérieur :
« *Le Conseiller d'Etat, directeur général,*
« Henri CHEVREAU. »

Grâce au zèle et à l'empressement de tous, le général commandant la 1re division militaire pouvait écrire au Ministre de la Guerre, le 26 août : les bataillons de la garde mobile sont réunis à Auxerre, Avallon, Joigny et Sens; leur organisation est assez avancée pour qu'on puisse les employer (1). A la fin du mois d'août, le Ier bataillon a 1.400 hommes armés; le IIe, 1.156; le IIIe, 1.320 et le IVe 1.236. Ces hommes ont le petit équipement, ils auront le grand le 10 septembre (2).

Le Ier bataillon se rassemble à Auxerre le 14 août. Il est formé des hommes de l'arrondissement d'Auxerre, chaque escouade comprenant une partie de commune, une ou plusieurs communes voisines, suivant le nombre d'hommes, en l'égalisant autant que possible (3).

Son arme est le fusil à tabatière; il va entrer en campagne d'hiver avec blouses bleues, pantalons de toile, sans sacs ni effets de campement (4).

Les trois bataillons d'Auxerre, Avallon, Joigny et Tonnerre formèrent le 14e mobiles; quant au IVe bataillon qui s'était

(1) *Revue d'Histoire,* mai 1907.
(2) *Id.,* ibid.
(3) *Yonne,* 23 août 1870.
(4) Grenest, *Armée de l'Est,* t. I.

réuni à Sens, il devait entrer dans l'organisation du 72e mobiles.

Les bataillons de la garde mobile une fois réunis, les autorités durent procéder à leur habillement et équipement. Nous avons vu que les objets d'équipement et d'habillement consistaient en blouse bleue, képi en drap, ceinturon en cuir, porte-baïonnette et fourreau, cartouchière, musette, vareuse en molleton, pantalon en drap.

L'autorité se dispensa de passer des marchés et distribua le travail entre divers fournisseurs et ouvriers, pour hâter la confection (1); toutefois, pour les vareuses et pantalons, un marché fut passé le 27 septembre 1870, avec MM. Beau-Barry, de Tonnerre; Roy, Cercueil et Bloch, d'Auxerre.

Les pantalons et vareuses représentaient la partie la plus importante de l'habillement; M. Tarbé s'était mis en rapport avec la maison Cahen, de Paris, pour assurer cette fourniture. Le nouveau Préfet, M. Ribière, envoya à Paris un officier de la garde mobile pour vérifier l'état d'avancement des fournitures à faire et prendre livraison, mais 400 pantalons seulement étaient prêts à la date du 12 septembre, lorsque les besoins exigeaient plus de 5.000 vareuses et pantalons. C'est ainsi que l'on fut amené à se servir des ressources locales et à passer le marché du 27 septembre 1870.

V. — HISTORIQUE DU 14e MOBILES

Les prescriptions ministérielles concernant la garde mobile furent scrupuleusement observées dans l'Yonne. C'est ainsi que, dès les premiers jours du mois d'août, on pouvait voir, sur les promenades d'Auxerre, un certain nombre de jeunes gens des mobiles du Ier bataillon, apprendre à manier le chassepot (2) sous la direction de caporaux du bataillon de dépôt (3).

(1) Les articles désignés ont atteint les prix suivants : blouse, entre 5 fr. 50 et 7 fr., suivant la taille; képi, de 2 fr. 40 à 2 fr. 75; ceinturon, 1 fr. 20 et 1 fr. 30; porte-baïonnette, 0 fr. 50; fourreau, 1 fr. 25; cartouchière, 2 fr. et 2 fr. 65; vareuse et pantalon, ensemble 25 fr. Les crédits s'élevaient à 255.000 francs; les dépenses à 236.275 fr. 35. (Rapport du Préfet au Conseil général.)

(2) 4.416 fusils d'infanterie transformés par la culasse furent envoyés au département le 11 août 1870.

(3) *Constitution*, 4 août 1870.

Toutefois, ils n'entrèrent pas en campagne dès leur organisation achevée, et ce ne fut que plus tard qu'ils quittèrent le département. Au début, nos bataillons de mobiles furent chargés de surveiller les points de passage sur l'Yonne et de garder la voie ferrée de Paris à Lyon. Le Ier bataillon détachait des compagnies à Brienon, Saint-Florentin et Laroche. Le 25 août, la 1re compagnie de ce bataillon quittait Auxerre à 5 heures du matin, à destination de Saint-Florentin (1). Bon nombre de citoyens l'accompagnèrent jusqu'à Jonches. En tête marchait la fanfare des pompiers, jouant alternativement la *Marseillaise,* les *Girondins* et le *Chant du départ* (2). Le IIe bataillon se rendait, le 27 août, à Tonnerre, tandis que le IIIe bataillon restait aux environs de Joigny.

Les officiers du bataillon d'Auxerre furent présentés, le 14 septembre, par le Général commandant la subdivision, au Préfet de l'Yonne, M. Ribière. Ce dernier profita de l'occasion pour faire appel au patriotisme de ces officiers, aux sentiments d'honneur, de devoir, de dévouement qui doivent être gravés dans le cœur de chacun. Il les exhorta à maintenir autour d'eux la discipline et l'affection, leur demandant d'entretenir l'activité et d'exciter l'émulation de leur troupe (3).

Quelques jours après (28 septembre), le capitaine de Beauvais, sur l'ordre du général de Kersalaun, partait avec sa compagnie (la 6e), pour Charny. Il devait s'établir dans cette localité et détacher une fraction sous le commandement d'un lieutenant à Rogny (4). Les autres compagnies du Ier bataillon restèrent à Auxerre jusqu'au 6 octobre, date à laquelle elles partirent pour Joigny.

Leur séjour au chef-lieu du département fut marqué par la manifestation du 2 octobre, à la suite de laquelle le général de Kersalaun demanda à être relevé de son commandement (5), et par une campagne très vive menée contre le commandant du régiment de mobiles, M. Lebrun de Rabot (6).

(1) A l'hôpital, 1; en convalescence, 1; absents, 30.

(2) *Constitution,* 25 août 1870.

(3) *Constitution,* 15 septembre 1870.

(4) La compagnie est à Toucy le 28, à Charny le 29.

(5) Le commandant de gendarmerie Pitaux prit le commandement de la subdivision jusqu'à la nomination du successeur du général de Kersalaun. (*Yonne,* 15 octobre.)

(6) Chef de bataillon d'infanterie en retraite Martinien, *Corps auxiliaires,* I-3).

Dans la lettre suivante adressée le 2 octobre 1870 au Préfet, le lieutenant-colonel de mobiles protestait contre les accusations portées contre lui (1) :

« Des calomnies odieuses sont répandues contre moi dans la ville d'Auxerre. Comme il est facile d'en deviner la source, je m'étais contenté, jusqu'ici, de la mépriser. Aujourd'hui que ces calomnies prennent assez de consistance pour qu'elles aient un accès auprès de vous, qui vous en êtes montré ému au point d'en parler au Général commandant la 6e subdivision militaire, je ne saurais trop, monsieur le Préfet, protester contre un tel procédé venant de la part du représentant de l'autorité gouvernementale. Cette protestation que je vous adresse, monsieur le Préfet, j'en rends compte à Tours à M. le Ministre de la Guerre. Depuis trois mois, sachez-le bien, je n'ai eu dans le cœur qu'un seul sentiment, l'amour de la Patrie, qu'un seul cri : Vive la France!

« Depuis l'avènement de la République, je me suis rallié loyalement à elle, et c'est aussi le conseil que j'ai donné à tous mes gardes mobiles : officiers, sous-officiers et soldats; je défie qui que ce soit de me démentir! Non, monsieur le Préfet, personne ne sera plus dévoué que moi à une République conservatrice des droits et des intérêts de tous; mais aussi personne ne sera plus que moi l'ennemi d'un gouvernement de désordre qui voudrait se servir, comme élément de force, de la délation et de la calomnie. Mais, heureusement, les hommes qui sont au pouvoir aujourd'hui et que je respecte parce qu'ils sont honnêtes, ne souffriront pas que le Gouvernement qui, en ce moment, lutte avec tant d'énergie et de patriotisme contre l'invasion, faiblisse et tombe entre les mains de la démagogie.

« On dit, et vous le savez peut-être, monsieur le Préfet, que je vais avec le Général et M. Tarbé, chez M. d'Yauville, dans le but de conspirer contre la République. Il y a à cela un petit inconvénient : c'est que je ne connais pas M. d'Yauville, auquel je n'ai jamais eu l'honneur d'adresser la parole.

« Puisque loi des suspects il y a : je n'ai vu M. Tarbé qu'une seule fois, dans la rue et, dans notre entretien, je vous affirme, monsieur le Préfet, que nous avons été d'accord pour soutenir énergiquement le gouvernement actuel. Je ne suis pas un homme de mensonge, moi, monsieur le Préfet, et

(1) *Yonne*, 4 octobre 1870.

vous devez croire à ce que j'ai l'honneur de vous dire. Quant aux lâches calomnies, entre autres celle d'avoir dit que je ferais fusiller les ouvriers d'Auxerre par mes gardes mobiles, décemment je ne peux relever une telle ineptie. La vérité, monsieur le Préfet, celle dont tous les Français devraient être pénétrés, la voici : c'est qu'en ce moment, au lieu de nous occuper de politique et de soulever de détestables passions, nous devrions tous nous unir dans un même sentiment : la haine des ennemis de la France! Et ce n'est pas les défenseurs sérieux de la Patrie que l'on devrait ainsi, en ce moment, poursuivre de haines implacables! Que ceux qui me calomnient sachent qu'à l'heure qu'il est, s'ils ne sont pas tués, mon frère, mon neveu, fils de mon frère aîné, et mon cousin sont à Metz dans les rangs de l'armée! mes plus proches parents dont je n'ai aucune nouvelle depuis le 12 août. Mon frère qui a sauvé à Forbach, à la tête de 150 et quelques hommes, pas tout à fait 200, le convoi des 2e et 3e corps d'armée, après une lutte de trois heures, contre un ennemi dix fois plus nombreux. Ce convoi portait sept millions de francs et d'immenses approvisionnements. C'est là un fait historique attesté par tout le 29e de ligne et dont j'ai bien le droit d'être fier.

« Quant à moi, monsieur le Préfet, quoique père de famille et peu fortuné, j'appelle de tous mes vœux le moment où je marcherai à la tête de mes braves et fidèles gardes mobiles contre nos barbares ennemis.

« C'est là toute ma politique : je ne saurais en avoir d'autres dans les circonstances actuelles.

« Veuillez, etc.

« LE BRUN DE RABOT. »

Néanmoins, le colonel Le Brun ne devait pas tarder à être révoqué et cela dans des circonstances assez pénibles, ainsi qu'en témoigne cette lettre de Montmançon, près Pontailler, datée du 24 octobre (1) :

« Monsieur le Ministre,

« Permettez-moi de répondre quelques mots à la lettre par laquelle vous m'annoncez ma révocation de la position de commandant le 14e régiment de la garde mobile de l'Yonne et que j'ai reçue aux avant-postes, à quelques kilomètres de

(1) *Yonne*, 29 octobre 1870.

l'ennemi. Cette lettre porte la date du 15 octobre; elle est donc antérieure d'un jour à notre entrée en campagne. Pourquoi ne l'ai-je reçue que huit jours après, alors que nous étions en présence de l'ennemi?... Eh quoi! c'est après avoir organisé, discipliné le 14e régiment, après avoir conquis la confiance, l'estime de mes braves gardes mobiles qui se font partout remarquer par leur bonne conduite, comme peuvent l'attester les autorités de la ville de Dijon et particulièrement le Président de la Défense nationale de la Côte-d'Or; c'est, dis-je, après avoir mené à bonne fin cette œuvre difficile et si laborieuse d'un régiment de près de 4.000 hommes, que vous m'en récompensez par la plus mortelle offense que l'on puisse faire à un soldat, en lui enlevant son commandement devant l'ennemi. Hier, à Pontailler, les chefs de corps de 10.000 hommes, qui s'y trouvaient réunis, m'ont instamment prié de prendre le commandement en chef de cette petite armée, à défaut du chef désigné qui ne s'y trouvait pas. J'ai aussitôt réuni un Conseil de guerre composé de tous les officiers supérieurs et auquel assistait M. Laval, le président de la Défense nationale, à l'énergie duquel je me plais à rendre justice. Dans ce conseil, j'ai proposé de défendre à outrance la ligne de la Saône, qui, à Pontailler, offre de grands moyens pour la résistance et une ligne assurée de retraite par la forêt de Longchamp, ou bien de marcher immédiatement au secours du général Cambriel, dont nous entendions le canon, et auquel le président du Comité de Défense avait déjà envoyé, ainsi qu'au général Garibaldi, plusieurs télégrammes dans ce sens, lesquels sont restés sans réponse, ce qui m'indiquait une défaite ou que les fils étaient coupés. Le lendemain de cette attitude de ma part, approuvée par tous et plus tard par le brave Bombonel, je recevais ma révocation. J'en laisse la responsabilité à ceux qui, pour des motifs qui me sont inconnus, l'ont provoquée. Seulement, monsieur le Ministre, je terminerai cette lettre en disant que mes titres de civisme ont bien quelque valeur : j'ai fidèlement servi la France pendant trente et un ans en y ajoutant vingt-quatre campagnes; que je porte en ce moment le deuil de mon frère, de mon neveu et de mon cousin germain, tués ou disparus dans la terrible guerre que nous soutenons. Je n'ajoute pas un mot de plus. Mon régiment, et c'est là ma plus grande consolation, a déjà répondu par d'unanimes regrets contre ma révocation, faite en présence de l'ennemi. La France,

un jour, nous jugera tous. C'est en sa seule justice que j'ai foi désormais.

« Veuillez agréer, monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments respectueux. »

Que l'on nous pardonne cette digression, mais elle nous a paru nécessaire pour prouver combien de semblables dissentiments politiques pouvaient faire perdre à la France des chefs dévoués et instruits, à une heure où le pays était en droit de compter sur tous ses enfants.

Nous avons dit que le IIe bataillon de mobiles avait été chargé de garder la voie ferrée dans les environs de Tonnerre. Ce bataillon resta à Avallon du 15 au 19 août 1870. Par ordre (1) du général de Kersalaun, les 4e, 6e, 7e et 8e compagnies de ce bataillon partent pour Tonnerre. La 1re compagnie (2) est à Tonnerre le 2 septembre 1870 et se trouve à Flogny le 3 octobre. La 2e compagnie, à l'effectif de 175 hommes, occupe Ancy-le-Franc le 6 septembre. La 3e compagnie cantonne à Tonnerre, du 2 au 28 septembre; il en est de même de la 5e compagnie (3). La 6e compagnie (4) est à Ravières le 13 octobre; les 7e et 8e occupent Tonnerre (1er et 6 septembre); le 7 octobre, nous retrouvons la 8e à Ravières et le 7 novembre, à Auxerre.

Quant au IIIe bataillon, sous le commandement de M. Genty, il resta à Joigny et ses environs jusqu'au 6 octobre, date de son départ pour Auxerre, à l'effectif de un officier supérieur, 11 officiers subalternes, 629 sous-officiers, caporaux et soldats. La 1re compagnie était cantonnée à Dixmont et à Arces, la 2e à Saint-Julien-du-Sault; la 5e était à Brienon et un détachement, sous les ordres de M. de Sainte-Anne, avait été envoyé à Esnon. Ce détachement rejoignit sa compagnie le 15 octobre, à Brienon (5). Une compagnie de ce bataillon (la 3e (6) avait toutefois quitté Joigny le 1er septembre, à destination de Paris.

(1) Ordre du général de Kersalaun, 28 août 1870.

(2) La 1re/IIe a 120 présents le 19 août 1870.

(3) Le capitaine Clermont-Tonnerre est à Tonnerre le 3 septembre 1870. Le 4 octobre 1870, 170 hommes à Tonnerre. Etat signé Lambert.

(4) 8 caporaux, 122 hommes, 119 portant la mention *Suisse*.

(5) Communication de M. de Sainte-Anne.

(6) Capitaine Montassier; Lucien-Ludovic Seurat, sous-lieutenant; Alphonse Barrat, Alfred Didout, sergents; 4 caporaux, 100 hommes.

Le séjour des bataillons de mobiles dans leur centre de recrutement présentait de nombreux inconvénients : nous avons déjà constaté, pour Auxerre, les dangereux effets d'une semblable organisation. A Villeneuve-sur-Yonne éclate un conflit entre le commandant de la garde nationale et le capitaine d'une compagnie de mobiles, détachée du IVe bataillon, en formation à Sens. Le départ des mobiles est même réclamé par le Maire pour éviter toute complication (1). Ce dernier obtient gain de cause, mais la compagnie doit être remplacée par d'autres mobiles venant de Sens. Or ces gens, en grand nombre du Cantal, sont atteints de la petite vérole et le Maire, sur les instances de la population, redoutant l'arrivée de soldats portant les germes d'une maladie contagieuse, réclame le maintien de la compagnie précédente. — A Sens, c'est le commandant de la garde mobile qui est brutalement interpellé par un des membres du Conseil de défense : « Quand donc nous délivrerez-vous de la mobile, car ils sont assommants et nous en avons par-dessus la tête », s'écriait ce dernier, en pleine séance (2).

Il ne fallait donc pas prolonger outre mesure une semblable situation. Une note du Ministre de la Guerre, du 3 septembre, informait le Gouverneur de Paris de l'arrivée dans la capitale de 100.800 hommes de la garde mobile. Comme le régiment des mobiles de l'Yonne était déjà constitué à trois bataillons, donnant un effectif de 3.600 hommes (3), il fallut nécessairement puiser dans ces bataillons pour former les détachements à destination de Paris. Nous verrons plus loin l'organisation de ces unités et le rôle joué par elles.

Les habitants n'allaient donc plus avoir à se plaindre longtemps de leurs mobiles; ces derniers, hélas! devaient être bientôt remplacés par un ennemi plus farouche et plus exigeant, auquel l'Yonne dut payer un large tribut!

Le 13 octobre 1870, le Ier bataillon des mobiles quitta Joigny, où nous l'avons vu à peu près rassemblé, pour Semur; le 15 octobre, il était à Saint-Florentin; le 16, à Tonnerre; le

(1) Dépêche du Maire de Villeneuve au Préfet, 16 septembre, 12 h. 45.

(2) Dépêche du commandant de la garde nationale mobile à M. le Général Auxerre, 23 septembre, 1 h. 20.

(3) *Revue d'Histoire*, mai 1907, p. 394.

17, à Ancy-le-Franc; le 18, à Montbard, et le 19, à Semur. De là il est dirigé sur Dijon et arrive à Drambon, entre Mirebeau et Pontailler-sur-Saône, le 22 octobre.

Les IIe et IIIe bataillons sont déjà sur leurs positions quand arrive le Ier bataillon. La 1re et 5e compagnies du IIIe bataillon s'étaient embarquées à 7 heures du soir, le 15 octobre, à Brienon. IIe et IIIe bataillons étaient donc réunis. Le temps du séjour à Dijon fut employé aux exercices divers. On y fit également des distributions de couvertures de campement et de pantalons d'uniforme. Le 19 octobre, les deux bataillons exécutaient au champ de manœuvres de la porte de Talant des mouvements d'école de bataillon. Enfin, le 21 octobre, ils reçoivent l'ordre de départ. A l'appel de midi, les hommes se rassemblent sur la promenade de la Plateforme près la porte Guillaume; à 2 heures, ils se forment en colonne de marche, défilent par la rue Condé, la place d'Armes, la place Saint-Michel et sortent de la ville par le faubourg Saint-Nicolas pour prendre la route de Gray. Après avoir passé les hauteurs de Saint-Apollinaire et ses travaux de défense, après avoir traversé Varois, les bois d'Arcelot et la Tille, nos mobiles arrivent à 5 heures et demie du soir à Magny-Saint-Médard (1).

Le IIIe bataillon, précédé du IIe, reprend, à 7 heures, la route de Gray, se dirigeant sur Mirebeau; mais là, exécutant une contre-marche, ce bataillon reprend son cantonnement de Magny, à 9 heures. Le même jour, à 6 heures du soir, nouveau départ pour Mirebeau, d'où le bataillon prend la route de Pontailler et fait halte, pour la nuit, aux fermes de Pont-Bernard, près de Montmançon (1). Le lendemain (23 octobre), le IIIe bataillon, parti à 9 heures, ralliait le IIe bataillon et le régiment se trouvait réuni le même jour à Montmançon (2) Le 14e mobiles, après avoir traversé le chemin de fer d'Auxonne à Gray, dépassa, sur la gauche, le campement d'un bataillon du 87e mobiles et fit halte à 11 heures, sur la route et à l'entrée de Pontailler, face à la vallée, à 7 kilomètres de Pont-Bernard.

Le général Lavalle réunit un Conseil de guerre où il appela les chefs de bataillon et les commandants de compagnie présents à Pontailler. A 3 heures, contre-marche, et le régiment reprend la route suivie la veille. A la hauteur des bois de

(1) Communiqué par MM. de Bontin et de Sainte-Anne.

(2) Grenest, *Armée de l'Est*, t. I, p. 244.

Maxilly, la 3e/IIIe est déployée en tirailleurs pour éclairer, sur la droite, la marche de la colonne. Le régiment reprend ainsi les cantonnements du jour précédent.

Le lendemain, M. Bramas remplaçait, à la tête du 14e mobiles, le lieutenant-colonel Le Brun de Rabot, révoqué comme nous l'avons vu. Le jour même (20 octobre), le régiment recevait l'ordre du colonel Lavalle (1), d'occuper les bois de Maxilly et de Talmay.

De nombreuses forces allemandes étaient, en effet, signalées dans les vallées de l'Ognon et de la Saône : c'était le XIVe corps d'armée prussien (2), sous les ordres du général Werder, qui, après les combats de la Bourgonce, Rambervillers, Bruyères et les rencontres sur l'Ognon avec les troupes du général Cambriels, lançait de fortes reconnaissances sur Dijon, Châtillon-sur-Seine et Langres (3).

Pour se conformer aux ordres reçus, le IIIe bataillon quitte son cantonnement le 24, à 8 heures du matin, rejoint le Ier, campé le long de la route de Pontailler, à 500 mètres de la ligne d'Auxonne à Gray, et vient s'établir le long de la tranchée du chemin de fer : la gare était occupée à gauche par les mobiles de l'Isère, tandis que la droite s'appuyait à un bois. Une sorte de camp fut organisé et, à défaut de tentes, nos « moblots » élevèrent des abris en paille.

Dans la journée, un nouveau Conseil de guerre fut convoqué à Pontailler. L'incertitude sur les mouvements et la position de l'ennemi est grande; marchant en trois colonnes, dans la direction de Dijon, Werder trompe sur ses mouvements Cambriels à Besançon, Garibaldi sur la lisière de la forêt de la Serre, le commandant de la place d'Auxonne et le général Lavalle (4).

Le soir, à 10 heures, une reconnaissance est opérée sur la rive droite de la Saône par la 2e/IIIe. Après avoir dépassé Maxilly, Heuilly, ainsi que les postes et les sentinelles échelonnés sur les bords de la rivière, la compagnie pousse jusqu'à

(1) Délégué par Cambriels pour exercer le commandement jusqu'à l'arrivée d'un commandant militaire demandé au Gouvernement, le général Sencier ne pouvant faire campagne.

(2) Division badoise à 3 brigades : 1 brigade de cavalerie, 1 brigade combinée d'infanterie prussienne, 1 brigade combinée de cavalerie prussienne, artillerie divisionnaire, artillerie de corps. (Au total : 23 bataillons, 20 escadrons, 72 pièces.)

(3) *Historique du grand Etat-major allemand*, p. 321.

(4) Journal *La France*, la campagne dans l'Est, par Henri Lejay.

hauteur d'Apremont et rentre au camp au milieu de la nuit, sans avoir rien d'intéressant à signaler.

Le 25 octobre, à 6 heures du matin, le camp est levé et le III[e] bataillon est dirigé sur Montmançon L'interception des routes oblige à y laisser les charrettes réquisitionnées pour les bagages, et un petit approvisionnement de munitions, avec une escorte d'une vingtaine d'hommes sous le commandement du lieutenant Collomb de la 4[e] compagnie. Les munitions individuelles des hommes sont portées à 8 paquets (soit 48 cartouches) (1).

Le bataillon s'engage à l'est de Montmançon, à travers bois, dans une route obstruée par des abattis d'arbres, et atteint, au bout de trois kilomètres, le village de St-Sauveur, cantonnement assigné. L'occupation de Saint-Sauveur avait sans doute pour but de relier à Pontailler (centre d'opération), par Montmançon et Maxilly, les troupes qui devaient défendre le passage de la Vingeanne à hauteur de Renève (1).

Une section de la 5[e] compagnie est, en conséquence, établie en avant-postes hors du village et placée de manière à observer la lisière des bois et à garder l'entrée de la route de Montmançon; une autre section est portée à 500 mètres dans la vallée en avant de St-Sauveur, pour mettre en communication le III[e] bataillon avec le I[er], cantonné au village de Talmay, sur la rive gauche de la rivière, à deux kilomètres (1).

Le 26, le régiment conserve les cantonnements de la veille; au III[e] bataillon, la 6[e] compagnie relève la 5[e] dans son service d'avant-postes. Les francs-tireurs de Bombonnel traversent Saint-Sauveur, se rendant dans les bois de Mirebeau (1).

Pendant ces deux journées, les Allemands progressaient : la 1[re] brigade badoise s'établissait en avant de Gray, la 2[e] brigade gagnait la Saône à Dampierre et la 3[e] brigade prenait position plus au sud, à Chantonnay et Villefrançon (2).

Le III[e] bataillon devait se diriger le 27 sur La Marche (3), tandis que les I[er] et II[e] bataillons, après avoir passé la nuit du 26 dans cette dernière localité, recevaient l'ordre de filer sur Pontailler où le docteur Lavalle désirait concentrer sept bataillons et demi (environ 9.000 hommes) (4).

Mais, dans la matinée, on apprend que des détachements

(1) Communication de M. de Sainte-Anne.

(2) *Historique du grand Etat-major allemand*, p. 322.

(3) Papiers de Bontin

(4) Grenest, *op. cit.*, I, 266.

prussiens s'avancent sur Talmay. Les troupes allemandes de Gray avaient en effet envoyé des reconnaissances sur Dijon; au nord, les gardes mobiles qui occupaient Saint-Seine avaient été repoussés et dans la région de Pontailler deux compagnies badoises (5e et 6e), après avoir fait évacuer le village d'Essertenne par les mobiles de l'Isère et des Basses-Pyrénées, débouchaient sur le flanc d'une colonne de gardes mobiles en marche de Talmay sur Renève-l'Eglise (1).

Les mobilisés et les francs-tireurs de la Côte-d'Or arrivent en effet en désordre à Saint-Sauveur, après un infructueux essai de défense de la ligne de la Vingeanne. De plus, un détachement du bataillon, qui, sous le commandement du capitaine de Bontin, de la 2e compagnie, avait été envoyé à la gare de Talmay pour une corvée de vivres, annonce que le Ier bataillon a évacué cette localité pour se replier sur la rive droite de la rivière et que l'ennemi vient prendre possession du village inoccupé. A midi, le commandant du IIIe bataillon rassemble son monde et, pour se relier aux autres troupes, se porte à deux kilomètres au sud-est du cantonnement, à l'abri du bois de Maxilly. Ordre est envoyé au lieutenant Collomb d'abandonner Montmançon dès lors menacé et de se replier dans la direction de Dijon par les routes non coupées (2).

Le bataillon s'établit au bois de Maxilly, dans une position défensive, la 7e compagnie sur la gauche, ayant vue sur les champs entre le bois et Saint-Sauveur; la 3e et la 4e, près de la lisière et dans l'intérieur du bois, vis-à-vis Talmay; la 1re et la 2e, sur la face qui regarde à la fois la vallée et Maxilly; la 5e et la 6e, en arrière, à cheval sur le chemin barré de Saint-Sauveur à Maxilly (2).

Sur ces entrefaites (2 heures) arrive le colonel d'état-major Bousquet qui déclare qu'en l'absence du « général en chef, disparu avec le Préfet », il prend le commandement. Ordre est alors donné de s'emparer de Talmay, d'envelopper le village et de couper la route aux Prussiens. D'après ces ordres, le régiment se porte en avant, formé en bataille par échelons, précédé par des compagnies déployées en tirailleurs, et poursuit sa marche au milieu des terres labourées. Le 14e mobiles constitue ainsi une ligne courbe dont la gauche (IIIe bataillon) atteint presque Saint-Sauveur et dont la droite s'appuie à la Saône. Derrière cette ligne, les mobiles de l'Isère et le 87e se reforment et se massent en avant de Maxilly (2).

(1) *Historique du grand Etat-major allemand*, p. 322.

(2) Communication de M. de Sainte-Anne.

Le I[er] bataillon, longeant la voie ferrée, rentre à Talmay après une courte fusillade, pendant que les Allemands se replient précipitamment au nord-est, par la route de Renève, qu'on a malheureusement négligée.

Sur l'ordre du colonel Bousquet, chaque troupe regagne à 5 heures ses cantonnements du matin (1).

Pendant ce temps, deux chariots de vivres, escortés par seize hommes, sous le commandement du sergent-fourrier Gérard de la 2[e]/III[e], dirigés de Montmançon sur Saint-Sauveur par des chemins détournés pour éviter la route coupée, rencontrent des officiers de mobilisés : ceux-ci annoncent à ce détachement que l'ennemi est maître de Saint-Sauveur et que le III[e] bataillon est parti on ne sait dans quelle direction. Certains de ces hommes alors, suivant le mouvement général de retraite, rejoignent peu après, avec leur convoi à Arc-sur-Tille, le lieutenant Collomb et se mettent sous ses ordres (1); les sept autres, sous le commandement de Fourchotte, rentrent à Dijon où le chef du détachement retire un reçu de ses vivres et se repose à la gare de Dijon quand, au matin, on l'informe de l'arrivée des Prussiens à Dijon. Après avoir fait le coup de feu jusqu'au soir et après bien des recherches, il retrouve sa compagnie à Chalon.

A partir du 27, le 14[e] mobiles va se replier sur Auxonne par les terres labourées et sous la pluie. Le 28, en effet, dans la crainte d'être enveloppé par l'ennemi, maître désormais de Mirebeau et de la partie ouest de la vallée, l'ordre est donné de retraiter sur Pontailler. A 4 heures du matin, le III[e] bataillon se rassemble sans sonneries, prend le même chemin que la veille, traverse le bois et le village de Maxilly, le chemin de fer, et continue sa marche en longeant le cours de la Saône, protégé sur la droite par la levée de la voie ferrée contre une surprise venant des bois (1).

A Pontailler, dont le pont sur la Saône vient de sauter (2), le régiment se reforme et prend la route d'Auxonne. Après

(1) Communication de M. de Sainte-Anne.

(2) « Ici se place l'histoire de ce fameux pont de Pontailler dont la destruction a valu au docteur-colonel dijonnais la rancune de ses concitoyens. La légende dijonnaise prétend qu'avant de faire sauter le pont, le colonel Lavalle avait aperçu à distance deux charrues oubliées dans un champ, les avait prises pour des mitrailleuses et s'était replié en coupant la route par laquelle il pouvait être poursuivi. » *La France,* H. Lejay, *op. cit.*

avoir franchi, à Vange, la Bèze, il fait halte à La Marche à 9 heures, forme les faisceaux et attend les ordres. Dans un nouveau Conseil de guerre, le docteur Lavalle annonce qu'il est relevé de son commandement et remplacé par le colonel Fauconnet.

A 4 heures, le régiment se remet en marche sur Auxonne, par Athée et Villers-les-Pots. Après une halte d'une heure aux portes d'Auxonne, le régiment reprend sa marche vers l'ouest, par la route nationale de Dijon, jusqu'aux fermes de Soirans (1), où il passe la nuit, après une étape de 30 kilomètres. Le lendemain 29, il quitte Soirans à 7 h. 30, par la route de Dijon, traverse la Tille à Beyre et fait halte à Genlis. A 11 h., le régiment se remet en route, mais, à 2 kilomètres de Genlis, sur l'avis que Dijon ne se défend pas (2) et que l'ennemi intercepte les communications, il change de direction vers le sud, gagne à travers champs un chemin vicinal, traverse l'Ouche à Varange, le canal de Bourgogne, et arrive à Longecourt. Après une halte dans cette localité, le 14e prend la route de Saint-Jean-de-Losne et, après Aisery, celle de Seurre; à Aubigny, il traverse la Vouge et s'enfonce dans la direction du sud-ouest, au milieu des coteaux boisés dont le pied longe le cours de la Saône. A hauteur de la colonie pénitentiaire de Citeaux, le Ier bataillon appuie à l'ouest pour se rendre à Villebichot, pendant que les IIe et IIIe bataillons continuent leur marche sur Saint-Nicolas où ils passent la nuit, après une étape de 38 kilomètres (3).

Le 30 octobre, à 8 heures du matin, la colonne se rend à Nuits, par le chemin vicinal d'Agencourt. Là, suivant les instructions reçues, elle attend les ordres du colonel. Cependant, vers midi, on apprend que Dijon se défend et que l'ennemi en fait l'attaque; puis, plus tard, que le colonel Bramas, avec le Ier bataillon, prévenu à temps, a pu gagner le chef-lieu Un train ayant été mis à sa disposition, le Ier bataillon avait pu entrer, vers 1 heure, à Dijon par la porte d'Ouche. Vers 3 heures, le commandant Genty rassemble son bataillon (le IIIe), le fait embarquer et s'achemine vers Dijon, lorsque, au delà de la station de Gevrey, aux environs de Perrigny,

(1) Grenest, *op. cit.*, p. 277.

(2) Le commandant Barré du IIe bataillon fit partie du Conseil de guerre réuni à 9 heures du soir à l'hôtel de la Cloche le 28, pour savoir si l'on défendra Dijon. (Grenest, t. I.)

(3) Communication de M. de Sainte-Anne.

le train est accueilli par des projectiles semblant venir d'une batterie installée au sud-est de Dijon. En même temps (5 heures), un vaste incendie se voyait du côté du faubourg Saint-Nicolas et un grand nombre d'hommes appartenant à différents corps et fuyant en désordre croisaient le bataillon de l'Yonne (1).

L'inspecteur du chemin de fer refusant d'aller plus loin, le commandant réunit en conseil ses commandants de compagnies et décida, vu l'absence d'ordres formels, l'approche de la nuit, l'incertitude des positions respectives des troupes allemandes et françaises, la fatigue des hommes et l'impossibilité d'atteindre Dijon en wagon, de replier le bataillon sur Nuits pour attendre de nouvelles instructions (1).

Que se passait-il donc réellement dans la capitale de la Bourgogne? Dès le 9 septembre, un Comité de Défense avait été organisé dans la Côte-d'Or, avec tous pouvoirs pour disposer des fractions de la garde nationale mobile, des francs-tireurs et de la garde nationale sédentaire pour surveiller, harceler l'ennemi et couper ses communications. Ce Comité de Défense avait délégué ses pouvoirs au docteur Lavalle (2).

Le 14 octobre, un décret daté de Tours avait mis la Côte-d'Or en état de guerre : le Comité de Défense (3) s'était employé de suite à concentrer à Dijon 5.300 mobiles de la Loire, de l'Isère, de l'Yonne et de la Haute-Garonne. De plus 1.200 gardes des Basses-Pyrénées étaient à Beaune, 1.200 de la Haute-Garonne à Auxonne et le même nombre de l'Isère se trouvait à Nuits. Les ordres du général Cambriels étaient les suivants : ménager les troupes dont la France aura certainement besoin; quand elles seront formées et en état d'agir, assurer leur retraite sur Lyon et les faire rétrograder en temps utile sur ce point. De nouveaux renforts étaient encore envoyés en Côte-d'Or; le lieutenant-colonel Bousquet amenait de Lyon plusieurs milliers de mobiles que l'on dirigeait sur Bèze, où commandait le colonel Deflandre; à Auxonne, on envoyait de Lyon 3.000 hommes d'infanterie appartenant à cinq corps différents. Malheureusement, les 20.000 hommes qui constituaient la petite armée de la Côte-d'Or n'avaient ni artillerie, ni équipages

(1) Communication de M. de Sainte-Anne.

(2) Le Maire de Dijon est M. F.-A. Dubois; le Préfet, M. d'Azincourt.

(3) Parmi les membres du Comité de Défense figurent le général Sencier et le colonel de gendarmerie Deflandre.

et étaient, de plus, mal armés. La Lozère, le Var, la Drôme, l'Yonne, les Hautes-Pyrénées n'avaient que des fusils à piston.

Le 27 octobre, sous la première impression des rencontres de Talmay, les gardes nationaux de Dijon avaient été désarmés, l'autorité municipale ayant déclaré que toute résistance était inutile, Dijon étant une place ouverte (1). Cependant, bientôt après, la population dijonnaise ne voulant pas que la capitale de la Bourgogne, avec ses 40.000 habitants, se rendît comme un village de 300 âmes, obtenait des autorités de défendre la ville (1). Les troupes qui avaient évacué la ville furent rappelées en hâte et le colonel Fauconnet, nommé général, reçut l'ordre d'organiser la défense. D'où les bruits contradictoires que nous avons signalés.

En entrant à Dijon, le lieutenant-colonel Bramas vit arriver au-devant de lui son capitaine d'avant-garde, Boyer de Rébeval, qui lui dit de se porter sur la place de Morimont pour la distribution des billets de logement, tout en le prévenant d'une marche possible au-devant de l'ennemi, dans la soirée. Avec le I[er] bataillon entrait à Dijon l'escorte des bagages du III[e], grossie par celle du convoi de vivres de Montmançon, sous le commandement du lieutenant Collomb.

A peine le bataillon a-t-il rompu les rangs et le colonel est-il en son logement de l'hôtel du Chapeau-Rouge, que bat le rappel. Le I[er] bataillon se rassemble place de Morimont et est conduit place Darcy où le général Fauconnet (2) l'envoie place Saint-Nicolas avec ordre de le répartir dans toutes les rues qui aboutissent de l'extérieur de la ville à la place. Les trois premières compagnies furent dirigées sur une promenade plantée de grands arbres; les autres, moins la 7[e], étaient réparties dans quatre rues, la 7[e] en réserve, place Saint-Nicolas.

Le 28 octobre, le général Werder, prévenu par le prince Guillaume que Dijon ne se défendait pas, s'était porté à Gray avec toutes ses forces, prenant Dijon comme objectif (3).

Les 1[re] et 3[e] brigades badoises, commandées par le lieutenant général de Beyer, massées à moins d'une journée de marche de Dijon, marchèrent à l'attaque de cette ville, partant, la première (prince Guillaume), de Mirebeau, la troisième (Kel-

(1) H. Lejay, *op. cit.*

(2) Le général Fauconnet fut tué près du pont Saint-Nicolas, entre la ville et la fabrique de noir animal.

(3) H. Lejay, *op. cit.*

ler), de Talmay, par Saint-Apollinaire et Montmusard. Le feu fut ouvert sur l'ennemi, embusqué dans les fossés, ou derrière les gros arbres, à 4 ou 500 mètres de la ville (1). Les nôtres restèrent en position, jusqu'à ce que l'ordre fût donné de se replier sur Beaune; cependant les Allemands, tenus en échec, renoncèrent à l'attaque de vive force, vers 4 heures du soir, pour faire entrer en scène leur artillerie. Dans le courant de la nuit, une députation de Dijon vint rendre la ville aux Badois, qui y firent leur entrée le lendemain 31 octobre.

Se conformant aux ordres de retraite, le Ier bataillon arriva à Nuits à 11 heures du soir, après une halte de une heure à Gevrey. Les mobiles avaient fait, ce jour-là, 46 kilomètres et s'étaient battus pendant quatre heures, mouillés jusqu'aux os, vêtus de blouses et de mauvais pantalons, la plupart déchirés : « Eh bien! malgré cela, pas une plainte n'est parvenue jusqu'à moi, dit le colonel Bramas, tandis que chacun d'eux racontait avec enthousiasme les différentes péripéties du combat. » Le Ier bataillon avait eu, au combat de Dijon, 2 tués et 18 blessés (2), le détachement du IIIe, 1 tué et 3 blessés (3).

De Nuits, le Ier bataillon fut dirigé sur Lyon par voie ferrée et, le 6 novembre, il était au camp de Sathonnay. Le IIIe ayant reçu l'ordre de se replier au-delà de Chagny fut emmené par chemin de fer jusqu'à Chalon-sur-Saône où il cantonna les 31 octobre, 1er et 2 novembre. Les hommes venaient de marcher pendant dix jours, par la pluie, avec des chaussures pour la plupart hors de service et sans autres vêtements que leurs blouses de coton et leurs couvertures de campement qui devaient encore leur servir à s'envelopper pendant la nuit, soit en plein air, soit dans les hangars ou granges. Le 3 novem-

(1) Hauteur du mont Chapet.

(2) Se sont fait remarquer dans la bataille : Beauvais, capitaine, promu chef de bataillon à cette affaire : 1re compagnie : Pieplu, capitaine; Rubigny, sous-lieutenant; Charbonnière, sergent. — 2e compagnie : Paris, lieutenant. — 3e compagnie : Ducrot, capitaine. — 4e compagnie : de Boismorel, sous-lieutenant. — 5e compagnie : Fontaine, capitaine. — 6e compagnie : Mathieu, lieutenant; Rossignol, sergent; Remacle, caporal.

(3) Gery Paul (2e compagnie), caporal; Gérard Jules, fourrier, blessé à la main droite; Coffre, mobile, 2e compagnie, blessure à la tête; un clairon (4e compagnie), blessure à la tête.

bre, ce bataillon quitta Chalon et se rendit à Bourg où il arriva le même jour à minuit. Il séjourna dans cette ville jusqu'au 10 novembre, continuant l'habillement et l'équipement des hommes, qui reçurent des chaussures, des vareuses en laine au lieu de leurs blouses de coton, des cartouchières, bretelles de fusil et toiles de tentes. Le 10, arriva l'ordre de rejoindre le Ier bataillon. Le détachement s'embarquait par la ligne des Dombes, à 6 heures du matin, quand, au moment du départ, un Garibaldien tira sur le train, brisant la cuisse d'un mobile de la 1re compagnie. Le commandant porta plainte et le train se mit en marche pour le camp de Sathonnay où le IIIe bataillon arriva au milieu de la nuit (1). Quant au IIe bataillon, resté à Chagny, il ne devait rejoindre le reste du régiment qu'à Besançon, dans les premiers jours de janvier.

On comprend facilement la fiévreuse impatience qui se manifestait dans le département à l'attente des nouvelles des volontaires. Des lettres parvenues vers le 25 octobre annonçaient comme imminent un grand combat et chacun des mobiles ajoutait : « notre moral est excellent et nous sommes décidés à nous battre comme des lions! »

« Braves enfants! lisait-on dans l'*Yonne* du 29 octobre, tous les échos nous apportent le bruit de leur premier combat, mais rien jusqu'ici, dans les dépêches télégraphiques, n'est venu nous donner des nouvelles certaines, et l'anxiété des familles est toujours grande. La bataille a dû être chaude, et voici comment une personne est venue nous expliquer le mouvement qui a amené la jonction de nos mobiles avec les ennemis : de Pontailler, où se trouvait une grande partie de nos mobiles il y a trois jours, on signalait l'ennemi à Gray. Le lendemain, tout fait présumer une rencontre des deux corps d'armée, mais l'ennemi, suivant sa tactique habituelle, s'était replié sur Ferrières, et par un mouvement tournant sur la Saône, il était revenu après avoir coupé le chemin de fer sur Mantoche. Là, il était attendu et un combat terrible a dû se livrer. Nous étions en force, tout s'accorde à le dire, et, jusqu'à nouvel avis, nous croyons au succès de nos armes. » Les journaux de la localité disaient même que Garibaldi, dans une précédente affaire, avait culbuté l'ennemi, fait 150 prisonniers et pris plusieurs pièces de canon.

(1) Communication de M. de Sainte-Anne.

Quelques jours après (2 novembre), l'*Yonne* publiait la lettre d'un mobile à son père, relatant le combat du 27 octobre : « Nous venons d'arriver à Auxonne à 6 heures du matin, après cinq heures de marche pendant une pluie épouvantable et avec les Prussiens sur le dos. Quel métier! voilà huit jours que je ne me suis déshabillé! Le jour où on me donnera un lit et des draps, je vais être bien étonné. Nous nous estimons bien heureux quand nous pouvons avoir un peu de paille.

« Quel temps! quelle boue! quel désarroi! nous sommes pourtant en forces; mais peu d'artillerie, peu de cavalerie, de sorte que nous sommes obligés de nous replier, en tuant toutefois trente ou quarante Prussiens par jour. Notre bataillon n'a pas encore donné, cependant les Prussiens ne manquent pas; mais dans ce pays boisé, c'est comme à la chasse, il faut tomber dessus.

« Le moral de nos hommes, qui manquent à peu près de tout, est excellent; ils sont pleins d'entrain et de gaieté, malgré qu'ils soient constamment trempés jusqu'aux os. Il est vraiment temps qu'on nous donne deux jours de repos.

« Au moment où je te crayonne ces quelques mots, on parle de nous faire filer sur Lyon. Je le voudrais bien. En tout cas, je vous écrirais. Ce qui me fait grand plaisir, c'est que je me porte parfaitement bien, preuve que ma santé est plus robuste que je ne pensais. Malheureusement, je suis comme beaucoup d'autres, je n'ai pas de souliers et ne trouve pas le temps de m'en faire fabriquer. J'ai fait ma dernière course en galoches et dans la boue jusqu'à la cheville.

« Adieu, je vous embrasse bien tous.

« Ton fils affectionné,

« Ch. B...

« Auxonne, 28 octobre 1870. »

Les résultats du combat de Dijon ne furent connus à Auxerre que vers le 10 novembre, par la lettre du sergent Charbonnier, qui se distingua dans cette journée (1). « Je ne puis me considérer comme prisonnier, car je suis blessé et je me trouve en ce moment dans une ambulance prussienne, pour ainsi dire, puisque Dijon est devenu le quartier général de l'ennemi.

(1) *Yonne*, 11 novembre 1870.

« Je vous dirai donc que, le dimanche 30 octobre, nous arrivions à Dijon où l'on nous donna des billets de logement en nous prévenant qu'il y aurait revue à 4 heures du soir. Ayant rompu les rangs, nous nous dispersâmes pour chercher nos logements, il était une heure environ. Charles, Pinard, Hugo et moi, au lieu de nous rendre à nos logements, nous entrons dans un restaurant pour y déjeuner, attendu que nous n'avions rien mangé depuis la veille à midi. Mais à peine étions-nous entrés que la générale sonne et le cri : « Aux armes ! » retentit de toutes parts. Reprendre nos cartouches et nos armes dont nous nous étions débarrassés fut pour nous l'affaire d'un instant, cinq minutes après nous étions dans les rangs.

« Notre colonel, M. Bramas, nous conduisit alors sur le lieu du combat avec un sang-froid admirable; puis, nous étant embusqués d'après ses ordres, nous commençâmes un feu nourri et très meurtrier pour l'ennemi qui, quoique au nombre de 6.000 au moins, armé de bons fusils et accompagné de 18 pièces de canon et de plusieurs mitrailleuses, s'est vu forcé de reculer devant une poignée d'hommes, car nous n'étions, tant soldats de ligne, mobiles et francs-tireurs, que 2.000 combattants. Cependant, malgré cette infériorité, le combat a duré six heures, les pertes des Prussiens sont évaluées à 3.000 hommes, tant tués que blessés, les nôtres sont de 5 à 600 morts ou blessés. Malgré notre belle résistance, Dijon fut obligé de capituler et les Prussiens sont entrés le lendemain en ville, au nombre de 24.000 hommes. Ils s'y conduisent à peu près bien, on ne s'en plaint pas trop et pour cause, c'est que l'on a peur d'eux. Quant à moi, je n'en suis pas très satisfait, vu que je n'en ai tué que cinq ou six et qu'ils m'ont traversé la cuisse de part en part en m'envoyant une balle qui ne m'a fait aucun plaisir. Je ne puis vous donner d'autres détails sur les amis, attendu que je ne sais ce qu'ils sont devenus. Je suis à l'ambulance avec quelques camarades, parmi lesquels se trouvent Alexandre Bouthion et Alexandre Jaussot; le premier est, comme moi, blessé à la cuisse gauche; l'autre a le pied droit traversé. Il y avait également avec nous un nommé Edouard Nicolas qui a eu les narines enlevées par une balle, mais qui s'est sauvé tout de même, cette blessure ne l'empêchant pas de courir. Maintenant, parmi les morts, je n'en connais que deux : l'un, nommé Alfred Allard, d'Orgy, qui a reçu une balle dans la tête, et un nommé Bossin, des envi-

rons d'Appoigny, qui, je crois, était couvreur et tout nouvellement marié. Il a été tué par une balle en pleine poitrine. »

Enfin, le Préfet de l'Yonne (1) recevait, le 8 novembre, la relation officielle du combat de Dijon :

« Camp de Sathonnay, 6 novembre.

« Monsieur le Préfet,

« Le 29 octobre dernier, le I[er] bataillon des mobiles de l'Yonne faisait étape à Villebichot (petit village à 6 kilomètres de Vougeot). Il devait se rendre à Beaune, parce que le même jour, la ville de Dijon avait fait partir toutes les troupes qu'elle renfermait, ayant l'intention de se rendre sans opposer la moindre résistance.

« A minuit, un éclaireur à cheval m'apporta une dépêche par laquelle il m'était ordonné de me rendre à Dijon, ainsi que toutes les troupes qui en étaient parties la veille et l'avant-veille. Je partis de Villebichot à 7 heures du matin; je fis une halte d'une demi-heure à Vougeot et j'arrivais à Dijon à 1 heure de l'après-midi. Le capitaine d'avant-garde, M. Boyer de Rebeval, avait reçu des billets de logement qui furent distribués sur la place du Morimon et je fis rompre les rangs, n'ayant aucune nouvelle de l'ennemi, ni d'ordres contraires.

« Un quart d'heure après, au moment où j'arrivais à l'hôtel du Chapeau-Rouge, j'entends les cris : « Aux armes ! » et je vois les habitants, remplis de terreur, se sauver de tous côtés en criant que les Prussiens étaient en ville. Je donne l'ordre à mon tambour de battre le rappel, puis je retourne sur la place Morimon, rassembler le plus de mobiles possible et je les mets en marche du côté de la place Darcy. Là, je trouvai un individu qui me présenta un ordre du colonel Fauconnet de me porter sur la place Saint-Nicolas. Nous nous y rendîmes au pas gymnastique. Les obus éclataient audessus de nos têtes et les balles nous arrivaient en assez grande quantité.

(1) Préfet à Colonel Bramas du 14[e] régiment de mobiles de l'Yonne, hôtel d'Angleterre, Lyon : « Pouvez-vous m'envoyer une sorte de compte rendu de l'affaire du 30? Ici, grande admiration pour votre conduite. »

« Je distribuais immédiatement mon bataillon du côté de toutes les rues qui aboutissent à cette place et le long d'une promenade plantée de grands arbres par laquelle l'ennemi pouvait arriver; puis je gardais une compagnie en réserve, près de moi, pour être envoyée dans les endroits qui seraient les plus menacés ou pour relever ceux qui auraient trop eu à souffrir.

« A 5 heures et demie, c'est-à-dire à la tombée de la nuit, je reçus l'ordre de quitter les positions que j'occupais et de me replier sur Beaune. Cet ordre fut exécuté, et à 11 heures du soir j'arrivais à Nuits avec la plus grande partie du Ier bataillon qui, seul, avait pris part au combat.

« Pendant quatre heures consécutives, nos mobiles se sont battus bravement; pas un ne s'est porté en arrière. Les blessés même étaient pleins d'enthousiasme. Dans cette journée, le bataillon a fait 46 kilomètres, s'est battu pendant quatre heures sans avoir mangé et étant mouillé jusqu'aux os.

« Tous les effets envoyés d'Auxerre depuis notre départ n'ont pu être distribués : des ordres précipités nous en ont empêché; et depuis ils sont égarés sur la voie ferrée ou ont été pris par d'autres corps. Nos hommes sont restés en blouse jusqu'à aujourd'hui. A cette heure, le Ier bataillon campe au camp de Sathonnay, près Lyon, a reçu des pantalons, des vareuses, du campement et des souliers. Les hommes grands, seuls, n'en n'ont pas à cause de la taille. Nous n'avons pas de havre-sacs. Il nous manque donc des grands souliers et des havre-sacs.

« Le IIIe bataillon, qui est à Bourg, recevra également de Lyon les mêmes effets que le Ier et il lui manquera des havre-sacs et des grands souliers.

« Nous ne sommes pas à notre aise au camp : il fait froid et tout le monde, officiers et mobiles, sont sous la petite tente. Je suis très pressé et par conséquent vous prie d'excuser l'insuffisance de rédaction de cette lettre dans laquelle je ne me suis appliqué qu'à relater le mieux et le plus vite que j'ai pu les faits qui se sont passés dans la journée du 30. Je joins à ce rapport les états des hommes tués ou blessés dans l'affaire.

« *Morts* : 1re compagnie : Bossin, mobile; Allard, mobile.

« *Blessés* : 1re compagnie : Charbonnière, sergent, à la cuisse; Félix Louis, mobile; Bouthion, mobile, à la cuisse; Parigot,

mobile; Martin; Total, cuisse et main; Blin Léon; Gaillard. — 2e compagnie : Nicolas François, mobile, au nez; Séguin Laurent, au pied. — 3e compagnie : Angilbert; Renaut Jules, mobile. — 4e compagnie : Boulotte Paul, mobile, au pied; Dechaut Emile, tambour, au talon. — 5e compagnie : Petit Jean, caporal, blessé grièvement; Degrelles, mobile, à la cuisse. — 7e compagnie : Millot Eugène, mobile, à la tête.

« Agréez, etc...

« *Le Lieutenant-Colonel*
commandant les mobiles de l'Yonne,
« BRAMAS. »

La conduite du Ier bataillon au combat de Dijon donna lieu à une violente polémique et les mobiles tinrent à rectifier des assertions inexactes reproduites dans les journaux sur leur rôle dans la journée du 30 (1).

« Camp de Sathonnay.

« A bon vin, pas d'enseigne.

« Les mobiles de l'Yonne avaient cru devoir tenir à ce vieux proverbe de leur cher pays bourguignon, et avaient considéré comme inutile, ou tout au moins comme très prétentieux, l'envoi aux feuilles de leur localité du récit de leur première affaire.

« Mais aujourd'hui, devant les comptes rendus erronés publiés par les journaux de Lyon et les prétentions émises par d'autres régiments mobiles, ils pensent qu'il est de leur devoir de rétablir les faits dans leur entière exactitude. En conséquence, monsieur le Rédacteur, les soussignés ont l'honneur de vous prier de vouloir bien insérer la lettre suivante dans votre prochain numéro :

« Nous passerons d'abord sous silence les douze premiers jours de campagne passés à Talmay. Sans pain et sans feu souvent, sans campement toujours, avec la seule blouse qui nous fut donnée à Auxerre, nous avons supporté courageusement, sans une plainte et sans un murmure, toutes les misières et toutes les fatigues imaginables. Ce n'était, en effet, que le commencement.

« Après notre départ de Talmay où une affaire sans conséquence avait eu lieu, deux jours de marche forcée nous

(1) *Yonne*, 12 novembre 1870.

conduisirent à Villebichot où nous arrivâmes à six heures du soir. Le lendemain 30, à 7 heures et demie du matin, nous partîmes de ce village, nous dirigeant sur Dijon où, nous disait-on, 20.000 hommes se trouvaient réunis. On ne savait pas encore que des ordres avaient été donnés dès la veille pour faire évacuer ces troupes. Nous ne comptions, pour notre part, engager le combat que le lendemain au plus tôt. Nous arrivions à Dijon à 2 heures moins un quart de l'après-midi, six lieues et demie dans les jambes et par la pluie, et l'on venait de nous distribuer nos billets de logement sur la place Saint-Jean, lorsque, avant qu'aucun de nous ait eu le temps d'entrer chez son propriétaire et de se mettre une première bouchée sous la dent, on sonnait : « Aux armes ! » dans toute la ville. Courir à notre point de ralliement et marcher, notre brave colonel Bramas à notre tête, à la place Saint-Nicolas, fut, pour le Ier bataillon, l'affaire de quelques minutes.

« A notre arrivée, un feu très nourri de notre côté fut dirigé contre l'ennemi qui ne se trouvait pas — et en forces très supérieures aux nôtres — à plus de 600 mètres de la porte, et nous pûmes ainsi protéger la retraite de deux détachements du 90e et du 71e de ligne qui, depuis le matin, tenaient tête à l'ennemi. Les deux corps que nous venons de citer, ainsi que quelques compagnies du 6e chasseurs, qui, seuls avec le Ier bataillon de l'Yonne, étaient opposés aux Prussiens, pourront confirmer ce que nous avançons.

« Jusqu'à 5 heures et demie du soir, nous avons tenu l'ennemi à la distance où nous l'avions attaqué et, malgré ses obus, ses boulets et ses bombes qui mettaient le feu dans le faubourg où nous combattions. Aucun mobile de l'Yonne n'avait fui. Bien des blessés au contraire avaient dû être transportés dans les ambulances et nous devions abandonner sur la place plusieurs de nos amis morts dans ce combat. En effet, la ville de Dijon arborait le drapeau parlementaire pendant que nous nous battions (inutile de dire que les gardes nationaux étaient rentrés chez eux dès le commencement de l'affaire). La retraite nous était sonnée et l'ennemi, profitant de l'occasion, balayait la route avec ses terribles mitrailleuses. On ne pouvait se retirer qu'en longeant les murs et en rampant dans les fossés : tout soldat qui traversait la route était mort.

« On nous rallia dans la ville et nous prîmes le chemin de Nuits, — six lieues encore, — où nous restâmes jusqu'à

3 heures du matin, heure à laquelle un train spécial put nous emmener à Màcon. Nous ne pûmes manger que le lendemain, vingt-quatre heures après... Nous avions perdu nos sacs, nos capotes, tout ce que nous possédions.

« Est-ce là la conduite que l'on nous a attribuée? Sommes-nous des fuyards? La débandade et la peur ont-elles été du côté des Dijonnais ou des nôtres? Nos concitoyens et nos pères apprécieront.

« Agréez, etc.

« L. DEBAIX, *sergent*, 3e compagnie; P. PINARD, *caporal*, 1re compagnie; J.-J.- HUGO, *caporal*, 1re compagnie; P. DUFOUR, *caporal*, 1re compagnie; J. CORMIER, *caporal*, 1re compagnie; Henri HUGOT, *caporal*, 1re compagnie; FABRE, *sergent-major;* Auguste GILLON, *sergent*, 3e compagnie; GILLOISEAU, *sergent-fourrier;* HADENY, *sergent*, 1re compagnie; BERTHELLOT, *sergent;* J. CASSELIN, *sergent*, 1re compagnie; A. LUZEAU, *caporal*, 1re compagnie; Emile BONABEAU, *sergent*, 7e compagnie; A. MORIN, *caporal*, 7e compagnie; J. BARREY, 7e compagnie; HABERT, *sergent*, 6e compagnie; Ier bataillon, 14e régiment. »

Malgré certaines exagérations renfermées dans cette lettre, le Ier bataillon des mobiles de l'Yonne avait courageusement accompli son devoir au combat de Dijon.

Le régiment allait donc profiter de son séjour au camp de Sathonnay (1) pour s'organiser, s'habiller et s'équiper. Les relations précédentes nous ont suffisamment dépeint dans quelle triste situation nos mobiles avaient dû marcher et combattre.

Le département faisait tous ses efforts pour subvenir aux besoins de chacun; à ces efforts, s'ajoutaient encore des dons et souscriptions. Les 20 et 27 octobre, 2.000 vareuses adressées au Préfet étaient dirigées sur Lyon (2); on sait quel fut leur sort (3). Les blouses, pantalons, couvertures et autres effets paraissent perdus. Quatre wagons pleins sont

(1) Le 13 novembre, vingt hommes en position d'absence (Ier bataillon, état signé Beauvais).

(2) Dépêche du Préfet au lieutenant-colonel Bramas, 4 novembre.

(3) Lettre de Bramas.

pourtant sur chemin de fer, entre Aragny et Lyon, mais les recherches restent infructueuses et Lyon doit pourvoir, le 5 novembre, à l'habillement des mobiles (1).

Enfin le Préfet, grâce à l'Intendant de la 8e division de Lyon, apprend que les mobiles de l'Yonne occupent à Lyon les casernements de Saint-Rambert, Saint-Didier et Saint-Cyr; il informe de suite le colonel Bramas que 500 vareuses destinées à ses hommes ont été retrouvées à Gannat (2) et qu'il les tient à sa disposition en cas de besoin.

Le 12 novembre, le IIIe bataillon avait établi son campement à côté de celui du Ier bataillon, à l'extrémité nord du plateau de Sathonnay (3), pour le transporter à l'extrémité sud, le 14 novembre (4).

Pendant la durée de son séjour à Lyon, le 14e mobiles eut à intervenir contre plusieurs manifestations ouvrières. Une colonne, formée des deux bataillons du 14e mobiles et d'un bataillon des mobiles de Saint-Etienne, sortit du camp, le 18 novembre, par le côté est, arriva à la gare de Fontaine et fit halte au fort des Mercières où le drapeau tricolore avait été remplacé par un drapeau rouge hissé par des travailleurs. Les mobiles de la Loire détachèrent quelques hommes pour occuper ce fort, tandis que la colonne, continuant sa marche par les bords de la Saône et Saint-Rambert, remontait au camp. A peine de retour (5 h.), un détachement de 120 hommes avec un capitaine (celui de la 4e), un lieutenant et un sous-lieutenant (tous deux de la 5e), est commandé pour 6 heures, avec ordre d'aller occuper la gare de Fontaine, replacer le drapeau tricolore arraché par les travailleurs sur les ouvrages des Mercières et faire usage des armes en cas de nécessité. Le détachement se rendit à son

(1) Dépêche du lieutenant-colonel Bramas à Préfet Yonne, 5 novembre, 9 h. 40 matin.

(2) Dépêche du Préfet au lieut-colonel Bramas, du 20 déc 1870.

(3) A Sathonnay, exécution d'un sergent-major pour vol.

(4) Le 13 novembre, revue passée par le général Bressolles, discours du général. — Le 15, une compagnie du IIIe bataillon est envoyée en grand'garde à Billieux, des avant-postes sont établis à Neyron et à Vantia. — Le 16, exécution capitale. — Le 17, Cour martiale présidée par le commandant Genty. — Le 21 novembre, prise d'armes pour la promotion du capitaine de Beauvais au grade de chef de bataillon. — Le 17 décembre, revue passée par le colonel Bramas, sur la rive gauche de la Saône.

poste et fit rapporter au camp, pendant la nuit, d'après les instructions du colonel Bramas, drapeau tricolore et drapeau rouge. A l'arrivée des ouvriers, le lendemain (19 novembre), la gare fut évacuée et le peloton rangé en bataille, armes chargées, prêt à se replier, le cas échéant, sur le camp. Mais aucune manifestation ne se produisit et la gare fut réoccupée; un détachement du Ier bataillon vint ensuite relever celui du IIIe.

A 4 heures, le régiment est alerté pour faire une démonstration aux forts des Mercières et de la Pape, où le drapeau rouge avait été de nouveau arboré. Puis, sur la nouvelle d'une attaque possible du camp et des forts par la garde nationale de la Croix-Rousse, les 1re, 7e et 5e compagnies, sous le commandement du capitaine Rambourg (5e compagnie), reçoivent l'ordre d'occuper le fort de la Pape, pendant que la 6e se porte en avant du camp. Le lendemain, ces compagnies, relevées par le 87e (capitaine Lamotte d'Incamp), rentrent au camp où une revue est passée par le colonel Bousquet (1).

Le 22 novembre, le régiment lève le camp et se dirige sur les localités qui lui sont assignées, rive droite de la Saône. Le Ier bataillon s'établit à Collonges; la 1re/IIIe est cantonnée à Saint-Fortunat; la 2e, à Saint-Didier; la 3e, à Champagne, se reliant par la droite aux positions occupées par le Ier bataillon. Le reste du IIIe est caserné au petit lycée et à Saint-Rambert. Pendant les vingt-sept jours que dura ce stationnement, on compléta l'organisation, autant que les ressources le permettaient : distribution d'objets de campement, gamelles, bidons, marmites, sacs, capotes, képis.

Mais la petite vérole et quelques autres maladies commencèrent à sévir violemment et atteignirent surtout les compagnies casernées au lycée. Les 5e et 7e compagnies du IIIe bataillon furent particulièrement éprouvées par la variole. Dans la première de ces deux compagnies, le nombre des cas s'éleva à une trentaine environ (1).

Le Gouvernement de la Défense nationale se préparait à un nouvel effort pour essayer de repousser l'étranger de la mère-patrie. Après bien des hésitations, il se décida à former une nouvelle armée destinée à couper les communications des corps prussiens et à débloquer Belfort.

(1) Communication de M. de Sainte-Anne.

C'est ainsi que fut formé le 24e corps le 18 décembre. Il devait comprendre les troupes réunies à Lyon et aux environs sous les ordres du général Bressolles. Dans une première organisation, il était formé trois divisions : la première, sous les ordres du général comte de la Serre; la deuxième division commandée par le colonel d'état-major Bousquet; la troisième division ayant à sa tête le général Cremer; la troisième division ayant à sa tête le général Cremer.

Mais le 24 décembre, Gambetta donnait à l'armée de l'Est une autre organisation : la première division, formée avec les éléments disponibles à Beaune et environs, aux ordres du général Cremer, comprenait deux brigades : la première (colonel Millot), avec le Ier bataillon des mobiles de la Gironde, les 32e et 57e régiments de marche; la deuxième (commandant général Caroll Tevis, général de brigade de l'armée auxiliaire), avec les trois compagnies des francs-tireurs du Rhône, le 83e et le 86e mobiles. Cette division avait, en outre, deux batteries montées de 4, une batterie de montagne et une compagnie du 2e régiment de génie.

La 1re brigade (colonel d'infanterie Irlande), de la 2e division (général Thibaudin Comagny), était constituée par le 21e bataillon de chasseurs et les 60e et 61e de marche; la 2e brigade (lieutenant-colonel Bramas), par les 14e et 87e mobiles (1). Deux batteries de 4, une batterie de montagne et la 20e compagnie du 2e régiment du génie étaient affectées à la division Comagny.

La 3e division, commandée par le général Bressolles, comprenait la 4e compagnie de la Loire, deux bataillons du 89e mobiles, deux légions des mobilisés du Rhône, deux batteries Armstrong, une batterie de montagne et deux compagnies du génie.

L'artillerie de réserve consistait en quatre batteries de 12 (2).

Le XIVe corps d'armée allemand était resté jusqu'au milieu de décembre concentré dans les environs de Dijon, avec mission de couvrir le flanc gauche de la IIe armée. Après le combat de Nuits et sur le renseignement que des forces imposantes se concentraient autour de Besançon, le général Werder évacua Dijon et vint s'établir dans la région au sud-est de Vesoul (3).

(1) Formé à 4 bataillons : 3 des Hautes-Pyrénées, 1 de la Lozère (papiers de Bontin).

(2) *Revue d'Histoire,* supplément, campagne de Bourbaki, I, 241.

(3) *Histoire du grand Etat-major prussien,* 16e livraison.

Besançon avait, en effet, été choisi comme point de concentration d'une partie des forces nouvellement organisées à Lyon. En exécution du premier ordre de bataille, et sur la nouvelle, arrivée de Lyon le 18 décembre, du combat de Nuits, les Ier et IIIe bataillons du 14e furent tout d'abord dirigés sur Beaune; le IIIe bataillon, après avoir fait prévenir les compagnies détachées à Saint-Didier et à Champagne, part à 3 heures du matin pour la gare de Perrache, le 19 décembre, s'embarque à 5 heures et demie, et arrive à Chagny à 1 heure du soir. Après une halte de deux heures à Chagny, la colonne traverse le bourg et prend la route de Nolay. Le Ier bataillon se sépare du IIIe et se rend à Puligny, pendant que le bataillon des mobiles de Saint-Etienne se porte à Corpeau. Le IIIe bataillon, de son côté, se dirige sur Chassogne qu'il atteint à 5 heures du soir. La 3e compagnie est immédiatement établie en avant-postes, au nord du cantonnement.

Le 20, une grand'garde composée de la 4e/IIIe et d'une section de la 6e, sous le commandement du capitaine Laprost (4e), est installée dans le bois de Chassagne, commandant les routes qui partent de Chagny et de Beaune. Cette grand'garde est relevée le 21 à midi par la 5e compagnie et une section de la 2e (capitaine Rambourg), et le 22 par la 7e et une section de la 6e (capitaine Fleury).

Ce jour-là (22 décembre), les compagnies de grand'garde reçoivent l'ordre de se replier sur le cantonnement; à 4 heures, le bataillon rassemblé sort de Chassagne, rallie à Puligny le Ier bataillon et les mobiles de Saint-Etienne et se dirige, par Meursault, sur Pommard, où il entre à 9 heures du soir.

Le 24 décembre, le général Cremer réunit les officiers du régiment et leur annonce que, placés sous son commandement, ils doivent se tenir prêts à marcher le lendemain sur Dijon.

Vint alors la nouvelle organisation du 24e corps et le mouvement de Bourbaki vers l'est, emmenant avec lui les 15e, 18e et 20e corps qui, avec le 24e, devaient former l'armée de l'Est.

Le IIIe bataillon quitte Pommard à 10 heures, s'embarque à Beaune à 2 heures et est dirigé sur Bourg où il arrive à 10 heures du soir; après une halte de quatorze heures nécessitée par l'encombrement des neiges et le passage d'une partie de l'armée de Bourbaki, le bataillon débarque le 27, à mi-

nuit, à Besançon et va cantonner au faubourg de Saint-Claude où il trouve le 87e mobiles (IIe bataillon des Basses-Pyrénées, Ier de la Lozère), qui fait brigade avec le 14e. Le Ier bataillon était parti de Beaune dès le 25 décembre pour arriver à Besançon le 26 à 8 heures du soir et de là cantonner à Saint-Claude (1). Quant au IIe bataillon qui, de Chagny, avait suivi le 18e corps sur la Loire, il ne quitte Lyon que le 29 décembre, sous les ordres du commandant Barré (2) et arrive à Besançon le 30, à 1 heure du soir (3). Le régiment est au complet et abandonne le bataillon des mobiles de Saint-Etienne. Le 30 décembre, la 2e/IIIe fait une reconnaissance sur la route de Vesoul jusqu'à Châtillon-le-Duc. Le lendemain, la 5e/IIIe sort de Saint-Claude par l'est, traverse le chemin de fer, prend la route de Marchaux, dépasse les avant-postes de la 1re brigade (32e de marche), traverse les bois de Chaillu, le village d'Arnat, retombe sur la route de Vesoul, en deçà de Saint-Valentin, et rentre à Saint-Claude.

Le 1er janvier (4), le 14e mobiles occupe les emplacements suivants : Saint-Claude, avec un bataillon à Vignes en grand'-garde et trois compagnies à Saint-Valentin. Sur l'indication d'une violente fusillade entendue vers Beaume-les-Dames et Clerval, la 2e brigade de la 2e division recevait l'ordre d'occuper Novillars et Roche pour soutenir la 1re brigade, lancée sur Beaume-les-Dames.

Le même jour, le général Bourbaki donnait l'ordre au 24e corps en entier d'évacuer Besançon le 3 au matin, d'aller coucher entre Corcelles et Sçay-la-Tour et d'aller s'établir le 4, partie en avant de Montbozon, sur la rive gauche de la Linotte, partie à Esprels (5).

En conséquence des ordres reçus, le 14e mobiles cantonne le 3 janvier à Roche, Novillars et Thise (IIIe bataillon). 70 hommes du IIIe bataillon sont envoyés en corvée de vivres à Besançon, sous les ordres du capitaine de la 4e compagnie. Cet officier s'égare et ne rejoint le bataillon avec les vivres que

(1) *Revue d'Histoire*, Bourbaki, I, p. 288.

(2) Effectif : 1 officier supérieur, 18 officiers subalternes, 1.024 hommes, 8 chevaux, 4 voitures.

(3) *Revue d'Histoire*, Bourbaki, I, p. 360.

(4) Promotion du lieutenant-colonel Bramas au grade de colonel commandant la brigade et du commandant Barré à celui de lieutenant-colonel commandant le 14e mobiles.

(5) *Revue d'Histoire*, Bourbaki, I, p. 262.

le lendemain soir à Rigny, ayant marché de 6 heures du matin à minuit pour faire 36 kilomètres. Pendant ce temps, la 7e compagnie est laissée à Thise à la garde des bagages, tandis que le reste du bataillon se porte en grand'garde à la Malmaison (1re, 2e, 3e compagnies) et à Amagney (4e, 5e, 6e compagnies). Comme le lendemain les 2e et 3e divisions doivent se porter sur la route de Montbozon pour gagner cette localité et Esprels, le général Busserolles décide que la 2e brigade occupera, le 4, la ligne Rigney, Rignozot, la Tour-du-Scay et les bois communaux, par crainte des mouvements ennemis signalés dans cette direction.

Le 14e mobiles quitte Novillars à 8 heures du matin et parvient à midi, par Marchaux et Chaudefontaine, à Rigney et Rignozot (1), où il passe la journée du 5. La 5e/IIIe est détachée à Vaudelan pour couvrir un passage à bac; elle est relevée le lendemain (5 janvier), à 8 heures du soir, par une compagnie du IIe et reçoit l'ordre de se porter à 5 kilomètres en aval pour garder le pont de Cirey. De 9 heures du matin à midi, la 2e/IIIe est en reconnaissance.

Les ordres, pour le 6, consistaient à porter la 2e brigade à hauteur de la 1re, sur la ligne Montbozon-Mésandans. Parti à 6 heures du matin de Rigney, le 14e arrive à 3 heures du soir à Rougemont (2).

Le IIIe bataillon, après avoir rallié, à 3 heures du matin, la compagnie de Cirey, part de Rigney à 8 heures du matin et établit au presbytère de Rougemont, point culminant, la 2e compagnie en observation.

Le 7 janvier, les troupes conservèrent leurs emplacements (3). Vers midi, une fausse alerte fit prendre les armes à Rougemont. L'ennemi est signalé entre Esprels et Montbozon. Une démonstration est opérée par la brigade à l'ouest de Rougemont et sur les bords de l'Ognon; pendant qu'un bataillon du 87e et le Ier du 14e se portent sur Tressandans, le IIIe reçoit l'ordre d'exécuter un mouvement tournant par Montferney, Montagney, Cognère. A ce point, il rencontre une reconnaissance de vingt cuirassiers du 20e corps et, sur l'avis que les Prussiens se sont repliés, rentre à Rougemont.

(1) *Revue d'Histoire,* Bourbaki, II, p. 70, 74, 102, 144.
(2) *Id.,* ibid., II, p. 195.
(3) La 3e/IIIe relève la 2e.

Ces reconnaissances ne trouvèrent que des ouvrages défensifs abandonnés entre Tressandans et Bonnal (1). C'est à cette date que M. de Bontin prit le commandement du IIe bataillon en remplacement du commandant Barré. Le bataillon était fort d'environ 1.100 hommes, répartis entre huit compagnies, dont une, la première, commandée par Dangeville, resta tout le temps de la campagne détachée à l'escorte du grand convoi, à partir du 11 janvier, et ne prit aucune part aux opérations (2).

L'ordre donné pour le 8 par Bourbaki prescrivait à la deuxième division d'occuper Fallon et Bournois et de détacher de fortes grand'gardes à Melecey, Grammont et Accolans. Les troupes de la 2e brigade qui étaient à Rougemont partirent les premières vers 8 heures du matin pour Cux, Cubry et Albenans, le 14e avec une section de la 22e batterie du 6e formant l'avant-garde; le IIe bataillon vint se placer en grand'garde en avant de Grammont, les Ier et IIIe cantonnèrent à Fallon (3). Ce même jour, une reconnaissance allemande, lancée par le général von der Goltz, apercevait une forte colonne, en marche sur Montbozon; nous allions être attaqués. Le général Werder avait, en effet, mis à profit les loisirs laissés par le retard de l'armée de l'Est. Très bien renseigné, il ne songe qu'à gagner du temps : ses forces sont jusqu'ici déployées sur une ligne de bataille qui s'étend de la frontière suisse à Vesoul. Du 1er au 2 janvier, la brigade Debschitz tient tête à l'avant-garde de Bressolles; la division Schmeling résiste aux têtes de colonnes sorties de Besançon. Le 8 janvier, se sentant trop faible, il concentre ses forces entre Vesoul et Villersexel et apprenant, dans la nuit, que Bourbaki marche sur Héricourt, il organise la défense, par échelons, de la Lisaine. Au premier échelon, Esprels, il place une partie de la division Schmeling; le second, Moinay, il le confie à la brigade Goltz, leur enjoignant de ne se replier sur le troisième échelon, Villersexel, qu'après une vigoureuse résistance. Ce sont autant de chevaux de frise destinés à retarder la marche de Bourbaki et qui lui permettront d'organiser solidement sa ligne de défense, la Lisaine (4).

(1) *Revue d'Histoire,* Bourbaki, p. 233.

(2) Papiers de Bontin.

(3) *Revue d'Histoire,* Bourbaki, p. 291.

(4) Lejay, *La Campagne dans l'Est.*

Le 9 janvier au matin, les troupes du général Werder ouvraient le feu contre les défenseurs de Villersexel, la bataille devait durer jusqu'au soir, mais nos mobiles n'y prirent aucune part. L'ordre avait, en effet, été donné au 24e corps de se porter dans la journée du 9 vers l'est pour se relier au 15e corps à Onans, la 2e division à Courbenans, Gemonval et Marvelize. Mais l'heure tardive à laquelle les ordres parvinrent aux troupes retarda toute l'opération; c'est ainsi que, après une reconnaissance opérée par le Ier bataillon en avant de la ligne, le 14e ne quitta Grammont et Fallon que vers 11 heures du matin, laissant une compagnie (5e/IIe) à Petit-Magny. Depuis 10 heures du matin, le commandant du IIe bataillon attendait le régiment sur la route de Grammont à Courchaton : la colonne passa vers midi.

De la hauteur qui domine Grammont, nos mobiles purent voir le combat de Villersexel (1), mais le commandant de la division n'eut pas l'idée de marcher au canon avec ses 20.000 fantassins et son artillerie (2). Continuant leur marche sur Gemonval par Courchaton et Villechevreux, le IIe bataillon fit étape à Gemonval, le Ier à Courchaton, le IIIe en grand'garde à la Chapelle. Tandis qu'un bataillon du 87e couvre le front nord-ouest de la brigade, les 6e et 7e/IIIe, laissées dans une fabrique abandonnée, gardent le front nord; la 4e est placée en avant de la Chapelle sur une éminence qui domine la vallée de la Marcour, la 2e est envoyée en reconnaissance dans les bois placés à l'est de la Chapelle.

Le 10 janvier, la 2e brigade (14e et 87e) devait, dès 3 heures du matin, aller occuper Saint-Ferjeux, mais la présence de l'ennemi étant signalée à Senargent, Saulnot et Arcey, elle ne quitta Gemonval et Courbenans qu'à 4 heures du matin pour se mettre en bataille sur le plateau dominant Corcelles. Deux compagnies furent envoyées en reconnaissance dans ce village, la première rendit compte que l'ennemi était parti; la deuxième, faite par la compagnie du capitaine Langin, signala l'ennemi à Saulnot; néanmoins, une section des nôtres resta à Corcelles toute la journée sans être inquiétée. Vers deux heures, le IIe bataillon prit position en avant de la Chapelle, sur une hauteur à l'extrême droite; à sa

(1) Cahiers de Bontin.
(2) Grenest, *Armée de l'Est*, II.

gauche se trouvaient les IIIe et Ier bataillons, le 87e était massé dans la plaine ainsi que le reste de la division qui resta toute la journée sous les armes (1). Au IIIe bataillon, les compagnies détachées avaient rejoint le gros à Gémonval, à 6 h. du matin. Une contre-marche est immédiatement commandée, la Chapelle réoccupée et le bataillon se forme sur l'éminence qui domine la gorge de Corcelles : il est préposé à la garde d'une demi-batterie d'artillerie. Il se forme suivant deux lignes se coupant à angle droit : l'une fait face, à l'est, aux hauteurs de Saulnot, l'autre à celles de Crevans situées au nord.

A 3 heures de l'après-midi, une batterie située en face de nos mobiles, sur les hauteurs de Saulnot, envoya deux projectiles sur une reconnaissance faite par un peloton de cavalerie. L'artillerie française, appuyée par la 2e légion du Rhône, prit position sous le feu de la batterie ennemie dont les coups, trop longs, ne firent aucun mal; les pièces françaises tirèrent quelques coups et la batterie ennemie se tut (1). Le 14e bivouaqua sur le plateau de la Chapelle, entre Gemonval et Corcelles, le IIe bataillon à droite. Les bataillons sans abri eurent beaucoup à souffrir du froid, et, comme ils ne disposaient pas de voitures, les hommes durent se passer de vivres (1).

Le 11 janvier, jour où le XIVe corps allemand atteignait la ligne de la Lisaine, s'interceptant ainsi entre Belfort et l'armée de l'Est, la 2e brigade devait occuper la route de Saint-Ferjeux à Bérenge; malheureusement, la journée se passa à fournir des grand'gardes (2) par un froid excessif (3) et ce ne fut

(1) Cahiers de Bontin.
(2) IIe bataillon à La Chapelle, Ier et IIIe bataillons à Gémonval.
(3) Grenest, *Bourbaki*, III, 58.

ARMÉE DE L'EST (A)

Extrait du rapport sur le Service de Santé au 18e corps.

TEMPÉRATURES MINIMA

DATES	TEMPÉRATURE	DATES	TEMPÉRATURE
15 Décembre......	—17°	19 Décembre......	—22°
16 —	—17.5	20 —	—19
17 —	—15	21 —	—16
18 —	—14	22 —	—17

(Voir la suite à la page suivante.)

(A) *La Guerre de* 1870, *Défense nationale en province*, p. 630.

que le 12, à midi, que, à la suite de nombreux contre-ordres, le 24e corps exécuta l'ordre du 11, amenant le 14e à Gemonval où se trouvait le quartier général et où l'on coucha, prenant ses dispositions pour l'attaque, probable pour le lendemain, d'Arcey, et qu'on croyait devoir être sérieuse (1). Le IIIe bataillon retourne en grand'garde à la Chapelle; la 2e compagnie en avant-poste sur un rocher dominant le village et reliée à la 1re compagnie. La 7e compagnie (capitaine Fleury) est laissée au cantonnement pour servir d'escorte aux bagages de la brigade; elle sera désormais jusqu'à la fin séparée du bataillon (2). A 7 heures du soir, la 2e légion du Rhône, égarée par son guide, bivouaque à côté du IIIe bataillon et repart à 1 heure du matin pour Corcelles.

Pour le 13, la 2e division avait à prendre position sur le plateau en avant de Marvelise, en occupant les bois par des tirailleurs soutenus par des colonnes de demi-bataillon à demi-distance. Le 24e corps devait, en effet, appuyer solidement le 15e corps établi à Arcey, Onans, Sainte-Marie et Montenois (3). C'est ainsi qu'à 5 heures du matin le 14e mobiles, précédé par l'artillerie, quitta Gemonval et, après avoir gravi les hauteurs qui dominent Arcey, alla se placer par bataillons serrés en masse, derrière le bois qui cache

	TEMPÉRATURE		TEMPÉRATURE
23 Décembre......	−20°	8 Janvier.........	−12°
24 —	−21	9 —	−14
25 —	−25	10 —	−15
26 —	−19	11 —	−16
27 —	−18	12 —	−16
28 —	−20	13 —	−12
29 —	−23	14 —	−13
30 —	−19	16 —	− 2 dégel
31 —	−17	19 —	−15
1er Janvier........	−12	21 —	−16
2 —	−17	22 —	− 1 dégel
3 —	−19	23 —	− 1 dégel
4 —	−15°	26 —	−16
5 —	−14	27 —	−11
6 —	−10	1er Février........	0 dégel
7 —	−15	2 —	0 dégel

(1) Cahiers de Bontin.

(2) Les lieutenants Collomb et de Sainte-Anne, promus, le 10, capitaines, prennent le commandement des 1re et 2e compagnies.

(3) Grenest, *Armée de l'Est*, t. III.

cette dernière localité. Une compagnie du Ier bataillon fut envoyée à la lisière du bois pour dominer la vallée et couvrir le rassemblement (1). Le IIIe bataillon, après avoir fait rentrer la 2e compagnie à 3 heures du matin, quitte la Chapelle à 7 heures et se forme sur les hauteurs de Marvelise en colonne serrée par division.

L'attaque devait commencer par Gonvillars et le bois du Mont, avec les 2e et 3e divisions du 24e corps. Vers 10 heures du matin, deux batteries, placées à 300 mètres à notre droite et à notre gauche, ouvrirent un feu nourri auquel l'ennemi ne riposta que faiblement. Après une heure environ, les batteries quittèrent leurs positions et le régiment descendit et, traversant la route, marcha sur les hauteurs qui sont sur la gauche de la route et la commandent. Eclairés par le 87e, soutenus par de l'artillerie, nos tirailleurs fouillent les bois : Villers-sur-Sauchiot fut attaqué vers 2 heures et une fusillade assez vive s'engagea entre le 87e et l'ennemi, se retirant sur la route de Montbéliard tout en défendant le village d'Echenans (2). Quelques obus furent lancés sur le 14e qui, resté en réserve à cause de son armement, se tenait en colonne par peloton, à demi-distance, dans la clairière à l'ouest de Gonvillars (3). Les mobiles gardèrent une attitude excellente; dès les premiers coups, le régiment fit mouvement et les projectiles ne lui firent éprouver aucune perte. A 4 heures, toute la plaine est entre nos mains. Le 14e, qui ne prit aucune part aux rencontres d'Aibre et de Semondans, coucha le soir à Echenans (4), occupé déjà par des régiments de tous les corps. Werder n'avait donc plus de chevaux de frise, mais il avait presque achevé ses fortifications sur la Lisaine et appelé à lui toutes ses forces disponibles.

Le 14, le 24e corps conserve ses emplacements; les troupes souffrent de privations, les convois n'ayant pu rejoindre. Le régiment prend position au jour, pour le cas de retour offensif dans la direction de Desandans, et rentre à Echenans à 1 heure du soir. A 6 heures et demie, une reconnaissance est faite sur Saint-Julien, point de jonction avec le 15e corps, par les IIe et IIIe bataillons. Ces deux jours d'arrêt permettaient au général Werder d'atteindre la position Delle, Mont-

(1) Cahiers de Bontin.

(2) Id.

(3) Bourbaki, III, 146.

(4) *Id.*, III, 199.

béliard, Héricourt et au général de Manteuffel de rassembler un détachement d'armée (1) pour secourir, en cas de besoin, le général Werder.

L'ordre du 15 prescrivait au 24e corps d'occuper les bois de Montévillars, du Grand-Bois, de Tavey, du Chenois et de se porter sur la Lisaine, pour enlever les points de passage. A 7 heures du matin, la 2e brigade se trouvait rassemblée en arrière de Sémondans; le 14e à 300 mètres du 87e; un bataillon occupait Raynans, tandis que le 15e corps tenait ce village et Issans. Vers 9 heures du matin, le 24e corps commença son mouvement vers l'est; le 14e mobiles resta sous bois jusqu'à 3 heures de l'après-midi. Vers le soir, le IIe bataillon fit une reconnaissance et laissa la compagnie Oudaille en grand'garde entre Echenans et Raynans (2). Pendant l'attaque de Bussurel, le régiment resta en soutien de l'artillerie.

C'est alors que Bourbaki donna l'ordre au 24e corps d'occuper les bois du Chenois et de Tavey et d'attaquer au petit jour (16 janvier). La 2e division, laissée en réserve vers Vyans, devait prendre position le long du chemin de Bussurel à Héricourt, à l'abri de la corne sud-est du bois du Chenois. Le 14e part à 7 heures du matin, traverse Désandans et, laissant la route à sa gauche, prend à travers champs. A 10 heures, halte, distribution de vivres pour trois jours, puis tout le monde s'engage dans les bois qui de Tavey vont jusque près d'Allondans. Les bois sont fouillés par des tirailleurs et, vers le soir, le 14e débouche sur la vallée de la Lisaine, à Vyans, le 87e à Bussurel. Sur le versant, des obus tombent, mais sans atteindre nos mobiles; une section d'artillerie se met en batterie et échange quelques coups inutiles avec la batterie allemande. Se trouvant dans le prolongement du tir et la nuit s'avançant, le régiment rentre bivouaquer dans les bois, laissant Vyans occupé par le 87e (2).

Le 17, la 2e division occupe les bois Bourgeois et Bussurel. Le 14e descend dans la vallée, se masquant dans une grande dépression de terrain parallèle à la Lisaine et située entre Vyans et Bussurel. Il a à sa droite le 60e de marche, à sa gauche le 87e et une batterie d'artillerie, devant lui, profonde et sans pont, la Lisaine, puis, en seconde ligne, le chemin de fer, derrière le remblai duquel se trouvent les fantassins

(1) 56 bataillons, 20 escadrons, 168 bouches à feu.

(2) Cahiers de Bontin.

ennemis. Sur la côte, une batterie allemande et une ligne de tirailleurs couchés dans la neige. La 1re compagnie du 1er bataillon et la 2e/IIIe couvrent le régiment. La journée se passe là, sous les armes, attendant un signal d'attaque; les projectiles passent au-dessus des têtes, le tir étant trop long. Une batterie française essaie de contre-battre la batterie ennemie, qu'on estime à dix-huit pièces. Mais nos artilleurs n'y réussissent pas, artilleurs et chevaux sont culbutés, il faut y renoncer. Un feu nourri d'artillerie et surtout de mousqueterie s'entend dans la direction de Montbéliard et de Bethoncourt. Enfin, vers 4 heures, le régiment reçoit l'ordre de quitter ses positions et de gagner les hauteurs situées derrière lui et à sa droite. Le mouvement s'effectue par une marche de flanc, à découvert, pendant quelques centaines de mètres; l'ennemi voit la colonne se profiler sur la neige et lui envoie une quantité énorme de projectiles qui tombent sur la gauche du Ier bataillon et jettent un certain désordre dans la colonne : les hommes ont hâte de passer, se jettent dans les bois, puis viennent se reformer au sommet du plateau. Le régiment bivouaque à nouveau dans le bois (1). Malgré la légère fusillade des tirailleurs du 14e mobiles, le 24e corps était resté dans une inaction complète et contribuait à la perte de la bataille d'Héricourt (2).

La bataille perdue, l'armée de Manteuffel signalée dans les environs, Bourbaki dut se résoudre à battre en retraite sur Besançon, déjà poursuivi par les avant-gardes du 14e corps (3). Pendant la matinée du 18, il laissa des troupes fortement établies sur la rive droite de la Lisaine pour permettre la rupture du combat. C'est ainsi que le 14e corps

(1) Cahiers de Bontin.

(2) Un grand nombre d'officiers et de soldats tombent malades. Le capitaine Collomb est blessé au pied; le commandant Genty à bout de forces, passe le commandement du bataillon à M. de Sainte-Anne, seul capitaine du bataillon. Cet officier demanda au colonel un officier étranger, car sur les trois qui restaient, le lieutenant Mouchon venait de faire pendant la nuit une corvée de vivres et avait besoin de repos; le lieutenant Lacham (2e) était chargé d'une corvée supplémentaire le 18, et le sous-lieutenant Doin (1e), qui n'avait plus de sous-officiers, devait surveiller la compagnie chargée de la garde du campement.

(3) Schneling sur Beaume-les-Dames, Debschitz sur Saint-Hippolyte, le reste des forces entre l'Ognon et le Doubs.

reprit ses positions de la veille. Mais laissons ici la parole au commandant du II[e] bataillon : « L'ennemi nous envoie en- « core des projectiles nombreux pendant que nous effec- « tuons ce mouvement, mais son feu est sans effet, l'ordre « ayant été donné de descendre en tirailleurs dans les bois « et de traverser au pas de course les endroits découverts. « Sur l'ordre qui m'est donné, j'envoie, à 9 heures du matin, « trois compagnies du II[e] bataillon relever, dans le village « de Bussurel, trois compagnies du I[er] bataillon qui y étaient « depuis la veille, malgré les obus au pétrole tirés sur ce « village. Ces compagnies partirent sous le commandement « du capitaine Lefèvre dont la vigueur m'était connue, et « du lieutenant Varmoy. En passant à proximité du che- « min de fer, la petite colonne fut prise en flanc par un « feu assez vif de mousqueterie qui blessa un soldat et « un sous-officier; les trois compagnies pénétrèrent heureu- « sement dans le village. La journée se passa sans incidents. « Nous couchons sur nos positions. A 9 heures du soir, je fais « relever les trois compagnies envoyées à Bussurel, et nous « nous tenons prêts à quitter nos positions dans la nuit. On « n'avait pas attaqué parce que ni le mouvement sur Héri- « court, ni celui sur Montbéliard n'avaient réussi; puisque la « Lisaine n'était pas guéable, l'attaque eût été bien diffi- « cile; notre artillerie n'ayant pu lutter avec l'artillerie en- « nemie n'inspirait plus qu'une médiocre confiance aux sol- « dats. Le passage de la Lisaine était très périlleux à effec- « tuer sous le feu des fusils de l'ennemi, retranché et à cou- « vert derrière la tranchée du chemin de fer. Les quatre « bataillons du 87[e], qui formaient le gros de notre brigade, « avaient des fusils Remington sans baïonnette. Les soldats « avaient cruellement souffert du froid ; depuis quelques « jours, on ne faisait plus aucun feu dans la journée et on « restait debout immobile dans la neige tout le jour; de très « nombreux cas de congélation des pieds se produisaient et « on ne pouvait apporter aucun soulagement aux souffran- « ces des hommes qui étaient épuisés de fatigue et de be- « soin; ils ne pouvaient reposer la nuit et des demi-batail- « lons entiers allaient aux vivres par des chemins de tra- « verse impraticables ou à travers bois. Les hommes tom- « baient, les bidons d'eau-de-vie se renversaient, les bis- « cuits sortaient des couvertures dans lesquelles on les « transportait et les boîtes ne pouvaient être portées à

« dos d'homme sur des chemins si glissants, et quand les « distributions se faisaient avant le jour, les mieux parta- « gés recevaient un biscuit pour deux jours. C'est à ce « moment que les hommes souffrirent le plus et qu'ils mon- « trèrent le plus de courage et de résignation, n'ayant pas per- « du encore l'espoir d'être utiles, maintenus dans le devoir « par l'exemple du colonel Barré. »

D'autres tortures allaient s'abattre sur cette malheureuse armée de l'Est. Bourbaki avait donné l'ordre au 24e corps d'interdire le passage du Doubs en amont de Besançon. Les dispositions suivantes sont prises : 1re division, vers Passavant; 2e, de Pont-de-Roide à Valonne; 3e, route de Pont-de-Roide à Clerval. Vers midi, l'ordre arriva de se porter sur Besançon en gardant seulement les ponts de Clerval et de Beaume. A 6 heures, nouveaux ordres : laisser à Pont-de-Roide la 3e division et ramener à Besançon les 1re et 2e. Lorsque cette dépêche arriva, le 24e corps était déjà en pleine retraite et avait abandonné les défilés du Doubs.

Le mouvement de retraite avait commencé pour le 14e mobiles le 19, à 1 heure du matin. L'ordre de faire manger la soupe avant 11 heures arrive à 6 heures; à 7 heures, les compagnies de Bussurel rallient leur bataillon et le régiment se met en marche derrière le 87e, couvert en avant par le IIIe bataillon, avec le Ier à l'arrière-garde. La marche de nuit à travers bois fut des plus pénibles. L'itinéraire de la colonne était Raynans (7 heures du matin), Saint-Julien, Sainte-Marie, Arcey. Au delà de cette dernière localité, le régiment entra dans les champs, se formant par bataillon en colonne serrée par peloton et forma les faisceaux. Il vit défiler devant lui les corps d'armée venant par la route d'Héricourt, les bagages du 15e corps, le général Bressolles et son état-major. La marche fut ensuite reprise, le 14e formant l'arrière-garde du 24e corps. Au moment où le régiment reprenait sa marche en colonne par demi-section, flanqué par des tirailleurs à gauche (6e compagnie du IIIe bataillon), on vit l'ennemi incendier le village de Sainte-Marie avec ses obus. Se croyant poursuivi d'assez près, à Faimbe, le général de division Comagny fit prendre position sur les hauteurs qui commandent la route; on y fit monter l'artillerie, croyant avoir à arrêter l'ennemi pour protéger la retraite du corps d'armée. Le jour baissait, l'ennemi n'avait pas dépassé Sainte-Marie où il avait pris tout un bataillon

de chasseurs à pied, surpris faisant le café, ainsi que les bagages du général de division. Le régiment quitta les hauteurs qui dominent Faimbe et alla bivouaquer dans les bois d'Etrappe en passant par Geney (1). Les hommes étaient exténués de fatigue; on n'avait pu faire ni café, ni soupe et on ne trouva rien en fait de vivres à Etrappe.

Le 20 janvier, à 4 heures du matin, la division fut réunie, mais elle ne se mit en marche qu'à 6 heures du matin par l'Isle-sur-le-Doubs, Blussans, Hyémondans, Mambouhans, Dambelin et Pont-de-Roide où elle s'arrêta et fit séjour pendant trois jours (2). Ces journées des 21, 22 et 23 janvier (3) allaient être mises à profit par l'armée de Manteuffel. Par un mouvement de conversion à droite, elle arrivait le 25 janvier à s'interposer entre Bourbaki et Besançon; la retraite sur cette ville était donc impossible et il ne restait plus au général en chef, que Garibaldi n'avait pas su dégager par une énergique intervention, qu'à essayer de percer le cercle qui l'enserrait vers la frontière suisse.

Le 24 janvier on se remet en marche sur Cour-Saint-Maurice par Bief et Saint-Hippolyte; le 25, le régiment fait étape à Longue-Fayne par Maiche, Frambouhans et Fontenelles; de Longue-Fayne, il se dirige sur Fuans et prend la route de Besançon à Ornans, comptant faire étape à Flangebouche et Avoudrey. Mais après la grand'halte de Fuans, on apprend que les coureurs ennemis sont à Ornans; ordre est alors donné de changer de route, on passe la montagne et le régiment vient cantonner aux portes de Morteau, au hameau des Suchaux. Là encore, on ne touche aucune distribution. Dans cette position, les deux premières divisions du 24e corps étaient prêtes à appuyer le mouvement que devait tenter le général Cremer sur Mouthe. Malheureusement, l'armée de Manteuffel s'avançait sur la route directe de Besançon à Pontarlier et il allait être impossible à Bourbaki de se dé-

(1) Le capitaine de Sainte-Anne, ne pouvant plus marcher, donne le commandement du bataillon au lieutenant Lacam. Le 18 janvier, la situation journalière du IIIe bataillon donne un effectif de 650 hommes.

(2) Le 20 janvier, le capitaine Ducrot, du IIe bataillon, est désigné par le colonel pour prendre celui du IIIe.

(3) Les 4e et 5e compagnies/IIIe sont en grand'garde à l'usine de Bourguignon pendant ces trois jours.

gager. Le 27 janvier (1), le 14e retraite sur Montperreux par La Ville-du-Pont, Montbenoît, Pontarlier, où a lieu une distribution de biscuits, Cluse, Fort-de-Joux, Oye et enfin Montperreux, où il arrive à 10 heures du soir. Le 28 au soir, il est à Gellin où il touche enfin du pain et de la viande fraîche. Le régiment reste à Gellin les 29 et 30 janvier. Une revue fut passée sur la route de Gellin à Villedieu; la tenue était bonne, mais beaucoup d'hommes manquaient sans motifs connus. Beaucoup de malades rejoignent; le commandant Genty reprend le commandement de son bataillon. Les routes devaient être coupées aux Planches et à Saint-Laurent, mais le génie arriva trop tard et il fallut rétrograder (2). Le 31, le IIe bataillon part à 8 heures du soir pour Brey et à 1 heure du matin il doit s'en aller à Labergement; en même temps lui parvenait un nouvel ordre de rejoindre le régiment à Rochejean où il arriva à 8 heures du matin. L'ennemi vient en effet d'être signalé à Labergement.

Trompé par l'armistice, déjà cerné, il ne restait plus au général Clinchant qu'à se réfugier en Suisse avec sa malheureuse armée, non sans se défendre une dernière fois au combat de la Cluse. Le 1er février, le 14e mobiles, sous les ordres du commandant Genty, le colonel Barré étant souffrant, part de Rochejean à 7 heures du matin et va faire étape à Jougne et à la Ferrière (4e et 5e compagnies du IIIe). Il en part le 2 à 6 heures du matin et entre en Suisse à 8 h. 30 du matin, par Ballaigue et la route de Neufchâtel. Le régiment est désarmé à la frontière, il fait une longue halte sans ressources devant Orbe, de 10 heures à 3 heures du soir, puis est conduit, colonel en tête, officiers à leurs places, jusqu'à Posny où il arrive à 8 heures du soir et trouve de la soupe préparée d'avance. Le 3, il est à Payerne, le 4 à Corcelles, le 5 à Morat et le 6 février à Berne. Dans cette ville, les officiers se séparèrent de leurs hommes pour être répartis dans divers cantons. Les mobiles de l'Yonne furent principalement internés à Saint-Urban, Belp, Brienz et Thoune.

Suivant les instructions du Conseil fédéral suisse, il fut pourvu au logement, à l'entretien, à la solde et à l'administration des militaires français internés.

(1) Le capitaine Lefèvre (IIe) remplace le capitaine Ducrot dans le commandement du IIIe bataillon.

(2) Cahiers de Bontin.

Les généraux purent choisir à leur convenance le lieu de leur séjour, à l'exception des cantons frontières de la France.

Tous les officiers, quels que fussent leur arme et leur grade, furent internés à Lucerne, Zurich, Saint-Gall, Baden et Interlaken. Les officiers supérieurs recevaient 6 fr. par jour, les officiers subalternes 4 francs; à l'aide de cette solde, ils devaient pourvoir eux-mêmes à leur entretien et à leur logement. Quant aux sous-officiers, caporaux et soldats, ils étaient répartis dans les cantons au prorata de la population de chacun d'eux.

Leur nourriture se composait de cinq huitièmes de livre de viande, d'une livre et demie de pain et d'une certaine quantité de légumes. Ils recevaient, en outre, 0 fr. 25 par jour.

Les internés pouvaient être occupés à des travaux et recevoir alors une rétribution comme supplément de solde.

Chaque dimanche, les militaires devaient être soumis à une visite médicale ou sanitaire : les hommes malades devaient être traités dans les hôpitaux. Quant à la discipline, les internés étaient placés sous la juridiction du Code militaire suisse (1).

L'hospitalité accordée par les Suisses à nos soldats épuisés fut admirable de générosité et de bon cœur : « C'est ici qu'il faut terminer ce journal, dit le capitaine Lefebvre, du 2e bataillon, mais on ne le fera pas avant de manifester une profonde reconnaissance envers ce brave peuple qui nous a si bien accueillis, si bien soulagés et si bien consolés!

« Nous nous souviendrons toujours d'avoir vu hommes, femmes et enfants tendre les bras en pleurant à nos braves et bien pauvres soldats, en s'efforçant, par mille soins, de calmer leur douleur et leur profond chagrin.

« Merci du fond du cœur à la Suisse! Merci à nos chers et bien aimés voisins (2)! »

Après la signature de la paix et aux environs du 20 mars, les mobiles internés en Suisse furent rapatriés par détachements isolés sous la conduite d'officiers du régiment désignés à cet effet (3).

(1) *Liberté*, 13 février 1871.

(2) Grenest, *Armée de l'Est*, t. II.

(3) A la 1re/IIe, 2 capitaines, 2 lieutenants, 5 sous-lieutenants (Sandret de Valonne, sous-lieutenant), 1 adjudant, 15 sous-officiers, 287 caporaux et soldats, total : 303, partent de Vienne le 20 mars 1871 pour se rendre à Auxerre.

Un 14e provisoire fut formé à Auxerre contre la Commune, avec les officiers et soldats rentrés de captivité.

Depuis le départ de Lyon, le 14e mobiles avait participé à toutes les misères et à toutes les fatigues de cette dure campagne, au milieu d'un pays montagneux et couvert de neige. Les hommes, depuis la fin de décembre, avaient presque toujours couché dans des granges ou des abris mal clos, souvent sur la terre nue ou le carrelage. Ils avaient passé dehors un certain nombre de nuits et marché tout le temps dans la neige par des froids qui dépassaient 16 à 18 degrés. La difficulté de l'alimentation et la mauvaise qualité du vêtement et surtout des chaussures avaient encore aggravé ces maux (1).

Un grand nombre de soldats de l'armée de l'Est moururent en Suisse pendant leur internement : les uns succombèrent à leurs blessures; les autres furent emportés par les nombreuses maladies nées de la guerre, du froid et de la faim, des fatigues et des nuits passées sur la neige. La Suisse a voulu honorer, après leur mort, ceux qu'elle n'a pu sauver. Un grand nombre de villes et de villages ont consacré le souvenir de ces malheureuses victimes de la guerre en leur élevant des monuments dans les cimetières où elles reposent.

Le 7 janvier, Lausanne inaugurait l'obélisque qui consacre la mémoire de cinquante-quatre soldats morts en cette ville. « Ce n'est pas à ces soldats qui, au début de la guerre, couraient après la conquête, que je donne mon admiration, dit M. le Conseiller d'Etat Ruchonnet dans son discours, c'est à ces pauvres mobiles qui, sans chefs, sans pain, parfois sans armes, n'ayant pour eux que leur courage, allaient affronter contre les troupes victorieuses de l'Allemagne un combat sans espoir. Ils n'ont pas sauvé leur Patrie, mais ils ont sauvé son honneur! »

(1) A l'entrée en Suisse, le IIIe bataillon, parti de Joigny à 1.170 hommes, est réduit à peine à 500 hommes. Pendant le séjour en Suisse, un grand nombre de mobiles succombèrent.

VI. — LE 72e MOBILES

Le 4e bataillon des mobiles de l'Yonne était, comme nous l'avons vu, formé par l'arrondissement de Sens. Ce bataillon fut en quelques jours rassemblé, habillé, équipé et armé; ses cadres furent complétés et son instruction militaire poussée très activement (1).

Ce bataillon resta à Sens et environs jusqu'au 11 novembre, gardant comme les autres bataillons la voie ferrée. Sur les ordres du commandant Ratheau, les gares de Villeneuve, Saint-Germain, Lieusaint, Melun, Moret, Saint-Mamès, Montereau et Pont-sur-Yonne, étaient mises en état de défense.

Le IIIe bataillon de Seine-et-Marne, réuni à Melun, avait envoyé dès le 20 août deux compagnies à Montereau pour surveiller la voie ferrée. Elles furent rejointes le lendemain par deux compagnies du IVe bataillon venant de Provins et le 24 par la 8e compagnie du IVe bataillon de chasseurs venant de Chambéry. Ces cinq compagnies avaient pour mission de garder le pont de l'Yonne et d'empêcher un coup de main sur la gare de Montereau (2).

La 3e compagnie est à Villeneuve-la-Guyard le 11 octobre 1870; la 7e compagnie a un peloton à Pont-sur-Yonne, puis à Champignelles; le 2e peloton occupait Charny avant l'arrivée de la compagnie Beauvais. La 8e compagnie est à Sens du 13 au 31 août, à Champigny du 1er au 5 septembre, date à laquelle elle retourne à Sens pour y rester jusqu'au départ des mobiles (3).

L'organisation de ce bataillon devait être bientôt modifiée : dans le courant du mois de septembre, en effet, arrivèrent à Sens deux bataillons des mobiles du Cantal,de l'arrondissement de Saint-Flour et de celui d'Aurillac; ces deux bataillons et le IVe bataillon des mobiles de l'Yonne formèrent alors, le 7 octobre 1870, le 72e mobiles sous les ordres du lieutenant-colonel Besson, capitaine de frégate en retraite.

A la fin du mois d'octobre, le régiment fut dirigé par voie ferrée sur Le Mans, où le 17e corps était en formation, à l'exception de la 8e compagnie constituant le dépôt.

(1) Lettre de M. Lamy, 23 février 1913.

(2) *Revue d'Histoire,* mars 1908, pp. 374 et 520.

(3) Manquants, à l'appel du 28 octobre : 25. Etat signé le 7 novembre 1870 par Simonnet, à Sens.

Il devait faire partie de la 2e brigade (colonel Faussemagne) de la 1re division (général de Roquebrune) du 17e corps, commandé par le général de Sonis (1).

Dans le courant du mois de novembre, le régiment, après avoir reçu ses chassepots, fut dirigé sur Vendôme et de là sur Châteaudun pour relier le 17e corps au 16e, en position sur le cours de la Conie. Il devait ainsi prendre part aux combats livrés sur la lisière de la forêt de Marchenoir. Après avoir retraité sur Vendôme, le 17e corps fut dirigé sur Beaugency. D'après les ordres du général Chanzy, le 17e corps avait pour mission de couvrir Orléans en suivant par Patay et Sougy. Mais la 1re division du 17e corps n'arriva qu'à 5 heures du soir à Patay et ne fut pas engagée dans la bataille de Loigny (2 décembre). Après la bataille, le 17e corps prit les emplacements de Patay, Rouvray et Terminiers. Le 3 décembre, l'ordre était donné de battre en retraite sur Orléans, mais le 5 on apprend que cette ville est tombée au pouvoir des Allemands; la marche sur Orléans est abandonnée et l'armée de la Loire se divise en deux; les 16e et 17e corps, restés sur la rive droite du fleuve, vont former la deuxième armée de la Loire.

Le général Chanzy allait opposer une vigoureuse résistance au mouvement des Allemands sur Tours. Le 17e corps tenait les environs de Beaugency, ayant à sa gauche le 21e corps, à sa droite le 16e.

Le 8 au matin, les Allemands s'avancent par Villechaumont, sur Beaugency; la 2e division est en première ligne. Comme elle menace de faiblir, l'amiral Jauréguiberry amène ses réserves à 3 heures (1re division du 17e, 1re et 2e divisions du 16e corps); le 72e qui, depuis 9 heures du matin, était en butte à des feux croisés d'artillerie venant d'une batterie établie au nord de Beaugency et d'une autre placée sur la rive gauche de la Loire, se porte en avant sans hésitation; les premières troupes voyant ce renfort, retrouvent leur ardeur, et l'on s'empare de Beaumont (2). La veille, dans une reconnaissance en avant de Beaugency, le 72e avait eu un tué et huit blessés. Le 72e,

(1) Composition de la 1re division du 17e corps. — 1re DIVISION, général de Roquebrune. — 1re *brigade,* général Paris : 41e régiment de marche, 74e régiment de mobiles; 2e *brigade,* colonel Faussemagne : 43e régiment de marche, 72e régiment de mobiles, 11e bataillon de marche de chasseurs; artillerie, 3 batteries; génie, une section.

(2) Chanzy, *op. cit.,* II, p. 127.

après la bataille, alla se placer la gauche à la ferme de Rougemont. Cette nuit se passa sans feu et sans vivres; dans cette journée, le régiment perdait un officier tué et trois blessés, un officier prisonnier, vingt-six hommes tués et soixante et un blessés, et cela sans tirer un coup de fusil (1).

Malgré ce succès, le général Chanzy est obligé de renoncer à ses idées d'offensive, et la retraite sur le Loir est décidée. Mais l'ennemi est sur nos pas. A Tavers, dans une reconnaissance, la brigade Faussemagne, placée à la tête du ravin, reçoit le feu de l'artillerie allemande, bientôt réduite au silence par celle du général Roquebrune.

Le 12 décembre, M. de Cambefort, chef de bataillon d'infanterie en retraite, nommé lieutenant-colonel, prend le commandement (2).

Le même jour, la 1re division du 17e corps, partant de Sèves à 8 heures du matin, se dirigeait par Moret, Mauvoy, pour venir s'établir entre le Melleret et la ferme de Bordebure. On est aux bords du Loir et le 13, la division en marche par Boisseau, le Boucher, Villorceau et Coulommiers, va passer cette rivière au pont de Meslay, pour s'établir le long de la route de Vendôme à Châteaudun, la droite aux Tuileries, la gauche aux Poiriers (3), se reliant ainsi à la 2e division. Ces positions sont occupées le 13, deux bataillons et une batterie sont détachés sur les travaux préparés à Bel-Essort, au Haut-Fontenay et à la ferme de Touche, pour défendre en avant la route de Villetrun et en arrière le pont de Meslay, gardé par un bataillon de réserve (4).

Le 14 fut presque un jour de repos pour ces troupes harassées; le 15 au matin, l'ennemi se porte sur Vendôme : ordre est donné de renforcer les troupes installées à Bel-Essort, mais elles sont obligées de reculer devant des forces considérables et se replient en bon ordre (5). La défense de Vendôme n'est plus possible et l'armée reprend son mouvement de retraite sur la Sarthe. Le 16 au soir, le 17e corps doit occuper la ligne Montoire, Epuisay, Saint-Agile; ce mouvement fut exécuté sauf pour la 1re division qui, s'étant égarée en traversant la

(1) Grenest, *Armée de la Loire*, II, p. 47.
(2) Il fut fait prisonnier étant à l'ambulance de Vendôme
(3) Chanzy, *op. cit.*, p. 167.
(4) Id., *ibid.*, p. 176.
(5) Id., *ibid.*, p. 194.

forêt de Vendôme, arriva à Epuisay (1). La retraite s'opère en bon ordre par Saint-Calais. Les ordres donnés pour le 19 décembre étaient les suivants : la 1re division du 17e devait être installée perpendiculairement aux routes d'Alençon et de Conlie, à hauteur de Saint-Saturnin; la 2e, à hauteur de Chauffour; la 3e appuyant sa droite à Pruillé-le-Chétif, sa gauche à Allonnes (2).

La 2e armée de la Loire se trouvait donc en cantonnements autour du Mans; mais les localités étant insuffisantes pour la totalité des troupes, grand nombre d'entre elles campaient, souffrant ainsi du froid et de la neige. Le 72e bivouaquait à côté du 43e de marche. La 1re division du 21e corps s'était mise en liaison avec la colonne du général Jouffroy, formée de la 3e division du 17e corps et d'une brigade de la 1re division du 17e. Le général Roquebrune, auquel il ne restait donc qu'une brigade, remplaçait la 2e brigade du 16e corps et s'établissait le long du Chemin-aux-Bœufs, sa droite appuyée sur la route de Parigné (3).Le 6 janvier, promu lieutenant-colonel, M. Cournier, capitaine d'artillerie démissionnaire, prit le commandement du régiment. Dans la journée du 11 janvier, deux compagnies du 72e tentèrent une vigoureuse contre-attaque contre les troupes du 3e corps d'armée allemand; mais l'ennemi fut renforcé et il fallut battre en retraite (4).

La retraite sur la Mayenne ayant été prescrite, le 17e corps se retira dans la soirée du 12 sur Conlie et Montbizot. Très disséminé, il eut beaucoup de peine à s'établir sur les positions qui lui étaient fixées entre Saint-Symphorien et Rouez. L'état moral était peu satisfaisant, les troupes étaient à bout de forces (5). Aussi, alors que le 21e corps tenait tête aux Allemands le 15 janvier devant Sillé-le-Guillaume, le 17e corps abandonna ses positions et se retira précipitamment et en désordre, ne s'arrêtant même pas à Sainte-Suzanne (6).

Le 17 janvier, les débris de l'armée de la Loire atteignaient Laval, et le 17e corps, le plus démoralisé (7), était porté en entier sur la rive gauche de la Mayenne.

(1) Chanzy, *op. cit.*, p. 211.
(2) Id., *ibid.*, p. 228.
(3) Chanzy, *op. cit.*, p. 297.
(4) Grenest, *Armée de la Loire*.
(5) Chanzy, *op. cit.*, p. 353.
(6) Id., *ibid.*, p. 361.
(7) Le 72e n'avait plus que quatre à cinq compagnies.

Par suite d'une nouvelle organisation, la 1re division du 17e corps passait au 16e corps, faisant ainsi partie des troupes destinées à la défense de la Bretagne, sous les ordres du général de Colomb (1).

Le 28 janvier au soir, le grand quartier général allemand notifiait au général Chanzy la conclusion d'un armistice de vingt et un jours, commençant le 31 janvier à midi.

La 2e armée de la Loire fut licenciée le 7 mars, date à laquelle les survivants du bataillon de l'Yonne du 72e mobiles rentrèrent à Sens.

VII. — LA GARDE DU BÉTAIL A PARIS

Nous avons vu que des gardes mobiles avaient été détachés de leurs unités et envoyés sur Paris peu de jours après la formation des bataillons.

Il avait en effet été prélevé sur chacun des bataillons d'Auxerre, de Joigny et de Sens, cent hommes destinés à la garde du bétail de l'approvisionnement de Paris.

Le Ier bataillon (2) forma deux compagnies avec les détachements du IVe bataillon. Une troisième compagnie fut fournie par le IIIe bataillon à Joigny.

Les deux premières compagnies quittèrent Auxerre et Sens le 31 août et arrivèrent à Paris le 1er septembre (3); la compagnie de Joigny partait le 1er septembre pour arriver le même jour à Paris (4).

Elles furent d'abord campées au bois de Boulogne.

(1) Chanzy, *op. cit.*, p. 443.

(2) Montassier, capitaine; L.-L. Seurat, sous-lieutenant; Alphonse Barrat, Alfred Didout, sergents; 4 caporaux; 100 hommes (17 de la 2e compagnie, 28 de la 3e, 14 de la 4e, 12 de la 6e, 16 de la 8e). — 2e compagnie : 3 caporaux 101 hommes (état s. d.).

(3) Montassier (3e/Ier), capitaine; de Mangin (7e/IVe), lieutenant; Seurat (8e/IIIe), Sommet (8e/Ier), Duché Justin, Personnet, Rigollet, sergents; 7 caporaux, 202 hommes.

(4) A l'état nominatif, s. d., Delval Eugène Alex., capitaine; Perroche Paul (3e/Ier), lieutenant; Fabre J.-A. (1er/Ier), sous-lieutenant; Gillon François, sergent-major; Gavillon, sergent-instructeur; Bertheau Appol.-Auguste, Bertheau Ernest, Robert, sergents, 8 caporaux, 1 tambour, 281 hommes au contrôle. Etat de Delval, sergent détaché à Paris.

Vers les 14 ou 15 novembre, les mobiles rentrèrent dans Paris en raison de l'investissement, et le troupeau fut réparti entre la Butte-aux-Cailles, les terrains vagues de Chaillot, l'avenue de Saxe, le boulevard de Vaugirard, l'avenue du Maine et la barrière de Grenelle (1).

La décision ministérielle du 21 novembre 1870 constitua ces détachements en trois compagnies et, le lendemain, il fut procédé à l'élection des officiers de ces compagnies, d'après le mode déterminé par le décret du 17 septembre 1870. L'élection eut lieu aux baraquements de l'esplanade des Invalides occupés par les gardes, ainsi qu'aux bouveries des abattoirs de Grenelle (2).

A cette élection furent nommés à la 1re compagnie : capitaine, M. Romanetti, brigadier de la gendarmerie départementale, par 65 voix sur 66; lieutenant, Eugène Delval, sergent de la 1re compagnie, par 46 voix sur 68; sous-lieutenant, Maurice Garnier, caporal de la 1re compagnie, par 54 voix sur 65.

Le Ministre accepta le 6 décembre la démission de M. Montassier et, l'élection de M. Romanetti n'ayant pas été admise (3), il fut procédé le 9 décembre à de nouvelles élections.

M. Eugène Delval, par 69 voix sur 73, fut nommé capitaine; le 11, Maurice Garnier est nommé lieutenant par 66 voix sur 75 et Sommet Louis, sergent à la 1re compagnie, sous-lieutenant par 38 voix sur 75.

Les hommes avaient une solde de 2 fr. 50 par jour; ils versaient 0 fr. 65 aux abattoirs pour fourniture de viande.

La garde mobile qui était concentrée dans la capitale fut formée en quatre-vingt-dix bataillons, qui composèrent quatre divisions sous les ordres des généraux de Beaufort, de Liniers, Corréard et Berthaut. La force de chacune de ces divisions variait entre 25 et 30.000 hommes (4).

C'est ainsi que les trois compagnies de l'Yonne furent affectées le 6 janvier à la IIIe armée commandée par le général Vinoy et firent partie de la 1re brigade (colonel Porion) de la 1re division (général Corréard) du 3e corps (général Blanchard). Le détachement fut commandé par le capitaine de Mangin.

(1) Vinoy, *Le Siège de Paris*, p. 157.

(2) Ordre de la place de Paris, n° 548.

(3) Ordre n° 640.

(4) Vinoy, *Le Siège de Paris*, p. 120, 121.

(A) Louis-Marie-Albert de Mangin d'Hermantin, commis principal à la Prétecture de la Seine, mort le 18 août 1889, à Paris.

Nos compagnies furent affectées au premier secteur, s'étendant de la rue du Château à Issy, et cantonnèrent aux environs du fort d'Issy pendant le siège. Chaque jour, elles fournissaient une section de garde au parc des Jésuites. Ces troupes ne firent aucune sortie et ne prirent pas part au feu (1).

Le 3 février, les troupes de la brigade furent désarmées et versèrent leurs armes à la caserne du Bas-Meudon; les équipements, gibernes, ceinturons et porte-sabres furent versés le 7 au magasin central du quai d'Orsay.

Le 10 mars, les compagnies quittent Paris par Corbeil; elles traversent les lignes allemandes, sont le 11 à Melun, le 12 à Montereau, le 13 à Sens, le 14 à Joigny et le 15 à Auxerre.

VIII. — LES COMPAGNIES DE DÉPOT

Les bataillons de mobiles ne partirent pas en campagne au complet; les 8es compagnies de chacun d'eux formèrent les compagnies de dépôt.

La compagnie de dépôt du Ier bataillon avait comme cadres le capitaine Frontier, ancien adjudant de gendarmerie à Joigny, le lieutenant de Chastellux, le sous-lieutenant Seurat J.-B., le sergent-major Fouard.

La compagnie du IIe bataillon est commandée par de Luppel; Lejay est sergent-major.

Nous n'avons pu retrouver les cadres de la compagnie de dépôt du IIIe bataillon.

La compagnie du IVe bataillon était commandée par le capitaine Simonet, et avait pour officiers le lieutenant Poumier et le sous-lieutenant Malliary.

Partie d'Auxerre à la fin d'octobre, la 8e/Ier vint par étapes jusqu'à Sully-sur-Loire, où elle prit le chemin de fer pour Nantes. Les autres compagnies partirent vers le 10 novembre, dès que les Prussiens furent signalés à Troyes; elles s'embarquèrent pour Nantes à Bonny-sur-Loire, après avoir fait étape à Toucy et à Saint-Fargeau.

Les mobiles restèrent à Nantes en billet de logement pen-

(1) Le 26 janvier, jour de la cessation des hostilités, le planton chargé de porter les ordres de Billancourt à la gare de Clamart fut tué vers minuit, au moment où il arrivait au couvent des Oiseaux prévenir les mobiles de la Somme que le feu devait cesser des deux côtés, à minuit vingt minutes.

dant trente-cinq à quarante jours. Les réformés employés au service de l'intendance se trouvaient dans la même ville (1).

Trois semaines après leur arrivée, un détachement fut constitué sur l'initiative du capitaine Frontier et commandé par le capitaine de Truchis, le lieutenant de Chastellux, le sous-lieutenant Soirans, le sergent-major Mutelle; il fut dirigé sur Le Mans où il fut versé dans un régiment de marche du 16e corps. La plupart n'avaient ni havre-sacs ni effets de rechange. Après le combat de Marchenoir, ils revinrent au Mans où ils furent faits prisonniers. A Montsurs, ils s'étaient retrouvés avec leurs compatriotes du 51e de marche (2).

Les autres compagnies furent dirigées sur Saint-Nazaire (3); mais à Savenay elles reçurent contre-ordre et furent envoyées au camp de Cherbourg. Le train s'étant arrêté à Carentan, elles firent étapes par Montebourg sur Valognes, où elles restèrent huit jours; de Valognes elles se rendirent par Saint-Sauveur-le-Vicomte et Briquebec, à Periers, où elles restèrent six semaines, de la fin de décembre au 10 février. Par la Haye-du-Puits et Barneville, les mobiles furent mis en route sur le camp de Carteret où ils séjournèrent du 10 février au 20 mars, date à laquelle ils furent mis en route par étapes sur Auxerre, ayant été désarmés à Valognes. La route du retour se fit par Saint-Lô, Villiers-Bocage, Harcourt, Falaise, Argentan, Séez, Mortagne, Bellême, Nogent-le-Rotrou, Brou, Châteaudun, Tournoisis, Orléans, Châteauneuf-sur-Loire, Gien, où ils arrivèrent le 7 avril; ils furent de retour à Auxerre le 11 (4).

Un détachement, commandé par M. Barbier, quitta Nantes le 20 mars pour Auxerre (5); un second, sous les ordres du capitaine Salleron, partit de Nantes le 21, à destination d'Auxerre.

(1) MM. Berthier, Desprez, Chaucuard et Emile Simon, clairon de la 8e compagnie du Ier bataillon.

(2) Renseignements dus à M. Berthier.

(3) La 8e compagnie du IIe bataillon compte, le 26 novembre, 221 hommes (190 non armés; 19 fusils à tabatière bons; mauvais, 12. Total, 221.) Elle laisse à Nantes 35 hommes (22 employés, 13 à l'hôpital.)

(4) Renseignements de M. Fouard.

(5) 20 mars, Ancenis. — 21, Ingrandes. — 22, Angers. — 23, 24, Seichen. — 25, La Flèche. — 26, Château-la-Vallière. — 27, Tours. — 28, 29, Amboise. — 30, Blois. — 31, Beaugency. — 1er et

CHAPITRE IV

Le 51[me] régiment de marche

Nous avons vu que le dépôt du 95e de ligne était resté à Auxerre, ce régiment étant parti pour Bitche dès la déclaration de guerre.

Les dépôts des régiments de ligne recevaient les rappelés à l'activité et les engagés volontaires. La classe de 1870 tira au sort du 4 septembre au 19 septembre et fut incorporée le 11 octobre. Les jeunes gens firent donc leur première instruction militaire à Auxerre.

Après les capitulations de Sedan et de Metz, il fallait, pour continuer la lutte, créer de nouveaux corps avec les éléments restreints et divers qui restaient dans les dépôts. Ces corps, de formation provisoire, prirent le nom de régiments de marche. Dès qu'un bataillon était formé au dépôt, il était adjoint à deux autres bataillons pour former un régiment de marche.

C'est ainsi que le 51e régiment de marche fut formé à Auxerre par décret du 4 novembre 1870 (1). Il se composa de dix-huit compagnies venant de différents dépôts (2) et d'une section hors rang; l'effectif des compagnies était de 200 hommes environ.

Le commandant Alfred Thibouville (A), chef de bataillon du génie, était nommé lieutenant-colonel et chargé de l'organisation de ce régiment. Il avait comme auxiliaire M. Jean-Paul Illartein (B), capitaine, au 7e régiment à Paris, et M. Léopold Montalti (C), capitaine au 72e à Toulouse (3).

Le bataillon du 95e de ligne, commandé par le commandant

2 avril, Orléans. — 3, Châteauneuf. — 4, Gien. — 5 et 6, Bonny. — 7, Saint-Fargeau. — 8, Toucy. — 9, Auxerre.

(1) Dépêche du 3 novembre 1870. Cf. « garde nationale sédentaire. »

(2) Le 51e de marche fut formé d'éléments provenant des 95e (4 compagnies), 26e (2 compagnies), 7e, 11e, 30e, 32e, 35e, 46e, 49e, 52e, 72e, 87e, 88e de ligne (1 compagnie). MARTINIEN, II, 99.

(3) *Liberté* du 8 novembre 1870.

(A) Capitaine de première classe, commandant les Rousses (Jura).

(B) Capitaine du 5 mai 1859.

(C) Capitaine du 12 août 1864.

Louis-Alphonse Saussac (1), auparavant capitaine-trésorier au dit régiment, partit d'Auxerre le 12 novembre pour Saint-Fargeau. Son effectif était d'environ vingt hommes par escouade, appartenant à la classe 1870, à l'exception de quelques anciens soldats. Ce bataillon arrivait le jour même à Toucy, le lendemain il était à Saint-Fargeau. Il atteignit le 14 novembre Bonny; de là, il fut dirigé le lendemain, à 9 heures du matin, par voie ferrée, sur Blois, campa les 17 et 18 sur les bords de la Loire, à un kilomètre de cette ville, et partit le 19 pour le camp de Mer. Aussitôt arrivé dans ce camp (2-3), le 51e de marche fut officiellement constitué et mis sous le commandement du lieutenant-colonel Thibouville; il fut placé dans la 2e brigade (général Charvet) de la 2e division (général Pâris) du 17e corps (général de Sonis) (4), qui était en voie de formation, et devait servir d'aile gauche à l'armée de la Loire, commandée par le général d'Aurelles (5).

Le bataillon du 95e forma le Ier bataillon du 51e de marche. Les cadres du régiment sont les suivants :

1er BATAILLON. — *Commandant* : Louis-Alphonse Saussac, du 95e de ligne, puis Sartre; *capitaine adjudant-major* : Chaudruc de Crazanes. 1re *compagnie* : Corcelet; Chaignet, sergent, d'abord caporal à la 3e. — 2e *compagnie* : N. — 3e *compagnie* : Larède, capitaine;de Mazenod (6), sergent-major; Berthier, sergent-fourrier; Charrier, sergent.— 4e *compagnie* : Simonin, ca-

(1) Trésorier du 20 janvier 1864, nommé major par décret du 14 octobre.

(2) Communiqué par M. Berthier, banquier, en août 1912.

(3) Campés dans les champs et dans la boue jusqu'aux genoux. (Lettre de Céleste Surugue, de Coulanges-sur-Yonne, du 19 novembre.)

(4) Remplace le général Durrieu.

(5) Composition de la 2e division du 17e corps d'armée (généraux Dubois de Jancigny, Paris, Cérez). — 1re *brigade* : 10e chasseurs à pied, 48e de marche, 80e mobiles (Isère), 61e de marche, compagnie de tirailleurs toulonnais. — 2e *brigade* (colonel Thibouville, auxiliaire) : 51e de marche (Thibouville), 85e de mobiles, lieutenant-colonel Taberne), 2 batteries du 3e régiment d'artillerie, 1 batterie du 13e, 1 section de la 3e compagnie du 1er régiment du génie. (Rousset, p. 418.)

(6) De Mézilles, tué à Patay.

pitaine (A). — 5e *compagnie* : Abeilhé (B); Maiseau, sergent. — 6e *compagnie* : N.

2e BATAILLON. — *Commandant* : Jean-Paul Illartein; *capitaine adjudant-major* : Théodore Gelormini (C).

3e BATAILLON. — *Commandant :* Léopold Montalti (D); *capitaine adjudant-major* : N; *officiers :* Abel Nieger, capitaine adjudant-major au 51e de ligne, du 21 mai 1864, amputé à la suite de sa blessure, nommé chef de bataillon au 51e le 25 mai 1872, retraité le 28 décembre 1872; Ange-Michel Benedetti, capitaine adjudant-major au 51e de ligne du 14 mars 1859; Jean-Auguste Pérés, lieutenant au 88e de ligne à Lyon du 12 août 1864; Jean-Baptiste-Edouard Chaumont, sous-lieutenant au 49e de ligne du 7 août 1869; Jean-Baptiste Scatelli, sous-lieutenant au 51e de ligne du 7 août 1869; Mathieu-Gabriel-Jules Jobey, major au 61e à Lyon, du 12 mars 1866; Charles Bernard, nommé sous-lieutenant à Mer comme admissible à Saint-Cyr.

OFFENSIVE DU 17e CORPS SUR CHATEAUDUN (22-25 novembre 1870)

Pour couvrir Vendôme et la haute vallée du Loir, pour défendre le Perche contre les entreprises du grand-duc de Mecklembourg, le 17e corps reçut l'ordre de se rendre à Châteaudun (1), où il se relierait par sa droite au 16e corps, sur le cours de la Conie. En conséquence, le 51e quitta le camp le 22 novembre (2) et arriva à Châteaudun le 24, après avoir traversé la forêt de Marchenoir (3).

(1) Chanzy, *La deuxième armée de la Loire*, p. 38.

(2) Mercredi précédant le 26 novembre, trajet en trois étapes, dont une à Moisy. (Lettre de Céleste Surugue à Châteaudun, du 26 novembre 1870. 1er bataillon, 4e escouade, 4e compagnie.)

(3) Le 23 novembre, au campement de Lorge, un ancien soldat de 25 à 30 ans rappelé pour la campagne fut jugé la nuit par la Cour martiale et condamné à mort pour refus d'obéissance à son caporal. Il fut fusillé au jour et toutes les troupes défilèrent devant son cadavre. Communiqué par M. Chaignet.

(A) Tué à Ardenay.

(B) Rappelé, était sergent des secrétaires d'état-major du général de Juniac.

(C) Capitaine au 49e à Lyon du 24 juin 1865.

(D) Capitaine au 72e à Toulouse du 12 août 1864.

Le lendemain, à la nouvelle que le grand-duc de Mecklembourg s'avançait en force, le général de Sonis fit partir à 4 heures du soir le 51e, ainsi que toute la 2e division pour opérer au nord-est de Châteaudun une reconnaissance offensive. Un engagement sérieux eut lieu à Yèvres : les Allemands, obligés à la retraite, furent poursuivis jusqu'au delà de Brou. Mais le 26 novembre, le 17e corps en entier se replia précipitamment dans la nuit sur la forêt de Marchenoir (1).

Après une marche de 24 heures des plus fatiguantes, le 51e arriva au camp de Saint-Laurent-des-Bois, où il resta les 27 et 28 novembre.

Il en repartit le 29 au matin, se dirigeant vers le nord et arriva le même jour dans les plaines de Chassonville, où il se forma en bataille. On craignait un mouvement tournant de l'armée allemande qui nous eût coupés d'Orléans, mais il n'y eut pas d'engagement ce jour-là, et, le soir,à 7 heures, après une journée extrêmement pénible, le régiment campait dans le parc du château de la Renardière; le 17e corps avait sa gauche à Saintry, sa droite à Montpipeau, son centre à Coulmiers (2).

BATAILLE DE LOIGNY (2 décembre 1870)

Le 30 novembre, le gouvernement, apprenant, par une dépêche de Paris en date du 24, qu'une grande sortie devait avoir eu lieu le 29 par le sud, décida qu'il fallait marcher sans retard au-devant de l'armée de Paris; les 15e et 16e corps, exécutant un grand mouvement de conversion à droite, devaient attaquer Pithiviers par l'ouest, tandis que le 17e, venant de Marchenoir, obliquerait vers l'est pour couvrir Orléans. Quant aux 18e et 20e corps, ils allaient rester dans la main du délégué de la Guerre. Les cinq corps comprenaient 180.000 hommes disséminés de Bellegarde à Marchenoir, en passant par Artenay. De son côté, le prince Frédéric-Charles occupait, avec les 10e, 3e et 9e corps, la ligne Beaune-la-Blanche-Toury; à sa droite, le grand-duc de Mecklembourg s'étendait de Toury à Orgins.

Le 1er décembre, le mouvement offensif des Français com-

(1) Chanzy, *op. cit.*, p. 52.
(2) Chanzy, *op. cit.*, p. 65.

mença. Le 51e quitta la Renardière à 4 heures du soir, marchant toute la nuit vers le nord-est par un froid glacial, traversa Saint-Sigismond, Saint-Péravy et prit position vers 3 heures du matin au nord-ouest de Patay. Le reste du 17e corps devait arriver le soir à Saint-Péravy.

Le 2 décembre, à 6 heures du matin, le général de Sonis, après avoir hâté la marche de ses colonnes, annonça au quartier général du 16e corps que toutes ses troupes seraient dans la journée à hauteur de Patay et que, malgré leur fatigue, on pouvait compter sur elles. Impatient de prendre part à la bataille qui se préparait, il s'occupa d'organiser ses divisions au fur et à mesure qu'elles arrivaient, de mettre l'ordre dans ses convois, ainsi que de faire distribuer des vivres et des munitions (1). Au début de la bataille de Loigny, il n'y avait donc d'autre réserve au 16e corps que la brigade de Dubois de Jancigny, en position à Terminiers; le 51e de marche en bataille avait le 48e de marche à sa droite et toute l'artillerie de la division à sa gauche.

Vers midi, la situation du 16e corps, engagé depuis le matin, commençant à devenir très critique, et l'ennemi essayant de tourner notre gauche, on fit prendre position aux batteries de la division pour arrêter ce mouvement : le 51e, placé à trois cents pas en arrière de ces pièces, que l'ennemi couvrait d'un feu violent, reçut, l'arme au pied, pendant une heure et demie, une grêle d'obus (²).

Le général Chanzy demanda alors au général de Sonis d'intervenir dès qu'il pourrait. Malheureusement, le gros du 17e corps n'était arrivé à Patay qu'à 11 heures du matin, la 1re division n'arriva même qu'à 5 heures du soir (3). Quoi qu'il en soit, le général de Sonis lança lui-même le régiment en avant; entraîné par son général de brigade Chanet, le 51e emporta d'assaut la ferme crénelée de Villours et le petit bois de Villepion, occupés par l'ennemi, positions importantes placées sur la gauche et un peu en avant de Loigny, centre principal de la bataille. Il se maintint dans cette position pendant deux heures, sous un feu très violent de mousqueterie dirigé sur lui par des masses énormes d'infanterie prussienne établies sur le coteau opposé (4).

(1) Chanzy, *op. cit.*, p. 69.
(2) *Historique du* 51e (par le lieutenant Painvin).
(3) Chanzy, *op. cit.*, p. 75.
(4) *Historique du* 51e.

Vers 4 heures, le général de Sonis (1) arrivait avec quelques batteries et les zouaves pontificaux, il se chargea de tenter le dernier effort sur Loigny et le château de Goury, donnant lui-même l'exemple de l'élan (2). Le régiment (3) se porta en avant pour appuyer ce mouvement. Mais, à ce moment, trompé par un commandement qu'on dit avoir été fait en français par un officier allemand, le 51ᵉ alla donner tête baissée sur une forte troupe ennemie, masquée derrière un bouquet de bois : il fut arrêté court par une terrible fusillade à bout portant, qui lui causa des pertes sérieuses (4). C'est à ce moment que le général Chanet fut fait prisonnier, après avoir eu son cheval tué sous lui. Au même instant, le général de Sonis, après avoir emporté et dépassé Loigny avec les zouaves pontificaux, tomba la cuisse fracassée, ainsi que le colonel de Charette (5).

Dès lors, nos troupes, décimées et sans chefs, plièrent partout et la retraite commença : le 17ᵉ corps reprit ses emplacements du matin (Patay-Rouvray-Sainte-Croix-Terminiers) ; le 51ᵉ se retira en assez bon ordre sur Patay. Il avait trois officiers tués, entre autres le sous-lieutenant Monnier, cinq blessés, au nombre desquels le lieutenant Couillard et le sous-lieutenant Garnier (mort le lendemain) et quatre disparus. Les pertes pour la troupe s'élevaient à 643 hommes : 54 tués, 209 blessés, 380 disparus (6).

Le rôle du 51ᵉ dans cette bataille de Loignyy fut raconté de

(1) Dans son état-major étaient plusieurs caïds algériens très à l'aise sur leurs jolis chevaux arabes. (Communic. de M. Chaignet.)

(2) Chanzy, *op. cit.*, p. 76.

(3) La 1ʳᵉ/Iᵉʳ (capitaine Corcelet) était en soutien d'une batterie d'artillerie. (Communiqué par M. Chaignet.)

(4) Les obus tombés dans les rangs du IIᵉ bataillon jetèrent la panique et les hommes se mirent à fuir. Le capitaine Corcelet, resté en soutien d'artillerie, fit former sa compagnie sur deux rangs et mettre en joue les fuyards qui se dirigeaient de son côté. Devant cette attitude énergique, les hommes retournèrent au feu. — Communiqué par M. Chaignet.

(5) Chanzy, *op. cit.*, p. 77.

(6) Monnier (E.-A.), sous-lieutenant, disparu; Garnier (L.-D.), sous-lieutenant, blessé, mort le 3; Brandière (J.-P.), lieutenant, blessé, mort le 12; Montalti, chef de bataillon, blessé; Couillard (J.-F.), lieutenant, blessé; Matty (E.-H.), lieutenant, blessé; L'Hote (Ch.-E.), lieutenant, blessé. (Martinien, II, 95). Chaignet, blessé évacué sur l'hôpital de Marseille. Saussac, blessé au genou dans la forêt de Marchenoir.

diverses façons : « Cependant Loigny est entouré de masses « ennemies et de canons. Pour les aborder, dit M. S. Jac- « quemond (1), il eût fallu les troupes les plus énergiques; « et les meilleures du 16e corps n'étaient plus capables de cet « effort. Le général de Sonis se chargea de le tenter. Mais la « nuit est proche, il faut se hâter. Le général de Sonis en- « voya chercher la division Deflandre pour attaquer avec « elle et toute son artillerie cette redoutable position. Mais « le général Deflandre, trop éloigné sans doute, n'arrivait « pas et le temps pressait. Le général de Sonis n'a sous la « main que le 51e de marche (colonel Thibouville) qu'il vient « de rappeler de Terminiers et qu'il a déployé en avant de « Villepion. Il alla à ce régiment et essaya vainement de « l'entraîner; ces malheureux soldats étaient démoralisés. De- « puis plus d'une heure, ils recevaient, couchés à terre, des « projectiles, et le spectacle de la déroute achevait d'abattre « leur courage. Ils firent quelques pas en avant, puis revin- « rent et, malgré les efforts de leurs officiers, refusèrent de « marcher encore. Désespéré, le général de Sonis pense que « l'exemple des volontaires pourra les entraîner; il accourt « vers eux : « ces hommes refusent de me suivre, dit-il avec « feu au colonel, venez, montrez-leur ce que peuvent des chré- « tiens et des hommes de cœur. » Puis se tournant vers les « zouaves : « Vive la France! Vive Pie IX! En avant! »

« Les mobiles dépassèrent le pli du terrain où se tenait « couché ce régiment qui avait failli à son devoir. Comment « ces hommes ne furent-ils pas touchés?. . La honte gagna le « cœur de quelques-uns qui suivirent et se battirent bien. »

Le général de Sonis, parlant de la conduite du 51e, s'exprime en ces termes : « Mes paroles furent impuissantes, et « ce malheureux régiment n'en continua pas moins de battre « en retraite, sans que j'aie pu comprendre le motif de cette « panique. » (2). Le 51e voyait à Loigny le feu pour la première fois et subit, pendant près de deux heures, ses terribles effets dans une immobilité complète et que l'on peut même admirer. Aussi lisons-nous dans le *Livre d'Or de* 1870 (3) :

« Le 51e de marche avait tenu de 2 heures à 4 heures, de- « vant Loigny, sous un feu accablant; puis, après deux heures

(1) M. S. Jacquemond, *La Campagne des zouaves pontificaux*. Plon, 1871.

(2) Grenest, *Armée de la Loire*, p. 433.

(3) Amelin, *Le Livre d'Or* de 1870, p. 355.

« passées sous ce déluge de fer et de plomb, brisé, mutilé, « décimé, rompu, il avait plié. Depuis on a assez injustement « décrié ce malheureux régiment (improvisé, fait de pièces « et de morceaux, de jeunes soldats sans cohésion), non tant « pour son recul que pour mieux faire valoir, par l'effet du « contraste, de vaillantes troupes de volontaires survenues « toutes fraîches à la fin de l'action, comme la nuit tombait. « Ce que l'on oublie, ce sont les affres de cette lutte de deux « heures sous les boulets et les balles, jusqu'à l'épuisement « des cartouches, par un froid polaire, sous un ciel inclé- « ment et un vent glacé; et la grêle de fer pleuvant tou- « jours; et les morts et les blessés innombrables, tombant « sans interruption à leur poste de combat, teignant la neige « de leur sang.

« Un moment, le colonel Thibouville voulut lancer ses hom- « mes en avant et les voyant en si grand nombre couchés à « terre, ne tirant même plus, il s'indigna contre ces poltrons. « Les officiers et lui coururent de l'un à l'autre, les excitant « à marcher, les frappant à l'épaule, cherchant à les soule- « ver... Ils secouaient... des morts. »

Ces dernières lignes nous suffisent pour juger de l'héroïque conduite du 51e de marche.

RETRAITE DES 16e ET 17e CORPS (3-7 décembre)

Le 17e corps n'ayant plus de généraux de division, le commandement fut provisoirement donné au général Guépratte, le plus ancien des généraux de brigade (1). L'ordre lui arriva le 3 décembre de battre en retraite sur les positions précédemment occupées en avant d'Orléans, Saint-Sigismond, Gémigny, Rosières et Coulmiers. En cas d'échec, le 17e corps devait se replier, en disputant les bois, par les différentes routes aboutissant à Orléans (2). Le 51e, à peu près reformé, se retira donc sur Coulmiers où il arriva fort tard dans la soirée, après une marche longue et fatiguante dans les terres labourées.

La retraite de l'armée s'accomplissait dans le plus grand ordre (en échelons par bataillon); cette ferme attitude, ordon-

(1) Chanzy, *op. cit.*, p. 81.
(2) Id., *ibid.*, p. 103.

née et obtenue par le général Chanzy, devenu général en chef des 16e et 17e corps, réussit à contenir les masses considérables qui nous pressaient de tous côtés.

Après une tentative sur les Barres, les 1re et 2e divisions du 17e corps s'engagèrent dans la forêt de Montpipeau, battant en retraite sur Huisseau. Le 4 décembre au soir, la 2e division est à Bacon, les deux autres occupent le terrain de Huisseau à Montpipeau. Le 51e, remontant sur Saint-Sigismond et se formant en bataille entre ce village et Germigny, redescendit à travers champs en décrivant un grand arc de cercle à droite et s'engagea, vers le soir, dans les bois de Bucy et de Montpipeau, où l'on n'avançait qu'avec beaucoup de peine, par des chemins impraticables. Enfin, au milieu de la nuit, après un nouveau détour, le régiment vint camper à Huisseau, sur la lisière de la forêt.

Mais le 5, au matin, la marche sur Orléans, tombé au pouvoir de l'ennemi pendant la nuit, fut abandonnée et le 51e se dirigea sur Plessy-Prenay et Ourcelles où il arriva à midi. Là, il apprit que l'armée de la Loire était fractionnée en deux : la Ire armée, composée des 15e, 18e et 20e corps passés sur la rive gauche de la Loire, était placée sous les ordres du général Bourbaki; la IIe armée, constituée avec les 16e et 17e corps restés sur la rive droite et le 21e, de nouvelle formation, était confiée au général Chanzy (1). Le même jour (5 décembre), le lieutenant-colonel Thibouville prenait le commandement de la brigade. Le commandant Illartein prenait celui du régiment.

Le lendemain, le général de Collomb était nommé par décision ministérielle commandant du 17e corps.

En se repliant dans la direction de Beaugency, les 16e et 17e corps avaient échappé à l'étreinte des Allemands. Chanzy, qui disposait de 100.000 hommes, avec sa droite près de Beaugency et sa gauche à Saint-Laurent-des-Bois, s'apprêta à opposer à l'ennemi une vigoureuse résistance.

Du 7 au 10 décembre, la deuxième armée de la Loire livra une série de combats partiels et d'engagements, dans lesquels elle tint souvent en échec les Allemands.

Une attaque combinée du 51e et du 88e de mobiles sur Langlochère eut un plein succès (2).

Le général en chef, voulant appuyer le mouvement en avant

(1) Chanzy, *op. cit.*, p. 103.
(2) Id., *ibid.*, p. 116.

de la division Deplanque du 16e corps, dirigea la division Roquebrune entre Villevert et Villechaumont, pour repousser les colonnes qui débouchaient de Beaumont et de Cravant. La première ligne soutint le choc; à un feu de mousqueterie à bout portant succéda un corps à corps jusqu'à ce que la deuxième ligne, un instant indécise, s'avançât résolument pour prendre part à l'action (1). Le IIIe bataillon du 51e reçut l'ordre d'occuper Cernay; il quitta son campement d'Ourcelles par un temps affreux et un froid glacial et arriva vers minuit à Cernay; il s'y établit solidement et passa la nuit derrière les faisceaux, couvert par une compagnie de grand'garde.

Le 8, au matin, les deux autres bataillons vinrent prendre position sur la route de Cernay. Les reconnaissances, faites dès le point du jour par le IIIe bataillon, et la retraite de nos éclaireurs annoncèrent bientôt l'approche de l'ennemi qui ne tarda pas à s'établir dans le village de Cravant. Vers midi, le IIIe bataillon reçut l'ordre de se porter en avant de ce village, soutenu par les deux autres bataillons; il s'élança à la baïonnette, mais, accueilli par un feu très vif de mousqueterie, et après avoir vu tomber son chef, le commandant Montalti, et plusieurs autres officiers, il se replia précipitamment sur Cernay qu'il dépassa, et se reforma derrière le Ier bataillon. Quant au IIe bataillon, resté, à droite de Cernay, à 700 mètres à peu près de Cravant, comme soutien des deux batteries de la division, dont presque toutes les pièces furent démontées, il subit des pertes considérables. Vers les 3 heures, l'amiral Jauréguiberry, commandant l'aile droite de l'armée (1re division du 17e, 1re et 2e du 16e corps), fit avancer ses réserves, faisant ainsi reprendre la lutte avec ardeur aux premières troupes. Jusqu'à 9 heures du soir, le 51e tint ferme dans ses positions, sous une pluie d'obus, puis se retira sur Ourcelles, centre de la position du 17e corps (de Prenay à Villemarceau) (2).

A minuit, le 51e reçoit l'ordre de se reporter en avant; il vient bivouaquer dans le vallon, entre Cernay et Villorceau, face à Cravant.

Le 9, au point du jour, les Ier et IIIe bataillons furent déployés en tirailleurs au-dessus et à gauche de Villorceau. Ils furent attaqués de bonne heure par des tirailleurs protégés

(1) Chanzy, *op. cit.*, p. 117.
(2) Chanzy, *op. cit.*, p. 134.

par des batteries portées à Villechaumont et à Cravant. Quelques obus jetèrent d'abord la panique dans l'un des bataillons du 51e, qui rétrograda jusqu'à Ourcelles, mais se reporta en avant dès que notre artillerie put répondre à celle de l'ennemi. Après s'être maintenus dans leurs positions jusqu'à 4 h. 1/2 du soir, ces deux bataillons se retirèrent sur Ourcelles et de là sur Josnes, où le régiment passa la nuit.

Le 10 décembre, vers 6 heures du matin, tandis que le IIIe bataillon remplaçait le IIe comme soutien de l'artillerie de réserve, ce dernier bataillon et le Ier se formaient en bataille entre Josnes et Origny. Vers 2 heures de l'après-midi, ces deux bataillons, agissant de concert avec le 48e de marche, attaquèrent vivement à la baïonnette le village de Villorceau, que l'ennemi avait occupé la veille au soir et où il s'était fortement retranché; mais, après s'être emparé de plusieurs maisons du village, le 51e dut battre en retraite et se replier sur Origny où il tint ferme jusqu'au soir, malgré de grandes pertes que lui fit éprouver le feu des batteries allemandes (1-2).

Dans ces sanglantes journées de décembre, les pertes du 51e s'élevèrent à 11 officiers hors de combat, savoir : 1 tué, le capitaine Pérès (9 décembre); 8 blessés : Laurenceau, lieutenant, blessé le 9, mort le 13; Guicher, lieutenant, blessé le 10, mort le 29; Montalti, chef de bataillon, blessé le 10; Lohier, lieutenant, blessé le 10; Gérard, lieutenant, blessé le 8; L'Hôte, lieutenant, blessé le 10; les sous-lieutenants Grobon et Olier (qui dut subir l'amputation d'un membre) et deux disparus (3). Les pertes de la troupe atteignirent le chiffre de 792 hommes : 103 tués, 275 blessés et 414 disparus.

RETRAITE SUR LE LOIR

Chanzy, menacé sur son flanc droit par la tête de colonne du 9e corps prussien arrivée à Vienne en face de Blois, après avoir surpris, le 9 décembre, une division du 16e corps chargée de s'opposer à tout mouvement tournant, donna, dans la

(1) Chanzy, *op. cit.*, p. 148.

(2) A la retraite sur Josnes, le général Goujard tue avec son revolver trois ou quatre traînards.

(3) Martinien, II, p. 114.

nuit du 10 au 11, ses instructions pour une retraite immédiate sur le Loir, entre Vendôme et Morée.

La deuxième armée de la Loire, pivotant sur sa gauche, commença à dessiner le 11 un changement de front en arrière à droite. Le 17e corps avait comme point de direction Oucques et devait tenir le 11 au soir de Séris à Concriers (1).Se conformant à ce mouvement, le 51e se retira, le 11, sur Concriers; le 12, la 2e division, partant à 8 heures de Concriers par Talcy, la Magdeleine, Villemblain, prit position le long de la route de Pontejoux à Oucques, sa droite à Villeneuve-Frouville (2). Le 13, la 2e division, par Frouville, Sainte-Gemmes, les Noyers, Faye-le-Château, passe le Loir au pont de Saint-Firmin, et s'établit le long de la route de Vendôme à Châteaudun, la gauche aux Poiriers (3); le 51e est à la Haye-des-Champs, à 4 kilomètres de Vendôme, et y séjourne le 14, dans l'espoir de s'organiser définitivement sur les positions occupées.

Dans cette retraite, le 17e corps fut un instant inquiété à hauteur d'Oucques par une colonne qui suivait ses traces (4).

L'ennemi ne tarde pas à se montrer et la lutte va recommencer sans que la deuxième armée de la Loire ait eu le temps de se reposer et de se refaire (5). Le 3e corps allemand se porte en effet, le 15, sur Vendôme, déloge le 17e corps installé à Bel-Essort et, par la prise de cette position, rend difficile la défense de Vendôme (6). Aussi la retraite sur la Sarthe fut-elle décidée (7). Durant cette journée, le 51e occupait une position défensive sur les hauteurs de l'Isle pour protéger la retraite des convois et de l'artillerie.

La ligne à occuper à la fin de la journée du 16 décembre était celle de Montoire, les Roches, Fortan, Epuisay, le Temple et Sainte-Agile.

Le 51e partit à 4 heures du soir, marcha toute la nuit derrière l'artillerie embourbée et atteignit Epuisay le 17, à 5 heures du matin. Comme, d'après les ordres du quartier général, le 17e corps devait venir se placer en arrière de la route de Saint-Calais à Vibraye, sa gauche à Conflans, son centre à Saint-

(1) Chanzy, *op. cit.*, p. 155.
(2) Id., p. 160.
(3) Id., p. 167.
(4) Id., p. 171.
(5) Id., p. 188.
(6) Chanzy, *op. cit.*, p. 195.
(7) Id., *ibid.*, p. 203.

Calais et sa droite dans la direction de Saint-Gervais-en-Vic (1), les Ier et IIe bataillons du 51e furent désignés pour servir d'extrême arrière-garde à l'armée, couvrir la retraite par une résistance énergique et donner ainsi aux convois et aux troupes harassées le temps de gagner Saint-Calais.

Dans l'exécution du mouvement prescrit, vers 11 heures du matin, ces deux bataillons furent attaqués par une colonne ennemie qui s'était glissée dans les bois. Soutenus par deux pièces d'artillerie et habilement dirigés par le capitaine adjudant-major Gélommini, ces deux bataillons soutinrent vaillamment ce choc et se maintinrent sur leurs positions jusqu'à 2 heures de l'après-midi. En présence de cette attitude énergique, l'ennemi abandonna le mouvement tournant qu'il paraissait devoir faire sur notre droite ( ), et le 51e, continuant à couvrir la retraite, put se replier et rejoindre le corps d'armée au delà de la Braye (affluent du Loir), à Sargé.

D'après les ordres donnés pour la journée du 18 décembre, le 17e corps doit appuyer son aile gauche à Condrecieux, sa droite à Maisoncelles et amener son centre à cheval sur la route de Saint-Calais au Mans; le 19, il doit prendre position sur les crêtes en arrière d'Ardenay et s'y établir solidement, de façon à défendre la grande route du Mans à Vendôme (3); enfin le 20, la deuxième division doit être placée perpendiculairement à la route de Laval, à hauteur de Chauffour (4).

Le 51e traverse donc, le 18 décembre, Saint-Calais et campe le soir dans la forêt de Condrecieux; il bivouaque, le 19, dans les bois d'Ardenay, et, passant l'Huisne, a Ivré-l'Evêque, il traverse Le Mans le 20, à minuit, pour aller camper à Chauffour. Le lendemain, le régiment fut dispersé et cantonné par compagnie dans les villages de Chauffour, Fay, le château de Vandeuvre et diverses fermes avoisinantes.

Le régiment resta dans ces cantonnements du 20 décembre 1870 au 8 janvier 1871, jouissant d'un repos légitimement gagné, se réorganisant peu à peu, recevant des effets d'habillement et d'équipement dont il avait le plus grand besoin; en un mot, se préparant (5) avec la plus grande acti-

(1) Chanzy, *op. cit.*, p. 211.
(2) Id., *ibid.*, p. 212.
(3) Id., *ibid.*, p. 214, 219.
(4) Id., *ibid.*, p. 228.
(5) Le 24 décembre, il reçoit 220 hommes venant du 58e de ligne.

vité à la lutte qui allait bientôt s'engager plus terrible que jamais (1).

Dans les premiers jours de janvier 1871, le prince Frédéric-Charles mit toutes ses forces en mouvement contre Le Mans.

Prévenu que le IIIe corps s'avançait d'Orléans, par Vendôme et Saint-Calais, sur Ardenay, le général Chanzy donna l'ordre le 8 janvier, au général de Colomb, d'exécuter avec sa 2e division (général Paris) une reconnaissance offensive sur Saint-Calais.

En exécution de cet ordre, le 51e quitta ses cantonnements le 8 janvier, à 5 heures du soir, pour se rallier à la division. Aussitôt réunie, cette dernière, éclairée par trois escadrons du 4e régiment de cavalerie légère, commença son mouvement; elle traversa Le Mans, mais ne put être réunie à Saint-Hubert que le 9, à 4 heures du matin, à cause du mauvais temps et de la neige. A 11 h. 30, elle atteignait Ardenay (2). Le 51e prit position dans les bois, au même endroit que trois semaines auparavant, lorsque l'armée se retirait sur Le Mans; il avait à sa gauche un bataillon du 85e de mobiles (du Gers), qui surveillait la route de Breuil où l'on avait signalé des coureurs ennemis, et à sa droite le 48e de marche dont un bataillon était placé en grand'garde dans le parc du château d'Ardenay.

Les éclaireurs venaient de rentrer de reconnaissance sans avoir rien pu apercevoir, tant le temps était sombre et la neige épaisse, lorsque vers midi et demi nos avant-postes furent vigoureusement attaqués (4e compagnie, capitaine Simonin). A 1 heure de l'après-midi, le combat est général. Le 51e entre immédiatement en ligne, formant avec le 85e de mobiles l'extrême gauche de la division. Les IIe et IIIe bataillons furent déployés en tirailleurs sur les crêtes d'Ardenay, à gauche de ce village, tandis que le Ier bataillon s'avançait dans la plaine, séparé seulement de la ligne ennemie par un petit affluent de l'Huisne, le Narais. Nos soldats soutinrent énergiquement le choc des masses prussiennes (3), mais devant des forces aussi considérables, le Ier bataillon dut se replier dans les bois, au pied des crêtes d'Ardenay (4), malgré l'opiniâ-

(1) *Historique du 51e de ligne.*

(2) Chanzy, *op. cit.*, p. 282.

(3) Les rapports officiels les évaluent à 2 divisions, soit 18.000 hommes, se ruant sur une seule division française, forte tout au plus de 8.000 combattants.

(4) Chanzy, *op. cit.*, p. 284.

treté de la résistance du commandant Corcelet jusqu'au moment où il fut atteint grièvement (1). Après avoir tenu jusqu'au soir, le 51e, pressé de plus en plus vivement par de nouvelles troupes qui se massaient sur son front dans des bouquets de bois et qui ouvraient sur lui un feu de mousqueterie des plus nourris, dut repousser vers les 5 heures une double attaque et tint l'ennemi constamment en respect.

Enfin, à la nuit close, le général Paris, n'ayant plus sous la main que des hommes harassés de fatigue par tant d'efforts héroïques et se voyant presque complètement tourné à droite, ordonna la retraite. Le 51e se retira en bon ordre sur la route du Mans, à travers les bois, et vint camper, à 11 heures du soir, au pied du plateau d'Auvours (2).

Les pertes des Allemands dans ce combat s'élevèrent à 4 officiers et 152 hommes tués ou blessés; le 8e régiment d'infanterie de Brandebourg n° 64 (prince Frédéric-Charles de Prusse), qui avait supporté le principal effort de la lutte et avait eu pour adversaire le 51e de marche, eut pour sa part 5 officiers et 121 hommes hors de combat. La division Paris eut 12 officiers et 250 hommes tués ou blessés. Le sous-lieutenant Bonnaud, nommé le jour même, fut tué (3).

Le 10 janvier au matin, le 51e prit position sur le plateau d'Auvours, que la 2e division était chargée d'occuper et de défendre à outrance; il resta toute la journée sous les armes, mais ne fut pas appelé à combattre.

BATAILLE DU MANS

Dans la nuit du 10 au 11 janvier, les corps français reçurent l'ordre d'occuper, autour du Mans, les positions qui avaient été préparées : l'aile droite (amiral Jauréguiberry) s'appuyait à la Sarthe, l'aile gauche (général Jaurès) à Lambron; la 2e division du 17e corps occupait le plateau d'Auvours (4). Le 51e modifia ainsi ses positions : le IIe bataillon se porta à l'extrémité supérieure du plateau et se déploya en tirailleurs sur les hauteurs dominant le village de Champagné, fortement

(1) Il perdit la vue.
(2) *Historique du* 51e.
(3) Communiqué par M. Berthier
(4) Chanzy, *op. cit.*, p. 308.

occupé par les mobiles du 21e corps. Le IIIe bataillon s'établit sur le versant occidental du même plateau; deux compagnies du Ier bataillon furent déployées sur le front oriental, donnant la main au 48e de marche; les quatre autres compagnies restèrent en réserve au centre du plateau, servant de point de ralliement à toutes les portions éparses du régiment, et dans une position telle que leurs feux battaient le plateau dans toutes les directions.

L'action s'engagea vers 9 heures du matin par un combat d'artillerie, mais la batterie qui était à l'extrémité du plateau d'Auvours fut bientôt réduite au silence et obligée de quitter précipitamment sa position.

A midi, le village de Champagné, vigoureusement attaqué par des forces considérables et abandonné par les mobilisés de Bretagne, fut occupé par l'ennemi. Des masses profondes s'y précipitèrent aussitôt et bientôt des colonnes d'attaque, composées de troupes du 9e corps (de Manstein), gravirent les pentes du plateau, précédées de nombreux tirailleurs et protégées par les feux de l'artillerie qui balayait le plateau depuis le matin. Le IIe bataillon du 51e résista énergiquement pendant plus d'une heure; mais, devant ces forces écrasantes que trois mitrailleuses ne pouvaient contenir, se voyant du reste débordé sur sa gauche par la fuite précipitée des mobilisés, il dut bientôt céder du terrain et se replia sur les deux autres bataillons, en contenant toujours par sa ferme attitude les tirailleurs allemands qui chargeaient audacieusement à la baïonnette (1).

L'ennemi, maître de la partie nord du plateau, se trouva en présence des tirailleurs et de la réserve du Ier bataillon qui avait pris ses dispositions défensives au centre du plateau. Pendant que le IIIe bataillon luttait pied à pied, le Ier bataillon, grâce à l'énergie de son chef, le commandant Sartre, contint l'ennemi jusqu'à 4 heures et demie et ne battit en retraite qu'en se voyant débordé sur sa droite par un mouvement tournant des Prussiens, coupant complètement sa ligne de communication avec Ivré-l'Evêque. Le régiment effectua sa retraite par la passerelle de Cormaubœuf, sur l'Huisne.

Sur ces entrefaites, la division de Bretagne (général Goujeard), ayant reçu l'ordre de reprendre le plateau d'Auvours, coûte que coûte, venait de s'acquitter avec succès de cette mis-

(1) *Historique du 51e.*

sion périlleuse; à ce moment, le 51e repassa sur la rive gauche de l'Huisne pour rallier les débris de la 2e division et remonta de vive force sur le plateau. Malheureusement, tout était déjà terminé : l'abandon de la position centrale de la Tuilerie allait entraîner la retraite de l'armée entière.

Les pertes du 51e furent les suivantes : le commandant Corcelet, les capitaines Simonin (mort le 14 de ses blessures), Jouan, le lieutenant Evrard, le sous-lieutenant Lechat, blessés (1), 6 disparus; 98 soldats tués, 245 blessés et 425 disparus (2).

Le mouvement de retraite commença le 12 janvier, à 6 heures du matin; le 51e, ainsi que toute la 2e division, se retira sur Ivré-l'Evêque, traversa la Sarthe à Saint-James où il passa la nuit, et repartit le 13 au matin pour Saint-Rémy-la-Ville, d'où il se dirigea le 14 sur Sainte-Suzanne. Le 15, à 2 heures du matin, le 51e ayant à sa tête le commandant Illartein, qui remplaçait momentanément le lieutenant-colonel Thibouville, malade, revint sur ses pas et s'établit dans le défilé de Torcé, débouché très important où les Prussiens menaçaient de s'engager. Le régiment prit ses dispositions et contint l'ennemi jusqu'au soir, couvrant ainsi le flanc gauche du 17e corps qui se retirait sur Laval par la chaussée du chemin de fer, et donnant aux nombreux convois le temps de se mettre en sûreté sur la rive droite de la Mayenne. Après avoir passé la nuit du 15 au 16 à Evron, le 51e resta encore sous les armes toute la matinée du 16, couvrant toujours la retraite, et ne se remit en marche qu'à midi pour aller coucher à Montsurs. Il en repartit le 17 au matin, traversa la Mayenne et fut cantonné le soir même dans quelques fermes placées entre Andouillé et Saint-Germain-le-Fouilloux. Le 29 janvier, date à laquelle le général Chanzy reçut avis d'un armistice de vingt et un jours, signé le 28 à Versailles, le régiment quitta ses cantonnements et fut envoyé en avant de Laval, sur la rive gauche de la Mayenne, où il occupa plusieurs fermes dépendant de Louverné (3).

Telle était la situation du 51e lorsque la signature des préliminaires de paix (26 février 1871) mit fin définitivement aux hostilités.

La deuxième armée de la Loire fut licenciée le 7 mars. Le

(1) Martinien, II, 141.
(2) *Historique du* 51e.
(3) *Id.*

51e de marche fut d'abord dirigé à pied sur Brest où il devait tenir garnison, mais, arrivé à Pontivy, il fut rappelé par dépêche à Rennes où se dessinait un mouvement insurrectionnel. Le 27 mars, il était dirigé sur Versailles par voie ferrée, au camp de Villeneuve-l'Etang.

CAMPAGNE CONTRE LA COMMUNE

28 mars-31 mai 1871

Le 18 mars 1871, l'insurrection s'étant rendue maîtresse de Paris, le Gouvernement se retira à Versailles et y réunit une armée sous les ordres du maréchal Mac-Mahon. A son arrivée à Versailles, le 28 mars 1871, le 51e de marche ayant à sa tête le lieutenant-colonel Jobey qui avait succédé le 23 du même mois au lieutenant-colonel Thibouville, fut placé dans la 2e brigade (général Fournés et quelques jours plus tard général Pradier) de la 1re division (Grenier) du 1er corps d'armée (de Ladmirault). Après avoir campé trois jours sur l'avenue de Saint-Cloud, le régiment vint s'installer, le 1er avril, avec le reste de la division, dans le parc de Trianon. Le 3 avril, les Fédérés ayant voulu marcher sur Versailles, le 51e prit part au combat livré contre eux entre Nanterre et le mont Valérien et rentra le soir à Trianon avec une pièce d'artillerie qu'il leur avait enlevée.

Le 4 avril, le 51e de marche reçut 4 officiers et 250 hommes du 51e de ligne rentrant de captivité.

Le 7, la brigade quitta Trianon à 11 heures du soir; marchant toute la nuit, elle traversa Ville-d'Avray et Saint-Cloud et arriva le matin à Puteaux, où le 51e resta sous les armes toute la journée. Le soir venu, il traversa le pont de Neuilly pour aller occuper la barricade de l'avenue de la Grande-Armée, derrière laquelle il resta toute la nuit.

Du 9 au 19 avril, le 51e occupa successivement Courbevoie, le parc de Villeneuve-l'Etang, où il fournit les avant-postes, la caserne de Rueil, où il était en réserve, et le château de Bécon (1). Le 20 avril, il fut dirigé sur Asnières, que les insurgés tenaient encore en partie (2). Tandis que le Ier bataillon occupait les maisons situées sur les bords de la Seine et ouvrait le feu sur les Fédérés fortement retranchés sur la

(1) Communiqué par le commandant Bernard.

(2) Communiqué par M. Berthier.

rive opposée, le IIe bataillon attaquait vigoureusement la mairie et le château d'Asnières et parvenait, après un combat très meurtrier, à en chasser les défenseurs et à les rejeter sur la rive droite de la Seine; quant au IIIe bataillon, il était resté en réserve.

Cette journée valut au régiment la citation à l'ordre du jour du corps d'armée des lieutenants Miesch (blessé), de l'Estoile (A), Balerté, et des sous-lieutenants Bouisson (blessé), Cret et Peuillard.

Le 51e occupa Asnières jusqu'au 22 avril, puis alla camper à Villeneuve-l'Etang, du 23 au 27, et dans le parc de Malmaison, du 27 au 30. Le 1er mai, le régiment se rendit à Neuilly, où il occupa la barricade de l'avenue de la Grande-Armée, le cimetière de Neuilly, la route des Graviers et l'avenue Maillot. Il resta dans ces positions pendant quatre jours, sous le feu incessant des batteries de l'Arc de Triomphe et de la Porte-Maillot, qui battaient l'avenue et rendaient inhabitable tout le quartier de Neuilly.

Du 5 au 9 mai, il retourna au parc de Malmaison (1) et occupa du 9 au 12 le village de Colombes, d'où il détacha des postes avancés à l'extrémité de la presqu'île de Gennevilliers, but de fréquentes incursions de la part des Fédérés. Dans la nuit du 12 mai, le régiment prit part à la fausse attaque tentée par le 1er corps d'armée dans le bois de Boulogne. Du 13 au 17, il occupa de nouveau Asnières, où il reprit peu à peu ses positions précédentes sur les bords de la Seine, à droite et à gauche du viaduc de Clichy; le feu des insurgés, qui tiraient presque à bout portant et sans discontinuer, lui causa des pertes assez sérieuses. Le 18 mai, le 51e de marche retourna à Rueil où il trouva le colonel Delbecque du 51e de ligne, ainsi que huit officiers du même régiment revenant de captivité; le colonel Delbecque prit immédiatement le commandement du régiment.

Le 21 mai, à 8 heures du soir, le 51e quitta Rueil avec toute la 2e division et passa la nuit dans le bois de Boulogne. Tout se préparait pour l'assaut qui devait être donné le 22 ou le 23, lorsque la surprise de la porte de Saint-Cloud par le 4e corps vint précipiter les événements.

(1) A la Malmaison, les Prussiens n'ont pas laissé une glace intacte; ils ont tout saccagé.

(A) Pierre Guy de l'Estoile, lieutenant au 49e du 8 janvier 1868. (*Annuaire* 1870.)

Le 1[er] corps d'armée reçut aussitôt l'ordre de prendre ses dispositions pour rentrer dans Paris; la 2[e] division y entra le 22 mai, à 5 heures du matin, par la porte d'Auteuil, et, traversant Passy, se dirigea par le Trocadéro et l'Arc de Triomphe sur Courcelles, où elle passa la nuit dans les baraques. Le lendemain, à 4 heures du matin, la division, suivant le chemin de fer de Ceinture, traversa l'avenue de Clichy et occupa le bas quartier de Montmartre. Vers 11 heures du matin, le 51[e] emporta à la baïonnette les barricades de l'avenue de Saint-Ouen et de la rue de Maistre. Enfin, à midi, il monta à l'assaut de la Butte-Montmartre et arriva le premier au Moulin de la Galette, où le drapeau tricolore fut arboré par un officier du régiment. Le chef de bataillon Hartein et le lieutenant Chaumont furent cités pour leur belle conduite dans cette journée.

Après avoir passé la nuit sur le sommet des Buttes, le 51[e] quitta Montmartre et alla bivouaquer pendant deux jours autour de Saint-Vincent-de-Paul. Le 26, le régiment fut dirigé sur les Abattoirs de la Villette, et assista à la prise des Buttes-Chaumont. Le 27 mai, il se porta sur les hauteurs de Belleville, s'empara de l'église et de la mairie du XX[e] arrondissement, et occupa militairement le quartier jusqu'au 31 mai.

La Commune était vaincue, mais l'armée continua à occuper pendant quelque temps encore les principaux quartiers de la capitale : le I[er] bataillon fut envoyé au nouveau collège Rollin (boulevard Rochechouart), le II[e] occupa le Grand-Opéra et la mairie du IX[e] arrondissement (rue Drouot), le III[e] fut logé à la caserne de la Nouvelle-France.

La campagne contre la Commune avait coûté au 51[e] de marche : 2 officiers tués, les sous-lieutenants Seatelli et Tesson; 4 blessés, le capitaine adjudant-major Nieger, le capitaine Bourgoin, les lieutenants Abeilhé et Miesch; 16 hommes de troupe tués, parmi lesquels le sergent-major Pailhat, le sergent Barbé, le caporal Richard qui recevait la veille de sa mort (26 mai) la médaille militaire; les soldats Charbonnier, Samson, Bigourie, Robert et Quillien, plus 67 blessés, dont plusieurs mortellement, entre autres les soldats Lutin et Valat (1).

Dans les premiers jours de juillet, le régiment fut concentré dans les baraquements de Courcelles, où il resta huit jours; de là il fut dirigé sur le camp de Satory (2), où il devait être

(1) Ce dernier reçut la médaille militaire la veille de sa mort.
(2) Il exécuta Ferré.

fusionné avec l'ancien 51e de ligne, en exécution de la décision ministérielle du 9 mars 1871. D'après cette circulaire, les emplois étaient réservés aux officiers et aux sous-officiers les plus anciens; le surplus des cadres devait être placé à la suite. Cette disposition devait susciter bien des dissentiments entre les cadres anciens et les tout jeunes (1).

L'insurrection du 18 mars, les retards apportés à la rentrée des prisonniers de guerre, la nécessité de constituer sous Paris une armée active, suspendirent forcément l'exécution de cette mesure.

Vers la fin d'avril 1871, les deux corps commençaient à entrer en relations au point de vue administratif, mais ces relations se bornaient à des envois d'hommes et de cadres.

Après la chute de la Commune, l'idée émise par le général Le Flô, dans sa circulaire du 9 mars 1871, fut reprise par son successeur, et la fusion, décidée en principe, dut s'effectuer immédiatement entre les régiments correspondants qui étaient stationnés dans la même localité, et à une époque ultérieure, que le Ministre se réservait de fixer, entre les corps qui n'étaient pas réunis dans une même garnison.

Dans l'intervalle, quatre nouvelles compagnies avaient été constituées au dépôt (16 et 17 juin 1871) au titre du 51e de ligne.

La fusion du 51e de marche et du 51e de ligne, effectuée sur le papier, le 1er septembre 1871, n'eut lieu effectivement que le 26; les mouvements à exécuter entre la fraction du 51e reformée au dépôt et les cadres du 51e de marche, au camp de Satory, commencèrent par l'envoi dans ce camp des cadres de l'ancien corps réunis à Caen. Ces cadres amenèrent avec eux un renfort de sept cents hommes; le bataillon de l'Yonne forma le Ier bataillon du 51e de ligne (2).

Telle fut la part du 51e de marche dans la défense du Pays pendant cette deuxième partie de la Guerre de 1870-1871; malgré quelques défaillances dues à un manque d'entraînement et d'instruction et à un défaut d'organisation dont il ne pouvait être responsable, il a fait son devoir et a bien mérité de la Patrie. Tous ont été dévoués et courageux, mon-

(1) Communiqué par M. Berthier.

(2) Le colonel de La Monneraye le commande du 22 juillet au 12 août 1871; il est remplacé par le colonel Robillard le 14 décembre.

trant souvent autant de solidité et d'ardeur que nos meilleures troupes; aussi leurs faits d'armes nous donnent-ils espoir et confiance dans l'avenir.

CONCLUSION

Le 7 décembre 1866, le général Ducrot écrivait au général Trochu : « De l'autre côté du Rhin, il n'est pas un Allemand qui ne croie à la guerre dans un avenir prochain. Les plus pacifiques, qui, par leurs relations de famille ou par leurs intérêts, sont plus français, considèrent la lutte comme inévitable, et ne comprennent rien à notre inaction....

« A moins d'être aveugle, il n'est pas permis de douter que la guerre éclatera au premier jour. Avec notre stupide vanité, notre folle présomption, nous pouvons croire qu'il nous sera permis de choisir notre heure, c'est-à-dire la fin de l'Exposition universelle, pour l'achèvement de notre organisation et de notre armement. »

La Prusse voulait donc la guerre. « Le Prussien est venu avec ses haines séculaires et ses désirs de vengeance », dit le général Ambert. Mais pourquoi la vengeance? Un seul mot le dit : *Iéna*. Ce souvenir était un héritage des générations anciennes aux générations nouvelles. A Iéna, l'armée française avait tué ou pris 50.000 hommes, 300 bouches à feu, 600 drapeaux; tous les magasins étaient en notre pouvoir.

Tout Prussien avait devant les yeux ce souvenir douloureux pour son orgueil. Tous ne songeaient qu'à la vengeance; le mot *revanche* leur semblait trop doux, car çeût été une victoire après la défaite. Cette vengeance explique tous les événements de 1870-1871, les bombardements inutiles, les capitulations cruelles, les massacres, les incendies de nos villages, les traitements infligés aux prisonniers, deux de nos provinces arrachées toutes sanglantes au sol de la Patrie. Ce n'est pas la guerre avec son honneur. La vengeance de la Prusse a fait appel aux passions les plus basses : au mensonge, à la trahison, à la perfidie.

Nous avions pris six cents drapeaux à Iéna, mais nous les avions pris sur le champ de bataille.

Combien les Prussiens en ont-ils pris entre les mains de nos soldats?

Ne cherchons donc pas la vengeance, qui est indigne de

nous. Qu'il nous suffise d'enseigner à nos enfants l'histoire de nos pères, et de mettre sous leurs yeux le récit de la bataille d'Iéna.

Nos descendants diront que revanche vaut mieux que vengeance.

Sachons nous souvenir!

ANNEXES

—

ANNEXE N° I

PRÉFECTURE DE L'YONNE. — COMITÉ DE DÉFENSE

L'un de mes premiers soins a été de réunir au chef-lieu du département un Comité central de défense. Ce Comité a été composé du général commandant la subdivision, des ingénieurs des ponts et chaussées, de la navigation et du chemin de fer, de l'agent-voyer central, du directeur des postes, de l'inspecteur du télégraphe, du commandant de la garde nationale d'Auxerre et de plusieurs autres personnes désignées par leur profession ou leurs connaissances.

Ce Comité a déjà tenu plusieurs séances, dans lesquelles on a arrêté des mesures relatives à la régularisation des correspondances et à leur continuation secrète dans les pays mêmes qui pourraient être occupés par l'ennemi. On y a étudié d'une manière spéciale les points où pourraient être pratiquées avec avantage sur les routes et chemins des barricades ou des tranchées, en vue de retarder la marche de l'ennemi et de l'attaquer au moment où il serait arrêté par les obstacles. La disparition des bateaux sur les rivières et canaux, déjà décidée par M. l'Ingénieur en chef de la navigation, les travaux de mine sur certains ouvrages d'art, la suppression des plaques et bornes indicatrices sur les routes et chemins, nombre d'autres mesures de détail furent prises dans les séances du Comité central. Une courte instruction fut rédigée et tirée à un grand nombre d'exemplaires, dans le but de faire connaître les dispositions les plus utiles à prendre en face de l'ennemi, et surtout de stimuler l'esprit des populations au point de vue de la défense.

En même temps que fonctionnait ce Comité central, j'ai institué des Comités d'arrondissement, composés de délégués cantonaux nommés par les délégués communaux, qu'avaient

désignés eux-mêmes les Conseils municipaux. Ces Comités, chargés de recueillir et d'émettre les vœux des populations, d'indiquer au Comité central les dispositions locales à prendre, de surveiller leur exécution, de réveiller le zèle des municipalités, de relever le courage des citoyens, ont rendu et rendent beaucoup de services, spécialement par leur influence morale sur les populations. Entre autres vœux par eux émis, je signalerai celui de la mobilisation d'une partie de la garde nationale, et ce n'est peut-être pas une illusion que de croire que ce vœu, transmis avec ses considérants motivés au Gouvernement de la République, n'a pas été sans influence sur la décision si utile qui met dans une catégorie mobilisée les célibataires et veufs sans enfants, âgés de vingt et un à quarante ans.

Tandis que se prenaient ces délibérations, l'ennemi, dans sa marche sur Paris, s'approchait de nouveau de notre département. Des éclaireurs, des fourrageurs y avaient été signalés en divers lieux et les populations se montraient décidées à s'opposer à leurs déprédations. Quelques petits engagements, entre autres celui de Vinneuf, excitaient entre les villages du Sénonais une patriotique émulation. En outre des gardes nationaux, si insuffisamment armés qu'ils fussent, on voyait, particulièrement dans l'arrondissement de Joigny, tous les hommes munis de fusils de chasse, s'organiser en petits corps francs pour défendre les passages difficiles de leurs forêts. J'ai tenté d'augmenter ces forces irrégulières, si utiles pour harceler et décourager l'ennemi.

J'ai d'abord réuni les gardes forestiers qu'un arrêté ministériel avait pour ainsi dire mobilisés, et ces hommes d'élite, bien armés, occupent, au nombre de soixante environ et depuis une quinzaine de jours, les défilés de la forêt d'Othe, où leur présence encourage les habitants. J'ai ensuite organisé des compagnies de marche en faisant appel aux gardes nationaux de bonne volonté.

J'appelle particulièrement votre attention, Messieurs, sur ces compagnies. Elles seront, si vous nous donnez le moyen de les organiser sur une échelle suffisante, un secours des plus importants pour la défense du département. Elles se composent de tous les gardes nationaux volontaires qui, n'étant pas compris dans les catégories mobilisées par la loi, sont néanmoins résolus à se porter sur tous les points menacés du département. J'ai cru devoir assurer à ces hommes une

indemnité de route de 1 fr. 50 pour chacun des jours de déplacement. Le nombre de ceux qui se sont fait inscrire est grand, mais malheureusement le manque de ressources pécuniaires, le manque d'armes m'ont forcé à arrêter les enrôlements et à suspendre l'organisation.

Une seule compagnie, celle d'Auxerre, s'est entièrement formée; elle a élu ses chefs, et depuis quelques jours elle est en marche dans l'arrondissement de Sens, où sa présence est des plus utiles et où elle a donné un véritable élan à l'ardeur patriotique des gardes nationaux. Pour rendre des services importants au point de vue de la défense, il me semble que l'effectif total de ces compagnies devrait être porté à trois mille hommes, auquel cas notre département, sans pouvoir résister à de véritables corps d'armée, serait complètement à l'abri des dévastations des coureurs et réquisitionnaires ennemis.

(Arch. Yonne. — Sans signature.)

ANNEXE N° II

OBSTACLES A LA MARCHE DES CORPS ENNEMIS A ÉTABLIR SUR LES ROUTES NATIONALES ET DÉPARTEMENTALES

Rapport de l'Ingénieur en chef

(6 octobre 1870)

On s'est préoccupé, dans la plupart des départements voisins de Paris, des obstacles matériels qu'il paraissait utile d'établir sur les voies ordinaires de communication, à l'effet d'entraver et de ralentir la marche des ennemis. La situation du département de l'Yonne commandait l'application de semblables mesures sur une partie au moins de son territoire, et, dès la fin d'août, l'Ingénieur en chef était mandé à Paris pour y recevoir de M. le Ministre des Travaux publics des recommandations verbales à ce sujet.

Depuis, sous la direction de M. le Préfet et de M. le Général commandant la subdivision et avec le concours du Comité central de défense, le service vicinal et celui des ponts et chaussées se sont concertés pour que leurs opérations se fissent avec ensemble, et ils ont arrêté d'un commun accord un plan de défense sur les communications par terre de tout ordre.

Ils n'ont d'ailleurs eu en vue que les obstacles dont l'exécution, demandant une certaine somme de temps et de travail, doit être faite à l'avance.

Ces obstacles consistent essentiellement dans des coupures ou tranchées transversales de cinq mètres de largeur et de deux mètres de profondeur, placées autant que possible sur des points propres à des embuscades. Pour ne pas interrompre prématurément la circulation, on maintient le passage à l'aide d'un pont volant, sous lequel on dispose un amas de fagots destinés à l'incendier, dans le cas où l'on n'aurait pas le temps de démonter le tablier et de le transporter au loin. La succession de ces obstacles ne saurait arrêter absolument l'ennemi, mais elle doit assurément retarder ses mouvements et rendre plus facile et plus sûre l'action des tirailleurs destinés à l'inquiéter.

La présence des corps prussiens dans les départements de l'Aube, de Seine-et-Marne et du Loiret a dû hâter l'exécution de ces mesures dans la partie nord-ouest de l'Yonne. Les tranchées ont été établies d'urgence, en partant de la limite du département et en se repliant sur le centre. On peut considérer aujourd'hui le travail comme terminé jusqu'à une ligne dirigée du nord-ouest au sud-est et coupant le département vers son milieu.

Le nombre des coupures actuellement terminées, ou près de l'être, sur les routes, s'élève, savoir :

Routes nationales	34
Routes départementales	46
Total	80

On a en outre ouvert, sur la dérivation navigable de Courlon, deux coupures avec pont et, sur divers points des chemins de halage des rivières et canaux, douze coupures sans pont.

Les ingénieurs et les agents-voyers pensent que, pour parer à toutes les éventualités, il conviendrait d'étendre ces mesures à une grande partie du surplus du département. On n'en excepterait qu'un angle regardant le sud, dont le sommet est à Auxerre et dont les deux côtés sont, d'une part le chemin de grande communication n° 1 d'Auxerre à Saint-Sauveur, et l'autre la route nationale n° 6 de Paris à Chambéry. Les tran-

chées qui seraient encore à ouvrir seraient au nombre de, savoir :

Routes nationales	24
Routes départementales	24
Total	48

En résumé, la situation est celle-ci :

Routes nationales : coupures faites	34
— coupures projetées	24
Total	58

Routes départementales : coupures faites	46
— coupures projetées	24
Total	70

Les terrassements pour ouvertures de tranchées ont été faits sur les routes par voie de réquisition, mais on a tenu état des journées, et on peut décomposer ainsi qu'il suit le prix de revient d'une tranchée en y comprenant la dépense à faire pour remettre les routes dans un état normal.

	Terrassements p[r] ouverture	Pont provisoire	Réfection	Total
Routes nationales	300 »	200 »	250 »	750 »
Routes départementales	200 »	200 »	150 »	550 »

D'après ces chiffres, la totalité des dépenses s'élève :

Dépenses engagées

Routes nationales : 34 coupures à 750 fr. l'une . . 25.500 »

Dépenses projetées

Routes nationales : 24 coupures à 750 fr. l'une . . 18.000 »

Soit un total de . . . . 43.500 »

Dépenses engagées

Routes départementales : 46 coupures à 550 fr. l'une	25.300 »

Dépenses projetées

Routes départementales : 24 coupures à 550 fr. l'une	13.200 »
Soit un total de	38.500 »

Le total des dépenses engagées et projetées s'élèverait donc à	82.000 »
Somme à valoir pour dépenses imprévues et pour frais extraordinaires de voyage des ingénieurs et conducteurs	3.000 »
Total général	85.000 »

Cette dépense, qui n'a pu être évaluée que sommairement, ne saurait être imputée sur les ressources spéciales affectées cette année à l'entretien de chaque route. A cette époque, la plus grande partie de ces ressources est en quelque sorte consommée et on ne serait en mesure d'obtenir que des économies insignifiantes. L'exécution des obstacles paraît donc devoir être comprise parmi les mesures de défense pour lesquelles le Conseil général est appelé à voter des crédits spéciaux. A la vérité, les terrassements des tranchées ont été jusqu'à présent et peuvent être encore effectués par voie de réquisition, et la question de savoir si les réquisitionnés seront remboursés du prix de leur journée est à décider. Dans le cas de non-remboursement, un des éléments de la dépense disparaîtrait, et le chiffre total indiqué ci-dessus diminuerait dans une proportion facile à établir. Il appartient au Conseil général d'apprécier la question.

Auxerre, le 6 octobre 1870.

L'Ingénieur en chef du département de l'Yonne,
C. DORÉ.

P.-S. — Dans l'hypothèse où le Conseil général déciderait

qu'il n'y a pas lieu de rembourser les journées faites par voie de réquisition pour ouvertures de tranchées, la dépense totale de 85.000 fr. se réduirait à ce qui suit :

Routes nationales : 58 coupures à 450 fr. l'une..	26.100	»
Routes départementales : 70 coupures à 350 fr. l'une	24.500	»
	50.600	»
Somme à valoir	3.000	»
Total	53.600	»

On obtiendrait ainsi une économie de 31.400 fr., le chiffre de 53.600 fr. ne comprenant plus que la dépense pour ponts provisoires et pour réfection.

On pourrait d'ailleurs ajourner l'ouverture de la portion de crédit afférente à ce dernier élément, attendu qu'on ne saurait prévoir le moment où on pourra effectuer la réfection, c'est-à-dire le rétablissement des routes dans leur état normal. Dans cette seconde hypothèse, le crédit à avoir immédiatement se réduirait à la dépense relative aux ponts provisoires estimés en moyenne 200 fr. et s'établirait ainsi en nombres ronds :

130 ponts provisoires à 200 fr. l'un	26.000	»
Somme à valoir pour entretien des ponts, frais extraordinaires de transport et autres dépenses imprévues	4.000	»
Total	30.000	»

Les ingénieurs feront d'ailleurs tous leurs efforts pour réduire la dépense au-dessous du chiffre demandé.

C. Doré.

ANNEXE N° III

RAPPORT SUR LES OBSTACLES ÉTABLIS

8 mars 1871.

L'Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées à Monsieur le Ministre des Travaux publics

(EXTRAIT)

..... Les ouvrages d'art des routes nationales et départementales sont restés intacts. Les ingénieurs avaient, à la vérité,

sur l'ordre de l'autorité militaire, commencé l'exécution de fourneaux de mine dans les ponts de la rivière d'Yonne, de Joigny à Montereau; mais, en présence des résistances et de l'attitude des populations, l'autorité militaire ne crut pas devoir poursuivre des mesures qui lui paraissaient d'ailleurs intéresser médiocrement la défense. Les ouvrages n'ont pas été sensiblement endommagés.

On s'est borné, dans le département de l'Yonne, à créer sur les routes deux natures d'obstacles destinés à arrêter, ou au moins à ralentir la marche de l'ennemi.

1° On a exécuté, sur un grand nombre de points convenablement choisis, des tranchées transversales de quatre à cinq mètres de largeur et de deux à trois mètres de profondeur. Pour ne pas interrompre prématurément la circulation, on a posé sur chaque tranchée un pont volant en bois, avec amas de fagots sous le tablier, à l'effet d'interrompre tout passage au moment opportun en incendiant le pont, dans le cas où on n'aurait pas eu le temps de l'enlever.

Cette nature d'obstacles, exécutée d'abord dans les arrondissements de Sens et de Joigny, qui ont été les premiers menacés, a été ensuite étendue au surplus du département. Le nombre de tranchées ouvertes est de quarante-quatre sur les routes nationales et de soixante-sept sur les routes départementales, en tout cent onze tranchées.

2° Sur les ordres du Ministère de la Guerre pour certaines régions et sur ceux de l'autorité militaire locale pour d'autres, on a complété ces premiers travaux en défonçant les chaussées et en labourant les routes sur diverses longueurs partielles, de deux cents à mille mètres, suivant les dispositions des lieux. On a eu soin toutefois de ménager sur des accotements, pour les besoins de la circulation locale, un passage provisoire qui devait être supprimé lui-même à l'approche de l'ennemi, par des tranchées, des abattis et autres obstacles. La longueur totale des défoncements et labourages a été de 5.620 mètres sur les routes nationales et de 8.184 mètres sur les routes départementales, en tout 13.804 mètres.

Des travaux analogues ont été exécutés par MM. les Agents-Voyers sur les voies de communication vicinale qui pouvaient suppléer aux routes confiées aux ingénieurs.

Tous ces obstacles avaient été projetés et leurs emplacements avaient été choisis de manière à être utilisés comme points d'appui par les corps armés, soit de troupes régulières,

soit de francs-tireurs. Mais sur tous les points, la résistance a fait défaut, en sorte que ces travaux ont été à peu près inefficaces. On doit dire toutefois que dans les cantons de Toucy, Saint-Fargeau et Bléneau, qui appartiennent à la Puisaye, pays accidenté et très boisé, ils ont suffi pour arrêter sérieusement l'ennemi qui voulait traverser cette région, et ainsi contribué à lui faire modifier ses mouvements. La marche a été également retardée par les tranchées des routes de l'arrondissement de Sens, dont les populations ont eu malheureusement à supporter, pour ce fait, des représailles et des amendes de guerre.

C'est à l'arrondissement de Sens, qui a été le premier menacé et envahi, que ces mesures ont été d'abord appliquées....

Routes nationales

		Nombre de tranchées	Mètres de défoncement
Route n°	5	15	»
—	5 *bis*	7	»
—	6	6	2.835
—	60	7	»
—	65	6	1.000
—	77	»	865
-	151	2	920
		44	5.620

Routes départementales

		Nombre de tranchées	Mètres de défoncement
Route n°	1	5	»
—	1 *bis*	1	»
—	2	6	»
	3	2	2
—	4	9	478
—	5	»	880
—	6	2	300
—	7	»	»
—	8	»	400
—	9	6	300
—	10	2	»
—	11	4	691
—	12	2	»

		Nombre de tranchées	Mètres de défoncement
Route n°	13	4	»
—	15	1	200
—	17	2	»
—	18	1	»
—	19	1	300
—	20	2	1.285
—	21	1	600
—	22	»	2.000
—	23	9	»
—	24	2	»
—	26	1	»
—	27	4	»
—	29	»	750
	Total	67	8.184

ANNEXE N° IV

GARDE NATIONALE SÉDENTAIRE

Vinneuf, le 24 septembre 1870

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous adresser mon rapport sur le fait très glorieux de quelques gardes nationaux de ma compagnie qui, le 15 de ce mois, sont allés faire prisonniers quatorze Prussiens et prendre quinze chevaux, le tout armé et équipé, faisant partie du 2e escadron du 5e régiment de dragons (11e corps d'armée), à la ferme de la Muette (Seine-et-Marne), à onze kilomètres de Vinneuf.

Le 15, vers 9 heures et demie du matin, la commune de Vinneuf a été prévenue par voie très indirecte de la présence de trente-quatre Prussiens à Bray; peu de temps après, ils paraissaient sur notre territoire.

J'avais été nommé capitaine le 11 et reconnu seulement le 14; le Maire de Vinneuf qui, le 8 septembre, avait envoyé chercher des fusils et des munitions à Sens, les a laissés chez le voiturier jusqu'au 12 au soir. Ce dernier les a amenés chez moi alors, mais, étant absent, je n'ai pu en prendre charge. Je ne crus pas devoir les distribuer avant d'avoir été reconnu comme capitaine; de sorte qu'au moment de l'arri-

vée des Prussiens, les armes et les munitions étaient encore chez moi.

Les gardes nationaux et habitants de Vinneuf ayant appris que je les avaient (*sic*), vinrent m'en demander la délivrance; débordé par le nombre, je ne pus m'y refuser et je m'exécutai, quoique en craignant qu'il n'arrivât malheur, en raison de ce que ces armes allaient passer en des mains inexpérimentées. A qui furent-elles livrées? Je l'ignore, je procède en ce moment à leur récolement.

Revenons au fait que l'on peut dire miraculeux.

Aussitôt que chaque homme avait une arme, que préalablement j'avais chargée, il partait; bref, la distribution terminée, je ne trouvai plus personne en arme, tous étaient partis, me dit-on, avec le curé et l'instituteur; je me transportai hors du pays immédiatement, à près de trois kilomètres, et bien que muni d'une longue-vue, je ne découvris rien. Je rentrai alors à Vinneuf, et quelque temps après on vint me prévenir que des hommes rentraient avec quatorze prisonniers et quinze chevaux. Voici les renseignements que j'ai recueillis sur ce fait :

Les lieutenants Auguste Maitrat et Jacques Pelletier;

Les sous-lieutenants Ferdinand Corneille et Louis Dory;

Les sergents Isidore Lafolie, Félix Lecoq et Pierre Prévot;

Les caporaux Alexis Guillois, Olivier Leprême et Lorin;

Les gardes Etienne Bouvier, Edme-Ferdinand Brissot, Emile Charriot, Louis Chaussin, Jacques Cheveau, gendre Mouton, Jules Cheveau, Louis Cheveau, gendre Léger, Théodore Cothias, Vincent Cothias, Louis Cuissard, Isidore Defer, Auguste Devinat, Louis Drège, Nicolas Droin, Charles Lamy, boucher, Charles Marjon, Denis-Théodore Marjon, Constant Moreau, Armand Pottemain, Pierre Pouchotte père, Auguste Raguin fils, Dominique Rigault, Louis Caillot et Théodore Laboise;

Le garde champêtre Cotel;

Les citoyens non gardes nationaux Sylvain Amathieu, Pingal, Brunet, Louis-Vincent Huot et Louis Bisson fils;

Les jeunes soldats inscrits de la classe 1870 Louis Bachot, Emile Etancelin, Paul Leroux, Jules Pouchotte et Célestin Queudot;

Le tambour Hippolyte Comperat;

En tout quarante-cinq hommes, sont partis de Vinneuf en deux sections, suivis de six jeunes gens non armés, de 15 à 18 ans; l'une, commandée par le lieutenant Maitrat, avec l'abbé

Ballacey, desservant la commune de Vinneuf; l'autre, commandée par le lieutenant Pelletier, avec l'instituteur Lallement de cette commune. Le sous-lieutenant Dory accompagnait la première section et le sous-lieutenant Corneille la deuxième. Ces deux sections, après avoir parcouru le finage au nord-ouest de Vinneuf, se sont réunies en la commune de La Tombe; là, ils ont appris que les Prussiens, après s'être arrêtés un instant sans faire aucune réquisition, ont traversé la Seine au gué, sur les indications et la conduite du sieur Poncin, ancien gendarme en retraite, gardien du pont de la Tombe; eux-mêmes, bien qu'ils aient été prévenus par le garde champêtre Cotel, que, n'étant pas en uniformes, s'ils étaient pris par les Prussiens, ils seraient fusillés, traversèrent le même gué sous la conduite du sieur Luce César, de la Tombe, sur des voitures qui firent plusieurs fois le trajet; quelques-uns la traversèrent n'ayant tout au plus que quarante à cinquante centimètres d'eau, et sous la conduite du dit César et du sieur Davesne Théodore, de Gravon, se rendirent par des chemins détournés et ombrés, près de la ferme de la Muette, à près de cinq kilomètres de la Tombe; le sieur Quinault (Severin), Quinault (Adrien), de la Tombe, et Lecoy, de Misy, se joignirent à eux.

Ils se sont alors déployés en tirailleurs, sur les instructions des lieutenants et sous-lieutenants susnommés et du sieur Cothias Vincent, ancien agent de police en retraite, et cernèrent une partie de la ferme.

La sentinelle prussienne ayant aperçu ce déploiement donna l'alarme; deux Prussiens, que l'on croit être des chefs à leurs manières distinguées et au sifflet qu'ils portaient suspendu à un cordon, se sont présentés pour parlementer : l'un d'eux a demandé à ce que l'on se transporte à la ferme pour régler la reddition; l'abbé Ballacey s'est alors présenté pour ce, et partait seul avec eux, lorsque le sieur Cothias Vincent et le sous-lieutenant Corneille ne voulurent pas le laisser partir sans qu'un otage restât parmi nous, ce qui fut fait. L'abbé partit alors accompagné du garde champêtre sans armes; arrivé dans la ferme, le parlementaire, au lieu de les conduire en un lieu pour discuter, donna un signal à coup de sifflet et alors les Prussiens voulurent partir, lui-même le fit et se sauva en compagnie de six de ses hommes, mais ce ne fut pas sans que quatre de ces derniers déchargeassent leurs mousquetons, sans atteindre personne, sur l'abbé qui appela aussitôt les

gardes de Vinneuf; une décharge fut alors dirigée sur les fuyards et blessa celui qui était venu en parlementaire, ainsi que son cheval (ce serait un officier); la troupe s'avança alors au pas de course, entra dans la ferme et fit quatorze hommes prussiens prisonniers, s'empara de leurs armes, de leurs bagages et de quinze chevaux harnachés, qu'elle amena sans coup férir à Vinneuf, d'où je les dirigeai sous ma conduite à Sens.

La gendarmerie de Sergines étant arrivée à Vinneuf, en même temps que les prisonniers, je lui laissai le soin de les fouiller et de prendre telle mesure d'ordre qu'elle jugerait nécessaire; je me réservai celui de les interroger et de prendre leurs noms, lesquels sont Edgar Andréal, de Francfort-sur-le-Mein, maréchal des logis chef, âgé de 21 ans; Kiebligs, du même lieu, brigadier, 23 ans; Klotz, du même lieu, 19 ans; Gerk, du même lieu, 20 ans; Hegemer, du même lieu, 23 ans; Kauffmann, du même lieu, 22 ans; Mackleift, du même lieu, 22 ans ; Krieger, de Wartembourg, trompette, 26 ans; Weber, de Weilburg (Nassau-Weilburg), 22 ans; Wogel, de Kreuznach, 21 ans; Urpmann, d'Albena, 22 ans; Reichivein, de Weisbaden, 24 ans; Lengfelder, de Darmstadt, 26 ans, et un autre Weber, aussi âgé de 22 ans, de la Prusse rhénane. Ces hommes faisaient partie d'un détachement parti de Sésanne, avec mission de reconnaître la rive gauche de la Seine, les gués qui livrent son passage, et si tous les ponts qui la traversent étaient intacts, et ce depuis Nogent-sur-Seine jusqu'à Montereau, et, en outre, de reconnaître les positions et la vallée entre Seine et Yonne, dans l'angle formé par ces deux fleuve et rivière aux abords de Montereau; ils étaient munis de cartes qui m'ont paru être des extraits de la carte générale de Cassini. Lorsqu'ils apparurent sur le finage de Vinneuf, ils y cherchaient sur ses limites les bois de Balloy et de la Borde, défrichés depuis peu; le détachement était conduit par un sieur Hendel, du Wurtembourg, qui a servi pendant quelque temps comme berger à Vinneuf et Courlon.

J'ai remis les hommes et les chevaux harnachés et sellés à la municipalité de Sens. Les armes et bagages ont été expédiés à la Sous-Préfecture de Sens, par la Mairie de Vinneuf, avant mon retour en la commune; j'y avais laissé ces armes pour en armer mes hommes qui n'avaient pas d'armes et ensuite, la paix faite, les déposer comme souvenir à

la Mairie de Vinneuf; je vous demanderai donc le retour en temps opportun à cette dernière fin.

Les sieurs Lopème Joseph et Lombard Bernard, de Bazoches-les-Bray, se sont emparés sans droit d'un sabre et d'un mousqueton ou pistolet d'arçon; deux individus de Montereau, connus de vue du garde champêtre Cotel, auraient emporté deux casques et deux mousquetons; le sieur Benoît, de Villeneuve-la-Guyard, aurait emporté un casque; un revolver aurait été remis à la gendarmerie de Joigny.

Les gardes nationaux sédentaires et les pompiers de Sergines et Courlon sont venus jusque sur le finage de Vinneuf ; bien qu'ils n'aient contribué en rien à la prise objective de ce rapport, il ne leur en est pas moins dû des remerciements et des louanges pour la démarche et le secours qu'ils apportaient à Vinneuf.

Le prise des chevaux représente une valeur sur laquelle revient une prime *ad valorem* en faveur du détachement qui l'a faite, à ce que je crois; je demanderais que sur cette prime il soit fait distraction d'une somme nécessaire pour habiller, armer et équiper les officiers de la garde nationale sédentaire de Vinneuf, tous anciens militaires sans fortune, qui ne peuvent subir ces frais, leurs moyens pécuniers ne le permettant pas; s'il était possible aussi de faire quelque chose pour les sous-officiers, caporaux et tambours en dehors de cette prise, cela encouragerait les simples gardes à s'habiller. La commune ne pourrait-elle pas venir en aide à ceux d'entre eux pour qui une dépense semblable serait une gêne sérieuse, surtout en ce moment; parmi les sous-officiers et caporaux, se trouvent d'anciens soldats qui ne s'habillent pas d'eux-mêmes.

J'ai l'honneur d'être, avec un profond respect, Monsieur le Préfet, votre très humble serviteur.

Le capitaine en premier commandant la garde sédentaire de Vinneuf,

MEMAIN.

J'ai deux cent trente et un gardes nationaux sédentaires et n'ai reçu pour eux que cent fusils. Sur ces armes, il en manque un maintenant qui a été perdu le 16 septembre par le sieur Urbain Célestin en retournant à Egligny.Le fait sera à vérifier lorsque le conseil de discipline du bataillon sera installé.

ANNEXE N° V

RAPPORT SUR UNE MISSION REMPLIE PAR LE SERGENT LEFROID

Lundi 14 *novembre* 1870.

Le sergent Lefroid ayant entendu exprimer à ses chefs l'importance qu'il y aurait à obtenir *de visu* des renseignements sérieux sur les forces prussiennes qui passent actuellement par Villeneuve-l'Archevêque, s'est lui-même proposé pour remplir la mission dont le détail suit:

Parti le 14 novembre, à 8 heures du matin, des Fourneaux (commune de Venisy, canton de Brienon), à la faveur d'un déguisement, passe Arces et Vandeurs et arrive aux Sièges à 10 heures et demie du matin, apprend qu'une réquisition de cinquante sacs avoine et six cents bottes fourrage a été fournie le 13 courant par la commune des Sièges sur la demande du maire de Villeneuve, pour le ravitaillement de l'armée prussienne.

A un kilomètre des Sièges, sur la route des Sièges à Villeneuve, rencontre une avant-garde de sept hommes et un officier (dragons). Rencontre ensuite un corps de mille hommes se dirigeant sur les Sièges (infanterie, sept officiers à cheval); après avoir dépassé ce corps, longe une colonne (infanterie, cavalerie et équipages) rangée en bataille, sur quatre hommes de profondeur et occupant l'intervalle compris entre Bagnaux et Molinons; sur les chariots d'équipages se trouvent des charpentes et des bateaux en fer, peints en rouge. Chaque voiture militaire est attelée de six chevaux. De Molinons, se rend à Villeneuve : Villeneuve rempli de soldats infanterie, écuries pleines de chevaux de cavalerie.

Va de Villeneuve à Bagneaux : toujours des soldats en colonne sur quatre de front. Apprend au Moulin de la Pique qu'un quart d'heure avant son arrivée, un officier et trois hommes sont venus examiner et demander s'il n'y avait pas de francs-tireurs dans les bois de Flacy. En sortant du Moulin de la Pique, cause avec un sergent prussien qui lui fait connaître qu'un général est à Bagneaux avec mille hommes et un colonel. Bagneaux et Molinons, pleins de soldats. A compté trois cent soixante-trois voitures, dont vingt-cinq de réquisition. Va de Bagneaux à Flacy. A Flacy, trouve six cents hommes. Arrive à Coulours, trouve cinq à six voitures

chargées d'avoine et de fourrage demandées par le Maire de Villeneuve en réquisition. Ces voitures étaient en marche sur Villeneuve.

Passe par l'Ormeau, voit quarante hommes de la localité occupés à combler la tranchée située entre Vaudeurs et Heurtebise. Ils exécutent ce travail *sans avoir été commandés par les Prussiens,* qui ne se sont pas montrés dans ces localités.

A 4 heures et demie, le Conseil de la commune de Vaudeurs délibérait sur la question de savoir s'il donnerait suite aux réquisitions qui leur avaient été demandées. (Ce ne sont pas les Prussiens qui leur avaient demandées, elles ont été demandées par la commune de Villeneuve).

Le sergent prussien dont il a été question plus haut, interrogé par le sergent Lefroid sur la direction que suivaient les troupes prussiennes, lui a répondu qu'elles marchaient sur Paris et Auxerre au nombre de cent cinquante mille hommes, que Paris capitulerait dans quinze jours, que l'armée prussienne recevait des populations un accueil favorable. Nous signalons, en terminant ce rapport à M. le Préfet de l'Yonne, la belle conduite du sergent Lefroid (brigadier forestier à Joigny), qui a rempli cette mission, dont il avait demandé d'être chargé, avec un soin et une intelligence dont nous laissons l'appréciation à M. le Préfet. Nous devons ajouter que ce n'est pas sans grands dangers qu'il est arrivé à la mener à bonne fin et qu'il est venu nous en rendre compte aux Fourneaux, centre de ralliement de la compagnie, ce jour, à 7 heures et demie du soir.

Le Capitaine des guides forestiers,
DE KIRWAN.
Le Capitaine de la compagnie de marche,
BOUXIN.

ANNEXE N° VI

NOTE SUR LE 3me BATAILLON BRETAGNE ET LE COMMANDANT LOUIS DU TEMPLE

Le 2 *novembre,* le commandant Louis du Temple prend le commandement du IIIe bataillon de marins de Brest.

3 *novembre,* départ de Brest pour Bourges.

5 *novembre,* arrivée à Bourges à minuit. Le bataillon va de

suite camper au polygone, sur un terrain complètement détrempé. Il y reste jusqu'au 11 novembre, tantôt dans la neige, tantôt dans la boue. Le IV[e] bataillon de Toulon et le IV[e] de Brest arrivent dans cet intervalle.

Le commandant du Temple, commandant supérieur du camp, où se trouvent réunies beaucoup de troupes, parmi lesquelles la petite vérole fait de grands ravages, obtient enfin la levée du camp, et son bataillon va caserner au Petit Séminaire.

Le 16 *novembre*, une partie du IV[e] bataillon de Toulon part pour Orléans. Il va armer les canons de marine autour de la ville, où l'on veut faire une défense sérieuse.

Le 16 *novembre*, au soir, le III[e] bataillon de Brest reçoit l'ordre de partir le lendemain au matin pour Sancergues (Cher). Le commandant devra étudier les moyens d'empêcher l'ennemi de passer de la rive droite sur la rive gauche, entre Cosne et Fourchambault.

Les dispositions suivantes sont prises par le commandant du Temple et exécutées en partie par le III[e] bataillon de Brest.

La Loire peut être franchie sur les ponts de Cosne, de Saint-Satur (Sancerre), de La Charité, de Fourchambault et du bec de l'Allier. Sur la rive gauche, il y a le val de Loire, terrain marécageux et facile à détremper; vient ensuite le canal latéral, à peu près parallèle à la Loire. Le canal est dominé par des hauteurs boisées; derrière ce pli de terrain, se trouve la vallée de la Vauvize, puis des bois sur un troisième pli de terrain, du côté de Bourges. Telles sont les difficultés naturelles qu'il faut utiliser et augmenter le plus tôt possible.

Le commandant L. du Temple commence par faire miner les ponts de la Loire. Quoique la destruction des ponts ne retarde guère l'ennemi, quand on n'a pas la possibilité d'empêcher l'établissement de ponts de bateaux, il peut être nécessaire, à un moment donné, de les rendre impraticables.

Comme l'Allier ne fournit que trois mètres cubes par seconde au canal latéral, et qu'il faudrait quinze jours pour inonder le val, le commandant fait réduire l'étendue de ce dernier par une chaussée de sept kilomètres, parallèle au canal, qui limitera l'étendue à couvrir d'eau. Il y aura ainsi une bande de cinq cents mètres de large environ complètement détrempée entre la Loire et le canal latéral. On ne videra pas le canal, qui pourra servir pour transporter de l'artillerie.

Les hauteurs boisées qui séparent la vallée de la Loire de celle de la Vauvize sont sérieusement étudiées par les officiers

du bataillon; toutes les voûtes qui permettent de les franchir sont coupées par des traverses.

La vallée de la Vauvize est inondée. Vers le commencement de décembre, tous ces travaux sont terminés; le Ve bataillon des marins de Toulon est envoyé à Cosne, sous les ordres du commandant L. du Temple.

Le 7 *décembre,* au soir, on apprend la défaite de la seconde armée de la Loire; l'ennemi s'avance sur Gien. Le commandant L. du Temple part au milieu de la nuit avec tout son monde, pour se réunir au Ve bataillon de Toulon et défendre le passage de la Loire. Mais en chemin, il reçoit plusieurs estafettes qui lui ordonnent de battre en retraite, à marches forcées, sur Bourges. Les ordres et les contre-ordres se succèdent, tantôt pour retourner à Cosne, tantôt pour continuer la retraite sur Bourges. Trois généraux donnent des ordres : le général de Pointe de Gévigny, qui commande à Nevers, donne l'ordre de retourner sur les rives de la Loire; le général Daval, à Bourges, veut que le bataillon revienne; le général Mazure, sous la pression des deux premiers, finit par donner l'ordre de rallier Bourges, où le IIIe bataillon arrive dans la nuit du 9 au 10 *décembre.*

Du 10 *au* 16 *décembre,* le IIIe bataillon de Brest reste à Bourges, les Ve de Brest, IVe et Ve de Toulon y sont aussi. On s'occupe de défendre Bourges. L'armée de l'Est passe par cette ville dans le plus grand désordre.

Le 16 *décembre,* à 10 heures du matin, le IIIe bataillon de Brest reçoit l'ordre de partir dans l'après-midi pour retourner sur les bords de la Loire; le commandant L. du Temple est renvoyé aux ordres du général de Pointe de Gévigny.

A midi, il a une entrevue avec Gambetta; il proteste énergiquement contre le décret qui fait camper nos malheureux soldats dans la boue ou la neige, alors que les ennemis sont toujours cantonnés dans les villes ou les villages. En agissant ainsi, on enlève toute énergie et toute discipline à nos troupes, car les officiers, tous presque sans exception, vont habiter les villes ou les villages des environs, et laissent les soldats livrés à eux-mêmes, et souvent manquant de tout.

Le Ministre de la Guerre offre au commandant L. du Temple le grade de général de brigade, qu'il refuse, ne voulant pas commander des bandes aussi indisciplinées et aussi démoralisées que celles qu'il voit traverser Bourges; il préfère de beaucoup rester simplement le commandant de son bataillon de marins, avec lequel il est certain de passer partout.

A 3 heures, le IIIe bataillon de Brest, suivi d'une batterie d'artillerie, de trente gendarmes à cheval et de francs-tireurs réunis, se met en marche pour La Charité.

La colonne est passée en revue, avant son départ, par le général Mazure, commandant la 19e division militaire.

La colonne campe, pendant la nuit, sur les lisières d'un bois aux environs de Brécy; tout le pays est occupé par l'armée de Bourbaki, dont on voit les feux partout. Le lendemain, à 8 heures du matin, la colonne se remet en marche en laissant derrière elle les francs-tireurs qu'il est impossible de faire partir et qui la rejoindront plus tard. Cette troupe, composée de bandes de différents pays, est aussi indisciplinée que possible, puis elle manque de tout, les matelots ont dû lui donner un jour de vivres.

Le commandant L. du Temple arrive avec ses troupes à La Charité, le 17 *décembre*, à 3 heures du soir. Il prend immédiatement connaissance des dépêches qui l'attendaient, des troupes mises sous ses ordres et des lieux qu'elles occupent.

Il ne s'agit plus d'empêcher l'ennemi de passer de la rive droite sur la rive gauche de la Loire, mais bien de préserver, s'il est possible, les grands établissements industriels du Centre de la France : Cosne, Torteron, Fourchambault, Nevers, Guérigny, Le Creusot, etc. Pour cela, on donne au commandant L. du Temple une petite armée, qu'il constituera comme il le jugera convenable pour accomplir la mission qui lui est confiée.

Il s'occupe immédiatement de l'organisation de ces forces, qui devront être de huit à dix mille hommes, quand, le 19 *décembre* au soir, il reçoit de nouveau l'ordre de se replier avec son bataillon sur Bourges.

Désespérant de pouvoir être utile à son pays en continuant à servir dans l'armée de terre, voyant le découragement et l'espèce de démoralisation produits sur ses hommes par ces marches et contre-marches qui semblent sans but, le commandant L. du Temple envoie un officier au général de Pointe, avec une lettre dans laquelle il demande à rentrer dans la marine. Il expédie aussi un officier au Ministre de la Guerre pour demander à rester sur les bords de la Loire, où il espère être utile.

Malgré le blâme sévère que reçut le commandant du Temple pour sa conduite dans ces circonstances, il est maintenu à la tête des troupes qu'il formait et avec lesquelles il occupait sur

la rive gauche : Sancerre, Herry, La Chapelle-Mollinard, Marseille-lès-Aubigny et Fourchambault, et, sur la rive droite : Cosne, Pouilly et La Charité.

La brigade du Temple forme l'aile gauche des troupes réunies dans la Nièvre et se relie avec l'aile droite qui est à Nevers et le centre à Clamecy.

Le 21 *décembre,* le 18ᵉ corps, commandé par le général Billot, traverse La Charité; le commandant L. du Temple, comme commandant supérieur dans le lieu, prend toutes les dispositions pour qu'aucun obstacle n'empêche ce mouvement. Le général Billot lui offre un commandement qu'il refuse, pour rester avec ses matelots et sous les ordres du général de Pointe de Gévigny.

Le 23 *décembre,* douze mille mobilisés, deux nouvelles batteries d'artillerie et un escadron de cavalerie sont envoyés au commandant Louis du Temple, qui s'occupe de l'organisation de ces troupes, puissamment aidé par le lieutenant de vaisseau Broquet, qui remplit près de lui les fonctions de chef d'état-major.

Le 25 *décembre,* les éclaireurs signalent partout des mouvements de l'ennemi; on annonce son approche sur tous les confins de la Nièvre. De tous côtés, on demande du secours.

Le même jour, le commandant L. du Temple reçoit sa nomination au grade de général de brigade, avec le commandement du département de l'Yonne. Comme ce département est occupé par l'ennemi, il prend le commandement de toutes les troupes réunies dans la Nièvre et part immédiatement pour Nevers afin de prendre les ordres du général de Pointe; momentanément, il établit son quartier général à Nevers.

Le 26 *décembre*, les nouvelles de l'ennemi deviennent plus graves; on signale partout sa marche sur la Nièvre. Il menace surtout Neuvy.

Le général L. du Temple prendra personnellement le commandement de l'aile gauche, qui doit agir du côté de Neuvy; la journée du 27 *décembre* est employée à expédier les ordres pour que l'aile gauche se mette en mouvement le 28, à 8 heures du matin, pour se porter à Cosne. Le général L. du Temple quitte Nevers dans la nuit du 27 au 28, et arrive à 5 heures du matin à La Charité. L'aile droite et le centre reçoivent des ordres pour soutenir au besoin l'aile gauche.

Le 28 *décembre,* à 8 heures du matin, l'aile gauche se met en mouvement et arrive à 4 heures du soir à Cosne; grâce à

l'activité et à l'intelligence des choses de la guerre du chef d'état-major Broquet, toutes les troupes sont cantonnées à 5 heures du soir. Le service des vivres est assuré par les soins de M. Merland, commissaire du IIIe bataillon de marine de Brest, faisant fonctions de sous-intendant militaire.

La Cour martiale devant se réunir pendant la nuit pour juger un mobilisé qui a tué un de ses camarades, le général donne l'ordre de départ pour Neuvy demain, à 8 heures du matin, de manière à ce que l'exécution, si elle a lieu, puisse être faite en présence de toutes les troupes réunies.

Mais les événements de la nuit vont changer tous ces ordres. Les Prussiens viennent attaquer Neuvy; le bataillon de mobilisés qui l'occupait en avant-garde les a repoussés; il y a eu plusieurs morts et blessés de part et d'autre. L'ennemi paraissait en force et avait avec lui de l'artillerie et des voitures; ne pensant pas Neuvy occupé, il s'est retiré, ne sachant à quelles forces il pouvait avoir à faire. Cette tentative sur Neuvy sera probablement suivie d'une attaque sérieuse dans la matinée du 29 *décembre*. Aussi le général envoie immédiatement à tous les cantonnements pour réunir les hommes et partir le plus tôt possible. Le bataillon de l'homme condamné à mort le fera exécuter au jour et rejoindra la colonne, qui ne peut se mettre en marche qu'à 4 heures du matin.

Les troupes arrivent à Neuvy à 9 heures du matin, elles sont encore sous les armes quand on signale les Prussiens; la population affolée fuit en emportant ce qu'elle a de plus précieux, le tocsin sonne dans toutes les communes. On va reconnaître l'ennemi qui s'avance sur la route de Bonny et sur le chemin de fer. Plusieurs bataillons sont envoyés sur les hauteurs et développés en tirailleurs, de manière à déborder l'ennemi à droite et à gauche; la fusillade s'engage aussitôt sur toute la ligne et les obus viennent éclater derrière nos soldats. Le général envoie chercher une batterie d'artillerie, mais elle reste inactive, la fusillade diminue et l'ennemi se retire.

Les troupes rentrent à Neuvy, prennent leur cantonnement, et vont occuper les points qui semblent devoir donner toute sécurité. Plusieurs fois avant la nuit, il y a des paniques, les troupes prennent les armes, mais les Prussiens ne se montrent pas.

Le général fait occuper Annay, Arquian, Saint-Amand, Dampierre, Bouhy et Entrains, de manière à couvrir toute la Pui-

saye et se relier avec le centre établi aux environs de Clamecy. En outre, des postes avancés sont établis dans toutes les fermes et tous les châteaux qui sont dans la direction de l'ennemi. Enfin, en avant des postes avancés, les francs-tireurs sont mis en éclaireurs.

L'ennemi est établi à Bonny, le général L. du Temple veut l'en déloger. Le 31 *décembre*, les troupes quittent leurs cantonnements vers 9 heures et demie. La terre est couverte de neige. La température est glaciale et l'on avance lentement.

Un demi-bataillon de mobilisés marche en avant-garde, de chaque côté un demi-bataillon marche en flanqueurs et a l'ordre d'occuper tous les bois en avant et sur les flancs de la colonne. Une compagnie de matelots, de chaque côté de la colonne, marche en éclaireurs.

Quatre bataillons et une batterie d'artillerie, soutenus par une compagnie de matelots, forment le centre de la colonne. Quatre bataillons, une batterie et trois compagnies de marins forment la réserve.

Les reconnaissances annoncent l'évacuation de Bonny, l'ennemi serait en retraite sur Ousson. On traverse Bonny et l'on marche sur Ousson que l'ennemi quitte quelques instants avant notre arrivée, se retirant sur Briare, mais il est probable qu'il occupe les bois de Châtillon-sur-Loire et le chemin de fer, qui lui permettent de se défendre vigoureusement. D'autant plus que les troupes françaises, pour atteindre ces points, seront obligées de franchir un assez grand espace complètement découvert.

La colonne prend quelque repos et un peu de nourriture à Ousson et marche ensuite sur Châtillon. Comme on l'avait prévu, à peine sorti d'Ousson, la fusillade s'engage entre l'avant-garde et l'ennemi à couvert sous les bois.

Le général fait développer un bataillon de chaque côté en tirailleurs, de manière à former un grand fer à cheval, terminé à chaque extrémité par les marins en éclaireurs. Les ordres sont donnés pour tourner l'ennemi qu'il est difficile d'attaquer de front. L'action s'engage sérieusement. L'ennemi fait un feu soutenu, mais ses balles et ses obus passent en général au-dessus de nos têtes et vont tomber entre le centre de la colonne et la réserve. Plusieurs lignes de tirailleurs sont sucessivement développées pour soutenir la première. Une batterie d'artillerie tire sur l'artillerie ennemie. Nos troupes s'avancent en avant des bois, mais elles arrivent à

l'endroit découvert. Le général donne l'ordre de sortir des bois et de s'élancer à la baïonnette sur la gare, qu'il faut enlever à tout prix. Mais la fusillade est telle, et la gare commande si bien tout le pays environnant, que les mobilisés s'arrêtent, puis une grande partie regagne les bois. Le moment est terrible, la moindre défaillance et toute la colonne se débande. Les marins vont toujours de l'avant, sans s'occuper s'ils sont suivis. Ils s'avancent calmes et résolus sans regarder en arrière. Il faut enlever les hommes; le colonel Sudrie et le chef d'état-major Broquet s'élancent pour rallier la droite de la colonne et la prévenir que si elle ne reprend pas immédiatement l'offensive, le général la fait mitrailler. Une batterie d'artillerie s'avance pour soutenir cette partie de la colonne et la pousser en avant s'il est nécessaire; une seconde batterie se porte en avant pour foudroyer la gare.

L'ennemi semble troublé par notre attitude, son feu diminue; le nôtre au contraire reprend avec plus de vigueur et nos hommes, enlevés par MM. Sudrie et Broquet, se lancent sur la gare et l'enlèvent de force. On voit les Prussiens battre en retraite précipitamment sur Briare, mais suivis de près par nos hommes.

Le feu diminue beaucoup et la nuit se fait.

Le général se trouve dans une position délicate; s'il attaque Briare au milieu de la nuit, s'il cherche à enlever le cimetière et le four à chaux, dans lesquels l'ennemi est retranché, il expose ses troupes à un échec et certainement à une débandade. S'il ne marche pas en avant, les troupes, surexcitées par le petit avantage qu'elles viennent d'obtenir, diront ce qu'on entend partout, que le général trahit, que l'ennemi a quitté Briare et que l'on pourrait l'occuper sans danger. Comme partout, on recule après avoir battu l'ennemi. Malgré les conséquences qui peuvent en résulter, il fallait aller de l'avant et montrer aux troupes que Briare est sérieusement défendu. Le général prend la tête de la colonne et l'on s'avance. Dès que l'on arrive près du cimetière et du four à chaux, la colonne est reçue par une grêle de balles, mais le tir de l'ennemi est si mauvais que tout passe au-dessus de nos têtes. Quoi qu'il en soit, au milieu de cette nuit noire, il serait de la plus grande imprudence de tenter l'attaque de Briare avec des troupes aussi peu aguerries, et le général fait revenir les troupes sur leurs pas. Ce mouvement de conversion, à quelques mètres de l'ennemi embusqué, s'ef-

fectue avec assez d'ordre et sans perdre un seul homme. Le capitaine de Condé, commandant une des batteries, est seul blessé.

Il fut d'abord question de camper dans les bois pour attaquer Briare au point du jour, puis ensuite on poussa jusqu'à Ousson, où les hommes pouvaient être à l'abri et manger des aliments chauds. On laissa cependant tous les bois de Châtillon et la gare occupés.

Cette affaire de Châtillon fut une véritable victoire pour les mobilisés, qui se conduisirent bravement, et dont on pourrait certainement faire de bons soldats si l'on voulait s'occuper davantage de leur existence, et surtout ne pas les exposer à être battus, alors qu'ils vont pour la première fois devant l'ennemi. Quoi qu'il en soit, l'ennemi eut environ cent cinquante hommes hors de combat et le tiers tué; pour nous, nous eûmes dix tués et une quarantaine de blessés. Plusieurs officiers furent atteints, entre autres le lieutenant de vaisseau Daniel et le capitaine d'artillerie de Condé.

Le reste de la nuit du 31 décembre au 1er janvier se passe sans trouble, l'ennemi ne paraît pas.

Pendant la nuit, le général donne les ordres nécessaires pour attaquer Briare demain matin. Les troupes qui sont à Thou, commandées par le colonel Barret, devront tourner Briare avant le jour et empêcher l'ennemi de s'échapper, alors que le général l'attaquera de front. Toutes les mesures sont prises pour enlever les trois mille hommes environ qui sont à Briare.

Le 1er *janvier,* à 8 heures et demie, la colonne, commandée par le général, se met en route; elle décrit un demi-cercle, de manière à arriver sur les hauteurs qui dominent la ville et les carrières du côté de la route d'Ouzouer. Elle atteint ce point vers 10 heures et demie. Mais à ce moment, on voit derrière des lignes de tirailleurs sortir des bois et marcher sur nous. L'ennemi nous aurait-il tournés? Le chef d'état-major Broquet va en reconnaissance. Ce ne sont pas les ennemis, mais les troupes du colonel Barret. Ce dernier avait entendu dire que nous avions été battus la veille, que nous avions perdu notre artillerie et il n'avait pas exécuté l'ordre reçu. Les francs-tireurs réunis du commandant Deplace avaient seuls passé le canal et occupé la route de Gien. Dès que l'ennemi eut connaissance de la marche de la colonne française, il abandonna Briare; il fut harcelé par les francs-tireurs qui lui tuè-

rent pas mal de monde, et il n'est pas douteux qu'il aurait été pris ou anéanti si le colonel Barret eût fait son devoir. Le général le fit venir et, en présence des troupes, lui reprocha sa conduite, le prévenant qu'il lui ôtait son commandement et qu'il allait demander qu'il fût cassé.

La colonne entre à Briare, on poursuit l'ennemi sans pouvoir le joindre; les francs-tireurs rentrent le soir à Briare avec une trentaine de prisonniers, ils ont eu un engagement sérieux avec l'ennemi, mais ils n'ont pu l'empêcher de passer.

Les ordres sont donnés pour marcher sur Gien demain matin, mais le général reçoit l'avis que l'ennemi n'a fait que passer à Gien et qu'il s'est retiré à la Bussière, sur la route de Montargis.

Briare est un pays dominé partout, qu'il est facile de prendre; pour l'occuper, avec quelques chances d'y pouvoir tenir, il faut avoir des troupes gardant la route de Bonny et couvrant les lignes de Neuvy. C'est le seul moyen d'assurer la retraite et le ravitaillement contre des troupes pouvant venir d'Orléans et de Montargis.

Dans de telles conditions, le général a trop peu de troupes pour occuper Briare ou Gien. Non seulement il ne couvrirait pas le département de la Nièvre, mais encore il s'exposerait à être tourné. Enfin, dernière considération, le pays est tellement épuisé qu'il serait difficile d'y vivre. Le chemin de fer est réparé, le télégraphe est rétabli.

Le 3 *janvier*, les troupes retournent occuper les lignes de Neuvy, il ne reste qu'un bataillon à Briare.

Presque tous les éclaireurs ennemis qui s'approchent des postes avancés, établis entre Briare et Bléneau et occupés par les francs-tireurs, sont tués ou pris.

Le 8 *janvier*, tout indique un grand mouvement de troupes ennemies vers le Nivernais; il est impossible qu'ils fassent marcher tant de forces contre les quelques milliers de mobilisés du général L. du Temple; ils doivent croire à la présence d'un corps d'armée ou d'une division allant rejoindre Bourbaki. Ils veulent arrêter ces troupes, ou encore, ils changent leur centre d'opération; les départements du Loiret et de l'Yonne étant épuisés, ils veulent s'étendre dans le Nivernais, pays excessivement riche, et qui leur offrirait des ressources immenses. Quoi qu'il en soit, le général reçoit l'ordre de se replier sur Nevers; il proteste contre cette retraite qui va

livrer tout le pays qu'il est chargé de défendre et déclare qu'il n'abandonnera pas les lignes de Neuvy; que du reste il répond d'empêcher les ennemis de passer, seraient-ils cinquante mille! Il ajoute que l'on peut envoyer un autre général commander, si l'on n'a pas confiance en lui, qu'il est tout prêt à céder son commandement pour reprendre son bataillon de matelots. L'ennemi se présente presqu'en même temps par tous les chemins qui laissent pénétrer dans la Nièvre, Neuvy, Saint-Amand, Bouhy, Entrains, etc., mais il trouve tous ces points gardés et ne tente rien de sérieux.

Les espions français, qui sont au milieu même de l'ennemi, et qui tiennent le général au courant de tous les mouvements des Prussiens, annoncent que ces derniers envoient cent mille hommes et deux cents pièces de canon contre Bourbaki; ces troupes sont tirées de Corbeil et de Fontainebleau, où il ne reste plus d'ennemis en quelque sorte. On pourrait aller à Paris en passant entre la forêt d'Orléans et celle de Montargis, et se jetant dans celle de Fontainebleau. On passerait la Seine à Melun, on occuperait la forêt de Sénart et l'on pourrait arriver à Paris derrière Vincennes. Le général L. du Temple demande cinquante mille hommes et cent pièces de canon pour tenter l'aventure; autour de lui, à Moulins, à Clermont et à Bourges, il y a assez de troupes et d'artillerie pour former en quelques jours cette petite armée.

La petite vérole sévit d'une manière terrible parmi les hommes réunis à Neuvy et aux environs.

Le 12 *janvier,* 300 Prussiens viennent à Ouzouer-sur-Trézée; le général les fait attaquer par les francs-tireurs, qui font abandonner le pays et tuent une trentaine d'hommes.

L'ennemi revient à Gien et à Briare, le général veut en finir et prendre ceux qui sont près de lui.

Une colonne, avec une batterie, dans la nuit du 13 *au* 14 *janvier,* sous le commandement du colonel Sudrie, va passer le canal de Briare à Ouzouer-sur-Trézée; elle doit tourner Briare au-dessus du château de Beauvoir, et barrer la route de Gien, alors que le général arrivera par la route de Dammarie-en-Puisaye, et qu'une autre colonne s'avancera par la route de Bonny. Tout semble combiné pour une réussite certaine, mais il survient au matin du 14 *janvier* une brume tellement intense que la marche des colonnes est assez incertaine et surtout difficile, et l'ennemi peut nous échapper de nouveau, quoique rudement attaqué par la colonne Sudrie. Il se retire à La Bussière, abandonnant de nouveau Gien.

Le IIIe bataillon des marins de Brest reçoit l'ordre de partir pour Bourges. Il est démembré et va servir à compléter les autres bataillons de matelots réunis à Bourges. Le général L. du Temple ne garde que l'enseigne de vaisseau de Baichis et un nombre d'hommes suffisant pour monter une batterie de campagne.

L'ennemi ne tentant plus rien du côté de Neuvy, le général L. du Temple reporte, le 16 *janvier,* son quartier général au centre de ses troupes, à Nevers. Là, il s'occupe de l'expédition sur Paris.

Voici le plan qu'il propose : porter l'armée à Gien, occuper la forêt d'Orléans avec six mille hommes, celle de Montargis avec trois mille hommes.

Occuper la route d'Orléans, Ouzouer, Lorris, Bellegarde, La Bussière, les routes de Châtillon et de Châteaurenard.

Aller à Montargis.

Marcher sur la forêt de Fontainebleau par Nemours, l'occuper vigoureusement.

Envoyer les francs-tireurs enlever et occuper les ponts de Seine à Melun. Traverser la Seine à Melun et marcher carrément sur Paris par la Brie.

Toute l'armée en forêt, les bords de la Seine couverts. Gagner la forêt de Sénard pour conduire à Paris les bestiaux que l'ennemi y a accumulés.

Occuper Boissy-Saint-Léger, Ormesson, le pont de Créteil.

Avertir Paris pour qu'une sortie ait lieu sur Villejuif et une autre sur Montreuil jusqu'au chemin de fer de Sceaux, en passant entre Vincennes et Bagnolet.

Couper les chemins de fer entre Corbeil et Joigny et Montargis, entre Montereau et La Roche.

Le 25 *janvier,* le colonel Riu, aide de camp de Gambetta, arrive à Nevers. Le Ministre de la Guerre doit y venir aussi; d'après le colonel Riu, il serait question de nommer M. L. du Temple général de division et de lui donner le commandement d'un corps d'armée.

Le même jour, des détachements des troupes de la Nièvre attaquent Joigny, coupent le pont de La Roche, enlèvent les rails du chemin du Bourbonnais sur une longueur de 3 kilomètres environ, tuent et prennent un assez grand nombre de Prussiens.

La division Bruat est envoyée sous les ordres du général de Pointe de Gévigny, qui voudrait dégager tout le pays entre

Avallon, Joigny, Montargis et Gien. Après plusieurs combinaisons, il est arrêté que le général L. du Temple agira avec ses troupes, et que la division Bruat se tiendra au milieu des opérations, prêt à lui porter secours s'il était nécessaire.

Tous ces projets sont abandonnés; le 28 *janvier*, on apprend que Paris vient de conclure un armistice. Le 29 *janvier*, le général L. du Temple est envoyé pour régler les délimitations des lieux à occuper par les troupes belligérantes. Il va à Auxerre pour se mettre en relation avec les généraux de Rantzau et von Fabeck.

Le 3 *février*, la rage au cœur, le général fait abandonner par ses troupes la moitié du département du Loiret et la moitié de celui de l'Yonne, terrain qu'elles avaient enlevé à l'ennemi, et se retire derrière les frontières de la Nièvre.

Le général de Pointe de Gévigny est nommé le 12 *février* au commandement supérieur des troupes réunies dans le Cotentin; le général du Temple est nommé à sa place au commandement en chef des troupes réunies dans la Nièvre.

Le Ministre de la Guerre demande au général du Temple s'il croit pouvoir défendre le département de la Nièvre en cas de reprise des hostilités, et en tenant compte des troupes dont l'ennemi pourra disposer, le siège de Paris n'absorbant plus une grande partie de ses forces.

Le général répond qu'il peut défendre la Nièvre, mais qu'il lui faut plus de troupes et plus d'artillerie. Le Ministre lui donne l'ordre de prendre toutes ses dispositions pour conserver au pays la Nièvre; il lui envoie des troupes et de l'artillerie et l'engage à se mettre en rapport avec le général Pourcet, commandant le 25e corps, et l'amiral Penhoat, commandant la nouvelle armée des Vosges.

Le général L. du Temple adresse la proclamation suivante :

« Habitants de la Nièvre,
« Soldats de l'armée de la Nièvre,

« Je ne sais quelles conditions l'ennemi compte imposer à notre pays, mais si la Chambre, qui représente la France, ne peut choisir qu'entre une paix déshonorante et la continuation de la guerre, elle subira avec courage cette dure nécessité.

« Le département de la Nièvre a pu être préservé jusqu'à ce jour. J'ai reçu l'ordre de le défendre, je le défendrai, mais il me faut tout le concours de toutes les populations que nous avons sauvées de la ruine.

« Habitants de la Puisaye, habitants du Morvan, debout partout! Réunissez-vous, groupez-vous, quelques jours sont encore devant nous; rassemblez des pelles, des pioches, et si, le 24 à midi, les hostilités recommencent, coupez tous les chemins en avant de mon armée. Placez les herses dans tous les passages, multipliez les obstacles. Dites-vous bien que c'est la ruine complète qui marche vers nous et que tous les sacrifices doivent être faits.

Je serai avec vous, avec vos enfants, vos frères, mobiles et mobilisés, pour défendre pied à pied le sol de votre pays.

« Vive la France! Vive la République!

Au quartier général, à Nevers, le 19 février 1871.

« *Le général commandant les troupes de la Nièvre,*
« LOUIS DU TEMPLE. »

Le camp de Vernuche, près de Nevers, où le général avait réuni vingt-cinq mille hommes environ pour les organiser, fut levé. Trois brigades furent formées et dirigées immédiatement sur les frontières du département : l'une, commandée par le colonel Sudrie, prit position à Neuvy, s'étendant jusqu'à Dampierre; la seconde, commandée par le colonel Bonnerot, s'établit entre Dampiere et Clamecy; et la troisième, commandée par le colonel Bobin, prit position entre Clamecy et Montsauche. Le général, avec la réserve, devait établir son quartier général au centre des brigades, de manière à pouvoir se porter facilement au secours de celle qui serait attaquée.

Le 24 *février*, le général recevait du Ministère de la Guerre les dépêches suivantes :

« Mon cher général,

« J'ai décidé, en cas de reprise des hostilités et en raison de la position très en l'air qui serait faite par suite des regrettables conditions de la convention du 28 janvier au corps du général Pourcet, que Bourges serait évacué et que le 25e corps se retirerait en arrière du canal du Berry, dans des positions défensives que je fais étudier à l'avance.

« Cette retraite devant avoir pour conséquence de découvrir complètement votre division, avec laquelle il vous deviendrait absolument impossible de défendre fructueusement la Nièvre, il conviendra que vous suiviez le mouvement de retraite du 25e corps en manœuvrant de manière à le rallier en arrière du canal du Berry, que je viens de mentionner.

« Dès ce moment, vous passerez sous les ordres du général Pourcet qui restera chargé de la direction des opérations.

« Je regretterai cet amoindrissement plus apparent que réel du rôle que vous avez joué jusqu'à présent avec autant de vigueur que d'intelligence, mais vous comprendrez vous-même la nécessité de cette plus complète concentration de nos forces.

« Vous attendrez un ordre pour commencer votre mouvement de retraite, mais prenez dès à présent vos mesures pour qu'il puisse s'effectuer au premier avis.

« Recevez, mon cher général, l'assurance de mes sentiments affectueux.

« Général LE FLO. »

Les brigades furent concentrées autour du quartier général de leur commandant; les réserves se réunirent à Varzy.

Le 25 *février*, une dépêche fit croire que l'armistice était rompu; le général fit de nouveau couvrir toutes les routes du département.

Vinrent ensuite la paix et le licenciement des différentes armées. Le général L. du Temple resta comme commandant du département de la Nièvre. Il eut à maintenir l'ordre au milieu de toute cette population d'ouvriers; il dut agir contre une tentative d'établissement de la Commune à Cosne et à Neuvy.

Il dut être remplacé le 12 *avril* par le général de Boëris, mais ce ne fut que le 26 *avril* que le général de Curten vint prendre la subdivision de la Nièvre.

En licenciant ses troupes, le général leur adressa l'ordre du jour suivant :

« Soldats qui composiez la division de la Nièvre, je vous fais mes adieux. Au moment de vous quitter, je tiens à dire hautement que vous vous êtes vaillamment conduits. A Neuvy, à peine arrivés, l'ennemi vous attaque et vous le repoussez; à Châtillon-sur-Loire, les mobilisés, armés de mauvais fusils et en sabots, suivent deux compagnies de marins de Brest et enlèvent à la baïonnette toutes les positions de l'ennemi qu'ils chassent devant eux. A Ouzouer et deux fois à Briare, vous avez battu les Prussiens.

« En prenant personnellement le commandement de l'aile gauche de l'armée de la Nièvre, je m'étais donné pour tâche de

ne jamais vous exposer à un échec, tout en préservant le département de la Nièvre.

« J'ai atteint mon but.

« A bientôt, j'espère!

« Vive la France! Vive la République!

Nevers, le 15 mars 1871.

« LOUIS DU TEMPLE. »

Le troisième bataillon de Brest, partagé entre d'autres bataillons de marins, fit partie de la division Bruat et fut à Versailles avec l'Asemblée Nationale.

Le général L. du Temple, remis à la disposition de la Marine, rentra avec son grade de capitaine de frégate.

Les seules récompenses accordées au IIIe bataillon de Brest, pour sa campagne de guerre contre les Allemands, furent deux croix, l'une donnée à M. Daniel, lieutenant de vaisseau, blessé à l'affaire de Châtillon, l'autre à M. de Baichis, enseigne de vaisseau. Il fut impossible au général d'obtenir la même récompense pour son chef d'état-major, M. Broquet, lieutenant de vaisseau, qui l'a méritée vingt fois pendant la campagne.

(*Extrait du journal du général Louis du Temple.*)

ANNEXE N° VII

RAPPORT AU PRÉFET

Monsieur le Préfet,

Mercredi dernier, je vous faisais demander l'autorisation de rester ici avec ma compagnie; sans doute, conformément à la mission que nous avions reçue de vous, nous avions cherché, avec succès, je l'espère, à créer partout sur notre passage des compagnies semblables à la nôtre, partout nous avions été accueillis, fêtés, partout on nous avait promis un concours actif et nous avions pu constater que sur les confins du département, du côté de Seine-et-Marne, les populations étaient très énergiques, très disposées à s'organiser pour la résistance, mais nous espérions pouvoir immédiatement agir; l'ennemi était signalé à quelques lieues d'ici et le Conseil municipal de Villeneuve-la-Guyard, à l'unanimité, croyant à l'invasion prochaine, nous demandait de rester; depuis deux ou trois jours, au contraire, l'ennemi, au lieu d'avancer de notre côté,

se rapproche de Paris; j'ai fait faire des reconnaissances dans... Je me suis mis avec ma compagnie à la disposition de M. le Maire de Montereau; j'ai même envoyé hier jusqu'à Nemours pour signaler notre présence ici et demander qu'on nous utilisât; en un mot, nous pouvons nous rendre cette justice que nous avons tout fait pour agir dès maintenant. Aucune occasion ne se présentant, je me suis demandé ce qu'il convenait de faire; j'ai même consulté la compagnie. Quelques-uns d'entre nous pensaient qu'il serait bon peut-être de séjourner encore plusieurs jours dans cette partie du département qui serait la première menacée.

Je crois au contraire, avec la grande majorité que, comme il ne peut y avoir en ce moment de danger immédiat, notre devoir est de continuer notre mission et d'aller contribuer à organiser la défense du côté du Loiret, comme nous l'avons fait du côté de Seine-et-Marne. Nous reprenons donc demain notre itinéraire et nous serons demain soir à Chéroy, après-demain à Courtenay, mardi à Charny et mercredi à Aillant.

J'ajoute que notre présence ici me paraît en ce moment d'autant moins nécessaire qu'à l'instant vient d'arriver un détachement de mobiles et qu'ainsi nous ne laissons pas la commune de Villeneuve réduite à ses propres forces, ni la frontière de l'Yonne dégarnie.

Nous prévenons de notre départ et M. le Maire de Montereau et M. le Préfet de Seine-et-Marne, pour qu'ils puissent nous rappeler instantanément si nous redevenions utiles.

Nous serons donc, à moins de contre-ordre, de retour à Auxerre jeudi prochain, regrettant de n'avoir pu trouver l'occasion de faire plus, mais tout prêts à repartir au premier signal.

ANNEXE N° VIII

OFFICIERS DE LA GARDE MOBILISÉE ÉLUS LE 30 OCTOBRE 1870

ARRONDISSEMENT D'AUXERRE

Cantons d'Auxerre Est et Ouest.

1re *Compagnie.* — Mobilisés de la partie de la ville comprise dans le canton Est (effectif : 140 hommes). — Capitaine,

M. Hippolyte Humbert (1); lieutenant, M. Hippolyte Duflocq; sous-lieutenants, MM. Germain Durville et Flavien Bertin (2) (A).

2e *Compagnie.* — Mobilisés des communes d'Augy, Champs, Monéteau, Quenne, Saint-Bris, Venoy (effectif : 100 hommes). — Capitaine, M. Didier Laurent; lieutenant, M. Eugène Petit; sous-lieutenants, MM. Germain Dorléans et Alexandre Merle (3) (B).

3e *Compagnie.* — Mobilisés de la partie de la ville comprise dans le canton Ouest (effectif : 165 hommes). — Capitaine, M. Jean Reckel; lieutenant, M. Rossignol; sous-lieutenants, MM. Armand Trutey et Charles Chavard (4) (C).

4e *Compagnie.* — Mobilisés des communes d'Appoigny, Charbuy, Chevannes, Perrigny, Saint-Georges, Vallan, Vaux et Villefargeau (effectif : 96 hommes). Capitaine, M. Jean De-

(1) Puis, M. Rossignol.

(2) Sergent-major, M Victor Constantin; fourrier, M. Boivin.

(3) Sergent-major, M. Félix-Jean-Baptiste Martin; fourrier, M. Gérard.

(4) Sergent-major, M. Alexandre Legrand; fourrier, M. Alexandre Guignot.

(A) *Humbert* (Hippolyte), marchand de tabac, ancien sous-officier, né le 23 avril 1834, élu capitaine le 30 novembre, puis commandant, démissionne le 13, capitaine adjudant-major le 15.

Duflocq, négociant, ancien militaire.

Durville, ancien militaire.

Bertin (Flavien), clerc de notaire, fut officier-payeur du 1er bataillon du 11 novembre 1870 au 10 décembre et capitaine-trésorier de la Légion du 11 décembre au 10 mars 1871.

(B) *Laurent* (Didier), propriétaire, a servi au 39e et au 102e de ligne, né le 1er mars 1834.

Petit (Eugène), vigneron, ancien militaire, né le 12 mars 1839.

Dorléans (Germain), cultivateur, ancien soldat, né le 1er décembre 1833.

Merle (Alexandre), vigneron, ancien soldat, né en 1834.

(C) *Reckel* (Jean), délégué de la « *Nationale* », compagnie d'assurances, entré au service le 5 mars 1852, sergent-major le 4 décembre 1854, adjudant le 1er juin 1859, né le 23 juin 1831.

Rossignol (Auguste), vernisseur, ancien sous-officier, né le 4 avril 1835.

Chavard (Alexandre-Charles), né le 27 octobre 1844, clerc de notaire.

Trutey (Armand), négociant, deviendra capitaine d'habillement.

noix; lieutenant, M. Frédéric Simonnet ; sous-lieutenants, MM. Léon Delachenal et Constant Rigollet (1) (A).

Canton de Chablis

5[e] *Compagnie.* — Mobilisés de toutes les communes du canton (effectif : 127 hommes). — Capitaine, M. Alphonse Reymond; lieutenant, M. Constant Bachelier; sous-lieutenants, MM. Amédée Guillemin et Emile Droin (2) (B).

Canton de Ligny-le-Châtel

6[e] *Compagnie.* — Mobilisés de toutes les communes du canton (effectif : 121 hommes). — Capitaine, M. Victor Baudoin; lieutenant, M. Henri Dubois; sous-lieutenants, MM. Emile Delinotte et Colin (3) (C).

Canton de Saint-Florentin

7[e] *Compagnie.* — Mobilisés de tout le canton (effectif : 84 hommes). — Capitaine, M. Anatole Beau; lieutenant, M. Alexandre Quantin; sous-lieutenants, MM. Adolphe Vié et Gustave Gentelot (4) (D).

(1) Sergent-major, M. Ernest Daudin; fourrier, M. Emile Hubert.

(2) Sergent-major, M. Adrien Guinée.

(3) Sergent-major, M. Félix Barton, puis M. Léopold Roy; fourrier, M. Jules Fournier.

(4) Sergent-major, M. Emile Mativet; fourrier, M. de La Brûlerie.

(A) *Denoix* (Jean), ancien sous-officier.

Simonnet (Frédéric), né le 10 mars 1843, cultivateur.

(B) *Reymond* (Alphonse). ouvrier, ancien militaire.

Bachelier (Constant), mécanicien, né le 20 août 1841.

Droin (Emile), cultivateur vigneron, né le 20 juillet 1848.

(C) *Baudoin* (Victor), notaire.

Dubois (Henri), propriétaire, né le 28 octobre 1844.

Delinotte (Emile), voyageur de commerce, ancien caporal, né le 16 mars 1842.

Colin ne paraîtra jamais au bataillon.

(D) *Beau* (Anatole), né le 18 septembre 1844, clerc de notaire.

Quantin (Alexandre), marchand de vins, 27 ans de services au 55[e] de ligne, né le 7 mars 1842.

Gentelot (Gustave), meunier, né le 20 août 1843.

Vié (Adolphe) est décédé le 20 janvier 1871.

Canton de Seignelay

8e *Compagnie.* — Mobilisés de tout le canton (effectif : 191 hommes). — Capitaine (1), M. Georges Creusillat (2); lieutenants, MM. Adolphe Dufour et Léonce Pichot; sous-lieutenants, MM. Philippe Lescoureaux et Casimir Leplat (3) (A).

Canton de Coulanges-la-Vineuse

9e *Compagnie.* — Mobilisés de tout le canton (effectif : 135 hommes). — Capitaine, M. Alphonse Coudron; lieutenant, M. Eugène Letrevisse; sous-lieutenants, MM. Jules Loury et Ernest Richard (4) (B).

Canton de Coulanges-sur-Yonne

10e *Compagnie.* — Mobilisés de tout le canton (effectif : 209 hommes). — Capitaines, MM. Alphonse Bard et Achille Surugue; lieutenants, MM. Francis Jacob et Etienne Badin;

(1) M. Lucien Callais fut ensuite capitaine à cette compagnie.

(2) M. Creusillat fut officier-payeur et remplacé, le 26 février 1871, à La Guerche (Cher), par M. le capitaine Beau.

(3) Sergent-major, M. Lucien Rollet; fourrier, M. Jérôme Perrignon.

(4) Sergent-major, M. Eugène Henri; fourrier, M Jules Joly.

(A) *Creusillat,* clerc de notaire.

Callais (Lucien), né le 23 novembre 1846, terrassier, soldat au 25e de ligne.

Dufour (Adolphe), ancien militaire.

Pichot (Léonce), né le 22 juin 1842, maçon, fourrier de l'infanterie de ligne.

Lescoureaux (Philippe), né le 3 décembre 1830, vigneron, ancien soldat.

Leplat (Casimir), né le 21 juillet 1841, cantonnier, ancien soldat.

(B) *Coudron* Alphonse), né le 5 mai 1843, marchand de bestiaux.

Létrevisse (Eugène), né le 11 novembre 1843, propriétaire, a servi trois ans dans la cavalerie, exonéré ensuite.

Loury (Jules-Edme), né le 13 août 1842, vigneron, a servi sept ans dans l'infanterie.

Richard (Ernest), né le 7 décembre 1844, élève en pharmacie.

sous-lieutenants, MM. Pierre Ballut et Gerasime Moreau (1) (A).

Canton de Courson

11e *Compagnie.* — Mobilisés de tout le canton (effectif : 163 hommes). — Capitaines, MM. Alexandre Girault et Jules Roblin; lieutenants, MM. Victor Angilbert et Guillon; sous-lieutenants, MM. Pierre Vielcanet et Eugène Nain (2) (B).

Canton de Saint-Sauveur

12e *Compagnie.* — Mobilisés des communes de Fontenoy, Moutiers, Saints, Saint-Sauveur, Sougères et Thury (effectif : 192 hommes). — Capitaines, MM. Cyrille Toupenot et Malgras; lieutenants, MM. Ballut et Carré; sous-lieutenants, MM. Mercier et Pimoule (3) (C).

(1) Sergent-maj., M. Alexandre Moreau ; fourrier, M. Alexis Beaufumé.

(2) Sergent-maj., M. Emilien Guérot ; fourrier, M. Hippolyte Ledoux.

(3) Sergent-maj., M. Eugène Pipault ; fourrier, M. Cléophas Devaux.

(A) *Bard* (Alphonse), né le 16 avril 1834, étudiant en médecine.

Surugue (Achille), né le 8 octobre 1843, marchand de bœufs.

Jacob (Francis), né le 11 novembre 1834, conducteur des chemins de fer.

Badin (Etienne), né le 3 juillet 1836, cultivateur, a servi sept ans dans l'infanterie, en Afrique, trois ans.

Moreau (Gérasime), né le 14 juin 1838, commis-voyageur.

Ballut (Pierre), né le 27 avril 1833, cultivateur, a servi six mois dans l'infanterie, exonéré.

(B) *Girault* (Alexandre), né le 8 septembre 1841, clerc de notaire.

Roblin (Jules), né le 7 octobre 1836, ex-instituteur.

Angilbert (Victor), né le 14 mai 1844, cultivateur.

Guillon (Eugène), né le 22 avril 1832, carrier.

Vielcanet (Emile), né le 19 février 1834, domestique, 14 ans de services militaires, dont 8 ans aux zouaves, en Afrique.

Nain (Eugène), disparu au combat d'Avallon, le 16 janvier 1871.

(C) *Toupenot* (Cyrille). né le 15 mars 1836, cultivateur, a servi sept ans dans l'infanterie.

Malgras (Toussaint), né le 1er novembre 1841, clerc de notaire.

Ballut (Charles), né le 15 juin 1844, sabotier, a servi deux ans dans la cavalerie, réformé.

Carré (Charles), né 18 avril 1843, cultivateur, a servi sept ans dans l'infanterie.

Mercier (Adonis), né le 23 juillet 1840, agent d'assurances.

Pimoule (Arthur), né le 5 août 1841, cultivateur.

13e *Compagnie.* — Mobilisés des communes de Lainsecq, Perreuse, Sainpuits, Sainte-Colombe et Treigny (effectif : 143 hommes). — Capitaine, M. Emile-Justin Merlot; lieutenant, M. Alexandre Baraton; sous-lieutenants, M. Louis Degruelle et M. Jules Pichon (1) (A).

Canton de Toucy

14e *Compagnie.* — Mobilisés des communes de Beauvoir, Dracy, Egleny, Lindry, Parly et Toucy (effectif : 126 hommes). — Capitaine, M. Pierre Baudiot (2); lieutenants, MM. Antonin Lesire et Félix Dejust; sous-lieutenants, MM. François Gauthier et Constant Baudot (B) (3).

15e *Compagnie.* — Mobilisés des communes de Diges, Lalande, Leugny, Levis, Moulins et Pourrain (effectif : 132 hommes). — Capitaine, M. Pamphile Sonnet; lieutenant, M. Philippe-Edmond Perrot; sous-lieutenants, MM. Ambroise Meunier et Frédéric Rapin (C) (4).

(1) Sergents-majors MM. Justin Gauchot et Laurent Breuillet.

(2) Puis M. Ozias Ronsin.

(3) Sergent-major M. Ernest Dejust; fourrier, M. Adrien Leblanc.

(4) Sergent-major, M. Edmond Tamponnet; fourrier, M. Victor Merle.

(A) *Merlot* (Emile-Justin). né le 7 janvier 1839, peintre, a servi cinq ans aux zouaves. Resté malade à La Charité, au 15 décembre, lors du départ de la colonne.

Baraton (Alexandre), né le 9 mai 1834, cultivateur, a servi sept ans dans l'infanterie.

Pichon (Jules), né le 8 mars 1842, propriétaire.

Degruelle (Louis), né le 18 avril 1838, sabotier, a servi sept ans dans l'infanterie.

(B) *Baudiot* (Pierre). né le 17 mai 1842, clerc de notaire.

Ronsin (Ozias), né le 13 août 1835, cultivateur, sept ans de services, campagne d'Italie.

Lesire (Antonin), né le 15 février 1842, clerc de notaire.

Dejust (Félix), né le 18 avril 1843, clerc de notaire; sera officier payeur du 2e bataillon.

Gauthier (François), né le 31 décembre 1840, sabotier, cinq ans de services dans l'infanterie.

Baudot Constant), né le 16 février 1849, négociant.

(C) *Sonnet* (Pamphile), né le 1er juin 1839, fabricant d'ocres.

Perrot (Philippe), né le 17 novembre 1845, cultivateur, a servi vingt et un mois dans l'infanterie.

Meunier (Ambroise), né le 18 octobre 1843, propriétaire.

Rapin (Frédéric), né le 26 avril 1842, cultivateur, a servi deux ans dans l'infanterie.

Canton de Vermenton

16[e] *Compagnie.* — Mobilisés de tout le canton (effectif : 159 hommes). — Capitaine, M. Albert Sourdeau; lieutenant, M. Eugène Pion; sous-lieutenants, MM. Alexandre Varret et Henri Jullin (1) (2) (A).

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

Canton d'Avallon

1[re] *Compagnie.* — Tous les mobilisés de la ville d'Avallon (effectif : 158 hommes). — Capitaine, M. François Bonin; lieutenant, M. Georges Couturat; sous-lieutenants, M. François Paupert et M. François Bailly (3) (B).

2[e] *Compagnie.* — Mobilisés des communes d'Annay, Annéot, Etaules, Girolles, Lucy-le-Bois, Sauvigny-le-Bois, Tharot (effectif : 115 hommes). — Capitaine, M. Jean Viteau (4); lieutenant, M. Théodore Millot; sous-lieutenants, MM. Legorgeux (5) et Coquelet (6) (C).

(1) Puis M. Taret.

(2) Sergent-major, M. Delastre; fourrier, M. Gendre.

(3) Sergent-major, M. Moiron; fourrier, M. Gally.

(4) Puis M. Truchot.

(5) Sera lieutenant et remplacé par M. Larcher.

(6) Sergent-major, M. Marie Sassé; fourrier, M. Hubert Caquereau.

(A) *Sourdeau* (Albert), né le 21 mai 1842, clerc de notaire.

Pion (Eugène), né le 7 août 1840, conducteur des chemins de fer.

Varet (Alexandre), né le 6 décembre 1843, propriétaire.

Jullin (Henri), né le 18 mai 1842, conducteur des chemins de fer.

(B) *Bonin* (François), né à Avallon le 5 septembre 1835, cultivateur, a servi sept ans au 93[e] de ligne, caporal, a servi trois années en Afrique, a fait la campagne d'Italie.

Couturat (Georges), né à Avallon, le 14 juillet 1840, banquier.

Paupert (François), né à Anthien, le 1[er] mars 1840, meunier.

Bailly (François-Théophile), né à Avallon, le 12 février 1842, maçon.

(C) *Viteau* (Jean), né à Lucy-le-Bois, le 1[er] avril 1816, a servi cinq ans au 42[e] de ligne, sous-officier.

Truchot (Auguste), né à Saint-Léger-Vauban, le 26 février 1845, cultivateur, a servi deux ans aux chasseurs à pied.

Legorgeux (Jules-Adolphe), né le 16 août 1836, marchand de vins

3[e] *Compagnie.* — Mobilisés des communes de Domecy-sur-le-Vault, Island, Magny, Menades, Pontaubert, Sermizelles et Vault-de-Lugny (effectif : 127 hommes). — Capitaine, M. Jules Couillaud; lieutenant, M. Jean-Jacques Bourgeot; sous-lieutenants, MM. Alexandre Martin et Etienne Baudot (1) (A).

Canton de Guillon

4[e] *Compagnie.* — Mobilisés de tout le canton (effectif : 170 hommes). — Capitaines, M. Jean-Baptiste Girard; lieutenant, M. Félix Rappeneau; sous-lieutenants, MM. Isidore Barbier et César Bornet (2) (B).

Canton de l'Isle

5[e] *Compagnie.* — Mobilisés de tout le canton (effectif : 152 hommes). — Capitaine, M. Alexandre Breton; lieutenant,

(1) Sergent-major, M. Joseph Petit; fourrier, M. Joseph Minard.
(2) Sergent-major, M. Monnot; fourrier, M. Gauthier.

et boulanger, a fait sept ans de services, a fait les campagnes du Mexique et d'Italie.

Coquelet (Charles), né le 20 novembre 1840.

Larcher (Victor), né à Girolles, le 24 décembre 1845, cultivateur, a servi au 1[er] chasseurs à cheval.

(A) *Couillaud* (Jules), né à Saint-Pierre-d'Oleron, le 9 juillet 1832, cultivateur.

Bourgeot (Jean-Jacques), né à Pontaubert, le 17 juin 1841, employé de commerce, brigadier au 1[er] chasseurs à cheval.

Martin (Claude), né à Island, le 8 février 1835, propriétaire, ancien soldat du génie, a fait les campagnes du Mexique et d'Italie.

Baudot (Etienne), né le 1[er] décembre 1842, clerc de notaire.

(B) *Girard* (Jean-Baptiste), né à Domecy-sur-Cure, le 17 mai 1835, maçon, a servi au 11[e] bataillon de chasseurs à pied, campagnes d'Afrique et d'Italie.

Rappeneau (Félix), né le 21 mars 1835, charron, a servi quatre ans au 52[e] de ligne.

Bornet (César), né le 6 juillet 1834, cultivateur, chasseur de première classe, sapeur, campagnes de Crimée et d'Italie.

Barbier (Isidore), né le 28 mai 1835, cultivateur, a servi dans l'artillerie.

M. Antoine Thibault; sous-lieutenants, MM. Louis Piffoux et Théodore Riotte (1) (A).

Canton de Quarré

6[e] *Compagnie*. — Mobilisés de tout le canton (effectif : 165 hommes). — Capitaines, MM. Jacques Guillot et Truchot; lieutenants, MM. Joseph Bouron et François Montraisin; sous-lieutenants, MM. Maurice Houdaille et Isidore Bourdillat (B).

Canton de Vézelay

7[e] *Compagnie*. — Mobilisés des communes d'Asquins, Domecy-sur-Cure, Foissy, Fontenay, Givry, Pierre-Perthuis, Saint-Père, Tharoiseau et Vézelay (effectif : 211 hommes). — Capitaine, M. Charles Rétif; lieutenants, MM. Louis Morand et Edouard Delassasseigne; sous-lieutenants, MM. Augustin Dicquemare et Célestin Colas (2) (C).

(1) Sergent-maj., M. François Gautherin; fourrier, M. Ernest Piault.

(2) Sergent-maj., M. Camille Morand; fourrier, M. Frédéric Jaunau.

(A) *Preton* (Alexandre), né à Athie, le 15 décembre 1840, cultivateur.

Thibault (Antoine), né le 27 septembre 1832, mécanicien, a servi dans l'artillerie et aux chasseurs; campagnes de Crimée, d'Italie et d'Afrique.

Riotte (Théodore), né le 10 janvier 1833, garde particulier.

Piffoux (Louis), né le 18 mai 1843, cultivateur.

(B) *Guillot* (Jacques), né à Saulieu, le 24 mai 1835, boulanger, a servi au 1[er] zouaves, sergent, et dans la garde impériale; campagnes d'Italie et d'Afrique.

Bouron (Joseph), né à Sainte-Magnance, le 17 janvier 1845, cultivateur, a servi au 1[er] chasseurs à cheval.

Montraisin (François), né à Chastellux, le 7 janvier 1843, jardinier, a servi au 31[e] de ligne.

Houdaille (Maurice), né à Saint-Germain-des-Champs, le 11 décembre 1849, licencié en droit.

Bourdillat (Isidore), né à Bussières, le 1[er] mai 1845, cultivateur.

(C) *Rétif* (Charles), né à Domecy-sur-Cure, le 6 février 1840, cultivateur, ex-instructeur dans l'infanterie de marine.

Morand (Louis-Eugène), né à Vézelay, le 10 mai 1847, clerc de notaire.

Delassasseigne (Edouard-Auguste), né à Vézelay, le 16 avril 1842, pharmacien.

Dicquemare (Augustin), né à Vézelay, le 27 novembre 1848, licencié en droit.

Colas (Célestin), né le 30 janvier 1831, cultivateur.

8[e] *Compagnie.* — Mobilisés des communes d'Asnières, Blannay, Brosses, Chamoux, Châtel-Censoir, Lichères, Montillot, Saint-Moré et Voutenay (effectif : 145 hommes). — Capitaine, M. Henri de Châteauvieux; lieutenant, M. François Bellevaux; sous-lieutenants, MM. Fournier et Pillon (1) (A).

ARRONDISSEMENT DE JOIGNY

Canton de Brienon

1[re] *Compagnie.* — Mobilisés des communes de Bellechaume, Bleigny-en-Othe, Brienon, Bussy-en-Othe, Esnon, Mercy, Paroy-en-Othe. — Capitaine, M. Théodore Gallois; lieutenant, M. Cléophas Roy; sous-lieutenants, MM. Ulysse Rativeau et Albert Forgeot.

2[e] *Compagnie.* — Mobilisés des communes de Chailley, Champlost, Turny et Venisy. — Capitaine, M. Appolinaire Regnard; lieutenant, M. Léon Huchard; sous-lieutenants, MM. Adolphe Mollard et Nicolas Gourmand.

Canton de Cerisiers

3[e] *Compagnie.* — Mobilisés de tout le canton (effectif : 142 hommes). — Capitaine, M. Octave Paillery; sous-lieutenant, M. L. Prestat.

Canton de Joigny

4[e] *Compagnie.* — Mobilisés des communes de Béon, Cézy, Chamvres, Joigny, Paroy-sur-Tholon, Saint-Aubin-sur-Yonne, Villecien et Villevallier (effectif : 369 hommes). — Capitaines, MM. Henri Bonnerot et Eugène Plançon; lieutenants, MM. Ma-

(1) Sergent-major, M. Louis-Pierre Feron; fourrier, M. Edme Poulin.

(A) *De Châteauvieux* (Henri), né à Auxerre, le 7 avril 1840, fonctionnaire dans les perceptions.

Bellevaux (François), né à Asnières, le 7 mars 1836, commis-voyageur, fabricant de draps.

Pillon (Jean-Baptiste-Alphonse), né à Châtel-Censoir, le 21 mars 1845, quincaillier.

Fournier, né le 26 avril 1836, cultivateur.

gloire Ablon et Edme Lignot; sous-lieutenants, MM. Anatole Girardot et Arthur Voisin.

5e *Compagnie.* — Mobilisés des communes de Bassou, Bonnard, Brion, Champlay, Charmoy, Chichery, Epineau-les-Voves, Looze, Migennes et Saint-Cydroine. — Capitaines, MM. Félix Bourgeois et Narcisse Cloche; lieutenants, MM. Cyprien Amblard et Alexis Lozier; sous-lieutenants, MM. Eugène Bougeot et Paul Baudeloque.

Canton de Saint-Julien-du-Sault

6e *Compagnie.* — Mobilisés de toutes les communes du canton (effectif : 175 hommes). — Capitaines, MM. Arthur Coste et Emile Bourgoin; lieutenants, MM. Célestin Chantemille et Gustave Vincent; sous-lieutenants, MM. Albert Collas et Arsène Caire.

Canton de Villeneuve-sur-Yonne

7e *Compagnie.* — Mobilisés de toutes les communes du canton (effectif : 244 hommes). — Capitaine, M. Guillet; lieutenant, M. Cappet; sous-lieutenant, M. Désiré Valtat.

Canton d'Aillant

8e *Compagnie.* — Mobilisés des communes d'Aillant, Champvallon, Chassy, Saint-Maurice-Thizouailles, Senan, Villiers-sur-Tholon et Volgré (effectif : 424 hommes). — Capitaine M. Alphonse Simonneau; lieutenant, M. Alexandre Sapin; sous-lieutenants, MM. Charles Michot et Eugène Guyot.

9e *Compagnie.* — Mobilisés des communes de Branches, Fleury, Guerchy, Laduz, Neuilly, Poilly et Villemer. — Capitaine, M. Octave Ravin (A); lieutenant, M. Félix Houzé; sous-lieutenants MM. Jean Soufflard (B) et Athanase Frécault.

10e *Compagnie.* — Mobilisés des communes de la Villotte, les Ormes, Merry-la-Vallée, Saint-Aubin-Château-Neuf, Saint-Martin-sur-Ocre, Saint-Maurice-le-Vieil, Sommecaise et Villiers-Saint-Benoît. — Capitaine, M. Alphonse Couillault; lieu-

(A) M. Ravin est nommé chef de bataillon le 6 novembre.

(B) Devient lieutenant en remplacement de Houzé, comme capitaine, le 25 novembre, à Corvol, et sera le payeur du bataillon.

tenant, M. Clément Fourchotte; sous-lieutenants, MM. Henri Chaumot et Félix Ribierre.

Canton de Bléneau

11[e] *Compagnie.* — Mobilisés des communes de Bléneau, Rogny et Saint-Privé (effectif : 225 hommes). — Capitaine, M. Octave Delamour; lieutenant, M. Frédéric Crumière; sous-lieutenants, MM. Désiré Poupet et Henri Lecocq.

12[e] *Compagnie.* — Mobilisés des communes de Champcevrais, Champignelles, Louesme, Tannerre et Villeneuve-les-Genêts. — Capitaine, M. Jules Pellegrin; lieutenant, M. Pierre Bizot; sous-lieutenants, MM. Honoré Greslin et Alphonse Darbois.

Canton de Charny

13[e] *Compagnie.* — Mobilisés des communes de Chambeugle, Charny, Chêne-Arnoult, Fontenouilles, La Mothe-aux-Aulnaies, Malicorne, Marchais-Beton, Perreux, Saint-Denis-sur-Ouanne, Saint-Martin-sur-Ouanne (effectif : 274 hommes). — Capitaines, MM. Charles Ribière et Alexis Chertier; lieutenants, MM. Napoléon Franchis et François Giraut; sous-lieutenants, MM. Gauthellier fils et Louis Garnier.

14[e] *Compagnie.* — Mobilisés des communes de Chevillon, Dicy, Grandchamp, La Ferté-Loupière, Prunoy et Villefranche. — Capitaine, M. Joseph Josselin; lieutenant, M. Auguste Lenoble; sous-lieutenants, MM. Joseph Frapin et Célestin Pradier.

Canton de Saint-Fargeau

15[e] *Compagnie.* — Mobilisés de toutes les communes du canton (effectif : 170 hommes). — Capitaines, MM. Emile Genin et Auguste Bourgeois; lieutenants, MM. Garnier et Rochereau; sous-lieutenants, MM. Seguin et Lecosse.

ARRONDISSEMENT DE SENS

Canton de Chéroy

1[re] *Compagnie.* — Mobilisés de toutes les communes du canton (effectif : 190 hommes). — Capitaines, MM. Louis Bon-

sant (A) et Isidore Lepage; lieutenants, MM. Auguste Prouteau et César Barbier; sous-lieutenants, MM. Charles Venu et Gustave Letteron.

Canton de Pont-sur-Yonne

2e *Compagnie.* — Mobilisés de toutes les communes du canton (effectif : 176 hommes). — Capitaines, MM. Gabriel Préau et Camille Lecomte; lieutenants, MM. François Bezanger et Albert Sylvestre; sous-lieutenants, MM. Dumesnil (B) et Albert Nallet.

Canton de Sens (Nord)

3e *Compagnie.* — Mobilisés de toutes les communes du canton (effectif : 201 hommes). — Capitaines, MM. Roullet et Tienloup; lieutenants, MM. Vincent et Marquet; sous-lieutenants, MM. Alvergnat et Prudhomme.

Canton de Sens (Sud)

4e *Compagnie.* — Mobilisés de toutes les communes du canton (effectif : 166 hommes). — Capitaines, MM. Barbier et Noirot; lieutenants, MM. Tarbé de Vauclair et Théodule Dyonne; sous-lieutenants, MM. Edmond Moreau et Auguste Lescot.

Canton de Sergines

5e *Compagnie.* — Mobilisés de toutes les communes du canton (effectif : 148 hommes). — Capitaine, M. Matouillot; sous-lieutenant, M. Berlin.

Canton de Villeneuve-l'Archevêque

6e *Compagnie.* — Mobilisés de toutes les communes du canton (effectif : 200 hommes). — Capitaines, MM. Léon Blugeot et Louis Boyard; lieutenants, MM. Hippolyte Turlin et André Gouyer; sous-lieutenants, MM. Albert Genty et Jacques Dupuis.

(A) Commandera le dépôt des mobilisés de l'Yonne, à Nevers.
(B) M. Dumesnil est révoqué le 20 janvier 1871 par le général de Pointe.

ARRONDISSEMENT DE TONNERRE

Canton d'Ancy-le-Franc

1re *Compagnie.* — Mobilisés des communes d'Ancy-le-Franc, Ancy-le-Libre, Argentenay, Argenteuil, Chassignelles, Cruzy, Lézinnes, Pacy, Sambourg et Vireaux (effectif : 142 hommes). — Capitaine, M. Ernest Frilley; lieutenant, M. Auguste Flotat; sous-lieutenants, MM. Paul Cochois et Auguste Goursault.

2e *Compagnie.* — Mobilisés des communes d'Aisy, Cry, Fulvy, Jully, Nuits, Perrigny-sur-Armançon, Ravières, Stigny et Villiers-les-Hauts (effectif : 129 hommes). — Capitaine, M. Challan-Belval; lieutenant, M. Isidore Noirot; sous-lieutenants, MM. Olympe Soupé et Eusèbe Ménétrier.

Canton de Cruzy

3e *Compagnie.* — Mobilisés de toutes les communes du canton (effectif : 140 hommes). — Capitaine, M. Alexis Scordel; lieutenant, M. Louis Camus; sous-lieutenants, MM. Henri Lenief et Louis Papillon.

Canton de Flogny

4e *Compagnie.* — Mobilisés de toutes les communes du canton (effectif : 152 hommes). — Capitaines, MM. Pierre Gibier et Isidore Gateau; lieutenants, MM. Cyrille Drujon et Oscar Chadrin (3); sous-lieutenants, MM. Grégoire Desvaux et Léon Rouger.

Canton de Noyers

5e *Compagnie.* — Mobilisés de toutes les communes du canton (effectif : 161 hommes). — Capitaines, MM. Jacquier et Henri Challan; lieutenants, MM. Bonnetat et Camelin; sous-lieutenants, MM. Edme Rebours et Monnot, d'Etivey.

Canton de Tonnerre

6e *Compagnie.* — Mobilisés de toutes les communes du canton (effectif : 166 hommes). — Capitaines, MM. Clairin et Estienne; lieutenants, MM. Gillot et Michecoppin; sous-lieutenants, MM. Vasseur et Rolland.

(A) *Chadrin* (Oscar), né à Tronchoy, le 28 décembre 1840, médecin.

ANNEXE N° IX

GARDE NATIONALE MOBILISÉE DE L'YONNE
(AUXERRE ET AVALLON.)

1er BATAILLON. — 1re COMPAGNIE

MM. Rossignol, *capitaine;*
Duflocq, *lieutenant;*
Durville, *sous-lieutenant.*

Sergent-Major

Constantin Victor

Sergents

Lévy Lazare
Vialatte Jean
Cuffaut Louis

Caporaux

Gonat Emile
Purorge Henri
Thomas Charles
Lesage Louis
Janglé Eugène
Emery Armand
Bertin Léon
Chartier Gustave

Gardes

Mothré François
Pinson Gustave
Demazencourt Jules
Breuillard Henri
Barbe Hippolyte
Oudot Emile
Gouhier Pierre-Jules
Bonny Edme
Girard Cyr
Vieillard Auguste
Bordais Jean
Rivoire Antoine
Pilverdier Camille
Breuillé Auguste
Hergot Armand
Allard Adolphe
Daubigney Alfred
Nicolle Armand
Monoury Emile
Breton Léon
Jay Charles
Clin Alfred
Brousse Joseph
Esnon Paul
Château Alfred
Duflocq Jules
Chollet Théophile
Passelat Marien
Fremy Narcisse
Martineau Hippolyte
Messigny Alexis
Bufferne Pierre
Bernot Octave
Porché Antoine
Filey Eugène
Langlois Edouard
Cordier François
Just Auguste
Gourdon Hippolyte
Lemaître Edmond
Pribille Pierre
Band Emile
Monoury Germain
Sirot Florimond
Desbœufs Augustin
Poirier Ferdinand
Beaufils Alexandre
Blaise Honoré
Dérigeard Auguste
Perreau Jules
Jamin Emile
Frappé Emilien
Meniselle Eugène
Rossignol Auguste
Bouny Charles
Lote Sévère
Chauvot Constantin
Dufeu Louis
Bornat Frédéric
Darlot Eugène
Rimbert Narcisse
Saligot Cyprien
Darlot Auguste
Jaubert Joseph
Guiollot Firmin
Edmond Désiré
Coquibus Achille
Verain Léopold
Hiernard Jules
Jarasse Jules
Brisset Paul

Employés à divers services militaires

Piat Jules
Godeau Emile
Bounon Germain
Humbert Frédéric
Michaut
Bonneville Marcel

Employés aux approvisionnements, à Nevers.

Sonnet Féréol
Vallot Eugène
Godart Auguste
Godart Léon
Bouche Pierre

Réformés par un Conseil de révision incompétent

Mary Alexandre
Putois Alexandre
Loury Arthur
Dauthève François
Edmond Louis.

Ne s'étant jamais présentés

Bardonneau Prudent
Berthet Jules
Cordier Pierre

1er BATAILLON. — 2e COMPAGNIE

MM. Laurent Didier, *capitaine;*
Petit Eugène, *lieutenant;*
Dorléans Germain, *sous-lieutenant en* 1er;
Merle Alexandre, *sous-lieutenant en* 2e.

Sergent-Major

Martin Félix

Sergent-Fourrier

Gérard Charles

Sergents

Lemoux Sintange
Guillot Charles
Prévot Louis.-Ph.
Petitjean Aster
Savry Auguste
Massé Léopold

Caporaux

Givaudin François
Duru Narcisse
Papon Louis
Rollet Léon
Piat Napoléon
Doré Théophile
Manchet Gustave
Givaudin Alexandre
Navarre Louis
Trémot Gabriel
Régnier Auguste
Fouard François

Clairon

Papon Jules

Tambour

Petit Louis

Gardes

Lessot Faust.
Vigreux Jules
Guyon Onésime
Ronsin André
Girardin Charles
Deschaintres Phil.
Bernard Eugène
Girouis Paul
Savry Elisée
Baillot Elisée
Lamy Auguste
Ravenot Eugène
Papon Louis-Jules
Griffe Léon
Guillet Emile
Mazeau Augustin
Givaudin Auguste
Cottin Edme
Sacré Clément
Doistau Désiré
Bernard Alphonse
Vrain Elie
Renaudin Alfred
Bernard Jean
Garachon François
Rousseau Alexandre
Faure Edmond
Gui Breton
Geoffroi Isidore
Pijonnat Pacifique
Lebas Philippe
Carré Léopold
Hergot Modeste
Brongniard Louis
Tremot Emile
Roy Zéphirin
Guinaud Jules
Fournier Honoré
Drouin Félix
Porte Hilaire
Tardy Anatole
Courtet Auguste
Piat Théodore
Thévenot Constant
Bœuf Jules
Lavaud Augustin
Pinon Benjamin
Lauvin Alexandre
Girard Jules
Rousseau Amédée
Grosdet Léon
Chartier Théophile
Lenoir Constant
Simond Charles
Trémillon Alfred
Massé Simon
Ozon Edouard
Moujel Nicolas
Defrance Alexandre
Ratichaud J.-F.
Mignot Mathieu
Meunier Charles
Rigollet Eugène
Drouin Emile
Jeanniot Narcisse
Jousseau Auguste
Guinaud Henri
Jean Louis-Joseph

1er BATAILLON. — 3e COMPAGNIE

MM. Reckel, *capitaine;*
Chavard, *sous-lieutenant.*

Sergent-Major

Legrand

Sergent-Fourrier

Guignot

Sergents

Rameau
Dumont
Barjot
Chevanne
Bernard
Petit

Caporaux

Félix Albert
Mozet
Boulanger
Carère
Brion
Loury
Bonnard
Farcy
Marcilly
Lescuyer
Forestier
Tréfoux

Clairons

Chéron, *sergent*
Mangaud

Gardes

1re ESCOUADE

Jousseau
Leblanc-Duvernoy
Rémond
Caillon
Momon
Péchenot
Guillot
Breton
Chapotin
Fillon
Soquet
Segoing
Amat
Cambuzat
Lair
Noury
Renard

2e ESCOUADE

Bourdier
Chevillard
Lobry
Robin
Michaut
Lehmann
Garnier
Revel
Andrieux
Enfer

3e ESCOUADE

Poujois
Bernard Auguste
Dupré
Germain Casimir
Mignard
Bernard Jules
Pernot
Solard
Depierre
Marchand
Petit Pierre
Jaquemin
Martin
Salomon
Cornuchet
Henot

4e ESCOUADE

Merlin Auguste
Humbert
Félix Lucien
Dutrois
Bruet
Saraille
Jacob
Lehoux
Thibault
Bonnot
Poulet

5e ESCOUADE

Dumoulin
Ricard
Chalon
Simon Emile
Renaud
Routier
Proux
Lemain
Vieillard
Simon Claude

6e ESCOUADE

Roux
Vildieu
Dupuis
Chambonnet
Durand François
Roublot
Merlin Emile
Rousseau
Bouveau
Pezier
Bebarbe
Dujon

7e ESCOUADE

Delval
Duplan
Savry
Ballet
Taphanel
Petit Léon
Deplaye
Taupin
Delorme
Theureau
Joanisson

8e ESCOUADE

Fillon Alphonse
Millet
Moutard
Vaunois
Durand Alphonse
Puissant François
Gaudon
Seguin
Desbœuf
Desmarets
Hollier

1er BATAILLON. — 4e COMPAGNIE

MM. Denoix Jean, *capitaine;*
Simonnet Frédéric, *lieutenant;*
Delachenal Léon, *sous-lieutenant;*
Rigolet Constant, *sous-lieutenant.*

Sergent-Major

Daudin Ernest

Sergent-Fourrier

Hubert Emile

Sergents

Blanche Paul
Deschamp
Charlot
Calmut Théophile
Pinon Théophile
Fermier Emile

1re ESCOUADE

Portail P., *caporal*
Lecœur Célestin
Jussot Alphonse
Delaval Isidore
Front Eugène
Perrin Jules
Roy Achille
Campenon
Martin Casimir
Bounon Henri
Delaval Auguste

Caporal tambour

Martin Gustave

2e ESCOUADE

Bougault, *caporal*
Roy Alexandre
Jeandot
Roussel Jules
Lecœur Adolphe
Nadin
Chanterot
Nazé Alexandre
Rimbert
Rocherot
Gabel
Masquin Gustave
Belthier
Malbec, *clairon*

3e ESCOUADE

Marmagne, *caporal*
Cherbuy Auguste
Ozibon
Hédot, *caporal*
Grisard Cyrille
Raveneau Alexandre
Joublot Arsène
Tissier François
Billon Eugène
Divert Théophile
Guyot Nestor

4e ESCOUADE

Meunier M., *caporal*
Fradet
Jabrot
Breton
Thiébault
Grégoire Désiré
Charrier
Perragnier
Duffour
Durand
Charlot Eugène

5e ESCOUADE

André Jules, *caporal*
Demanthe
Causseron
Butté
Guillet
Renaudin
Vigreux
Vater
Papon
Marin François
Tuloup

6e ESCOUADE

Petit, *caporal*
Masquin Edouard
Triboulet
Limanton Pierre
Chalmeau Claude
Cretté Louis
Grégoire Alexandre
Joly Florimond
Burat Jules
Lelièvre Auguste

7e ESCOUADE

Charrier, *caporal*
Lamy Léon
Prou Alexandre
Guyot Paul
Dufavet Jean
Narjot Alexandre
Lesouple Hubert
Péchenot
Delinotte Hippolyte
Loiseau Alexandre
Renard Auguste

8e ESCOUADE

Mary, *caporal*
Bondin C., *clairon*
Bourotte Jean
Jeandot Auguste
Rousseau Joseph
Buffeau Pierre
Beneton
Gaëtam, *caporal*
Breuillet, *caporal*
Bourotte A., *caporal*
Meunier
Ronsin Baptiste
Filbet

1er BATAILLON. — 6e COMPAGNIE

MM. Baudoin, *capitaine;*
Dubois, *lieutenant;*
Delinotte, *sous-lieutenant.*

Sergent-Major

Roy Léopold

Sergent-Fourrier

Fournier Jules

Sergents

Baillot Hippolyte
Perrignon Narcisse
Chancy Clovis
Robert Zéphirin
Alléonard Jules
Charlot Arsène

Caporaux

Madelaine Eugène
Vallot Hippolyte
Duranton Hippolyte
Saint-Claude
Tremblay Ernest
Robin Armand
Jolly Modeste
Coquibus Amédée
Houtarde Amédée
Robinet Hippolyte
Viaux Edouard

Clairons

Flogny Charles
Hugot Pierre

Tambours

Boussard Constant
Fauvernier Edmond

Gardes

Lacour Alfred
Quantin Célestin
Poulet Eugène
Poulet Modeste
Crochot Arcole
Mathias Eugène
Potherat Maxime
Potherat Eugène
Rousselet Charles
Rousselet Hélie
Causard Eugène
Contreau Théodore
Valter Hector
Cerneau Célestin
Royer Auguste
Potherat Auguste
Fournier Adolphe
Fournier Auguste
Fournier Modeste
Thibeault Ephrem
Descaves Hippolyte
Fournier Narcisse
Rossignol Henry
Mathey Hippolyte
Defert Auguste
Fournier Arsène
Roblot Alexandre
Chevance Frédéric
Mathieu Paulin
Lacour Jules
Descaves Emile
Poulet Ernest
Durey Marie
Potherat Narcisse
Massé Isidore
Merle Eugène
Bomptemps Amédée
Pautré Modeste
Truchy Cléophas
Lasnier Isidore
Saint-André Isidore
Barbier Auguste
Grenoy Nazaire
Truchy Pierre
Hugot Maximilien
Truchy Martial
Palin Edouard
Samson Hippolyte
Massé Henri
Dautin Ernest
Cercueil Eugène
Lescuyer Gabriel
Fremy Alexandre
Renard Alexandre
Joly Ernest
Mathias Laurent
Roblot Modeste
Descourt Charles
Villetard Edouard
Robinet Prudent
Cartaux Cléophas
Renard Romain
Roblot Auguste
Pigé Théophile
Rossignol Ernest
Chailley Valery
Barton Eugène
Guillotot Firmin
Sadorge Jean-Louis
Rossignol Auguste
Renard Narcisse
Valentin Ernest
Margot Eugène
Thibault Andéol
Crochot Célestin
Michoux Dominique
Dugué Jules
Creveaux Isidore
Vannesson Espérance
Coquinot Augustin
Devuns Artus
Chapelle Pierre
Rousseau Augustin
Defert Antoine
Thiney Placide
Darlot Georges
Boudrey Marcelin

1er BATAILLON. — 7e COMPAGNIE

MM. Beau, *capitaine;*
Quantin, *lieutenant;*
Gentelot, *sous-lieutenant en* 1er;
Vié, *sous-lieutenant en* 2e.

Sergent-Major

Mativet

Sergent-Fourrier

De La Brûlerie

Sergents

Chérest
Labelle
Grange
Arnault
Joliton
Creveau

Clairon

Boucheron

Tambour

Paulevé

1re ESCOUADE

Duvaux, *caporal*
Coquille
Arnault Zéphyrin
Desvaux
Duvaux
Moreau
Vallet
Lorey

2e ESCOUADE

Meslier, *caporal*
Jacquinot
Farge
Protot
Guillot
Lordereau
Pézé
Galichet

3e ESCOUADE

Etay, *caporal*
Paris
Harriot
Langrand
Gibson
Thévenon
Daab
Ecalle

4e ESCOUADE

Maréchal, *caporal*
Desvaux
Gourmond
Pain
Gobel
Roy Eugène
Goulley
Valdemaire

5e ESCOUADE

Lorne, *caporal*
Gilgrin
Delagneau Olivier
Ecalle
Mourlin
Delagneau Alexandre
Poussard
Desvaux Auguste

6e ESCOUADE

Cornat, *caporal*
Ferré
Roy
Leroux
Bochot
Fauvernier
Bretin
Fretté

7e ESCOUADE

Bernard, *caporal*
Portier
Pourrain
Betbèze
Létang
Goulley
Quantin Alexandre
Devillard

8e ESCOUADE

Conversat, *caporal*
Julien
Monnier
Desvaux
Fromont
Delbaux
Nier
Bouernais

9e ESCOUADE

Clément, *caporal*
Gabel Jules
Madeleine
Sauton
Dumond
Perret
Millon
Galbadot

10e ESCOUADE

Oudin, *caporal*

Hommes absents ou malades

Richardot César
Fromont Alexandre
Berthelin
Rigault
Baillard
Denot
Viault, *caporal*

1er BATAILLON. — 8e COMPAGNIE

MM. Creusillat Georges, *capitaine en* 1er;
Callais Lucien, *capitaine en* 2e;
Dufour Adolphe, *lieutenant;*
Pichot Léonce, *lieutenant;*
Leplat, *sous-lieutenant;*
Lescoureaux, *sous-lieutenant.*

Sergent-Major

Rollet Lucien

Sergent-Fourrier

Perrignon Jérôme

Sergents

Jeangneau Etienne
Ducerf Zéphirin
Perrignon C.
Petitjean Armand
Genevrier Onésime
Chavard Jules
Létang Jules
Naillet Ulysse

Gardes

Motheré L., *caporal*
Sourdillat U., *caporal*
Madelain Firmin
Clerin Ferdinand
Lancray Basile
Millot Alexis
Rousseau Alfred
Rousseau Olivier
Paulevé René
Beaujean Apollinaire
Yver Antoine
Chantereau Louis
Dedron Eugène
Danguy Charles
Demeaux Eustache
Tremblay Elie
Lafosse Constantin
Jella Noé
Renard Gervais
Viault Marie
Dujus Aristide
Hamelin J.-G.
Cordier Zacharie
Boizieaux Clément
Fauconnier Hippolyte
Comble Alexis
Hamelin H.-F.
Hamelin Louis
Dubois François
Pézé Célestin
Moreau Abraham
L'Héritier Constant
Florens Jules
Couturat Théophile
Millot Emile
Richardot Philéas
Picard Léon
Blard Arthur
Gauthier Virgile
Deguy Edmond
Chevallier Alfred
Mary Edme
Belargent Alexandre
Gautherin Emile
Deguy Henri
Debriat Léon
Gamard Justin
Finot Alfred
Joly Louis
Darlot Raphaël
Thibault Emile
Naillet Emile
Dedron Anatole
Brunot Alexandre
Grillot Henri
Gaillot Henri
Loiseau Louis
Druget Charles
Poursin-Longchamp
Paulevé Maxime
Durand Jules
Sautumier Jules
Defrance Maximilien
Faure Jean
Fournera Louis
Thibault Auguste
Saffroy Alfred
Lavaud Jules
Oudin Félix
Laforest Jules
Duchesne Narcisse
Drouin Jules
Saffroy Cyrille
Bourguignon Paul
Gibault Augustin
Boursin Célestin
Chat Armand
Bisch Joseph
Lescuyer Dionis
Cornu Isidore
Naillet Célestin
Mathias Apollinaire
Ferrand Célestin
Besson Armand
Roult Ferdinand
Robinet Charles
Couettant Alexandre
Bourdin Narcisse
Chanvin Léon
Brette Jules
Motheré Narcisse
Duffault Marcellin
Rousseau Alphonse
Jouan Alexandre
Leclerc Edme
Cernault Onésime
Cornu Ulysse
Descours Ernest
Moreau Gustave
Bourgoin Félix
Lacruche Pierre
Delénat Amédée
Rollet Adrien
Motheré Emile
Goudrot Eugène
Delagneau Elie

Jeangneau Jules
Papon Alexandre
Doré E., *caporal*
Latroye E., *caporal*
Arcole H., *caporal*
Mathias A., *caporal*
Guyot Henri
Lapoix Eugène
Mathias Adelin
Bourguignon Eugène
Mathieu Prosper
Bouvret François
Gouvine Alexandre
Ferry François
Richardot Jules
Durand Louis
Cognot Achille
Oudin Firmin
Delriat Eugène
Rollin Théodore
Chambon Henri
Mathieu François
Bigé Narcisse
Brangé Isidore
Leveau Nicolas
Perreault Eléonore
Rousseau Célestin
Mathieu Louis
Prim Constant
Guibert Félix
Delénat Alexandre
Potherat Clément
Berthelot Victor
Mathieu Félix
Joinon Ferdinand
Duvert Eloi
Antigone Adolphe
Milon Alfred
Fouina Antoine
Pannetier Valery
Filley C., *caporal*
Hamelin E., *caporal*
Danjou G., *tambour*
Lallemand U., *clair.*
Gaillard E., *clairon*
Clavaud Augustin
Berry Jean

Chantereau Eugène
Couturat François
Valadin Eugène
Monnot Claude
Carassa Joseph
Grolleron Louis
Fromonnot Eugène
Jella Augustin

2e BATAILLON. — 1re COMPAGNIE

MM. Coudron Alphonse, *capitaine;*
Letrevisse Eugène, *lieutenant;*
Loury Jules-Edme, *sous-lieutenant;*
Richard Ernest, *sous-lieutenant.*

Sergent-Major

Henri Eugène

Sergent-Fourrier

Joly Jules

1re SECTION

Beaufumé A., *sergent*
Fermier Augustin
Lamy Jules
Colinot Constantin
Chevalier Augustin
Durand Louis
Charbois Hippolyte
Bellot Charles
Durand Alexandre
Chantereau Emile
Menestrier Nicolas
Moreau Théodore
Lamy Alexandre
Gibert Narcisse
Rapin Alexandre
Guillon Célestin
Renaut Charles
Ravoneau Jules
Drillon Hilaire
Affray Barthélemy
Guinant Auguste
Godard Auguste
Urbain Philéas
Berthier Alphonse
Bourotte Auguste
Degousse Onésime
Garreau Auguste
Guichard Maximilien
Nervin Augustin

2e SECTION

Grillon H., *sergent*
Sougère Arsène
Pillon Claude
Gauthier Edouard
Bousselier Etienne
Veret Emile
Godard Victor
Rocher Achille
Baudry Victor
Poulain Augustin
Berthaud E.-P.
Blandet Ulysse
Brunet Alphonse
Charrier Léopold
Moreau J.-B.
Thomas Jules
Poulain Hippolyte
Labourot Charles
Château Henri
Gauthier Edme
Breuillé Jules
Robert Auguste
Robet Flavien
Marion Alfred
Charrier Alexandre
Bretagne Armand
Gillan Eugène

3e SECTION

Polbeau M., *sergent*
Verey Amédée
Pelet Paul
Bardou Emile

Raoul Alexandre
Fèvre Félix
Naudin Jules
Lamy Charles
Thulyes Ange
Sommet Henri
Rapineau Alexandre
Duchamp Eugène
Colinot Jules
Cordier Emile
Adry Paul
Melou Alphonse
Maupetit Alexandre
Gourlot Pierre
Jacquet François
Gauthier Alfred
Meunier Lucien
Nollier Alexandre
Goussot Jules
Loury Gustave
Drillon Alphonse
Midière Alfred
Pripet Irénée

4e SECTION

Rigoutat U., *sergent*
Bourguignat F.
Colinot Auguste
Manchon Edouard
Rapineau Jules
Perreau Achille
Duval Pierre
Moufron Léandre
Sperloken Eugène
Bord Martin
Lemaître Hippolyte
Gauthier Théophile
Meunier Nicolas
Minet Christophe
Defaix Ulysse
Rapin Pierre
Ragobert François
Marmagne Gustave
Prout Pierre
Devilliat Alphonse
Drillon Charles
Gauthier Casimir
Enguerrand A.
Brion Jean
Vathaire Achille

2e BATAILLON. — 2e COMPAGNIE

MM. Bard Alphonse, *capitaine;*
Surugue Achille, *capitaine;*
Jacob Francis, *lieutenant;*
Badin Etienne, *lieutenant;*
Moreau Gérasime, *sous-lieutenant;*
Ballut Pierre, *sous-lieutenant.*

Sergent-Major

Moreau Alexandre

Sergent-Fourrier

Beaufumé Alexis

Sergents

Chassis Théodore
Nicolas Eugène
Vincent Charles
Leseur Gaston
Bezin Jean
Gagné Jules
Thuret Charles

Caporaux

Prévost François
Berson François
Sauvageot Gabriel
Debretagne Léon
Léger Jacques
Pignon Théophile
Lapert Eugène
Minet Charles
Moreau Eugène
Robineau Léon
Vallut Achille
Camelin Laurent

Gardes

Merré Alexandre
Gerbaud Florentin
Lélu André
Beautemps Louis
Moiron Désiré
Tiré Justin
Moreau Léon
Coupinot Bénony
Cordonnier Pierre
Nicole Pierre
Arnoult Louis
Dreguiche Théodore
Prudent Louzon
Leplat Alfred
Leplat Prudent
Labouret Daniel
André Ernest
Bazou Jules
Brot Théophile
Dartois Clément
Fermier Charles
Boutron Laurent
Arnoult Emile
Pluot Edmond
Pluot Célestin
Boutron Alphonse
Lélu Philippe
Picq Aristide
Morizot Alphonse
Rocher Frédéric
Desgranges Sylvain
Goudard Edme
Boizanté Hippolyte
Leplat François
Frottier Mathurin
Manevy Constant
Fol Constant

Levesque Théophile
Merlot Lucien
Guilletat Pierre
Magny Casimir
Millot Rameau
Lagerge Claude
Millot Alphonse
Courtet Adolphe
Moreau Constant
Louis Martin
Rousselet Elie
Martin Léon
Devilliers Jules
Lelu Adolphe
Lelu Alexandre
Billard Léon
Hythier Alexandre
Caillat Pierre
Hytier Isidore
Lebeau Pierre
Gallois Pierre
Roullin Louis
Verain Constant
Leplat Jacques
Merle Martin
Carré Louis
Desnoyers Pierre
Berteau Joseph
Pierre Alphonse
Desnoyers Napoléon
Lenoir Mellon
Coupereau Eugène
Bigé Hippolyte
Caillat Gabriel
Lenoir Léon
Louzon Isidore
Guyard François
Granjean Joseph
Charrier Victor
Guimard Prudent
Morisot Eugène
Boutron Clément
Coupechoux Casimir
Guillaume François
Barron Léopold
Barron Auguste
Barron Louis
Guenot J.-B.
Moreau Germain
Bertou Louis
Trubert Adolphe
Gaucher Gustave
Bailly Théodore
Bezin Robert
Sylmain Constant
Sylmain Omer
Fey Jean
Poirier Nicolas
Coupechoux Procope
Taupin Jean
Lelu Jean
Lelu Henri
Boutron Nestor
Lenoir Adolphe
Chauveau Eugène
Vincent Louis
Dufour Ernest
Pierre Gabriel
Devilliers Noël
Devilliers Louis
Frey Turiaffe
Fey Alphonse
Allard Blaise
Magny Nicolas
Moreau Pierre
Sylmain Théophile
Pluot Adolphe
Allard Léon
Guerreau Charles
Pinon Didier
Bigé Léon
Leplat Prudent
Saget Vincent
Edot Emile
Ledoux Thomas
Pierre Alexandre
Saligot Germain
Merle Jean
Pinon Clément
Champy Jean
Joanick Adolphe
Triquier Auguste
Marcou Auguste
Marcou Léopold
André Eugène
Germain Henri
Jarry Pierre
Hylbert Alexandre

2e BATAILLON. — 3e COMPAGNIE

MM. Girault, *capitaine en* 1er;
Roblin, *capitaine en* 2e;
Angilbert, *lieutenant;*
Guillon, *lieutenant;*
Vielcanet, *sous-lieutenant;*
Nain, *sous-lieutenant.*

Sergent-Major

Guérot Emélius

Sergent-Fourrier

Ledoux Hippolyte

Couillaux *tambour*
Dufour T., *clairon*

Raux Louis
Pichon Félix
Messant Jules
Loury Onésime
Mouffron Henri
Allard Charles
Saintin
Moreau P.-H.
Moreau J.-T.
Moreau E.-L.
Loury Louis
Pautrat Alexandre
Mouffron Jules
Cas J.-A.
Ducrot Julien
Charbois Auguste

Lecœur Constant
Brochet P.-L.
Barat
Loury Clément
Daveau Eugène
Devilaine Alfred
Proux Léon
Paris Maxime
Bertheau Eugène
Charbois A.-P.
Charrier A.-E.
Loury Apollinaire
Guttron Cléophas
Cornuché Honoré
Lassausoie Léon
Jacquet Isidore
Breuillé Auguste
Mouffron Théophile
Puissant Clément
Lamy Léopold
Lélu Simon
Martineau Alexandre
Gauthereau Eugène
Drillon Constant
Angilbert Alix
Louviot
Morisset
Boudin Albert
Quignard Léon
Boisseau Eugène
Sauvot Léon
Bastion Eusèbe
Bourand Théophile
Plessy Alcidonis
Messaut Alfred
Godart Charles
Allard Jules
Guy Théophile
Billaudet Hippolyte
Allard Armand
Pochet Louis
Chanteau Louis
Moret Léon
Cameau
Godard Alexandre
Proux Hippolyte
Flamand Adolphe
Bourgeois Edme
Charrier Léon
Noël Etienne
Gaillard Louis
Gavard Henri
Raux Félix
Rapin Henri
Breuillé Henri
Cheffer Victor
Roblin Noël
Roux Prudent
Guillon Ludovic
Godard Théophile
Cottard Jules
Boudin Léon
Bruant Emmanuel
Moreau Achille
Serre Pierre
Leblanc Ernest
Gallois Jules
Septiot Frédéric
Rottet Charles
Bouillé Robert
Chancy Louis
Bouillé Prudent
Gaudry Pierre
Moret Auguste
Sardin Nestor
Savadou Louis
Plançon Joseph
Jazat François
David Charles
Henri Jean-Baptiste
Pinard
Lapert Charles
Richard Ernest
Bouillé Eugène
Roux Joseph
Lambert Simon
Gallois Louis
Pinon Théophile
Georges Edmond
Bertin Jules
Bouillé Germain
Raboulin Noël
Pautrat Théodore
Dagois Frédéric
Dent Louis
Lebailly Alphonse
Pichon Clément
Lacroix Louis
Bertheau Jules
Bouillé Aladin
Coulon Emilien
Guenard Auguste
Dessignolle Martin
Gaillard Léon
Alexandre Alphonse
Charrier Paulin
Mazard Jean-F.
Nicole Elie
Savreau Eugène
Rotet Onésime
Maillot Jean
Godard Constant
Pichon Julien
Bruant Gustave
Roux Théophile
Lefèvre Emile
Mouffron Julien
Frin Eugène
Labe Zacharie
Godard Jules
Neveu Léon
Cas Pèlerin
Lamirauld Arthur
Pichon Albert
Bonotte Clément
Coulon Louis
Badin Henri
Bertheau Magloire
Fèvre Henri
Benoist Frédéric
Bordat Francis
Bord Alfred
Gallon Alphonse
Caillot Jules
Binet
Duhamel
Moreau Léon
Petit Léon
Loury Auguste
Louis Etienne
Granget Paul
Pellet Paul

2e BATAILLON. — 4e COMPAGNIE

MM. Toupenot, *capitaine en 1er*;
Malgras, *capitaine en 2e*;
Ballut, *lieutenant;*
Carré, *lieutenant;*
Pimoule, *sous-lieutenant;*
Mercier, *sous-lieutenant.*

Sergent-Major

Pipault Eugène

Sergent-Fourrier

Deveaux Cléophas

1re ESCOUADE

Madelénat, *sergent*
Guinauld Benjamin
Camus Onésime
Gauthereau J.-B.
Millot Théophile
Régnier Armand
Séguin Léon
Gallon Isidore
Gauthier Léopold
Godon Cléophas
Douru Prudent
Vallée Pélerin
Ons Auguste
Front Jules
Douté Jean-Baptiste
Delapierre Léonard
Canneau Laurent
Raffiot Jean
Bourgeois Jules
Coffre Célestin

2e ESCOUADE

Auville, *sergent*
Vincent Alexandre
Guénot Justin
Moreau Jean
Pourrain Léon
Billault Jules
Boutevilain Léon
Saison Auguste
Danjean Benjamin
Billard Prosper
Morin Eléonor
Bourgeois Louis
Merlot Adolphe
Neveu Ferdinand
Mathieu Auguste
Bourgoin Julien
Pichon Cléophas
Morisset Joseph
Bourgoin Arthur
Cerceau Joseph

3e ESCOUADE

Petit L., *sergent*
Billebault Hippolyte
Dubois Constant
Merlot Alexandre
Daunay Prosper
Garnoix Eugène
Choux Alphonse
Bourgeois Léon
Séguin Eugène
Pichon Jean-Baptiste
Rocher Jean-Baptiste
Mulot Ursulin
Beschereau Emile
Raux Léopold
Breuiller Léopold
Blin Adrien
Clairis Léopold
Boisseau Vincent
Séguin Jules
Guinault Symphorien
Simonnet Adolphe

4e ESCOUADE

Charrier, *sergent*
Sansoy Emile
Bordat Léonard
Vallée Pierre
Bourgoin Louis
Picq Adolphe
Mathias Hippolyte
Brichat Pierre
Rameau Edme-Julien
Breuiller Julien
Ledroit Cyr
Lardieux Alfred
Pimoule Armand
Paillard J.-B.
Grodet Benjamin
Beaujard Charles
Laurent René
Caillon Etienne
Donté Louis
Chéri Ernest
Cheveau Eugène

5e ESCOUADE

Laroche, *sergent*
Guyard Pierre
Millot Aristide
Cheveau Emile
Lagerge Adolphe
Régnier Honoré
Berthier Léopold
Prot Benjamin
Delapierre Léon
Guenot Alphonse
Neveu Ferdinand
Roy Louis
Boulmier François
Guénot Charles
Moreau Louis
Bressolle Auguste

6e ESCOUADE

Durand, *sergent*
Breuiller J.-B.
Teigny Basile
Tricotey Théodore

Guenot Emile
Mercier Emile
Breuillé Clément
Monin Auguste
Clerc Magloire
Charbuy Isidore
Charbois Alexandre
Pelligry Théodore
Allard Zénon
Perroux Athanase
Berthier Léon
Gobin Emile
Lecolle Magloire
Brisset Pierre
Nicolle Sylvestre
Breuillé Auguste
Brisset Jules

7e ESCOUADE

Jousserand, *sergent*
Béchereau Alexandre
Pichon Florentin
Vincent Armand
Jollet Victorin
Pasquier Louis
Choux Léon
Caillon Eugène
Gillet Jules
Gallon Théophile
Dumont Emile
Colas Jules
Boullat Auguste
Rabot Nicolas
Berthelot Jacques
Tétard Louis
Lemoule Pélerin
Xavier Joseph
Moreau Charles
Reimbert Henri

8e ESCOUADE

Teigny, *sergent*
Front Claude
Colas Léopold
Guimard François
Houry Ambroise
Louzon Germain
Thélot Henri
Faule Hubert
Legendre Louis
Godard Louis
Terrier Jules
Blin Albert
Desgaille Louis
Corneau Théodore

2e BATAILLON. — 5e COMPAGNIE

MM. Merlot Emile-Justin, *capitaine;*
Baraton Alexandre, *lieutenant*;
Pichon Jules, *sous-lieutenant;*
Degruelle Louis, *sous-lieutenant.*

Sergent-Major

Gauchot Justin

Sergent-Fourrier

Breuillet Laurent

Sergents

Briot Ernest
Montassier Albert
Coutin Théophile
Vallet Constant.
Carré Joseph
Guinault Jules

Tambours

Chauffeton Hippolyte
Berthier Auguste

1re ESCOUADE

Alanore H., *caporal*
Mathieu Théophile
Bert Théophile
Beaufils Léon
Morin Lucien
Merlot Jules
Merlot Denis
Eugène Louis
Merlot Pierre

2e ESCOUADE

Reboulleau, *caporal*
Rebis Benjamin
Jollet Jules
Boivin Victor
Auville Hippolyte
Cotte Mathieu
Douté Jules
Billault Jules
Cagnat Jules
Dufeu Hippolyte
Pannetier Victor

3e ESCOUADE

Rebis B., *caporal*
Guinault Hippolyte
Bonichon Frédéric
Jollet Adolphe
Coupinot Auguste
Tignain Célestin
Loiseau Vincent
Montassier Albert
Pasquier Edme

4e ESCOUADE

Jollet M., *caporal*
Monin Désiré
Guinault B.
Vallet Hippolyte
Terrier Florentin
Poulicieux Narcisse
Régnier Modeste
Gillonnier Jean
Minnier Nicolas
Guinault François
Blin Constant

5e ESCOUADE

Berthier C., *caporal*
Brochet Alix
Guillerand Pierre
Merlot Narcisse

Gaucher François
Bernot Honoré
Roblin Pierre
Fageot Hippolyte
Bécherot Léopold

6e ESCOUADE

Bourgeoin F., *caporal*
Brochet Symphorien
Jamin Clovis
Gaucher Symphorien
Luseau Théophile
Douté Théophile
Merlot Henri
Naudot Désiré
Coquillat Germain
Billard L.-B.

7e ESCOUADE

Baraton F., *caporal*
Douté Benoit
Douru François
Lelu Joseph
Minié Octave
Roche Jean
Billault Emmanel
Guinault Auguste
Duban Virgile

8e ESCOUADE

Auville, *caporal*
Thomas Ernest
Delaflotte Simon
Dappoigny André
Ruban Pierre
Bourdignon Jules
Fournerat Augustin
Mallet Hippolyte
Morineau Amédée
Delaflotte Jean
Foutrier Léon

9e ESCOUADE

Roche J., *caporal*
Renault Hippolyte
Pautrat Thomas
Billard Théophile
Guinault Auguste
Barjot Florentin
Blin Jules
Cagnat Etienne
Métairy Alphonse

10e ESCOUADE

Guinault D., *caporal*
Lourri Pierre
Guinault Jules
Bert François
Cognet Frédéric
Dubois Léon

Marlot François
Prêtre Germain
Billault Amédée
Marlot Nicolas
Lassosoie Emile

11e ESCOUADE

Guinaut U., *caporal*
Coquillat Jacques
Corde Pierre
Niquet Laurent
Loiseau Théodore
Corde Jules
Pascault Auguste
Dapoigny Théodore
Mathieu Léopold

12e ESCOUADE

Augé J., *caporal*
Merlot Jean-Jérémie
Petit Jean
Métairy Benjamin
Desmargers Denis
Blin Pierre
Poirier Louis
Corde Hippolyte
Lélu Armand
Bélant Henri
Juste Claude
Tiercelin Martin
Chabin Jules
Doudot Auguste

2e BATAILLON. — 6e COMPAGNIE

MM. Baudiot Pierre, *capitaine en* 1er;
Ronsin Ozias, *capitaine en* 2e;
Lesire Antonin, *lieutenant;*
Dejust Félix, *lieutenant;*
Gauthier Eugène, *sous-lieutenant;*
Baudot Constant, *sous-lieutenant.*

Sergent-Major

Dejust Ernest

Sergent-Fourrier

Leblanc Adrien

1re ESCOUADE

Caudal P., *sergent*
Lallier F., *caporal*
Rapin, *caporal*
Carré Louis
Michaut
Pierre Cyrille
Horry Alphonse
Calmus Frédéric
Geste Jean
Poulet Jean
Poulet Jules
Moutard
Bourgeois Sébastien
Mauglot
Beaufils Constant

2e ESCOUADE

Connat, *sergent*
Breton M., *caporal*
Ragon D., *caporal*

Hennon
Joly (Alphonse
Rozet
Allard Clément
Picard Théophile
Bergery
Poinmbœuf
Grossier
Monnet
Commeau Marien
Mathieu Narcisse
Roche

3e ESCOUADE

Corrier, *sergent*
Chataignier, *caporal*
Dartignes, *caporal*
Boivin Hilaire
Girard
Victor Henri
Poulet Léon
Priset Hubert
Descrot Alphonse
Bourgeois L.-E.
Lapierre Athanase
Bourgeois Jean
Jaluzot Isidore
Berthelot Adolphe
Joly Emile

4e ESCOUADE

Durand, *sergent*
Privault, *caporal*
Bougault, *caporal*
Bourgeois
Bougault Louis
Bablot
Tissier
Paris
Belthier
Lavau
Berdin Jean
Vigreux
Breuiller Alphonse
Breuiller Frédéric

5e ESCOUADE

Simonnot, *sergent*
Guignard, *caporal*
Riboulot, *caporal*
Boutron
Joly Roch
Guérin Jules
Roche Paul
Geoffroy Jules
Jaluzot
Pourrain
Grand Vincent
Charvy
Gremet
Vallée
Dubois

6e ESCOUADE

Bertheau, *sergent*
Bouillon, *caporal*
Breuiller, *caporal*
Couillault Auguste
Baudin Hubert
Beltier Etienne
Viel Emile
Préau Emile
Couillaut Edme
Tissier Charles
Cheminant Jules
Geoffroy Clément
Montcellet Louis.

7e ESCOUADE

Gagnère, *sergent*
Fradet, *caporal*
Godart, *caporal*
Couillaut Alexandre
Bardiot Alexis
Bourgoin
Geoffroy François
Hippolyte Adolphe
Monnin
Gueunard Auguste
Cabrol Charles
Boursin
Mauplot J.-B.
Pautot Jules
Coudron Alphonse

8e ESCOUADE

Colas, *sergent*
Barthe Louis, *caporal*
Rollin E., *caporal*
Bachelet Antoine
Naudin Ferdinand
Loiseau
Debour
Leblanc Jules
Dadou
Gallet
Sassiat
Lelong
Desroques
Naudin P.-T.
Fabureau Théodore

2e BATAILLON. — 7e COMPAGNIE

MM. Sonnet, *capitaine;*
Perrot, *lieutenant;*
Rapin, *sous-lieutenant;*
Meunier, *sous-lieutenant.*

Sergent-Major
Tamponnet Edmond

Sergent-Fourrier
Merle Victor

Taboureau, *sergent*
Guillaumot, *caporal*
Guénard Armand
Puissant J.-B.
Mignon Clément
Piault Benoit
Gaudry Isidore
Rothé (Alexandre
Crépain Alphonse
Chocat Lucien
Simon Jules
Mignon Armand
Simonneau

Ragou Florimond
Lalouat Wulfrand
Proux Adrien
Gilet Clément
Germain Maurice
Devilaine E., *caporal*
Couillaux Louis
Seguin Octave
Drouin Alphonse
Massot Léon
Guérin Eloi
Henri Victor
Ravier Alix
Patouillat Narcisse
Brosse Jean
Crépain E., *caporal*
Chanteau Eugène
Ravier Léopold
Digne Alexis
Aury Joseph
Dejust Louis
Patin Clément
Durand Eugène
Renaud Adolphe
Cherbuy A., *sergent*
Régnier Théodore
Morache A., *caporal*
Loget Jules
Roblin Jules
Drillon J.-B.
Simon Urbain
Dejust Paul
Gasset Claude
Bousselier Théophile
Sabatier Louis
Martin Ernest
Glaudin Pierre
Germain Adolphe
Bezoule Emilien
Durville Joseph
Allard Alphonse
Gasset Clément
Dejust Victor
Seguin Hippolyte
Frappé Isidore
Rothé Palmyre
Muzard Ambroise
Rameau Constant
Mouton Célestin
Vivat Joseph
Rolland Louis
Berthelot Jean
Devaux Alexandre
Guillot A., *caporal*
Gitton Jules
Commeau Paul
Laigut Alfred
Moreau Henri
Rameau Léopold
Mulot Théophile
Mulot Louis
Choubard Emile
Chauvot A., *caporal*
Reuillé Jules
Petiot Armand
Puissant Jean
Regnier Alexandre
Michaut Constant
Mulot Léon
Puissant Emile
Plancou J.-B.
Laforest E., *caporal*
Adolphe Augustin
Berry Narcisse
Allard Gustave
Baste Jules
Notte Théophile
Choubard Gustave
Vigreux Pierre
Savier Joseph
Guet Paul, *sergent*
Ancelin C., *caporal*
Breuillé Arthur
Chocat Pascal
Rameau Joseph
Geoffroy Léon
Drouin Charles
Savier René
Buisson Auguste
Delagneau Casimir
Mulot Jean-Louis
Mangematin, *caporal*
Mulot Victor
Mulot Sosthène
Delenat Emile
Michaut Louis
Dervieux Alfred
Dermoutreux Félix
Beaufumé Théodore
Beaudon J.-B.

2e BATAILLON. — 8e COMPAGNIE

MM. Sourdeau, *capitaine;*
Pion, *lieutenant;*
Jullin, *sous-lieutenant en* 1er;
Taret, *sous-lieutenant en* 2e.

Sergent-Major
Delastre

Sergent-Fourrier
Gendre

Sergents
Boisjard
Imbault
Cambuzat
Gacher
Theuriot
Charlot

Caporal-clairon
Reginot

Tissier, *caporal*
Huot, *caporal*
Leroux
Descombes
Bargeot
Bourdinat
Gandor
Thiennot
Guilly
Perreau Eugène
Joudon

Gendre
Perreau Pierre
Drouin Cyprien
Joublin Laurent
Boudin
Bonnotte
Trémeau
Mailleau
Durand
Laumonier
Joublin
Tallé, *caporal*
Gourlot, *caporal*
Gillot
Camélina
Bréchat
Soirat
Sautreau
Létaud Armand
Charton
Chevillard
Chevannes
Lemoine
Carré Pierre
Momon
Garnier
Auger
Joly
Challot
Bureau Germain
Joudelat
Franconnier
Carré Léon
Pourrain, *caporal*
Petit, *caporal*
Millerot
Dufraisne
Simonnet

Préau Victor
Beugon
Sonnois Jean
Ballet Jean
Fayollet
Boirot Louis
Tezinier
Joudelat Léopold
Sautreau Augustin
Defaix Louis
Huot Alexandre
Clément Jean
Petit Armand
Bureau Honoré
Huot Ambroise
Emery, *caporal*
Baudry, *caporal*
Larcher
Carré
Gourlot
Mary
Chevillard
Morel
Carillon
Desloy
Gaillard
Huot
Perrotin
Defaux
Girard
Dechelle
Faucon
Huot Frédéric
Boudard Louis
Joublin Emile
Lecourtier
Joux E., *caporal*
Auger E., *caporal*

Martin Ferdinand
Dupuy Jean
Ballet
Maillet
Gourlot
Bailly
Boivin
Papelard
Tardy
Charrue
Defaix
Millereau
Milleriot
Preau
Collinet
Garache
Bouzon
Renaud
Mignerot, *caporal*
Megemont, *caporal*
Gautheron
Goudard
Miné
Cougnot
Morinat
Pisan
Epingard
Charrue
Chevillard
Naudier
Cougnot
Joudelat
Michel
Drouin
Cantin
Gillet Victor
Renaudin

3e BATAILLON. — 1re COMPAGNIE

MM. Bonin, *capitaine;*
Couturat, *lieutenant;*
Paupert, *sous-lieutenant;*
Bailly, *sous-lieutenant.*

Sergent-Major

Moiron

Sergent-Fourrier

Gally

Sergents

Toulot
Droit
Coignot
Fournillon
Millié
Guilleman

Caporaux

Chatelain

Bailly
Deslaurier
Bourdillat
Taquenet
Jargot
Colas
Morin
Peslier
Gally
Jollard
Piaggio

Gardes

Bréchet
Baudot
Baraguet
Tripier
Gaujour
Bricage
Prévost
Farey
Parisel
Bonin
Geutin Victor
Goupy
Geutin
Dautun

Nicat
Girard
Gally
Voisenat
Pion
Célibert
Farcy
Guerreau
Champeau
Febvre
Didrot
Feuillet
Bourne
Bretin
Lable
Guerreau
Père
Voisenat
Cassal
Ratelot
Peslier
Verdure
Morizot
Scoeffer
Sacré
Arguenée
Fournier

Tardy
Amoignon
Thierry
Delable
Griffe
Cheure
Coignot
Sureau
Morizot
Chantrier
Fontaine
Gallois
Rappeneau
Martin
Berdat
Lorisson
Guyot
Séger
Mercier
Duboulay
Vincent
Chanut
Morizot
Paillard
Coquelin
Peuble

3e BATAILLON. — 2e COMPAGNIE

MM. Legorgeux, *lieutenant* (chef de compagnie);
Larcher, *sous-lieutenant;*
Coquelet, *sous-lieutenant.*

Sergent-Major

Sassé Marie

Sergent-Fourrier

Caquereau Hubert

Sergents

Baudin
Barberet
Viteau
Leutreau
Moricard, *vaguem.*
Calmeau F.

1re ESCOUADE

Coittant, *caporal*
Petit Prudent
Poirier Jean-Edme
Voilereau Emile
Desportes Alex.
Bourbon Alex.
Duché Pierre
Orbichon Pierre
Chatey Théodore
Thomas Jules

2e ESCOUADE

Viteau Th., *caporal*
Leduc Charles
Beurdeley Louis
Pégont Philibert
Viteau Hippolyte
Tatesausse
Bétry Baptiste
Paingeon Eugène
Magdelénat Ambroise
Courteau Marc-Hil.

3e ESCOUADE

Taquened, *caporal*
Imbert Joseph
Moret Pierre
Chevy Louis
Rollin Joseph
Courteau A.-C.
Théracole Pierre
Minard François
Minard Henri
Chevy Jean-Pierre

4e ESCOUADE

Gaufroy Ch., *caporal*
Moricard Dominique
Courteau Ch.-L.
Caquereau Anatole
Pillon Edme
Chévy Pierre-Lazare
Tortait Baptiste
Desportes Edme-Ch.
Naudin François
Courtois Armand

5e ESCOUADE

Sagne, *caporal*
Chaumard Joseph
Caveron François
Tissier Louis
Millot Firmin
Minard Ch.
Perrier Antoine
Courteau L.-E.
Jouve Clément
Colas Paul

6e ESCOUADE

Millot Marie, *caporal*
Moricard Joseph
Boudin Jules
Maillot Pierre
Minard J.-C.
Fillon Michel
Magdelénat Emile
Dondaine François
Janin Joseph
Florent Armand

7e ESCOUADE

Gamard, *caporal*
François Célestin
Minard Jean
Minard Auguste
Frappart Eugène
Sage Jules
Gratte Etienne
Barillot Eugène
Viteau Antoine

3e BATAILLON. — 3e COMPAGNIE

MM. Couillaud Jules, *chef de compagnie;*
Bourgeot, *lieutenant;*
Martin, *sous-lieutenant;*
Baudot, *sous-lieutenant.*

Sergent-Major

Petit Joseph

Sergent-Fourrier

Minard Joseph

Sergents

Orbichon J.-F.
Rolley
Dansin
Marloux Eugène
Naulot
Perruche
Santigny, *caporal*
Degoix
Sassé
Minard Etienne
Drouhin
Quentin, *caporal*
Orbichon Jacques
Blondeau
Galette
Renault André
Berthoult
Trinquet Joseph
Chelle M., *caporal*
Milliard
Delangre
Serrurier
Bobin
Porcheron
Poulin
Baudot, *caporal*
Larmonier
Moreau
Pouillat
Orbichon Jacques
Aucler Louis
Marloux Anatole
Roy Emile, *caporal*
Mathieu Louis
Roy Pierre
Mounier Emile
Quentin Célestin
Lenoble Théophile
Rappeneau, *caporal*
Trinquet
Pouillat Jules
Bretin
Rousseau Léon
Larmonier, *caporal*
Pannetrat
Dausin
Danguy
Bonnin Jacques
Naulot Jean
Gouard, *caporal*
Tollard Georges
Couettant Louis
Tavaillot
Blondeau P.-E.
Roy Philibert
Couettant Marie
Madelénat E., *caporal*
Chantrier Joseph
Montenat Jean
Larmonier Simon
Noirot Marie
Chantrier François
Bourgeot Louis
Madelénat P., *caporal*
Tollard Fr.
Fillion Romain
Chantrier Félix
Maleron
Bretin Auguste
Guyart
Mounier, *caporal*

Fillion Léon
Mounier Michel
Gonard
Guérard
Renault
Meunier Emile
Lairot
Cléophas
Montenat, *caporal*
Chadin
Bard
Roux
Bougard
Dépardon
Pouillat Jules
Menier E., *clairon*

Petit Jean
Roger
Gaulon

Nérardot Louis
Orbichon Pierre
Sassé E.-M.
Lapertot F.
Bretin Antoine
Rance Pierre
Bierry Philibert
Charles P.-E.
Edouard François
Rateau Jean
Roy François-A.
Bureau Jules

Barbier Charles
Simonin Edme
Dibiton Jean
Loile Jean-Baptiste
Guyot Jacques
Alin Michel
Clément Louis
Bourbon Nicolas
Quentin P.-T.
Monnier Charles
Poulin J.-B.
Chateau Pierre
Martin Jacques
Aucler J.-B.
Botte

3e BATAILLON. — 4e COMPAGNIE

MM. Girard, *capitaine;*
Rappeneau, *lieutenant;*
Barbier, *sous-lieutenant;*
Bornet, *sous-lieutenant.*

Sergent-Major

Monnot

Sergent-Fourrier

Gauthier

Sergents

Chatelain
Philippe
Soisson
Breuillard
Bricage
Maupoix

Caporaux

Corsain
Terre
Cannat
Hivert
Philippot
Blandin
Boussard
Girard
Simonnot
Convert

Leclerc
Colas

Gardes

Culot
Loison
Nieutin
Chartraire
Saunois
Petit
Blanchard
Geley
Leureau
Bourdequoi
Sardeau
Perreau
Chantrier
Millot
Drouhin
Guiller
Robin
Fèvre
Dermouchères
Dannoux
Legris

Barbier
Benoit
Frévin Jules
Trillout
Naudot
Noirot Jean
Decard
Coquelet
Dolin Charles
Lévêque
Chevreteau
Dolin Jean
Philippot
Bedu
Bornet Philibert
Bornet Célestin
Bolâtre
Mignot
Maréchal
Delavaut
Michel
Crépey
Rémond
Dannoux
Grossetête

Courtat
Boussard
Gascard
Rémond
Molière
Prévost
Dangeville
Prévost Jean
Dannoux
Duchamp
Philippot
Rousselet
Lhuillier
Sollier
Legas
Chely
Portier
Doudard
Tanron
Montarlot

Lavallée
Ravera
Dannoux
Pinnard
Petit
Riotte Zéphirin
Noirot
Porte Etienne
Bauby
Riotte
Monnot
Girard Jean
Chevallier
Erélys
Convert
Boussenat
Chanut
Martchel
Bachelin
Goureau

Diard
Chiquoard
David
Veuillot
Girard Théodore
Bonnetat
Frevin
Perreau
Girard Etienne
Demerck
Laurent Eugène
Boivin Alexandre
Hottevaëre
Adolphe Louis
Raveau
Gaudot
Forgeot
Houdaille

3e BATAILLON. — 5e COMPAGNIE

MM. Breton Alexandre, *capitaine;*
Thibault Antoine, *lieutenant;*
Piffoux Louis, *sous-lieutenant;*
Riotte Théodore, *sous-lieutenant.*

Sergent-Major

Gautherin François

Sergent-Fourrier

Piault Ernest

1re DEMI-SECTION

Tavoillot I., *sergent*
Tavoillot A., *cap.-fr*
Riotte E., *caporal*
Courtois Fernand
Gros Honoré
Seguin Isidore
Seguin Auguste
Augé Joseph
Raisson Valentin
Carré Auguste
Rouard Etienne
Champeau J.-B.
Royer Jean
Gérard Marie
Cottereau Joseph
Perreau Victor
Riotte Félix

2e DEMI-SECTION

Baudin, *sergent*
Ribailler Jean
Ravereau V., *caporal*
Oudot Hilaire
Wal Baptiste
Devaux Louis
Naulin Jules
Bourdillat Jules
Dondaine Célestin
Plain Constant
Plain Armand
Tanron Louis
Jolliet Michel
Gulat Emile
Breton Joseph
Gros Jules
Prévost Léon

3e DEMI-SECTION

Aguttes L., *sergent*
Gagneau C., *caporal*
Vezignier T., *caporal*
Luthiauser Adam
Guettard Charles
Guettard Michel
Godot Firmin
Blondeau Félix
Baleydier Joseph
Baleydier Baptiste
Collin J.-B.
Baudot Jules
Moreau Auguste
Rollin Pierre
Ravereau Joseph
Dondaine Léonard
Desprez Zacharie

4e DEMI-SECTION

Mazillier H., *sergent*
Joudrier A., *caporal*

Moreau L., *caporal*
Bounon Ernest
Rougnon Amédée
Cornet A., *tambour*
Gagneau Anatole
Rappeneau Th.
Troubles Louis
Verrier J.-M.
Piffoux Paul
Voillot Joseph
Rappeneau H.
Debière Joseph
Charrier Félix
Cunanet Abel
Fougeat Joseph

5e DEMI-SECTION

Joudrier, *sergent*
Breuillard., *cap.-tamb.*
Collin P., *caporal*
Rollin André
Guingois J.-M.
Maziller Jules
Guettard Joseph
Naulot Etienne
Braley Pierre
Camus Louis
Naulot J.-M.
Braley Henri
Monnot Hippolyte
Gagnier Léon
Gérard Désiré

6e DEMI-SECTION

Détrieux M., *sergent*
Pajot F., *caporal*
Benoît L. *caporal*
Mars Eugène
Colpaert Jacob
Renaud Emile
Musseau Félix
Bertrand Alexandre
Rolley Constant
Chartraire Joseph
Ratat Roch
Bertin Bazile
Convert Jean-Marie
Lacour Michel
René Vital
Cunaud N., *clairon*

3e BATAILLON. — 6e COMPAGNIE

MM. Guillot Jacques, *capitaine;*
Truchot Auguste, *capitaine;*
Bouron Joseph, *lieutenant;*
Montraisin François, *lieutenant;*
Houdaille Maurice, *sous-lieutenant;*
Bourdillat Isidore, *sous-lieutenant.*

1re SECTION

1re *subdivision*

Naudin P., *sergent*
Rappeneau, *sergent*
Bezout F., *caporal*
Oudot Félix, *caporal*
Collin N., *caporal*
Bierry Jules, *caporal*
Lenormand Alfred
Henault François
Pierrat Louis
Pierrat René
Tarteret Pierre
Boussard Urbain
Julien Etienne
Brizard Louis
Salé Louis
Luricau Louis
Petit Pierre
Bourdillat Victor
Robert Edme
Sœuvre Pierre
Guyard Henri
Meunier Jean
Comaille Jean
Rappeneau Jacques
Gaudin Lazare
Pichenot Thomas
Lamoureux Pierre
Charlot Alfred
Guyard Jean
Robert Félix

1re SECTION

2e *subdivision*

Charlot F., *sergent*
Gaudin L., *sergent*
Manet N., *caporal*
Bachelin G., *caporal*
Boedot P., *caporal*
Chatelain Jean
Couhault Philibert
Thibault François
Carré Jules
Guyard Henri
Sœuvre Pierre
Rappeneau Pierre
Meunier Jean
Lacour Jean
Perreau Pierre
Chevillotte Edouard
Dinan Alphonse
Gallery Charles
Roy Nicolas
Gabas J.-M.
Chartraire Henri
Lawson Hippolyte
Huan Eugène
Choquet Thomas
Houdaille Emile
Bierry Pierre
Guyard Germain

2e SECTION

3e *subdivision*

Rance E., *sergent*
Mauchossé F., *sergent*

Valtat A., *caporal*
Soupault F. *caporal*
Rousseau J.-M., *cap.*
Couhault J., *caporal*
Naulot Casimir
Leutreau J.-B.
Collin Philibert
Lelong Auguste
Garnier Charles
Boisseau Jean
Petit Philippe
Petit Jean
Carré Louis
Bolâtre Michel
Pierrelle Auguste
Arcelin Charles
Meunier Théodore
Rance Alphonse
Collin Philippe

Chauvin Nicolas
Navarre Alfred
Beaulin Nicolas
Léon Louis
Charlot Nicolas
Gulot Pierre
Chatelain Jean-Marie

2e SECTION

4e *subdivision*

Bachelin D., *sergent*
Benoît A., *sergent*
Couhault Ph., *caporal*
Millot Jean, *caporal*
Digot J.-M., *caporal*
Millot Dominique
Leblond Eugène
Biais François

Legros Léon
Gueneau Jean
Poulet Jean
Pieuchot Edme
Millot Germain
Meunier J.-M.
Florentin Désiré
Naulot Pierre
Bœdot Florent
Forestier René
Bogny Charles
Bierry Léonard
Sœuvre Jean
Drouhin Jean
Voillot J. M.
Poupée Symphorien
Frédéric Joseph
Male Charlemagne
Loisier Alexandre

3e BATAILLON. — 7e COMPAGNIE

MM. Rétif Charles, *capitaine;*
Morand Louis, *lieutenant;*
Delassasseigne Edouard, *lieutenant;*
Diquemare Augustin, *sous-lieutenant;*
Colas Célestin, *sous-lieutenant.*

Sergent-Major

Morand Camille

Sergent-Fourrier

Jaunau Frédéric

Cuillère E., *sergent*
Gagneux H., *caporal*
Rappeneau J., *cap.*
Henri Charles
Bain J.-B.
Defert Louis
Basseporte J.-L.
Madelénat Pierre
Bonnard François
Guillou Philibert
Mercier Auguste
Mercier Germain
Morand Henri
Marcelot Jean
Mathé Claude
Gagneux Antoine

Laurent Edme
Danguy Pierre
Basseporte Claude
Brochet J., *sergent*
Fournillon L., *cap.*
Caucelles B., *caporal*
Collas Claude
Joachim Jean
Charles Claude
Morin Jean
Biffe Irénée
Gagneux Augustin
Dorcy Louis
Monnot Charles
Précheux Antoine
Defert Joseph
Poingt Jean
Solliveau Edme
Riotte Théophile
Degoix Jean
Berson Louis
Bigot Joseph

Ferrand L., *sergent*
Mercier Chr., *caporal*
Collas V., *caporal*
Chateau Charles
Bouton Hubert
Perreau Lazare
Perreau Léopold
Renaud Julien
Cottenat J.-B.
Bourlon Auguste
Masson Marcel
Ratat Armand
Croix Ferdinand
Marchand Louis
Thouard Auguste
Raffeneau Pierre
Guerreau Philippe
Semon Auguste
Marchand Jean
Chopart Jean
Chauffard G., *sergent*
Collin J., *caporal*

Masson E., *caporal*
Ribailler Célestin
Fillon Claude
Guiéry Pierre
Cottenot Jean
Rappeneau Louis
Guyon André
Voilereau Alexis
Ribailler J.-B.
Marcelot François
Jolliet Charles
Rappeneau Pierre
Mandonnet Fr.
Bussière Eugène
Pommier Firmin
Guerreau Claude
Guerreau Baptiste
Chouard J., *sergent*
Pétrement E. *caporal*
Raffeneau P., *caporal*
Denis Alexis
Soliveau Jean-Ed.
Fèvre Léopold
Noblot Pierre
Boisseau Jules
Moisson Gabriel
Mellin Charles
Cassini Jules
Ramenik Alex.
Mathé L.-Edme
Baur Edouard
Diot Charles
Galibert Jules
Pautard Napoléon
Guereau Claude
Léger Eugène
Corneau P., *sergent*
Boyer J., *caporal*
Culin E., *caporal*
Boissard Edme
Chêne François
Guillon Claude
Leblanc Amédée
Vincent Léonard
Droin Pierre
Guerreau Denis
Gaillot Paul
Rousseau Louis
Perreau Edme
Basseporte François
Arnoult Etienne
Navarre François
Fèvre François
Renard Jean
Puisigure Jean-Paul
Rouard H., *sergent*
Pannetrat J., *caporal*
Culin E., *caporal*
Servet Jean
Savard Etienne
Laroche Didier
Barbier Jean-Louis
Thouard Denis
Lairot J.-B.
Rappeneau Alex.
Marchebout Lazare
Durand Louis
Durand Jean
Bigot Antoine
Chauffard Henri
Marcelot Jean-Marie
Doré Pierre
Cottenot Louis
Ribailler Laurent
Guillemot, *sergent*
Daviot J., *caporal*
Meunier M., *caporal*
Gautillot François
Meulot Edmond
Soliveau Pierre-C.
Gourlet J.-B.
Joubert Claude
Desnoyers Lazare
Cambuzat Jean
Féron L.-P.
Marchand François
Bonnard Guillaume
Magnien Philibert
Chapotot J.-G.
Danguy Jean

3e BATAILLON. — 8e COMPAGNIE

MM. de Châteauvieux, *capitaine;*
Bellevaux, *lieutenant;*
Fournier, *sous-lieutenant;*
Pillon, *sous-lieutenant.*

Sergent-Major

Feron Louis-Pierre

Sergent-Fourrier

Poulin Edme

Mathieu Eloi, *sergent*
Leblanc A., *sergent*
Salin Pierre, *sergent*
Dusset L., *sergent*
Chapin Ph., *caporal*
Berthier Clément
Porcheron Félix
Moulloize Etienne
Guereau Théophile
Morlaix Jacques
Cambuzat Philibert
Rappineau Louis
Lorillard Germain
Moreau Guillaume
Pottier Charles
Picard Victor
Mercier Eugène
Gougeat Louis
Coulon Charles
Pasdeloup Noël
Pasdeloup Pierre
Pasdeloup J.-B.
Durand H., *caporal*
Vergne Etienne
Mariau Pierre
Perruchot Jean
Féty André
Pasdeloup Fiacre
Marceau Pierre
Clavaut André
Poulain Denis
Moreau Etienne
Moreau Léon

Michaut Adolphe	Duchêne Ferdinand	Guéreau Jean
Loulot J.-B.	Rousseau Théodore	Serre Alphonse
Forgeot A., *caporal*	Saliveau Prosper	Lissier Gabriel
Levêque J., *caporal*	Pot Laurent	Forgeot Victor
Magnin G., *caporal*	Galibert Désiré	Noël Joseph
Trousseau E., *caporal*	Gabreau N., *caporal*	Guillemard Auguste
Boussard François	Lenin Marcel	Fournier Auguste
Moreau Alexandre	Mongeot A., *caporal*	Arnoux Romain
Charby J.-B.	Mandron Prosper	Durand Gaspard
Girardot Eugène	Guereau Auguste	Cottenot Pierre
Guillemard Alex.	Fassier Arsène	Salin E., *caporal*
Lissier Godefroy	Porcheron Charles	Bouziout Gabriel
Rollot Auguste	Léger Eugène	Sergent Alexandre

ANNEXE N° X

LES BATAILLONS DE MOBILES

4e BATAILLON, SENS

Le 4e bataillon des mobiles de l'Yonne était formé par l'arrondissement de Sens. Ce bataillon fut en quelques jours rassemblé, équipé et armé ; les cadres furent complétés et son instruction militaire poussée très activement.

La 1re *compagnie* ayant pour chefs-lieux *Cerisiers et Villeneuve-l'Archevêque*, dont l'effectif était de 79 hommes pour Cerisiers et 32 hommes pour Villeneuve-l'Archevêque, se décomposait ainsi : 1re *demi-section,* formée par les communes de Bagneaux, Courgenay, Flacy, Lailly, Molinons, Villeneuve-l'Archevêque, Foissy. — 2e *demi-section* formée par les communes de Chigy, Lapostolle, Les Sièges, Pont-sur-Vanne, Theil, Thorigny, Vareilles, Villiers-Louis, Voisines. — 3e *demi-section* formée par les communes de Cerisiers, Dillo, Vaudeurs, Vilechétive. — 4e *demi-section* formée par les communes de Bœurs, Arces, Cerilly, Coulours, Fournaudin. — Les sous-officiers de ces sections étaient MM. Gelisson Auguste (1), Siteaut Alfred (2), Simonnet, Dominique (3), Marteau Louis (3), Legendre (4), Bègue Jules (5), Bertrand Florent (6).

La 3e *compagnie* se décomposait en 1re, 2e, 3e demi-sections — Les sous-officiers de ces sections étaient MM. Barbier Ale-

(1) De Flacy, nommé le 23 septembre.
(2) De Thorigny.
(3) De Courgenay.
(4) Nommé le 6 septembre.
(5) Nommé le 29 août.
(6) Nommé le 7 août.

xandre, réformé le 2 septembre; Trumeau Louis, nommé le 27 juillet; Persenet Pierre, détaché à Paris le 6 septembre ; Masson Charles-Félix; Remonté Cyprien, de Montacher; Gois Alfred, d'Egriselles-le-Bocage; Pépin Jules, de Chéroy; Petit Louis, de Paris.

La 4e *compagnie* ayant pour chef-lieu *Pont-sur-Yonne,* se décomposait ainsi : 1re *demi-section* formée par la commune de Pont-sur-Yonne. — 2e *demi-section* formée par la commune de Michery. — 3e *demi-section* formée par les communes de Villemanoche, Villenavotte, Villeperrot. — 4e *demi-section* formée par les communes de Cuy, Evry, Gisy-les-Nobles. — Les sous-officiers de ces sections étaient : MM. Berlin Louis-Auguste, Barbier, Martineau Philippe, Marteau Denis, Chiroux Gustave, Catelin, Gramain Prudent.

La 5e *compagnie* se décomposait en quatre demi-sections. — Les sous-officiers de ces sections étaient : MM. Hennequin Charles-Auguste (1), Odot Fernand-Abel (2), Brissot Louis (3), Louvrier Maurice (4), Bigot Alexandre-Joseph, de Sérotin.

La 6e *compagnie* se décomposait en quatre demi-sections. — Les sous-officiers de ces sections étaient MM. Loyeux Georges, nommé le 13 août; Monjardet Albert, Ruby Emile-Eugène, Irisson Paul, nommé le 3 septembre.

La 7e *compagnie* se décomposait en quatre demi-sections. — Les sous-officiers de ces sections étaient : MM. Cornuat Gustave, Fouet Désiré, Sermain Jules, Poteau Arthur, Mortier Léonce.

La 8e *compagnie,* ayant pour chef-lieu *Sergines,* se décomposait ainsi : 1re *demi-section* formée par les communes de Compigny, Plessis-Saint-Jean, Serbonnes, Sergines. — 2e *demi-section* formée par les communes de Courlon, Vinneuf. — 3e *demi-section* formée par les communes de Courceaux, La Chapelle-sur-Oreuse, Villiers-Bonneux, Poilly, Plessis-du-Mée, Saint-Martin-sur-Oreuse, Vertilly. — 4e *demi-section* formée par les communes de Fleurigny, Grange-le-Bocage, Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes, Sognes. — Les sous-officiers de ces sections étaient : MM. Raguin Jules, de Vinneuf; Florent Joseph; Bertrand, de Cerisiers; Pourre Ernest, de Vinneuf; Leloup.

(1) Nommé le 20 août.
(2) Nommé le 14 août.
(3) Nommé le 11 septembre.
(4) Nommé le 3 septembre.

CADRES DU 4me BATAILLON

Commandant : M. Besson (1), puis M. Josson de Bilheim.
Officier payeur : M. Beauvallet Alexandre.

Compagnies	CAPITAINES	LIEUTENANTS	SOUS-LIEUTENANTS	SERGENTS-MAJORS	SERGENTS-FOURRIERS
1re	Josson de Bilheim Louis-Nicolas-Michel, puis Duraud.	Durand Auguste, puis Guyot Gaston.	Guillot Marie-Gustave, puis Chaubert Edmond (2)	Moussot Jean-Marie (3), puis Perdijon Urbain (4).	Tissier Emile (5).
2e	Longbois François-Théophile.	Desliens A.-L., puis Bonneville de Marsangy.	Louvrier Maurice.		
3e	Boudin J.-B.	Bonneville de Marsangy Frédéric-Robert, puis Morier Léonce.	Perrin Marie-Raymond (20), puis Chaubert Edmond.	Moreau Onésime (6), puis Foin.	Rousseau Albert (7).
4e	Cournier Joseph-Emile (8), puis Pallu.	Sirmain Gustave-Félix (9), puis Chiroux Gustave (10)	Malliary Ludovic-Emile (11) puis Cotty (12).	Driat François-Auguste (5).	Percheron Henri-Marcel (5).
5e	Salleron Alfred.	Louzon Paul-Julien (16), puis Dufour Adolphe (19).	Dufour Adolphe, puis Driat.	Dupuis Jules (13).	Crettez Casimir (5).
6e	Foldre Antoine Edouard-Nicolas.	Roze des Ordons Edouard-Louis.	Poumier Gustave-Jean.	Becurve Auguste.	Masson Alphonse-Ferdinand (14).
7e	Simonet Henri (15), puis Cormier.	De Mangin Albert-Louis-Armand (17).	Lamy Léon-Xavier.	Quenouille.	
8e	Cormier, puis Simonet.	Pallu Hippolyte-Joseph, puis Poumier Gustave.	Jossier Stéphen-Albert Germain, puis Malliary (18).	Crevaux Jules.	

(1) Capitaine de frégate en retraite depuis treize ans (lettre du 2 mai 1869, Arch. de la Guerre); tombé malade après les premières marches, il démissionna.

(2) De Courgenay; était adjudant au 18 août.

(3) Nommé le 27 juillet.

(4) De Villeneuve-l'Archevêque, nommé le 18 août.

(5) Nommé le 14 août.

(6) Nommé le 28 juillet.

(7) Nommé le 13 août.

(8) Capitaine d'artillerie de l'active, commandera le 72e mobiles.

(9) De Pont-sur-Yonne, deviendra capitaine.

(10) De Pont-sur-Yonne.

(11) Passera à la 8e compagnie.

(12) De Villeneuve-sur-Yonne.

(13) Nommé le 20 août.

(14) Nommé le 6 août.

(15) Capitaine à la 8e au 13 septembre. A pris le commandement le 5 septembre, a laissé la 7e à Pont-sur-Yonne et a pris la 8e à son passage à Pont. Etait à Champigny et revenait à Sens.

(16) Deviendra officier d'ordonnance du colonel Faussemagne.

(17) Mangin d'Hermantin, né le 7 mai 1844, à Andryes, fils de Louis-Joseph-Albert et de de La Coudre Marie-Ambroise-Euphrasie. lieutenant au 1er (*sic*) bataillon de la garde nationale mobile de l'Yonne, le 31 juillet 1870. Capitaine le 22 novembre, licencié le 7 mars 1871. Capitaine au 37e territorial le 9 mars 1876. Démissionnaire le 6 novembre 1880.

(18) De Précy-sur-Vrain.

(19) Né à Paris le 3 décembre 1847. Sous-lieutenant au 4e bataillon de la garde nationale mobile de l'Yonne le 31 juillet 1870, lieutenant le 5 janvier 1871, licencié le 7 mars 1871, blessé le 11 janvier 1871 à la bataille du Mans d'un coup de feu à la partie supérieure droite de la poitrine avec fracture d'une des dernières vertèbres dorsales, lieutenant au 33e territorial le 31 août 1878, au 37e territorial le 21 juin 1881.

(20) Né le 28 octobre 1849 à Paris. Soldat au IVe bataillon de la garde nationale mobile de l'Yonne le 17 juillet 1870. Sous-lieutenant le 31 juillet 1870. Lieutenant le 31 décembre 1870, licencié le 7 mars 1871. A eu la cuisse droite traversée par une balle le 8 décembre 1870 à la bataille de Josnes. Sous-lieutenant de réserve au 102e le 18 août 1875 (rang du 11 avril 1875), au 82e le 1er juillet 1876. Sous-lieutenant au 33e régiment territorial le 3 juillet 1879, lieutenant le 26 septembre 1884, capitaine au 37e territorial le 2 mars 1888, puis au 33e territorial le 23 mai 1888.

1er BATAILLON, AUXERRE

La 1re *compagnie* (1), ayant pour chef-lieu *Auxerre*, se décomposait en quatre demi-sections. — Les sous-officiers de ces demi-sections étaient : MM. Charbonnière Edouard (2), Berthellot Emmanuel, Hadery Paul-Louis-Denis, Casselin Jules-Edouard.

La 2e *compagnie* (3), ayant pour chef-lieu *Chablis*, dont l'effectif était de 111 hommes au 28 août, se décomposait ainsi : 1re *demi-section* formée par la commune de Chablis. — 2e *demi-section* formée par les communes de Beines, Fontenay, Fyé, Milly, Poinchy. — 3e *demi-section* formée par les communes de Chitry, Courgis, Saint-Cyr. — 4e *demi-section* formée par les communes d'Aigremont, Chemilly-sur-Serein, Chichée, Lichères, Préhy. — Les sous-officiers de ces demi-sections étaient : MM. Goublot Paul, Mottot Paul, Barbier Paul, Petit Paulin.

La 3e *compagnie*, ayant pour chefs-lieux *Coulanges-la-Vineuse* et *Courson*, n'avait qu'une demi-section ayant pour sous-officier M. Delval.

La 4e *compagnie* (4), ayant pour chef-lieu *Coulanges-sur-Yonne*, se décomposait ainsi : 1re *demi-section* formée par les communes de Coulanges-sur-Yonne, Festigny, Crain. — 2e *demi-section* formée par les communes d'Andryes, Lucy-sur-Yonne. — 3e *demi-section* formée par les communes de Merry-sur-Yonne, Mailly, Trucy. — 4e *demi-section* formée par les communes de Fontenay-sous-Fouronnes, Etais. — Les sous-officiers de ces demi-sections étaient : MM. Pelissier Léon, d'Auxerre; Thireau Bélisaire, d'Auxerre; Barbier Charles, de Festigny; Larue Auguste, de Crain.

La 5e *compagnie* ayant pour chef-lieu *Ligny-le-Châtel*, dont l'effectif au 20 août était de 102 présents et 5 absents, se décomposait en quatre demi-sections. — Les sous-officiers de ces

(1) La classe 1869 de cette compagnie a été versée au dépôt.

(2) Lettre d'Edouard Charbonnière, blessé à Dijon, datée du 4 novembre, publiée dans l'*Yonne* du 11 novembre.

(3) Au 20 août : 12 absents. 17 hommes partent en détachement d'Auxerre, le 31 août 1870.

(4) A l'appel du 15 août, manquent 10 hommes.

demi-sections étaient : MM. Barré Adolphe, Farcy Achille, Robinet Edouard, Gautherin Jean-Baptiste-Constantin (1).

La 6e *compagnie* (2), ayant pour chef-lieu *Saint-Sauveur*, se décomposait en quatre demi-sections. — Les sous-officiers de ces demi-sections étaient : MM. Foutrier Emile, de Saint-Sauveur; Rimbert Ulysse (3); Habert Charles-François-Eugène (4), Joannin Frédéric-Ludovic.

La 7e *compagnie*, ayant pour chef-lieu *Toucy*, se décomposait en quatre demi-sections. — Les sous-officiers de ces demi-sections étaient : MM. Morin Edme-Germain. Person Charles-Albert, Chatelet Paul-Hyacinthe, Gutteron Théodore-Emile.

La 8e *compagnie* (5), ayant pour chef-lieu *Vermenton*, dont l'effectif était de 74 hommes, se décomposait ainsi : 1re *demi-section* formée par la commune de Vermenton. — 2e *demi section* formée par les communes de Cravant, Bazarnes, Accolay. — 3e *demi-section* formée par les communes de Mailly-la-Ville, Prégilbert, Bessy, Bois-d'Arcy, Sainte-Pallaye, Séry. — 4e *demi-section* formée par les communes d'Arcy-sur-Cure, Essert, Lucy-sur-Cure, Sacy. — Les sous-officiers de ces demi-sections étaient : MM. Mutelle Jules, Ducrot Hilaire, Sommet Albert-Louis, Rousseau Louis-Auguste.

(1) Tous nommés le 8 août.

(2) Manquants à l'appel : classes 65, 8; 66, 3; 67, 3; 68, 4; 69, 1; au 26 septembre, 58 hommes.

(3) Classe 1867.

(4) Blessé et disparu, né à Treigny.

(5) Desvignes Jules, docteur en médecine, de la 8e compagnie, passe à la 7e compagnie (10 septembre 1870).

CADRES DU 1er BATAILLON

Commandant : Lebrun de Rabot, puis Bramas (1).
Capitaine major : M. de Crécy.

Compagnies	CAPITAINES	LIEUTENANTS	SOUS-LIEUTENANTS	SERGENTS-MAJORS	SERGENTS-FOURRIERS
1re	Bramas Hippolyte, puis Ducrot (2).	Piéplu Emile (3).	Rubigni François-Edouard (24).	Fabre Jules-Raphaël.	Maiseau G., gendre Alphonse.
2e	Chanvin Charles-Constantin (4).	Paris Alexandre (5).	Thureau Clément-Désiré-Henri (6).	Jouanin Ferdinand.	Couturat Paul.
3e	Montassier Henri (7).	Poterat de Billy Germain-Henri-Adrien (8).	Guichard Etienne (9).		
4e	Bard Siméon-Gustave (21)	Boizanté François-Eugène (22).	Seurat Alexandre-Jean-Baptiste (23).	Corrot Jean-Baptiste (10).	Berthiaux Charles-Joseph.
5e	Denoirjean Jean-Pierre (11).	Fontaine Louis-Georges-Paul.	Perroche Paul-Albert.	Richardot Adolphe (12), puis Fillon.	Fillon Albert (13).
6e	Lecaruyer de Beauvais Jules-Emile.	Mathieu Edme-Alexandre-Hippolyte.	Boivin Pierre.	Angilbert Casimir-Félix (14), puis Dupré, puis Berthier J.	Moriamé Auguste (15).
7e	Boyer de Rebeval Louis-Hippolyte (16).	Boyer de Rebeval Joseph (17).	Sonnet Louis-Alfred-Léon (18), puis Barbier P.	Coudron Ernest-Aristide.	Mémain Charles-Alphonse.
8e	Ducrot Louis-Marie, puis Fontaine.	Jeannez Henri-François-Camille (19).	Serrebourse Joseph-Emile (20).	Mutelle Auguste, puis Fouard.	

(1) Lebrun de Rabot est nommé lieutenant-colonel commandant le régiment par décret du 22 août 1870.

(2) Capitaine de la 7e, remplace Bramas promu chef de bataillon.

(3) Nommé lieutenant par décret du 16 juillet, figure avec Rubigni à l'ordre du 1er août du chef de bataillon.

(4) De Chablis.

(5) Nommé lieutenant le 16 juillet.

(6) D'Ormoy, lieutenant du 16 juillet.

(7) Nommé par décret du 15 août capitaine à la 1re compagnie, en remplacement de M. Charles Augé, démissionnaire.

(8) Nommé le 16 juillet; meurt le 25 février 1871 à Interlaken.

(9) Nommé le 16 juillet.

(10) De Merry-sur-Yonne, nommé le 28 juillet, décédé.

(11) Il remet le 16 octobre le commandement de la compagnie au lieutenant Jeannez; il est nommé le 12 octobre au 95e de ligne.

(12) Nommé le 25 juillet, rend ses galons le 8 septembre.

(13) Sergent le 8 août, fourrier le 20 août, sergent-major le 26 août.

(14) Rend ses galons le 25 juillet (classe 1866).

(15) Classe 1868.

(16) De Paris.

(17) De Villiers-Saint-Benoît.

(18) V. *Annuaire de l'Yonne*, 1889, p. 152. Né à Diges.

(19) Rejoindra son bataillon à Auxerre.

(20) Rejoindra sa compagnie détachée à Charny (4 octobre).

(21) De Coulanges-sur-Yonne.

(22) De Crain, nommé lieutenant par décret du 16 juillet.

(23) Nommé sous-lieutenant par décret du 16 juillet.

(24) Sous-lieutenant, le 29 juillet.

2e BATAILLON, AVALLON ET TONNERRE

La 1re *compagnie,* ayant pour chef-lieu *Avallon,* se décomposait ainsi : 1re *demi-section* formée par la commune d'Avallon. — 2e *demi-section* formée par les communes d'Avallon, Pontaubert. — 3e *demi-section* formée par les communes d'Etaules, Lucy-le-Bois, Magny, Sauvigny. — 4e *demi-section* formée par les communes d'Annay-la-Côte, Annéot, Domecy, Girolles, Island, Ménades, Sermizelles, Tharot, Vault-de-Lugny. — Les sous-officiers de ces demi-sections étaient : MM. Bouché François-Adolphe, Desnoyers Just-Adrien, Odobé Jules-Antoine.

La 2e *compagnie,* dont l'effectif était de 157 hommes présents le 6 septembre 1870, se décomposait en quatre demi-sections. — Les sous-officiers de ces demi-sections étaient : MM. Noirot Auguste-François-Mathieu, Lemaire Gabriel-Désiré, Lemaire Louis-Adrien-René,Savettier-Candras François-Henri (1).

La 3e *compagnie,* ayant pour chef-lieu *Quarré-les-Tombes,* dont l'effectif était de 142 hommes présents le 1er septembre 1870 (2), se décomposait ainsi : 1re *demi-section* formée par la commune de Quarré-les-Tombes. — 2e *demi-section* formée par les communes de Saint-Germain-des-Champs, Chastellux. — 3e *demi-section* formée par les communes de Beauvilliers, Saint-Léger-Vauban. — 4e *demi-section* formée par les communes de Bessières, Saint-Brancher, Sainte-Magnance. — Les sous-officiers de ces demi-sections étaient : MM. Guyard Blaise-Victor-Michel, Robert Jean, dit Pierre, Simon Eugène, et X...

La 4e *compagnie* dont l'effectif était de 159 hommes présents le 2 septembre 1870, se décomposait en quatre demi-sections. — Les sous-officiers de ces demi-sections étaient : MM. Gourlot Charles-Félix, Delaloge Pierre-Alfred, Pillon Louis-Gabriel et X...

La 5e *compagnie,* ayant pour chefs-lieux *Cruzy* et *Ancy-le-Franc,* se décomposait en quatre demi-sections. — Les sous-officiers de ces demi-sections étaient : MM. de Tanlay

(1) Tous nommés le 24 août 1870.

(2) Y compris les officiers (état signé Houdaille).

Jean, de Tanlay Pierre, Menetrier Gustave, Michaud Antoine-Marie.

La 6[e] *compagnie, ayant pour chef-lieu Flogny,* se décomposait en quatre demi-sections. — Les sous-officiers de ces demi-sections étaient : MM. Rousseau Ernest, de Sormery; Truffot Léon-Pierre, de Roffey; Hariot Maxime, de Villiers-Vineux; Flogny Hubert; Mignerat Armand, sergent instructeur (1).

La 7[e] *compagnie* se décomposait en quatre demi-sections. — Les sous-officiers de ces demi-sections étaient : MM. Gouerat Gustave, Monnot Désiré, Blin Eugène et X...

La 8[e] *compagnie,* ayant pour chef-lieu *Tonnerre,* dont l'effectif était de 84 hommes (2) le 19 août et 180 hommes le 1[er] septembre (3), se décomposait en quatre demi-sections. — Les sous-officiers de ces demi-sections étaient : MM. Fouinat Vincent-Théodore, Benoît Lucien, Mouchot Eugène, et X...

(1) De Roffey.
(2) Etat signé Roze.
(3) Etat signé de Luppel, à Tonnerre.

CADRES DU 2me BATAILLON

Commandant : M. Barré (1), puis M. de Gislain de Bontin (2).

Compagnies	CAPITAINES	LIEUTENANTS	SOUS-LIEUTENANTS	SERGENTS-MAJORS	SERGENTS-FOURRIERS
1re......	Dangeville Jean-Baptiste-Claude-Ernest (14).	Lefebvre Gustave (3).	Vigoureux Charles-Honoré (15).	Bierry Collin-Paul-Jean-Victor, adjudant.	Robinet François-Joseph (4).
2e......	De Morillon Claude-Gaspard.	Saussac.	Houdaille Etienne.	Varinois Louis-Marie-Charles (4).	Rétif Léon-Marie.
3e......	Namot, puis Houdaille de Railly Achille (5).	Marchand Dominique (6).	Naulot Louis-Marie (7), puis Léger Edme.	Léger Louis (8).	Guyard Eugène-Ferdinand.
4e......	Haran Ferdinand.	Dornau France-Hilaire (20).	Paillot Louis.	Rosne Edouard-Albert.	Jossier Augustin-Bernard.
5e......	De Clermont-Tonnerre Gaspard-Aimé-Charl.-Roger	De Chastellux Bernard (18).	Lambert Edouard (19).	Morey Achille.	Renard Ernest-Louis-Germain.
6e......	Cas Pierre, puis Lefebvre Gustave.	Deligand Georges-Edouard (9).	Dorotte Albert (10).	Hugot Christian.	Mativet Edmond-Martial (11).
7e......	Langin Auguste-Frédéric.	Pinot Pierre-Athanase.	Labosse Louis-Marie-Henry.	Simonnet Alfred.	Bonneau Edouard.
8e......	De Luppel.	Roze Isidore (16).	Billaudot Louis-Lucien (17).	Lejay Henri (12).	Hermès (13).

(1) Le commandant Barré remplacera comme lieutenant-colonel M. Bramas, promu général à titre auxiliaire.

(2) Le 7 janvier 1871.

(3) Deviendra capitaine de la 6e compagnie.

(4) Nommé le 31 juillet.

(5) De Saint-Germain.

(6) De Saint-Léger.

(7) Sera lieutenant à la 1re compagnie.

(8) De Quarré.

(9) De Sens, arrivé le 14 août 1870.

(10) Résidant à Flogny.

(11) De Carisey.

(12) De Tonnerre.

(13) De Dannemoine.

(14) Né le 22 février 1840 à Avallon, engagé volontaire pour sept ans le 3 juin 1858, soldat au 91e de ligne, caporal le 19 avril 1859, caporal-fourrier le 25 juillet 1860, sergent le 19 janvier 1861; sergent-fourrier le 12 avril 1862, libéré le 3 juin 1865. Capitaine au IIe bataillon de la garde nationale mobile de l'Yonne le 9 juillet 1869. Appelé à l'activité par décret du 16 juillet 1870, licencié le 18 mars 1871. Interné en Suisse du 1er février 1871 au 18 mars suivant. Capitaine au 37e territorial le 14 juillet 1876 (rang du 28 septembre 1875). Médaillé d'Italie.

(15) Né le 27 avril 1847 à Avallon, sous-lieutenant au IIe bataillon de la garde nationale mobile de l'Yonne le 29 juillet 1870, licencié le 7 mars 1871, sous-lieutenant de réserve au 46e de ligne, le 18 août 1875 (rang du 11 avril 1875), sous-lieutenant au 37e territorial, le 6 juillet 1877 (rang du 11 avril 1875), démissionnaire le 22 décembre 1883, rayé le 2 janvier 1884.

(16) Né le 5 mai 1848 à Tonnerre, lieutenant au IIe bataillon de la garde nationale mobile de l'Yonne le 29 juillet 1870, licencié le 7 mars 1871, sous-lieutenant de réserve au 82e le 18 août 1875 (rang du 11 avril 1875), sous-lieutenant au 37e territorial le 13 juillet 1878 (rang du 11 avril 1875), lieutenant le 30 septembre 1881, capitaine au 34e territorial le 22 octobre 1883, au 37e territorial le 1er mars 1885.

(17) Né le 14 août 1848, à Tonnerre, élève de l'Ecole centrale de Paris, sous-lieutenant au IIe bataillon de la garde nationale mobile de l'Yonne, le 29 juillet 1870, licencié le 7 mars 1871. Sous-lieutenant de réserve au 76e de ligne le 18 août 1875 (rang du 11 avril 1875), lieutenant au 37e territorial le 17 août 1878. Capitaine le 30 septembre 1881, rayé des contrôles le 8 juillet 1889, ayant atteint la durée légale du service militaire.

(18) De Chastellux Bernard-Léon-Marie, né le 30 décembre 1849, à Chastellux. Lieutenant au IIe bataillon de la garde nationale mobile de l'Yonne le 29 juillet 1870, licencié le 7 mars 1871, sous-lieutenant de réserve au 31e régiment d'infanterie le 10 février 1876, sous-lieutenant au 37e territorial le 30 juillet 1876 (rang du 10 février 1876), démissionnaire le 13 février 1886.

(19) Lambert Edouard-David-César, né le 19 août 1848, à

Tanlay. Sous-lieutenant au IIe bataillon de la garde nationale mobile de l'Yonne, le 29 juillet 1870. En captivité du 2 février 1871 au 5 avril suivant, licencié le 5 avril 1871, sous-lieutenant de réserve hors cadre le 10 février 1876, sous-lieutenant de réserve au 46e d'infanterie le 13 mars 1878, sous-lieutenant au 37e territorial le 30 juillet 1878 (rang du 13 mars 1878), démissionnaire le 26 mars 1884.

(20) Né le 18 juin 1849, à Island, canton d'Avallon, lieutenant à la garde nationale mobile de l'Yonne, le 29 juillet 1870, licencié le 20 mars 1871, sous-lieutenant de réserve au 113e régiment d'infanterie de ligne le 18 août 1875 (rang du 11 avril), hors cadre le 19 juillet 1876, infanterie territoriale (service d'état-major) le 12 août 1879 (rang du 4 mai 1878), sous-lieutenant au 37e territorial le 20 mars 1880 (rang du 4 mai 1878).

3e BATAILLON, JOIGNY

La 1re *compagnie,* ayant pour chefs-lieux *Saint-Florentin* et *Seignelay,* comptait 30 hommes non présents inscrits sur les contrôles au 17 août; elle se décomposait ainsi:1re *demi-section* formée par les communes de Chemilly, Gurgy, Héry, Seignelay. — 2e *demi-section* formée par les communes de Beaumont, Cheny, Chichy, Hauterive, Mont-Saint-Sulpice, Ormoy. — 3e *demi-section* formée par les communes d'Avrolles, Saint-Florentin. — 4e *demi-section* formée par les communes de Bouilly, Chéu, Germigny, Jaulges, Rebourseaux, Vergigny. — Les sous-officiers de ces demi-sections étaient MM. Tridon Marie-Henri, de Saint-Florentin; Renard Emile, charcutier; Guillot Jules-Ernest, laboureur; Deguy Edouard, d'Hauterive.

La 2e *compagnie,* ayant pour chef-lieu *Aillant,* comptait 33 manquants à l'appel le 18 août, à Joigny; elle se décomposait ainsi : 1re *demi-section* formée par les communes d'Aillant, Villiers-sur-Tholon, Senan, Volgré, Champvallon. — 2e *demi-section* formée par les communes de Laduz, Fleury, Branches, Guerchy, Neuilly, Villemer. — 3e *demi-section* formée par les communes de La Villotte, Sommecaise, Villiers-Saint-Benoît, Les Ormes, Saint-Aubin. — 4e *demi-section* formée par les communes de Chassy, Poilly, Merry, Saint-Martin-sur-Ocre, Saint-Maurice-le-Vieil, Saint-Maurice-Thizouailles. — Les sous-officiers de ces demi-sections étaient : MM. Parly Auguste, de Senan; Bardeau Alexandre, de Villiers-Saint-Benoît; Bonin Louis, de Villiers-Saint-Benoît; Girardot Oscar, de Saint-Aubin.

La 3e *compagnie*, ayant pour chef-lieu *Bléneau*, se décomposait en quatre demi-sections. — Les sous-officiers de ces demi-sections étaient : MM. Laurent Auguste, de Bléneau; Vacher Jules-Emile, de Champignelles; Bardot Charles-Alexandre, de Tannerre; Fléaux Gustave, de Tannerre.

La 4e *compagnie* se décomposait en quatre demi-sections. — Les sous-officiers de ces demi-sections étaient : MM. Badié Ernest (1), Denis Paul, Gauné Georges, Biot Alexandre.

La 5e *compagnie*, ayant pour chef-lieu *Charny*, se décomposait en quatre demi-sections. — Les sous-officiers de ces demi-sections étaient : MM. Leaux Louis-Gustave (2), Léger Maximin, Moreau Auguste-Alexis, Lemosse Etienne-Jules.

La 6e *compagnie*, ayant pour chef-lieu *Joigny* (18 manquants le 18 août), se décomposait en quatre demi-sections. — Les sous-officiers de ces demi-sections étaient : MM. Bodineau, puis Dorange Louis; Goetschy, puis Fillot Emile; Poncet, puis Brunat Eugène; Lombardat, puis X...

La 7e *compagnie* comptait 30 manquants à l'appel, le 19 août, à Joigny.

La 8e *compagnie* (3) se décomposait en quatre demi-sections. — Les sous-officiers de ces demi-sections étaient : MM. Joigneau Théodore, de Verlin; Imbert Arsène, de Saint-Romain; Masson Hippolyte, de Cudot; Papon Jules, de Saint-Julien.

(1) Nommé le 24 août.

(2) Tous les sergents sont de Charny.

(3) Armés : sergent-major, 2 sergents, 7 caporaux, 27 hommes; non armés : 141 hommes. Etat de Nantes (26 novembre), signé Lajoie. 23 hommes restés à Nantes. Etat de Valognes (18 décembre 1870), signé Lajoie.

CADRES DU 3me BATAILLON

Commandant : Genty.

Compagnies	CAPITAINES	LIEUTENANTS	SOUS-LIEUTENANTS	SERGENTS-MAJORS	SERGENTS-FOURRIERS
1re......	Bernard Paul, puis Collomb Louis.	Moreau Henri.	Chabot François-Elie.	Barat Anatole.	Leyx Léon.
2e......	De Gislain de Bon'in Maurice (1), puis Buret de Sainte-Anne Albert (2)	Lacam Henri.	Thuillier Georges, puis Dumas Paul (3).		Girard (4).
3e.......	Frontier Pierre-Marcel, puis de la Marlière.	De la Marlière, puis Thuillier G. (5).	Simonin Ferdinand, puis Sanderet de Valonne.	Sanderet de Valonne (6), puis Larcher Victor (7).	
4e.......	Laproste Henri (8).	Collomb Louis-François, puis Doin Eugène (9).	Laproste Marie-Stanislas.	Labelle Charles-François (10).	Auberger Charles (10).
5e	Rambourg Edmond-Charles.	De Sainte-Anne Albert, puis Arrault Gaston.	Mouchon Just-François.	Doin Eugène, puis Courtat Eugène.	
6e	Vigneron Julien (11).	Benard Lucien-Paul (11).	Henry (12), puis Arrault Gaston.	Goetschy Charles, puis Frécault.	Frécault Emile (10).
7e	Fleury Emile.	D'Issoncourt.	Jossier Etienne-Germain.		
8e	De Truchis Ludovic (13).	Lajoie Jean-Jacques-Louis (14),	Seurat Lucien, puis Gauné Georges (11).	Credé Paul-Louis-Auguste (14).	

(1) Capitaine à Joigny le 14 septembre. A la même date : Machavoine Désiré, sergent.

(2) De Champvallon.

(3) De Saint-Fargeau, est sous-lieutenant à Sathonnay le 29 novembre.

(4) Employé à l'Enregistrement à Aillant.

(5) Au Roncemay par Aillant; 35, rue Mosnier, Paris.

(6) De Champignelles, volontaire.

(7) De Villeneuve-les-Genêts.

(8) Des bruits injurieux ont été répandus sur le compte de M. Laproste, capitaine de la garde mobile de Brienon. Loin de songer à donner sa démission, il s'occupe avec activité de l'organisation de sa compagnie. Pour toute réponse à ces bruits, il nous envoie son offrande à la souscription patriotique, 100 fr. (*Yonne*, 21 juillet 1870.)

(9) De Charny, venu de la 5e.

(10) Nommé le 14 août.

(11) De Joigny.

(12) Démissionnaire.

(13) De Verlin.

(14) De Saint-Julien.

PERTES DU 14e MOBILES EN OFFICIERS

27 octobre 1870, combat de Saint-Seine : Sonnet (L.-A.), sous-lieutenant, blessé.

30 octobre 1870, combat de Dijon : Bard, capitaine, blessé.

Janvier 1870, bataille d'Héricourt : Marion, sous-lieutenant, blessé le 17, mort le 19; Cellcmb, capitaine, blessé le 17; Serrebource, lieutenant, blessé le 15.

Le Ier bataillon, depuis Dijon, perdit, sur 22 officiers : 1 tué, 2 blessés, 5 morts de fatigue ou de maladie.

MARTINIEN, *Guerre de* 1870-71, état nominatif des officiers tués ou blessés.

ÉTAT DES DISPARUS DU IIIe BATAILLON

(Signé : GENTY, sans date, mais après le 3 novembre 1870.)

2e *compagnie*. — Géry Paul, caporal, disparu le 30 octobre à Dijon; Legouge Célestin; Auberger Lysias; Plaisir Charles; Creuillot Victor; Coffre Marie, soldats, entrés à la 8e.

3e *compagnie*. — Binont Alfred, Bormeau François, soldats, malades à Dijon; Vocoret Florentin, sergent-major, malade à Chalon-sur-Saône; Goulley Hippolyte, soldat, malade à Bourg.

1re *compagnie.* — Baudoin Augustin, disparu depuis le 3 novembre 1870; Begat Alcide, boucher, à Challon-sur-Saône.

3e *compagnie.* — Carré Jules, Lechien, Moreau Prosper, Jojon Constant, boulanger, Jojon Pierre, Felain Gustave, à Chalon-sur-Saône.

4e *compagnie.* — Bollerot, soldat, malade à Dijon; Mocquery, clairon, blessé à Dijon; Moreau Denis, Protat Louis, Cherest Louis, malades à Saint-Sauveur.

2e *compagnie.* — Rousseau Auguste, malade à Saint-Sauveur.

4e *compagnie.* — Fouchy Isidore, Villain Messidor, malades à Bourg.

5e *compagnie.* — Mery Victor, Veslain Louis, Bellion Elie, Latte Etienne, entrés à la 8e, perdus à Saint-Sauveur; Durand Théodore, resté à la manutention à Joigny.

6e *compagnie.* — Hemon Delphin, caporal, disparu à Dijon.

7e *compagnie.* — Lejarre Napoléon, resté sans ordre à Auxerre; Jollif Auguste, Grossier Hippolyte, caporal, Fournier Auguste, resté malade à Soirans, Bernot Pierre, entrés à la 8e compagnie; Naudot Exupère, malade à Saint-Nicolas; Renonisat Hubert, entré à la 8e; Pautot Alexandre, malade à Dijon; Bourgeois Auguste, malade à Saint-Sauveur; Jouves Paul, malade à Saint-Médard; Breton Louis, Poulmier Prosper, entrés à la 8e.

PERTES DU IVe BATAILLON EN OFFICIERS

Décembre 1870. — *Combats de Josnes, Cravant, Beaugency.*

2e *compagnie.* — Longbois (F.-B.), capitaine, blessé le 8.
8e *compagnie.* — Pallu (H.-J.), capitaine, blessé le 8.
5e *compagnie.* — Salleron (A.), capitaine, blessé le 8.
4e *compagnie.* — Chiroux (J.-G.), lieutenant, blessé le 8.
3e *compagnie.* — Perrin (M.-R.), sous-lieutenant, blessé le 8.
7e *compagnie.* — Lamy (L.-X.), sous-lieutenant, blessé le 8.

Janvier. — *Bataille du Mans.*

Josson de Bilheim (L.-N.), chef de bataillon, tué le 11.
3e *compagnie.* — Bègue (J.-E.-H.), sous-lieutenant, tué le 11.

4e *compagnie.* — Driat (F.-A.), sous-lieutenant, blessé le 12, mort le 14.

4e *compagnie.* — Sirmain (G.-F.), capitaine, blessé le 12.

2e *compagnie.* — Desliens (A.-L.), capitaine, tué le 12.

5e *compagnie.* — Dufour (A.-M.), lieutenant, blessé le 12; Louvrier (C.-M.), lieutenant, blessé le 11.

Bataillons du Cantal. — Basset (R.), capitaine, blessé le 11, mort le 25; Esticou (L.), capitaine, blessé le 11, mort le 12. Vignal (F.-P.-S.), capitaine, blessé le 12. Desbois, capitaine, blessé le 12. Genestal (C.-C.-R.), lieutenant, blessé le 12.

Martinien, *Guerre de* 1870-71, état nominatif des officiers tués ou blessés.

ANNEXE N° XI

CONTROLE DES GARDES MOBILES DÉTACHÉS A PARIS

1er BATAILLON, 1re COMPAGNIE. — Sauvot Siméon, sergent.

1re SECTION. — Flavien Savoret, sergent.

1re *escouade.* — Isaïe Tortet, caporal. — Félix Momon, Morin, Perrat, Fresnoy, Théo Chevanne, Pichenot, Minet, André Magny, Emilien Griffe, Devillaine, Edouard Boizard, gardes.

2e *escouade.* — Pierre Mannevy, caporal. — Jules Poulin, Cyrille Defrance, Jules Breuillé, Auguste Vée, Aristide Leblanc, Louis Molusson, Ferdinand Gourot, Claude Charton, Joseph Fournier, Ed. Goldard, Jean Hamelin, gardes.

1re SECTION. — Appolinaire Bertheau, sergent.

3e *escouade.* — Jules Robinot, caporal. — Cheveau, Billette, Meunier, Narcisse Pinon, Auguste Tinet, Clavelon, Auguste Soliveau, Charles Préau, Maxime Siméon, Henri Chevanne, gardes.

4e *escouade.* — Edme Roux, caporal. — Guillé, Guimard, Dupont, Chauvot, Léo Robert, Morlé, Blin, C. Moreau, Sellier, A. Foin, Fournaiseau, gardes.

2e SECTION. — Hippolyte Chocat, sergent.

5e *escouade.* — Napoléon Moreau, caporal. — Tissier, E. Lecœur, Alph. Loury, Dumont, Dupré, Barrat, N. Godard, Geoffroy, Cloché, Lelu, Ed. Mouffron, gardes.

6e *escouade.* — Abel Guet, caporal. — Vathaire, Vauthier. Breuillé, Louis Loury, Gedhom, Privault, Meunier, Boisseau, Mathieu, Gagneau, gardes.

2e SECTION. — François Gavillon, sergent.

7e *escouade.* — Emile Bouché, caporal. — Jean Foin, Auville, Drillon, Merat, Thévenin, Moutabrut, Delaroche, Gourlin, Guenard, Moret, Gauthier gardes.

8e *escouade.* — Jules Robert, caporal. — Jules Cas, Sautereau, Gallois, Bigé, Alph. Godard, Rutem, Pelletier, E. Moufron, Dappoigny, Thomas, Guidon, Boudin.

ANNEXE N° XII

CONTROLE DE LA COMPAGNIE FRANCHE D'AUXERRE EN OCTOBRE 1870

1re *escouade.* — Ahü, caporal. — Chevrier, Deruaz, Aubey, Rondeau, Bayard Ant., Donon, Klobukowski, tirailleurs.

2e *escouade.* — Passé, caporal. — David Eugène, David Jules, Ulliel, Chocat Adolphe, Barré, Cuzin, Bernard, Carton, Dargegène, tirailleurs.

3e *escouade.* — Bouché Marcel, caporal. — Laurent, Chambon Célestin, Chambon Georges, Pescheux, Valodin, Arnauld, Thénot, Mégelin, tirailleurs.

4e *escouade.* — L. Bouché, caporal. — Roddaz, Stener, Delassasaigne, Cortot, Lagrange, Joly, Robert, Berger, tirailleurs.

5e *escouade.* — Roux caporal. — Fourneau, Dauthereau, Gras, Cretté, Charié, Soquet, Andreny, Desjardins, Laniel, tirailleurs.

6e *escouade.* — Puissant, caporal. — Sautereau, Joannisson, Chocat Edmond, Lucotte, Bloch Richard, Bloch Robert, Rousseau, Berneux, tirailleurs.

7e *escouade.* — Lempereur, caporal. — Boisselle, Salvateur, Leclerc, Badet, Lallier, Marcel, Gauthier, Bajet, Duru, Bénit, Petit, tirailleurs.

8e *escouade.* — J. Hénelle caporal. — Chataigner, Vaulin, Armand, Brion, Hugot, Schadel, Bardot, Renaud, Michel, Bugnot, tirailleurs.

TABLE DES MATIÈRES

Auxerre. — Imp. A. Gallot